

Djourabek Ismailov, Zafar Raïmjanov

COURS DE GRAMMAIRE THÉORIQUE

ЎЗБЕКИСТОН РЕСПУБЛИКАСИ ОЛИЙ ВА ЎРТА МАХСУС
ТАЪЛИМ ВАЗИРЛИГИ

АБДУЛҲАМИД ЧЎЛПОН НОМИДАГИ АНДИЖОН ДАВЛАТ
ТИЛЛАР ПЕДАГОГИКА ИНСТИТУТИ

ФРАНЦУЗ ТИЛИ ВА АДАБИЁТИ КАФЕДРАСИ

Ж. ИСМОИЛОВ, З. РАИМЖОНОВ

НАЗАРИЙ ГРАММАТИКА КУРСИ

(ўқув қўлланма)

АНДИЖОН – 2010

Қўлланма Ўзбекистон Республикаси Олий ва ўрта махсус таълим Вазирлигининг 2000 йилдаги 350-сонли “Маъруза матнларидан самарали фойдаланишни таъминлаш тўғрисида”ги буйруғи асосида “Француз тили назарий грамматикаси” бўйича маърузалар асосида тайёрланди.

Ушбу ўқув қўлланма Андижон давлат тиллар педагогика институти Илмий Кенгашининг 2010 йил 7 июндаги 7 мажлиси баённомаси билан тасдиқланган ва чоп этишга тавсия этилган.

Масъул муҳаррир: филология фанлари
номзоди, доцент А. Мамадалиев

Такризчилар:
филология фанлари номзоди,
доцент А. Нишонов
филология фанлари доктори,
профессор А. Маматов
филология фанлари доктори,
профессор Ж. Ёқубов

Avant-propos

Ce présent cours de grammaire théorique est destiné à l'identification des étudiants apprenant le français aux écoles supérieures des langues étrangères d'après le programme de baccalauréat provenant du Standard d'Etat de la République d'Ouzbékistan pour la formation des enseignants de baccalauréat aux établissements supérieurs suivant le cycle pédagogique. Au centre de l'attention de ce cours théorique se trouve non pas l'exposition descriptive des faits du système grammatical de la langue française ce qui constitue, d'ailleurs, la tâche de la grammaire normative, mais leur interprétation théorique de la position du raisonnement scientifique.

En rapport de cela devant les auteurs se pose la tâche de démontrer les problèmes complexes et discutables de la grammaire française et d'exposer les idées existantes là-dessus. C'est pourquoi on aborde convenablement les problèmes portés à étudier d'une manière successive et soumet à la élucider d'une position positive et critique. Bref, l'interprétation des fondements théoriques renferme des matériaux positifs et critiques sur les problèmes en question.

Il faut avouer que le français fait partie des langues les plus recherchées. C'est à cause de cela qu'il est assez compliqué à embrasser tous les côtés du développement graduel des idées scientifiques dans ce domaine. A propos ce cours ne poursuit pas le but de prétendre à l'englobement encyclopédique, au contraire, il se borne à considérer en gros les problèmes les plus aigus concernant les différents courants et tendances linguistiques et à exposer les renseignements d'une manière accessible aux étudiants. Dans le cadre du système grammatical on tente de mettre en relief les problèmes les plus discutables qui concernent le côté particulier de l'analyse théorique qu'on surmonte en offrant les voies de leurs solutions. Lors de l'analyse des problèmes théoriques on a recours aux vues scientifiques des linguistes français et mondiales pour fournir l'objectivité de la solution théorique du problème à aborder. Au cours de l'analyse des vues scientifiques des savants on mentionne aussi la théorie des linguistes-romanistes de l'Ouzbékistan ce qui contribue naturellement à enrichir la valeur scientifique de cet ouvrage à notre avis.

Donc, ce cours se propose d'aider les étudiants à prendre connaissance tout près de l'aspect théorique de la grammaire française et de former des pensées scientifiques ce qui sont indispensables lors de l'exposition théorique des questions grammaticales.

Ce cours de la grammaire théorique est susceptible de donner des informations exhaustives aux étudiants sur les problèmes les plus actuels du système grammatical de la langue française et peut devenir un vrai guide pour eux durant le délai où ils suivent le cours de la grammaire théorique.

Les auteurs du cours remercient vivement les spécialistes du français de l'Université des langues mondiales de l'Ouzbékistan, personnellement, A. Nichanov (doyen de la faculté de français, doctorat de 3-cycle), A. Mamatov (chef de chaire de cours théoriques, docteur ès lettres, professeur), Dj. Yakoubov (chef de chaire de grammaire, docteur ès lettres, professeur) qui consentirent

aimablement de prendre connaissance de tout près avec le manuscrit de l'ouvrage dont les critiques et les conseils précieux contribuèrent à élaborer ce cours.

Introduction à l'étude de la grammaire théorique

Définition et objet de la grammaire

Définition de la grammaire. La grammaire est définie comme branche de la linguistique étudiant le règlement de changement et de combinaison de mots formant des propositions sensées (énoncés).

La grammaire se divise en morphologie (science sur le changement de mot) et en syntaxe (science sur le combinaison de mots dans la proposition et sur celle de propositions dans le texte). Le premier est enclin à étudier les morphèmes grammaticaux et les significations grammaticales exprimées au moyens d'eux. Le deuxième étudie les questions se rapportant à l'organisation de la proposition, telles que, relations et fonctions de mots dans la proposition, utilisation de mots-outils, ordre de mots, les significations exprimant à l'aide de moyens de phrase, liens de propositions parmi elles.

Depuis de F. de Saussure la linguistique établit une différence entre le langage, la langue, et la parole.

Le langage est compris comme la faculté humaine ou l'activité qui consiste à produire et à interpréter les signes linguistiques. Il recouvre la langue et la parole qui en sont les manifestations.

La langue représente l'ensemble des moyens linguistiques (mots, morphèmes, construction, etc.) qui se trouvent à la disposition des locuteurs. La parole (ou le discours) est la réalisation de ses possibilités lors de la formation des énoncés. C'est dans les actes de parole que le locuteur met en oeuvre les mécanismes du langage qu'il possède.

On peut discerner deux aspects de l'organisation de la langue: le système (la structure) et la norme. Bien que les notions de système et de structure ne soient pas toujours nettement distinguées en linguistique, on peut interpréter le système en tant qu'unité d'éléments homogènes (du même plan) liés entre eux et se déterminant mutuellement. La structure fait penser à un ensemble d'éléments hétérogènes formant un tout, aux relations qui unissent les éléments d'un système¹. Ainsi, en parlant du système des temps verbaux français, on énumérera les formes temporelles faisant partie de l'ensemble "temps verbal", en montrant les rapports qui existent entre ces formes. En parlant de la structure du temps verbal en français, on s'appliquera à en montrer l'organisation intérieure. On distinguera, par exemple, d'abord, trois plans ou époques (passé, présent, futur), entre lesquels on répartira les unités plus petites (passé composé, imparfait, futur simple etc.).

On dégagera ensuite les sens élémentaire qui opposent ces formes et qui, en se combinant, constituent les significations de toutes ces formes. Ainsi, l'étude de la structure montre la carcasse relationnelle de toute la langue ou de chacune de ses parties. Dans l'étude d'une catégorie donnée, la notion de structure reflète les rapports entre forme et contenu, signifiant et signifié. On notera, par exemple, la structure analytique de passé composé constitué de deux éléments: verbe auxiliaire et participe passé.

¹ Реформатский А.А. Введение в языкознание. М., 1967. стр. 25-31. Общее языкознание, М., 1972. стр. 24-29.

La norme est la forme établie du signe linguistique, de l'expression d'une catégorie grammaticale ou d'une fonction grammaticale. Par exemple, la formule générale du passé composé citée plus haut appartient à la structure de la langue. Mais le choix l'auxiliaire (avoir et être) pour tel ou tel verbe relève de la norme (on dira "je suis allée mais j'ai marché, et non l'inverse"). Les éléments du système peuvent être choisis librement par le locuteur selon le sens qu'il a à exprimer. Les éléments de la norme sont obligatoires (à moins que la norme elle-même n'admette des variants). Le choix de la place du sujet et de l'objet dans la phrase "Pierre voit Paul" relève de la structure de la langue: on peut changer la place de ces termes, ce choix est fonctionnel car il précise la fonction (sujet, ou objet) du terme dans la phrase. Les éléments de la norme ne se choisissent pas: ils représentent une servitude grammaticale. Part exemple, on ne saurait modifier l'ordre des pronoms dans "Pierre le lui dit", bien que la phrase n'en resterait pas moins compréhensible.

La parole, en tant que réalisation, se présente aussi sous deux aspects.

La réalisation suppose une sélection et une modification des moyens d'expression. Les actes de parole sont des effets de l'activité linguistique individuelle des sujets parlant. Mais tout n'est pas individuel dans la parole. En choisissant les moyens d'expressions, les locuteurs suivent généralement les démarches propres à tous les sujets parlant une langue donnée. Il y a donc deux éléments apportés dans la parole au cours de la réalisation: un élément individuel (qui ne fait pas l'objet de la grammaire) et un élément non individuel, qui doit trouver sa place dans les études grammaticales. Cet élément non individuel de la parole a reçu le nom de parole commune ou usage. Pour bien posséder une langue, il ne suffit pas d'en connaître toutes les formes et constructions, il faut savoir aussi les règles d'utilisation de ces formes suivant les situations et les contextes.

De ceci découle le double objet de la grammaire, qui explique d'une part les lois d'organisation de la langue, son système, sa structure, c'est-à-dire l'ensemble des rapports entre formes et contenus (signifiants et signifiés), et d'autre part, les mécanismes du langage, c'est-à-dire les règles du choix des éléments linguistiques lors de la formation des énoncés, unités communicatives.

GRAMMAIRE THÉORIQUE ET NORMATIVE

Types de grammaire selon le but de l'étude

L'étude du système grammatical d'une langue peut avoir pour but de décrire systématiquement ce système ou bien de l'expliquer. Cette différence d'objectif entraîne la distinction entre grammaire normative et théorique.

La grammaire normative (pédagogique, scolaire) ne fait qu'exposer les règles grammaticales afin de fournir à l'usager l'aptitude à comprendre ou à produire des phrases correctes.

La grammaire théorique (scientifique) cherche à expliquer ces règles, à en donner une description cohérente et une analyse approfondie. Les mêmes phénomènes sont traités différemment dans les deux grammaires. Si la grammaire normative se contente de constater que le pluriel des noms se forme par l'adjonction d'un -s, la grammaire théorique se devra de préciser la nature et la place de ce procédé parmi les autres moyens de formation de pluriel. La linguistique française connaît les ouvrages qui combinent les principes de ces deux types de grammaire. Sans se poser explicitement de buts spécifiquement scientifiques, ces grammaires, par leurs définitions et leurs classifications, contribuent aux études théoriques du français.

Courants essentiels dans la grammaire théorique du français

La grammaire théorique de la langue française se distinguant de la linguistique générale et de l'histoire de la langue se forma au XX^e siècle. En tout c'est propre à la linguistique française la prédominance de l'approche mentaliste. On peut dégager une série de courants et d'immenses ouvrages.

1. Description onomasiologique. F. Brunot décrit les moyens grammaticaux de l'expression de notions fixes (action, complément circonstanciels de lieu, de temps, de cause etc). A nos jours les idées de Brunot sont devenues fécondes pour élaborer la grammaire active, pour la grammaire générative (grammaire de codifier), pour l'enseignement du français (étude de moyens synonymiques expressifs) pour l'analyse contrastive, pour élaborer des champs fonctionnels-sémantiques.

2. Ecole structurale-sémiotique de Genève (Bally, Séchehaye, Frei) élaborant l'idée de Saussure. Le livre de Ch. Bally a une grande importance pour étudier le français. Parmi les fondements linguistiques généraux de ce livre on peut dégager:

1) la théorie générale de l'énoncé, en particulier, la corrélation de modus et le dictum; division actuelle de la proposition;

2) la corrélation entre le signifiant et le signifié, particulièrement, le problème d'analytisme; théorie d'actualisation;

3) la théorie de transposition.

Le livre de Bally est la première expérience de la description contrastive de la langue (on compare le français avec l'allemand).

3. Le courant psychologique qui fut représenté dans une série d'ouvrage linguistiques. L'ouvrage capital de J. Damourette et E. Pichon est la description détaillée de la grammaire française. Les auteurs ont créé leur propre terminologie et le système de notions grammaticales, soumettant pour la première fois à décrire beaucoup de faits de la langue française. Aux changements les plus petits les

auteurs tentent de voir la manifestation du contenu particulier, le système intellectuel des parlants. Aux cours de l'identification la langue et la pensée, le renoncement au lien dialectique entre elles s'exprime la redonnance du psychologisme de leur concept. G. et R. Le Bidois soumet à l'investigation d'une manière plus détaillée la sémantique de formes grammaticales distinguant leurs sens propres et dérivés. Ils prêtent une attention particulière à la manifestation dans les formes de langue "la psychologie nationale".

4. La théorie psycho-systématique de Guillaume. Son concept est mentaliste selon sa nature. Il recherche comment se forment en conscience les catégories grammaticales et comment elles fonctionnent dans le langage au moment de refléter la réalité objective par la pensée. À l'école de Guillaume se rattachent beaucoup de ses élèves: Walaine (Canada), Moignet, Stéfani.

5. La tendance logique sauf l'ouvrage de Séchehaye est représenté dans la grammaire de Galichet.

6. Structuralisme sémantique. Gougenheim étudie les oppositions dans la grammaire en démontrant que derrière elles les distinctions significatives peuvent se chasser. Dans le livre de Tesnière on étudie la corrélation de l'aspect sémantique et structural de la langue. En rapport de cela l'attention essentielle est prêtée à la application de parties du discours dans la fonction impropre. Aux années 60 du XX siècle en France se répandent les idées du structuralisme asémantique qui furent reflétées dans la grammaire de Dubois. Dans le premier volume du livre on utilise l'analyse distributionnelle dans les autres on se sert de l'analyse transformationnelle. La poussée est expliquée non seulement par l'évolution des vues de l'auteur, mais par la pression du matériel: l'étude du verbe et de la proposition pose avec insistance la question de transformations que celle du nom. Les idées de la grammaire transformationnelle sont reflétées dans les livres de Gross, de Ruwet. Le traitement aux idées de la grammaire transformationnelle et générative fait revenir les linguistes structuralistes à l'approche sémantique. Au cours structural-sémantique eurent été écrits les ouvrages de Dubois et de Charlier, de Pottier, et de Guiraud.

7. Le courant fonctionnel. Il est présenté par les travaux de Martinet et ses élèves. Sous l'approche fonctionnelle on comprend pas seulement l'analyse méticuleuse de fonctions de formes grammaticales, mais l'étude de leur rôle dans la communication.

8. Le courant sémantico-communicatif. Les dernières années en France, ainsi bien que dans d'autres pays, parmi les linguistes s'intensifie l'intérêt au rôle de l'homme comme individu parlant et agissant lors de la formation et d'application de formes grammaticales.

Stimulé par les travaux de Benveniste ce courant obtint une large popularité parmi les grammaticiens français; on étudie tout d'abord les éléments morphologiques jouant un rôle important à la formation et à l'interprétation de l'énoncé: articles, pronoms, temps, modes et d'autres.

Une série de grammaires descriptives soumettent à l'analyse des faits de la langue française issus de positions théoriques fixes. Indiquons parmi elles la grammaire de Larousse, celle de Wagner et Pichon, celle de Le Galliot, de Baylon,

Fabre. Les différents courants dans la grammaire sont analysés dans les ouvrages d'Arrivé et de Chevalier, de Bonnard.

On tente d'éclairer en bref l'activité de certains linguistes là dessus.

L'ouvrage de F. Brunot "La pensée et la langue" considéré par les historiens de la grammaire française comme éclatement de la grammaire logique sous sa forme scolaire, a contribué en même temps à consolider les vues mentalistes sur le langage. F. Brunot range les faits de la langue française selon l'ordre des idées. Il part de la pensée, établit une classification détaillée des idées pour étudier les moyens (grammaticaux et, souvent lexicaux) propres à les exprimer. Il distingue cinq grandes classes d'idées: êtres, faits, circonstance, modalités (lieu, temps, caractérisation des êtres, des choses et des actes), relations (égalités, chronologie, causes, fins, effets, etc.). Quoique l'emploi des formes grammaticales soit considéré par rapport au sens, l'auteur parle des servitudes grammaticales où l'utilisation d'une forme est due à la tradition et non à son sens propre (par exemple, l'indicatif après si pour l'expression de la condition). Il distingue donc entre catégories sémantiques et asémantiques. L'importance de l'ouvrage:

a) il représente le premier grand essai d'une grammaire active (allant de la pensée à la langue). Ce n'est pas une grammaire dans le sens traditionnel du mot, car l'on n'y trouvera pas de description systématique des formes avec leurs emplois. Par contre on y trouvera un inventaire étendu des moyens que possède la langue française pour exprimer telle ou telle idées;

b) il constitue également un des premiers échantillons d'une description linguistique embrassant les différents niveaux de la langue française (morphologie, syntaxe, dérivation sémantique, lexicale).il faut dire cependant que cette tentative n'est pas assez approfondie;

c) malgré les critiques sévères que l'ouvrage a suscitées à l'époque (on accusait Brunot de "défaitisme dans la grammaire", parce qu'il renversait les notions acquises de la grammaire traditionnelle), certaines de ces idées ont été adoptées par la grammaire française (représentation pronomonale, classification des pronoms, etc.). De nos jours les idées de Brunot sont reprises:

a) par la grammaire sémantique, b) par la grammaire générative (active) soucieuse de créer un modèle d'encodage de la langue (allant du sens aux formes linguistiques), c) par la grammaire contrastive(pour laquelle F. Brunot a donné un réseau d'idées généralesdont il faut étudier les formes d'expression dans les langues qu'on confronte); d) par la pédagogie linguistique qui a compris la nécessité de montrer aux élèves non seulement les sens des formes, mais aussi les façons diverses d'exprimer un même sens. Il faut dire cependant que la démarche active n'est possible qu'après la démarche passive. D'abord il faut étudier la structure des formes, leurs significations, pour les regrouper ensuite en allant "du sens aux formes".

Ch. Bally. "Linguistique générale et linguistique française". P., 1932. c'est une analyse synchronique et contrastive du français (qui est comparé à l'allemand), sur une toile de fond de linguistique générale. L'auteur tient compte des faits de la langue parlée et étudie tous les niveaux de la langue (phonétique, lexicale, grammaire) en dégagant les tendances parallèles de leur évolution. Cet ouvrage,

qui a profondément marqué la linguistique contemporaine, comprend deux parties: “Linguistique générale” et “Linguistique française”. Voici les idées les plus importantes de linguistique théorique examinées par Ch. Bally.

a) La théorie générale de l'énoncé (de la phrase). Ch. Bally a été un des premiers à faire une analyse approfondie de la structure logico-communicative de la phrase. Il en étudie deux aspects: 1) le rapport entre le modus et le dictum; 2) le rapport entre le thème et le rhème (structure communicative ou division actuelle de l'énoncé).

1) Ch. Bally, selon les principes de la logique deux parties fondamentales dans l'énoncé: le modus qui reflète l'acte même de la parole, attitude du sujet parlant envers la chose dite, et le dictum qui représente ce que l'on a à communiquer. Dans les phrases “Je sais qu'il arrive” ou “Je veux qu'il vienne” “je sais” et “je veux” représentent le modus, alors que “il arrive” ou “il vient” – le dictum. La phrase à subordonnée complétive constitue la forme la plus complète de l'expression de ces deux parties logiques de l'énoncé (le modus est exprimé par la proposition principale, le dictum – par la complétive). le dictum est toujours présent, car l'on parle pour décrire quelque chose et se trouve généralement porteur de la partie la plus importante de l'information. Mais le modus, très souvent, est exprimé sous une forme réduite, avec des mots modaux ou intercalés (par exemple: il est arrivé probablement = je veux croire qu'il est arrivé) ou bien implicitement, c'est-à-dire sans recours à une forme lexicale spéciale (Sortez! = je veux que vous sortiez). L'étude des rapports modus/dictum qui se poursuit actuellement sur les traces de Ch. Bally, est appliquée à l'analyse des modes du verbe, de la phrase complexe, des structures syntaxiques de la langue parlée et à d'autres domaines.

2) Parallèlement aux linguistes tchèques (J. Mathesius) Ch. Bally jette les bases de l'analyse logico-communicative de la phrase. Tout énoncé comprend deux parties au point de vue de la charge informative: le thème qui désigne la partie de l'information connue des interlocuteurs et le rhème, la partie nouvelle de l'information, pour laquelle l'énoncé est produit. Dans la phrase “Balzac a écrit le Chef-d'oeuvre inconnu en 1831” le mot “Balzac” fait partie du thème (la phrase répond à la question: “Quand Balzac a-t-il écrit ce roman?”), alors dans l'énoncé “Le chef-d'oeuvre inconnu a été écrit par Balzac” le même mot appartient au rhème (la phrase répond à la question: “Par qui l'ouvrage a-t-il été écrit?”). si le rhème, porteur de l'information principale, est généralement exprimé, le thème, sous-entendu parce qu'il est connu des interlocuteurs, peut être omis. L'opposition thème/rhème a une importance particulière pour l'étude de la syntaxe, de l'ordre des mots, des moyens de mise en relief, de l'article et d'autres problèmes grammaticaux.

b) l'analyse des rapports entre le signifiant et le signifié.

Ch. Bally a été le premier à étudier profondément les rapports multiples entre les deux côtés du signe linguistique: le signifiant et le signifié, problème posé par F. de Saussure. Il révèle toutes sortes de divergences entre forme et contenu dans la langue, décrit les particularités du français dans ce domaine, et élabore une conception originale de l'analyse et de la synthèse dans la structure grammaticale.

c) La théorie de l'actualisation. En parlant de la dichotomie saussurienne langue (= système) / parole (= réalisation du système) Ch. Bally distingue le signe linguistique virtuel (appartenant à la langue-système, sans rapport avec la réalité concrète, en dehors de l'énoncé: un mot dans le dictionnaire, par exemple) et le signe actualisé (servant à désigner un fragment de la qualité dans un acte de parole: un mot dans une phrase). L'actualisation est le passage du signe virtuel au signe actuel, de la langue-système aux actes de la parole. Bally relève un certain nombre de moyens grammaticaux d'actualisation, d'actualisateurs, qui sont nécessaires pour qu'un mot signe virtuel puisse faire partie d'un énoncé, devenir signe actualisé. Entre ces moyens: les désinences morphologiques (flexions), les mots-outils (articles, pronoms conjoints, etc.)

d) La théorie de la transposition. En étudiant l'actualisation, Ch. Bally fait observer que les parties du discours, entrant dans la phrase, peuvent changer de fonction peut être rendue à l'aide de formes différentes. Il appelle transposition le passage des mots d'une catégorie à une autre et plus généralement, tout changement de fonction d'une forme grammaticale. La théorie de la transposition, sous ses formes diverses, s'est incorporée à la grammaire transformationnelle et générative.

La seconde partie de l'ouvrage souligne, par comparaison à l'allemand, les traits fondamentaux du français. Parmi ceux-ci: l'analytisme (qui tend vers un neosynthétisme), la prédominance du signe abstrait, la séquence progressive, c'est-à-dire la position du déterminant après le déterminé: une pomme (déterminé) rouge (déterminant), la compression (condensation des groupes syntaxiques), la caractère non-autonome du mot, et d'autres encore. Il cherche à trouver des tendances analogues aux différents niveaux: la séquence progressive est liée au rythme oxytone de la phrase française (l'accent sur la dernière syllabe), la prédominance du signe abstrait se met en parallèle avec l'absence d'actualisateurs morphologiques, etc. c'est un des premiers ouvrages de typologie ou de caractérologie linguistique qui cherche à donner une vue généralisée d'une langue à en rehausser la personnalité. Il faut remarquer, cependant, qu'en dépistant les traits caractérologiques Bally est allé parfois trop loin, en attribuant au français certaines particularités qui ne lui appartiennent pas en exclusivité (expression statique, clarté, expression abstraite, etc.).

À côté de Ch. Bally, disciple de F. de Saussure, il faut citer deux autres représentants éminents de l'école dite genevoise.

A. Sechaye. "Essai sur la structure logique de la phrase". P., 1926, 1950. En se basant sur l'opposition langue/parole, il établit une théorie de la structure de la phrase en analysant les rapports entre l'organisation grammaticale de la phrase et la structure logique de la pensée (sujet et prédicat logiques). L'ouvrage présente aussi un grand intérêt pour la morphologie par ses chapitres consacrés à la transposition des parties du discours.

H. Frei. "La grammaire des fautes". P., 1928. L'auteur, comme Ch. Bally, accentue l'approche sémantico-fonctionnelle des faits grammaticaux. Il montre que les fautes de langue révèlent les écarts entre le contenu que l'on veut exprimer et les formes figées d'expression. Il dégage cinq tendances d'ordre psychologique se

trouvant à la base des fautes grammaticales: expressivité. Les fautes d'aujourd'hui révèlent des tendances préfigurent les règles de demain. L'ouvrage étudie en détail le changement de fonction des formes grammaticales (transposition).

J. Damourette et E. Pichon. "Essai de grammaire de la langue française. Des mots à la pensée.". 7 vol. (1911-1952 rééd. 1968). C'est une grammaire synchronique, mais extensive: elle tend à embrasser tous les états (styles) de la langue, l'expression orale aussi bien que l'expression écrite, toutes les époques (des exemples d'ancien français voisinent avec ceux du langage parlé contemporain). C'est un très vaste répertoire, aussi exhaustif, des moyens grammaticaux dont dispose la langue française.

Quant à la question gnoséologique, les auteurs se démarquent de l'approche sémiologique de F. de Saussure (corrélation entre signifié et signifiant) aussi bien que de la vue onomasiologique de F. Brunot. Ils stipulent que la base de toute langue est constituée par un système de notions qui revêt un caractère national et qui n'est pas conforme à la logique humaine générale. L'analyse grammaticale a pour but de saisir, à travers les formes, cette conscience et même le subconscient des individus parlants. L'ensemble de ces notions constitue, selon eux, "le système intellectuel" du français. Sous cet aspect, leur théorie a des nuances chauvines. En niant le rapport dialectique entre la pensée et la langue, en prétendant qu'un parler est essentiellement un système de pensée, il identifient la forme en contenu, aussi bien que la pensée à la langue sous le terme de "pensée=langage". Cette thèse a des implications théoriques importantes. Si la langue et la pensée ne font qu'un, la façon de penser dépend exclusivement des formes linguistiques qui priment la pensée et déterminent la façon d'agir des gens, la langue se détache de son substrat mental, et, partant, de la réalité. Elle se suffit à elle-même et doit être étudiée comme telle. Ainsi ces vues psychologiques extrémistes aboutissent, sur le plan gnoséologique, à l'idéalisme. Voici les éléments essentiels de la description grammaticale de ces linguistes. Ils distinguent deux types d'idées reflétées par la langue: les taxèmes, idées fondamentales choisies pour la construction des phrases, et les sémièmes, toutes les autres idées représentant une série infinie. Il n'est pas difficile de retrouver sous ces termes les valeurs grammaticales et les sémantèmes (sur le plan contenu). Sur le plan d'expression, à ces types d'idées correspondent taxèmes et sémièmes, équivalents sans doute des formes grammaticales et des lexèmes de la linguistique classique. Il y a trois types structuraux de taxèmes: 1) les flexions; 2) les struments (comparable aux mots-outils); 3) les auxiliaires (équivalent des mots auxiliaires, par exemple, avoir, être). Les struments sont des mots à part; les flexions font partie des autres mots; les auxiliaires sont des sémièmes, mots autonomes, ayant une fonction "taxématique", c'est-à-dire, grammaticale. La catégorie grammaticale traditionnelle reçoit le nom de répartitoire (nombre, genre, voix, etc.). Les rapprochs entre les éléments du plan du contenu et ceux du plan de l'expression sont résumés par le tableau suivant:

		Idées à exprimer	
		A. faisant partie des notions fixées par la grammaire taxièmes mode d'expression: taxiomes	B. ne faisant pas partie des notions fixées par la grammaire sémièmes mode d'expression: sémiomes
formes phonétiques	libres	Permanents: 1. struments Occasionnels; auxiliaires	2. vocables strumentaux
	synclitiques	3. flexions	4. pexiomes Affixes vivants

Remarque: Le tableau montre bien l'asymétrie des deux plans où seules les classes 2 et 3 renferment des éléments caractérisés par les correspondance entre forme et contenu: les idées lexicales sont exprimées à l'aide des mots autonomes (case 2), tandis que les notions grammaticales le sont à l'aide des éléments synclitiques, associés aux mots libres (case 3). Dans la case 1 on trouve des formes libres, pareilles aux mots autonomes, mais qui rendent les idées grammaticales; la case 4 présente le cas inverse. On voit bien les principales difficultés d'analyse grammaticale liées à cette asymétrie: a) distinction entre mots-outils et mots auxiliaires, autrement dit entre une forme analytique morphologique (case 1); b) distinction entre mot autonome et mot outil (auxiliaire) à valeur grammaticale, autrement dit entre une combinaison libre de mots et une forme grammaticale analytique (voisinage des cases 1 et 2); c) distinction entre mot auxiliaire et flexion, autrement dit entre des formes analytique et synthétique (cases 1 et 3); d) distinction entre flexion grammaticale et affixes de dérivation (cases 3 et 4); e) distinction entre mot autonome et affixe et de dérivation (cases 2 et 4). Ce dernier problème relève de la lexicologie.

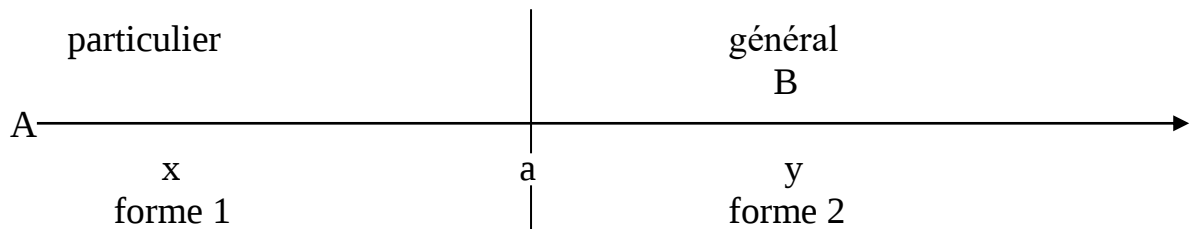
En ce qui concerne les faits de la langue, l'ouvrage présente un intérêt capital par l'analyse profonde et fine des formes grammaticales du français. Damourette et Pichon ont dû élaborer une terminologie et classification nouvelles où chaque fait du langage trouve sa place et reçoit sa dénomination. On leur reproche souvent cette terminologie difficile. Il faut dire cependant que, ces innovations terminologiques sont provoquées par l'insuffisance de la nomenclature linguistique traditionnelle et par le souci de trouver une étiquette aux nouvelles classifications et catégories que les auteurs ont réussi à discerner. a) La terminologie traditionnelle manque souvent de cohésion: à côté des termes spécifiques on ne trouve pas le terme générique nécessaire. Par exemple, la grammaire ne possède aucun terme susceptible de nommer la catégorie exprimée par l'article indépendamment de la forme de celui-ci. Le terme "détermination" n'est pas heureux car il faut penser surtout à l'article défini, le terme catégorie de l'article non plus, car il part de la forme, et non du contenu de la catégorie. Damourette et Pichon ont inventé le terme d' "assiette" qui dénote toute façon de déterminer le nom, en distinguant, à l'intérieur, l' "assiette notoire" (article défini),

l'assiette transitoire (indéfini), l'assiette illusoire (absence d'article). Le phénomène reçoit donc une dénomination générique et des dénominations spécifiques, ce qui est conforme à la logique. b) la terminologie traditionnelle ne tient pas compte des véritables distinction au sein de la langue et fausse, par là, la réalité linguistique. Le terme "nombre" ne reflète qu'un aspect seulement des différences quantitatives, celui des noms nombrables (une table – des tables) alors que celles-ci sont propres également aux noms non-nombrables (la viande – de la viande). Le nouveau terme de "quantitude" couvre toutes les différences de quantité exprimées grammaticalement dans les substantifs français. Le terme "factivosité" sert à désigner la valeur (puissance) modale du verbe, idée reprise plus tard par L. Tesnière et d'autres auteurs. Ce n'est pas par hasard que la science grammaticale d'aujourd'hui adopte peu à peu les termes introduits par Damourette et Pichon (assiette, struments, etc.) .

G. et R. Le Bidois. "Syntaxe du français moderne". 2 vol. 1935-1938. Professeurs de français à l'étranger, les Le Bidois ont été également tentés d'expliquer le système grammatical français par la mentalité française moderne. Ils cherchent à observer surtout la démarche mentale du sujet parlant. A la différence de Damourette et Pichon, leur psychologisme ne se réduit pas au psychisme des individus, mais en appelle à la psychologie nationale. Ils lient la structure grammaticale du français à sa tendance à l'écarté, à la logique, ils soulignent la "puissance communicative" (affabilité) de cette langue, etc. pour ce qui est l'analyse proprement grammaticale, ils redistribuent certaines catégories (le pronom, par exemple, qu'ils étudient à la lumière de l'ouvrage de Brunot) et, ce qui est fort important, cherchent à distinguer systématiquement les fonctions fondamentales et dérivées (transpositions) des formes grammaticales, en ébauchant ainsi une démarche fonctionnelle.

G. Guillaume. Principaux ouvrage: "Le problème de l'article et sa solution dans la langue française". P., 1919; "Temps et le verbe", 1927; "Langage et le science du langage", 1964. G. Guillaume étudie les formes morphologique du français sous l'aspect du processus de leur sélection dans la parole. Il considère les signes linguistique comme l'union de signifiés de représentations et de signifiants. La représentation est la façon de concevoir la réalité que l'on décrit à l'aide de l'énoncé.

Au cours de la perception de la réalité, et donc de la genèse de la parole, l'esprit humain par ses opération mentales va du "large (de l'universel) à l' "étroit" (au singulier) et vice versa. Il appelle ces attitudes de la pensée tensions (tension particularisante, ou opération de discernement, et tension généralisante, ou opération d'entendement)". Le parlant coupe cette tension à quelque endroit, et la position de cette "saisie" détermine l'emploi d'une forme grammaticale, car celles-ci se distinguent par leurs positions, c'est-à-dire dire par la place où elles opèrent la saisie sur l'axe de tension. Voici une représentation schématique de ce "tenseur binaire":



La forme 1 correspond à la tension particularisante, la forme 2, à la tension généralisante: si la saisie s'opère en un point du segment $x - a$, on emploie la forme 1.

Les morphèmes constituent donc un système de représentation du monde. Les saisies qui déterminent l'emploi de telle ou telle forme, s'opèrent mécaniquement chez le locuteur. C'est pourquoi la théorie guillaumienne s'appelle psychosystématique ou la psychomécanique du langage. L'approche de Guillaume est une sorte de vue générative du langage. Mais si la grammaire générative structurale s'occupe du passage d'une phrase à une autre, celle de Guillaume s'intéresse à la genèse et au dynamisme des catégories grammaticales sur le plan de la langue et sur celui de la parole. Guillaume reprend l'idée d'actualisation avancée par Ch. Bally, mais l'interprète sous un jour psychologique. Mentaliste, Guillaume se détache de F. Brunot: celui-ci part de concepts statiques, établis, alors que Guillaume étudie la formation de ces concepts, la conceptualisation de la réalité lors de sa mise en phrase. Psychologiste, Guillaume se distingue aussi de Damourette et Pichon: ces derniers s'attachent à révéler surtout les raisons psychologiques de l'emploi de formes sur un plan individuel, alors que Guillaume veut comprendre les bases psychologiques de la naissance des catégories de la langue et de leur sélection dans les actes de parole. Il est plus proche de la psycholinguistique moderne. De nos jours, où l'on voit grandir l'intérêt pour la sémantique et de la psycholinguistique dans les études grammaticales, la théorie de Guillaume attire de plus en plus l'attention.

Quant aux faits de la grammaire française, les œuvres de Guillaume ont apporté une grande contribution surtout à l'étude de la morphologie (parties du discours, article, temps et modes verbaux, etc.). Les défauts de cette application viennent des principes de sa méthode: il pousse trop loin l'esprit de système en cherchant partout son tenseur binaire. Or, les faits d'une langue ne se laissent pas systématiser d'une façon trop rigide. D'autre part, comme tous les mentalistes psychologisants (c'est aussi le défaut de Damourette et Pichon) il cherche à donner une explication d'ordre psychologique à tous les emplois des formes, même dans le cas d'une neutralisation ou d'un emploi non significatif de la forme. Or, il est des faits de la langue qui ne se prêtent pas à une interprétation sémantique.

G. Galichet. Essai de grammaire psychologique. P., 1947. malgré son titre, c'est plutôt là une grammaire sémantique et fonctionnelle avec des éléments d'une grammaire active. L'auteur cherche à donner une raison d'être sémantique à toute catégorie grammaticale. Il distingue les parties du discours à partir de trois critères: espèce (sens), catégorie, fonctions (syntaxiques). Les fonctions syntaxiques trouvent aussi une explication sémantique. Le rapport forme/contenu est étudié sous deux aspects: sémasiologique (polyvalence des formes, par exemple les diverses fonctions du présent) et onomasiologique (polymorphisme des valeurs:

par exemple, la distribution de la notion de passé entre plusieurs formes – passé simple, imparfait, etc.). l'aspect onomasiologique est accentué par l'énumération de "substituts", formes synonymiques (par exemple, substituts de mode: "il doit venir", "il vinedra peut-être" au lieu de "ol viendrait").

La méthode de Galichet est utile et efficace au point de vue pédagogique (voir sa "Grammaire expliquée de la langue française", P., 1960).

G. Gougenheim. "Système grammaticale de la langue française". P., 1939. cet ouvrage représente "le premier essai d'application systématique à l'ensemble des faits grammaticaux français des methodes structuralistes, telles du moins qu'elles étaient élaborées aux alentours de 1935"².

L'ouvrage étudie les morphèmes du français où Gougenheim range, à côté des flexions et des verbes auxiliaires, les mots-outils et l'ordre des mots. On voit donc que l'ouvrage ne distingue pas nettement la morphologie proprement dite de la syntaxe. En reprenant les procédés d'analyse élaborés par N. Troubetskoy pour la phonologie, G. Gougenheim étudie les faits grammaticaux à la lumière des oppositions, dont il distingue trois types comparables a ceux que l'on trouve en phonologie.

1) les servitudes grammaticales: l'usage obligatoire d'un morphème dans des conditions données. Par exemple (pour l'opposition pas/zéro) l'emploi de pas dans "je ne lis pas" est obligatoire pour l'expression de la négation, l'omission de cet élément constitue une faute grammaticale.

2) Les variations stylistiques: l'usage de deux morphèmes est possible, avec une différence de style (variante individuelle, affective, etc.). "je n'ose entrer" est aussi admissible que "je n'ose pas entrer", mais il y a une différence stylistique (le premier est plus littéraire que le second), le sens étant le même.

3) Les oppositions significatives (de sens). Les deux morphèmes sont possibles grammaticalement, mais chacun d'eux est porteur d'un sens opposé. On peut dire "Je crains que Pierre ne vienne" ou ... "ne vienne pas". Entre ces phrases, grammaticalement correctes, il y a une opposition de sens (la première presente comme possible l'arrivée de Pierre, la seconde sa non arivée).

Remarque. La distinction de ces trois catégories d'oppositions, nécessaire pour une analyse méthodique des faits de grammaire, rejoint manifestement les théories sur la stratification du langage (système/structure – norme – usage – parole, voir plus haut).

Sous ces trois aspects, Gougenheim étudie les oppositions en phonétique et en grammaire (flexions, déterminatifs, pronoms, ordre des mots, préposition, conjonction).

L. Tesnière. "Eléments de syntaxe structurale". P., 1959. l'auteure tâche de distinguer nettement dans la phrase la substance et la forme. Bien que le structural exprime le sémantique, il ne lui est pas identique ni ne dépend de lui. Le mêmes'exprime par des moyens grammaticaux différents. Comme "la [hrase est un ensemble organisé" dont les éléments constitutants sont les mots, la syntaxe structurale a pour tâche d'étudier la forme que le mot prend dans la phrase, ainsi

² M. Arrivé, J. Chevalier. La grammaire. Lectures. P., 1970, p. 171.

que les diverses façon d'organiser des phrases sémantiquement identiques. L'application de cette théorie mène à deux étape d'analyse. La premier étape étudie les diverses formes morphologiques que la même substance sémantique (le mot) peut prendre dans la phrase. Ce sont les translations, c'est-à-dire le passage du mot de la fonction d'une partie du discours à la fonction d'une autre partie du discours. La plus grande partie de l'ouvrage de Tesnière est consacrée à l'étude minutieuse de ces translations. La seconde étape est l'étude des transformations des relations syntaxiques autour du noeud verbal. La phrase est comparé par Tesnière à "une drame". Il y distingue le verbe qui désigne le procès, les actants (substance intéressées par le procès) et les circonstance (le décor du procès). Il cherche à donner une explication sémantique à ces catégorie de la syntaxe, à les lier aux fonctions des éléments de la réalité, mais en même temps il souligne la possibilité d'une transformation des actants (le sujet devient un objet et vice versa, comme dans la transformation actif/passif).

Tesnière appelle ces transformations métataxes et il ne fait qu'en ébaucher l'analyse. La syntaxe de Tesnière contient des éléments d'une grammaire sémantique, dynamique (d'un passage d'une forme à une autre) et contrastive; outre le français beaucoup d'autres langues sont mises à contribution. Malgré quelques faiblesses d'application la "Syntaxe" de L. Tesnière est au fond sémantique et ce n'est pas par hasard que ce qui travaillent à la élaboration d'une syntaxe sémantique, y reviennent.

J. Dubois. "Grammaire structural du français". T. I. Nom et pronom. P., 1965. t. II. Le verbe. P., 1967; t. III. La phrase et les transformation. P., 1969. J. Dubois et F. Dubois-Charlier. "Eléments de linguistique française: Syntaxe". P., 1970.

Les ouvrages de J. Dubois représentent une première tentative d'appliquer les méthodes élaborées par le structuralisme américain (Z. Harris, N. Chomsky) à l'étude globale de la langue française. Le premier volume suit la méthode distributionnelle, les autres mettent en oeuvre les principes de la grammaire transformationnelle.

Rejetant les écarts périphérique extrêmes, J. Dubois étudie le noyau de la langue française sous son aspect synchronique. Par contre, l'auteur, l'un des premiers dans la grammaire française, donne une description détaillée de la morphologie des deux codes: l'oral et l'écrit.

La démarche, telle qu'elle est appliqué surtout dans le premier volume, est manifestamment asémantique. A la suite des structuralistes américains, l'auteur met le sens entre parenthèse en prétextant que le sens d'un message. Linguistique ne peut être défini que par la situation qui est inconnaissable dans tous ses détails et qui ne se révèle à son tour qu'à l'aide des formes linguistiques.

La méthode d'analyse est donc distributionnelle, la plus formelle de toutes, car elle ne repose que sur les rapports syntagmatiques.

Tout énoncé est considéré comme formé d'une combinaison d'éléments. Les éléments du niveau inférieur composant une unité de niveau supérieur en sont les constituants immédiats. Les éléments de niveau supérieur appartiennent à la même classe s'ils ont les même formules de constituants immédiats (par exemple: la maison et un livre – dét. + N). Les environnements constituants la distribution de

chaque élément. L'élément le sera défini de façon différent suivant qu'il se combine avec un substantif (le livre) ou un verbe (je le vois). En étudiant les différentes distributions on obtient les classes et sous-classes syntagmatiques, ce qui est le but final d'une grammaire distributionnelle.

Il est à noter que les méthodes fondées sur la distribution ne sont pas étrangères à la grammaire dite traditionnelle. On tient compte des environnements en spécifiant, par exemple, que clair est un adjectif dans un jour clair (après un nom) et un adverbe dans voir clair (après un verbe). D'autre part l'ouvrage de J. Dubois montre qu'une application conséquente des méthodes distributionnelles ne peut se passer du sens. Souvent, en étudiant les oppositions, l'auteur est amené à y introduire une explication sémantique. Il fait dépendre la valeur des éléments en question de l'information, qui n'est autre chose que le reflet de la réalité dans le message linguistique. Par exemple, en relevant les cas marqués de l'emploi des déterminatifs possessifs, J. Dubois explique la nuance itérative (d'habitude) ou affective qu'ils confèrent au substantif dans les énoncés: Il a raté son train, Notre Jean-Claude est bien malade, par la quantité d'information disponible, mais cela revient à prendre en considération cette situation dont le linguiste veut libérer l'analyse grammaticale. En effet notre ne prend une valeur affective que s'il n'y a qu'un seul Jean-Claude dans la situation donnée. L'aspect sémantique est plus accentué dans le second volume où il s'agit des transformations. Comme l'auteur parle surtout des transformations synonymiques, il ne peut se passer de la notion d'identité sémantique. De cette façon, il constate que le vrai rapport de transformation passive s'établit entre "Je termine mon travail" et "Mon travail se termine", et non "mon travail est terminé". La transformation négative de "La porte est fermée" est "La porte n'est pas ouverte" et non "La porte n'est pas fermée".

Le contenu des ouvrages est ainsi réparti, tome I – catégorie nominale (nombre, genre), substituts (déterminatifs, y compris article, pronom); tome II : morphologie du verbe, corrélations morphologiques et dérivationnelles entre verbes et substantifs; transformations passive et négative, catégorie verbales (temps et aspect, personne), adjectifs et adverbes dans le syntagme verbal; tome III: phrase nominale, changements des parties du discours (dérivation, nominalisation, adjectivisation). On voit que si le tome II est consacré surtout aux transformations proprement dites, d'ordre syntaxique, le troisième s'occupe des transpositions. Les "Eléments de linguistiques" étudient les deux aspects, en mettant l'accent sur les transformations syntaxiques: formation des syntagme nominaux et verbaux; constituants de phrase; transformation d'affirmation, d'emphase, transformations passive, négative, interrogative; pronominalisation et réflexivisation; formation des phrases complexes.

Malgré quelques hésitations théoriques, les travaux de J. Dubois sont riches en observations, classements et rapprochements nouveaux.

M. Crosse. "Grammaire transformationnelle du français". P., 1968. en s'inspirant des théories de Harris et de Chomsky, l'auteur analyse les verbes dits opérateurs qui ont comme complément infinitifs ou complétives. Dans ce dernier cas il s'agit surtout des verbes expriment le modus (verbes de dire, de

raisonnement). L'important, c'est que l'auteur a su dégager une formule de base dont peuvent être dérivées les diverses constructions des verbes. Ce sont donc des solutions de grammaire générative. Un autre aspect particulier de l'analyse consiste à dégager l'interdépendance entre la distribution syntaxique et la valeur sémantique des verbes. Il faut reconnaître que pour les verbes qui sont caractérisés par de nombreux liens syntaxiques, cette méthode se révèle plus efficace que pour d'autres parties du discours. Mais il est vrai également que cette analyse poussée jusqu'au bout aboutit à distinguer un grand nombre de petites classes où la différence entre une grammaire et un dictionnaire commence à s'effacer. La méthode distributionnelle est donc absorbée par une grammaire sémantique et le grammatical, entre une grammaire et un dictionnaire commence à s'effacer. La méthode distributionnelle est donc absorbée par une grammaire sémantique. Les critères formels permettent de distinguer les verbes auxiliaires, d'établir la complémentarité des formes verbales dans l'expression du temps, etc. une grammaire transformationnelle devient donc une sorte de grammaire sémasiologique (l'on va des formes à leur signification), montrant l'interdépendance de la morphologie et de la syntaxe.

Ces derniers temps on observe en grammaire française un renouveau des études à tendance sémantique. La méthode distributionnelle ou transformationnelle se maintient en tant que procédé d'analyse, mais on s'attache à donner une interprétation sémantique aux faits grammaticaux; en témoignent l'intérêt porté aux travaux d'auteurs tels que Benveniste, Martinet, Guillaume, les tentatives d'élaboration d'une syntaxe sémantique (A. -J. Greimas), et à la fusion des grammaires structurales et sémantiques (travaux récents de Dubois. Pottier, Bonnard, Ruwet)

Le problème de la corrélation de la forme et du contenu dans la grammaire

La voie habituelle de la description la construction grammaticale de la langue, c'est celle qui part de la forme vers son sens ou au contresens. Or la tendance sémasiologique et onomasiologique se concentrent sur ces voies en question, contribuent à la description complète du système grammatical, celui d'eux qui possède une forme particulière propre à lui.

Pourtant, il reste plus compliqué la question de ce qu'il faut estimer en qualité de forme en grammaire. Les critères de la définition de l'unité de la forme et du contenu, la correspondance entre eux s'établissent différemment. Dans la linguistique structurale les renseignements de ce problème sont justifiés considérablement. Lors de la définition de la forme de l'unité grammaticale tels que, par exemple, le morphème, le mot, le groupe de mots est insère la particularité d'environnement, autrement dit, le rapport aux unités d'une même espèce, à celles du même niveau.

Dans la grammaire, on reconnaissait toujours indispensable la distinction de plans ou de niveaux de la langue, mais la même notion «niveau» devient plus exact. A l'aide de cette notion se révèle le caractère hiérarchiquement démembré et le caractère discret.

Le niveau de l'analyse est déterminé par son unité essentielle et l'un des buts de l'analyse linguistique est de trouver et de définir les unités essentielles de la

langue. Cette tâche demande à créer les méthodes strictes de la descriptions grammaticale et les critères distincts lors de la définition de niveaux mêmes et de particularités d'unités établissant.

À la recherche de solution de ce problème se sont formées les méthodes de la linguistique descriptive se faisant exercer une grande influence sur le développement de la grammaire – exactement, la méthode distributionnelle et la méthode de commutation. L'idée de F. de Saussure de rapports paradigmatiques et syntagmatiques obtient un large développement dans ces méthodes.

La linguistique descriptive reconnaissant à titre de tâche essentielle de la linguistique, la description objective de faits de langue comme données directement à la chaîne parlée atteint de grands progrès au développement de méthodes du démembrement de la chaîne parlée et à l'identification de ses unités discrètes, surtout, au niveau phonologique et morphologique. Mais à la première étape du développement de la linguistique structurale les rapports fonctionnels parmi les unités et les méthodes de les intégrer attiraient l'attention des investigateurs un moins degré que la technique de délimitation d'unités, de la définition de leurs limites, le rapport d'unités à leur environnement et l'on suppose même que ce n'est pas nécessaire d'interpréter sémantiquement les faits de langue (autrement dit, la définition de leurs sens).

Les niveaux de la structure de langue

La corrélation de la grammaire et d'autres disciplines linguistiques est déterminée par ce que quelles unités et sur lequel de ses aspects se voient objets de disciplines. La langue représente la structure se composant de niveaux, et de plus les unités de niveaux inférieures servent de matériaux construisant pour les unités de niveau supérieurs.

Dans la linguistique française les théories de niveaux de langue de Martinet et de Benveniste sont les plus connues.

Lors de la définition de niveaux Martinet va de plus grandes unités vers les moindres. Il avance la double articulation du langage. L'unité de départ est celle de l'énoncé. Au cours de la division primaire l'énoncé se sépare en monèmes, ils sont à double plans, puisqu'au sein d'eux sont représentés la forme et le contenu. Les monèmes peuvent posséder un sens soit lexical, soit grammatical. Dans la phrase «les enfants passeront à midi» se dégagent sept monèmes : enfant-, passe-, midi, a, -r-(le futur), l-(la détermination) et «les monèmes entrecoupes» -es..., -s..., ont exprimant le pluriel. Lors du deuxième démembrement les monèmes se divisent en phonèmes – unité à plan non renfermant le contenu. Par exemple, «enfant» se compose de phonèmes [ã-f-ã].

Benveniste décrit la structure de niveaux de la langue au contre sens: partant de l'unité de niveau inférieur vers le supérieur. Il distingue 4 niveaux: mérismatique (les mérismes – indices distinctifs de phonèmes); de phonèmes; de signe (c'est ici qu'on distingue les mots indépendants et les mots subordonnés); categorématique (le niveau de la proposition, qui, selon lui. Sert d'unité non pas de langue, mais de langage).

Ces deux descriptions de niveaux de langue contiennent de défauts. Martinet renonce réellement au mot comme à l'unité essentielle de la structure lexico-grammaticale de la langue ; dans le système de Benveniste on ne trouve pas de

place pour les morphèmes (les parties de la formation et de changement de mots). Rien n'informe pas sur deux systèmes et la possibilité de phénomènes intermédiaires (par exemple, sur le groupe de mots).

Entièrement, on peut représenter les niveaux de la langue de telle manière ci-dessous :

Unités essentielles et intermédiaires

TEXTE (discours)

unité superphrastique

PROPOSITION

groupe de mots

terme de la proposition

MOT

Mot-outil

morphème

phonème

Il manque ici encore une unité occupant une place spécifique dans la structure de la langue: **INTONEME** – unité de l'intonation possédant un contenu détermine du caractère général.

Unités de la structure de langue

Phonème. Le phonème qui possède son propre contenu sert de l'unité primaire de la structure de la langue, dispose une fonction de distinction significative. Par exemple, les phonèmes dégagés dans les mots *fil***le-quille**, *fil***le-feuille**, *fil***le-fil** n'expriment pas eux-mêmes aucune signification, mais contribuent à distinguer les paires de mots. Le phonème ne constitue pas de l'objet direct de l'étude de la grammaire.

Morphème. Les phonèmes s'unissent en morphèmes – unités significatives élémentaires de la langue, qui représentent les moindres unités étudiant dans la grammaire. Dans la proposition : *La fille-tte march-ait lente-ment* on dégage 7 morphèmes. Selon le contenu ceux-ci se distinguent de la manière suivante : morphèmes lexicaux (morphèmes radicaux : *fill-*, *march-*, *lent*) exprimant le sens essentiel du mot ; morphèmes dérivationnels (*-ette*, *-ment*) servant à former de mots nouveaux, morphèmes servant à changer de mot, c'est-à-dire, morphèmes grammaticaux qui se rattachent aux morphèmes lexicaux lors de leur insertion à la proposition, mais ne changent pas leurs sens.

Le morphème grammatical représente l'unité de signe et se caractérise par l'unité de sens et de forme. Le sens de morphème est une notion générale du rapport exprimant ou de la propriété de l'objet ce qui concerne les formes, le morphème se réalise comme l'ensemble de variantes – d'allomorphes qui sont utilisés dans la position où on se sert d'une variante déterminé de morphème, ne s'emploie pas un autre. Par exemple, le morphème de la III-personne du singulier du passé simple possède d'allomorphes : *-à* (il parla), *-it* (il descendit), *-ut* (il voulut).

Mot. Les morphèmes s'unissent en mots qui peuvent renfermer une série de morphèmes enclins à former de mots et grammaticaux. Les allomorphes de morphèmes radicaux peuvent participer aussi à l'expression de sens grammaticaux

(alternances radicales), par exemple : [pəti] / [pətit] ; je [mən] / nous [mənõ]. Le sens du mot à deux aspects : imagination générale de l'objet à dénommer de la réalité et appartenance catégoriale de cette notion. Le premier aspect forme le sémantique générale du mot, le second – son appartenance à une partie du discours déterminée. Les mots **lent, lentement, lenteur**, ralentir expriment le sens général (sekinlik), mais au premier cas il est représenté comme une particularité de la substance, au deuxième – comme celle de l'action, au troisième – comme la substance, au dernier – comme l'action en rapport avec cela forment les mots de parties du discours différentes.

L'appartenance à une partie du discours déterminée constitue une partie composante du sens du mot : elle présente le sens principal pour la grammaire, puisqu'elle prédétermine la possibilité de son changement et de sa combinaison. Le mot en une forme grammaticale déterminée forme la forme de mot. Or, le mot fonctionne comme l'ensemble de formes de mots. C'est ainsi que le verbe ralentir constitue l'ensemble de formes **ralentir, ralenti, ralentissant, je ralentis, tu ralentissais**, et etc.

Le système de formes composé le paradigme au sein duquel se dégage habituellement la forme de départ (singulier pour le substantif, infinitif pour le verbe, masculin et singulier pour l'adjectif).

Du point de vue grammatical a une grande importance la répartition de mots en 2 groupes : autonomes (mots pleins) et mots de service (mots-outils). Les mots-outils occupent une position intermédiaire entre les mots pleins et les morphèmes.

Termes de la proposition. En s'insérant dans la proposition, le mot se met à s'associer avec d'autres mots et représente comme unité spéciale du langage – terme de la proposition. En forme du terme de la proposition le mot obtient la possibilité de remplir une fonction syntaxique déterminée (par exemple, le substantif porte la fonction du sujet, du complément du prédicat, du complément circonstanciel) ; il exprime certaines significations grammaticales qui ne trouvent pas de manifestation morphologique dans le changement de mot (détermination du substantif, le causatif, certains sens aspectuels du verbe et etc). Le terme de la proposition possède de particularités déterminées – une forme qu'on nomme la forme syntaxique du mot. La forme syntaxique du mot est plus large que sa forme morphologique puisqu'elle renferme les mots-outils aussi. Dans la proposition « **Les enfants vont à l'école** » on relève 6 mots et 3 termes de la proposition. Les formes morphologiques des substantifs sont : **enfants, école** ; leurs formes syntaxiques sont : **les enfants, à l'école**.

Groupe de mots. Le groupe de mots se compose de mots et s'occupe le niveau intermédiaire entre le mot et la proposition, étant, comme le mot, l'objet de l'étude de la lexicologie et la grammaire. Au plan lexique le groupe de mots représente le moyen plus important de l'élargissement de ceux de nominatifs de la langue (il permet de désigner celui d'eux pour lequel il n'existe pas dans la langue de mot spécial). L'accord sémantique ayant lieu entre les composants du groupe de mots, le manque de sèmes incompatibles servent de règlement essentiel de l'organisation lexicale du groupe de mots. Or, le verbe désignant l'action de l'homme (**penser, parler**) ne s'associent que le substantif ayant le sens de personne

(*homme, enfant*), au cas contraire le groupe de mots se voit impossible, soit c'est possible à condition que le sens de l'un des composants se transfère. Dans le groupe de mots se justifie le sens du mot, comparez : *le pied droit, le pied d'une montagne, un pied de fraisier*.

Sur l'aspect grammatical on étudie les spécificités structurales de la construction du groupe de mots : les formes de lien parmi les composants (par exemple, l'accord), l'ordre des composants, les relations réciproques parmi eux (coordination et subordination ; dominant et subordonné). Le groupe de mots, se faisant considérer du côté de l'organisation formelle, se nomme syntagme ou groupe syntaxique. Le mot, le morphème, le groupe de mots représentent unité jusqu'à la communication : ils servent de matériaux constructifs pour les propositions, mais, eux-mêmes, d'habitude, ils constituent pas de proposition.

La proposition. La proposition se compose de mots et de groupes de mots (le groupe syntaxiques) et sert de l'unité communicative la plus importante de la langue – de l'unité d'entretien, de l'acte de la parole. La proposition est un phénomène polyaspectuelle, on y distingue tout d'abord 3 niveaux: syntaxique, logique-communicative, sémantique. L'analyse sur le niveau syntaxique présente l'organisation formelle grammaticale de la proposition. Ici se dégagent les termes de la proposition : le sujet, le prédicat, le complément et d'autres qui se caractérisent par les particularités grammaticales fixés.

L'aspect logico-communicative, se nommant autrement comme la division actuelle de la proposition, reflète la proposition à titre de porteur de l'information. Ici se dégagent le thème (la partie connue de l'information) et le rhème (celle de nouveauté qu'on informe dans la proposition). Sur l'aspect sémantique la proposition est considérée comme la désignation d'un morceau de la réalité. Ici se dégagent telles significations comme agence-action ; porteur d'indice-indice ; objet, instrument, localité de l'action et etc. Sauf cela, dans la proposition on peut dégager 2 aspects : émotionnel-appréciatif (il est exprimé souvent par interjections, adverbes de type *heureusement*) et communicatif-discoursif reflétant l'organisation extérieure et développement logique de l'acte de la parole (vocatif, formules d'entrer en communication, adverbes de type *ensuite, puis*).

La proposition soumettant à la considération en toutes les relations mutuelles de tous les niveaux de son organisation, de l'accomplissement lexical et de l'intonation, en son rapport à la description de la réalité à l'aide d'elle, constitue l'unité du langage – l'énoncé.

La combinaison de propositions s'unissant d'après la communauté significative et la présence de moyens grammaticaux et lexicaux fixés forme l'unité superphrastique.

L'ensemble de propositions ou unités superphrastiques constitue le texte ou, le discours – résultat sémantique communicative de l'activité langagière terminée.

Unités du système de la langue et du langage.

Chaque unité du niveau supérieur se compose d'une de celles du niveau inférieur : morphème – d'un seul phonème (*parl-e*) ; mot – d'un seul morphème ou du phonème ; proposition – d'un seul mot (*Feu !*) ; texte – d'une seule proposition et même d'un mot (enseigne, slogan, annonce : *Attendez ! Passez ! Trains*).

Au système de langue se rapportent les unités suivantes : morphème, mot, groupe de mots (son schéma syntaxique), proposition. A l'aspect langagier se rapportent: morphe (variante du morphème), forme de mot, terme de la proposition, groupe de mots, proposition (énoncé), unité superphrastique, texte.

Les unités essentielles considérant dans la grammaire : morphème, mot, proposition.

La morphologie étudie les aspects grammaticaux du morphème et du mot. Les autres unités s'étudient spécialement dans la syntaxe. Pourtant plusieurs phénomènes de la morphologie exigent de sortir en dehors du mot et même de la proposition (par exemple, les pronoms).

Grammaire et lexique

Le problème de la corrélation de la grammaire et du lexique celui de la définition du sens grammatical et lexical par les méthodes scientifiques, c'est-à-dire, par celles qui admettent le contrôle de résultats d'investigation constitue l'un des problèmes complexes de la linguistique. Si la question se pose comme la définition de la corrélation entre la grammaire et le vocabulaire de la langue, alors, on peut estimer à titre de l'adoption large la définition de la grammaire comme un système fermé, autrement dit, se composant du nombre restreint des éléments qui constituent ce système. Le système grammatical se divise en systèmes plus particuliers ou en sous-systèmes, tels que, par exemple, les parties du discours, les formes à conjuguer du verbe, les prépositions, les affixes et etc, autrement dit, les classes des unités dont l'inventaire peut être exhaustif.

Le lexique, au contraire, ne possède pas de ce caractère fermé. Le vocabulaire de la langue sous l'influence de conditions extralinguistiques – le développement de la science, de la technique, de la culture du peuple – est soumis à la variation au degré considérablement plus grande que la grammaire, obtient et perd ses unités le plus vite que le système grammatical. Le système grammatical, certes, ne reste pas sans changer au cours de son histoire, mais les métamorphoses se passant au sein de lui sont encore caractérisés par ce que l'apparition ou la disparition d'un élément quelconque influence essentiellement sur les rapports établis auparavant dans le système, alors que le renouvellement excitant par l'apparition de formations nouvelles dans les sous-systèmes lexico-sémantique, parfois plus étendus et ayant de limites moins distinctives se soumet plus difficilement à l'observation et la systématisation.

Le caractère de restriction du système grammatical ne possède pas pourtant de propriété de forme fermé et il ne faut pas le comprendre au sens que la grammaire est isolée du lexique. Au contraire, le système grammatical est enclin à se diviser en sous-systèmes, justement en vertu de ses liens avec le lexique, et l'unité du groupe lexico-sémantique se fait soutenir par l'unité de formes grammaticales et de sens aux mots de chaque de ces groupes.

Il faut souligner lors de cela qu'il est impossible d'établir la limite stricte entre le lexique et la grammaire. Il y a des structures occupant une position intermédiaire entre le lexique et la grammaire.

En établissant les rapports entre les sous-systèmes grammaticaux et les groupes lexicaux on peut approfondir l'analyse jusqu'aux moindres groupes dans

lesquels il commence déjà à disparaître la différence entre le lexique et la grammaire.

La méthode syntagmatique et paradigmaticque du dégagement des unités de la langue

Le mot et le morphème

La tentative d'attribuer au mot la définition qui pourrait être générale pour toutes les langues ou bien permettrait d'estimer le mot l'un des unités essentielles de la langue, selon la reconnaissance commune ne fut pas réussie. Les difficultés liées avec la fixation de la place du mot dans le système de la langue sont expliqués par les propriétés de l'unité déterminant la distinction de ses particularités dans les langues où mot est séparable en général. Toutefois le mot est unité fonctionnelle de la langue tellement importante que ni la grammaire, ni la lexicologie ne peuvent pas s'en passer.

Le problème du mot en suspense, les difficultés liées avec l'analyse morphologique de mots, la diversité de leurs types poussaient les linguistes à se mettre enquête des unités plus uniformes et plus acceptables pour la science générale de la langue. A titre de l'unité de la mise en relief répondant à l'exigence d'être une unité matérielle et ayant un sens le morphème est reconnu par beaucoup de linguistes. Il est défini comme une minimum unité signifiante. La possibilité d'isoler le dernier et de l'abstraire de ses relation syntagmatiques est basée sur le caractère de réitération de ceux-ci dans l'environnement identique. Donc, le morphème est fixé:

- 1) dans les relations syntagmatiques, ses rapports linéaires avec ceux d'autres ;
- 2) dans les liens paradigmaticques parmi les morphèmes comme unités du système de la langue.

La méthode de démembrement du courant langagier comme étape préalable de la classification de morphèmes est élaborée en détail dans la linguistique moderne et constitue une branche indépendamment de la terminologie prise dans cette analyse. Dans la linguistique descriptive, surtout à la première étape de son développement le morphème est considéré comme une notion essentielle de la grammaire permettant de réunir la morphologie et de la syntaxe au plan unique de l'analyse créant par l'identité de son unité. La syntaxe descriptive n'étudie que la combinaison de morphèmes s'associant aux unités plus complexes. Les mots, les groupes de mots doivent être considéré comme la succession régulièrement itérative de morphèmes, les segments du même type de la chaîne parlée. Le mot comme unité constructive, celle du vocabulaire, soit se divise en morphèmes (dénommer, nomination, nominal) soit se voit simple morphème libre (nom, gare, pere, vin, mot). Ainsi, les morphèmes peuvent être libre et lié. D'après les indices formels et la formation qu'ils remplissent à la formation des mots et à la grammaire, ils se divisent en quelques types : morphèmes radicaux et affixales. Ce ne sont pas tous les linguistes qui trouvent, d'ailleurs, qu'il faut distinguer les suffixes et les flexions.

Néanmoins, la notion du morphème ne suppléante pas celle du mot indispensable dans les langues, ou ceci malgré la difficulté de sa définition est l'une des unités fonctionnelles importantes de la langue. Ils sont unis, intégrés au

mot à l'unité entière et libre. A titre d'indices le plus générales du mot on reconnaît sa mobilité à l'égard des autres qui se reflète à la possibilité de son déplacement (il dit : dit-il) et la séparation de mots par les autres (il ne dit pas).

Ces deux critères mettent le chercheur devant une série de questions qu'il ne faut pas ni résoudre sur le fondement de critères syntagmatiques, ni éviter lors de la classification de mots en français. Il suffit de rappeler la difficulté qui se pose devant nous en question de formes composées du verbe, de mots se formant par la construction de l'article avec les prépositions (au, du, des) dont la complexité sémantique est évidente et la séparation formelle est impossible que A. Martinet appelait «les amalgames». La difficulté de cette espèce surgit lors de la considération de certains prefixes : **ultra-rapide**, **non-emploi**, lors de l'étude des mots composés de type divers et de celle de leur distinction de groupes de mots libres, de l'un des problèmes les plus difficiles se posant lors de la tentative de limiter directement la morphologie et la syntaxe dans le cadre de leur entendement traditionnel, autrement dit, lors de l'étude des mots qui représentent tout un entier ou une unité morphologique ou lexical susceptible de se diviser sémantiquement, tels que, **après-midi**, **chaise longue**, **va-et-vient**, **chef-d'oeuvre**. Il est difficile de mesurer le degré de la contraction et de la motivation des composants de ces unités, quoique les méthodes modernes de l'analyse approche, évidemment, la solution de cette question. Pratiquement, la classification de mots d'après leur constitution morphologique est issue de critères préalablement adoptés et conventionnels dans une certaine mesure.

Certains chercheurs estiment qu'il faut remplacer au cours de la description de structures linguistiques le terme «le mot» par un autre terme, en vertu de sa détermination insuffisante, correspondant à l'unité plus acceptable, plus distinctement dégageant, tel que, par exemple, par celui de «molecule» (Ch Bally) ou de «syntagme autonome» (A Martinet) qui seraient appliqués aux unités composées, pourtant, autonomes qui remplissent dans le langage la même fonction que le mot. Dans un des derniers ouvrages A.Martinet, revenant à la recherche de critères objectifs pour la définition des limites divisant les unités dans le courant linguistique, avança la particularité de la possibilité pour le locuteur de choix de l'unité suivante. Le manque du choix indique la limite du mot et son équivalent phraséologique. B. Pottier proposa le terme «lexie» en qualité essentielle, la moindre à la construction de la syntaxe. Telle unité fonctionnelle peut être simple: **cheval**, composée: **cheval-vapeur** et complexe: **cheval marin**. A. Greimas proposa le terme «lexème» pour l'unité de la communication relativement stable et divisible en «sèmes».

Les difficultés qui sont liées avec le problème du dégagement et de l'identification du mot, bien qu'elles soient considérablement énormes, mais n'empêchent pas pratiquement au lexicologue et en général au linguiste de se servir de la notion de mot indispensable pour eux.

Le problème de discerner les mots	Les mots ne sont pas identiques selon ses propriétés, constitutions morphémiques, relations syntagmatiques, fonctions dans la proposition et doivent s'unir en classes en raison de ses différences et de leurs spécificités dans la langue soumettant à l'étude.
--	---

Le français appartient aux langues dans lesquelles le mot se caractérise d'une manière faible mais se trouve sémantiquement en dépendance étroite du contexte et c'est pourquoi à la classification des mots un rôle considérable doit appartenir à la caractérisation distributive.

La théorie traditionnelle des parties du discours fut soumise à la critique maintes fois à cause de l'hétérogénéité de critères qui avaient été mise à son fondement. Pourtant la tentative de mettre en uniforme de principes à la classification de mots, bornant le fondement de la classification par l'une des particularités, par exemple, considérant les classes de mots seulement comme de différents types de la combinaison de morphèmes ou bien seulement suivant la particularité de les remplacer dans les contextes typiques, n'aboutirent pas aux résultats satisfaisants, malgré que l'investigation du problème de la classification de mots à ces deux courants écarta excessivement le cadre du problème et traça les voies de sa solution ultérieure.

Le mot appartient en même temps au plan morphologique et syntaxique et doit être étudié sur deux plans.

La complexité de la structure sémantique et morpho-syntaxique du mot exclut la possibilité de construire la classification de mots d'après l'une de ses particularités.

A titre de la départ en français doit être choisie celle de morphologique, comme établissant à la limite du mot et complétant par la description d'autres particularités – distributions et fonctions de classes morphologiques. La description complète de classes de mots doit insérer aussi celle de catégories grammaticales des parties du discours et les rapports réciproques de la structure formelle du mot avec le sens lexical de ses sous-classes. Non pas seulement l'hétérogénéité de mots, mais aussi leur inégalité fonctionnelle doit être reflété à la classification des parties du discours à laquelle on établit ainsi la dépendance hiérarchique entre eux.

La classification des parties du discours doit précéder celle de morphèmes, éléments construisant le mot. La partie du discours peut être considéré comme cadre où ses éléments composants s'intègrent à un entier.

La composition morphémique du mot

Le mot peut se composer d'un seul morphème: **chat**, **gris**, **dans**. Dans le mot décomposant en morphèmes se distinguent: le morphème radical – le porteur du sens lexical du mot, se nommant aussi lexème, les affixes et les flexions. La quantité de lexèmes surpasse considérablement en nombre d'affixes.

On nomme les mots composés ceux qui contiennent deux ou plus de morphèmes: **fouire-tout**, **francophone**, **téléguidage**. Pourtant la composition de mot thématique répondant à cette définition se borne en français aux emprunts, de préférence, grecque et latins: **géographie**, **philosophie**, **bibliothèque**, ainsi que largement répandus à certain couche de vocabulaire français dont l'élargissement sans cesse est lié avec le développement de la science et de la technique, avec les formations se composant d'éléments grecques et latins de type: **philologie**, **télévision**, **stratosphère**, **métropolitain**. On rencontre aussi les formations mélangés dans lesquelles sont insérés les morphèmes radicaux de différente origine, tels que, **autoroute**, **autobus**, **autostop**, **télécabine** et aussi bien que les

mots composés empruntés à l'anglais : ***pick-up, week-end, snack-bar, living-room***. A la composition de mot des éléments français se rapporte le type productif de formation avec l'élément verbal informulé et le substantif : ***monte-charge, gratte-ciel, vide-ordures, ouvre-boîtes***.

Le terme «composé» adopté dans la lexicologie française ne correspond pas complètement à la définition prise dans la lexicologie russe du mot composé comme «la connexion entièrement formulée de deux ou plus de morphèmes servant de ceux dans les mots à part». Le terme «composé» fut introduit par les lexicologues français pour la dénomination non seulement de mots composés, mais aussi celle de groupes syntaxiques de différent degré de contraction sémantique et syntagmatique, en commençant par presque libres, tels que, ***carte postal, médecin légiste***, de ceux de différent degré de figées: ***rendre compte, chemin de fer, café-crème, bon marché***, jusqu'à ceux qui sont lexicales complètement: ***va-et-vient, laisser-aller, tout-à-l'égout***, y compris aussi les morphèmes radicaux: ***après-midi, à pied, sans-façon***.

Les investigateurs du problème indiquant les difficultés de distinguer le mot composé et le groupe syntaxique en français selon les critères qu'ils avancent, élargissent ou bien étrécissent le cercle de types de formation rapportant à la composition de mot. En élargissant cette notion Ch. Bally, par exemple, rapporte aux composés les syntagmes sémantiquement contractés exprimant une notion unique: ***maison de compagnie, entrer en scène***. Sauf le critère sémantique Ch. Bally avance le critère fonctionnel : un tel syntagme peut être remplacé par un mot: ***verre à bière – chope***.

Ch. Bally insère même les groupes syntaxiques à l'ordre inconvertible de mots aux composés: ***histoire romaine, chaleur solaire***. La particularité principale du composé c'est l'impossibilité de se développer les termes de syntagme à part.

Indiquant l'insuffisance de la particularité sémantique à laquelle attachent d'une grande importance A. Darmsteter, K. Nyrop, F. Brunot et Ch. Bally, H. Mitterand estime à titre de critères importants ceux de morphologique, de fonctionnel, de fréquence.

Selon le premier à la composition de mot se rapportent ***anglo-saxon, vide-poches, grand-route, télévision***, ainsi que les mots dans lesquels l'ordre des composants ne correspond pas au moderne, ***blan-bec, rouge-gorge***.

On s'adresse au critère fonctionnel dans les cas où les autres critères manquent. A. Mitterand estime que le mot composé se distingue du groupe de mots par ce que le premier se mène comme un mot simple à l'égard du contexte, autrement dit, toutes espèces du développement propres à lui se rapportent non pas aux composants particuliers du mot composé, mais à toute la formation complexe entièrement.

Le critère de fréquence fut pratiquement adopté par les lexicologues français qui rapportent sur ce fondement aux mots composés : ***timbre-poste, café-crème, mandat-carte, chou-fleur, pomme de terre, etc.***

Les préfixes précèdent le radical, changent son sens, mais ne déterminent pas la classe de mots à laquelle ils se rattachent. Une partie de préfixes ne peuvent

être que les morphèmes liés, d'autres sont séparables et s'emploient comme prépositions ou adverbes: **non, pour, entre, avant**.

Au point de vue sémantique les préfixes sont plus indépendant que les suffixes. Les suffixes suivent le radical, changent comme les préfixes son sens, mais à la différence de ceux-là exercent une influence à l'appartenance du mot aux parties du discours et représentent les morphèmes liés servant à la formation de mot nouveaux.

Dans la théorie de Ch.Bally les suffixes – les transpositeurs, c'est en cela que consiste leur fonction essentielle : au moyen de suffixes s'effectue le passage d'une partie du discours à l'autre. Or, le suffixe **-ment** permet de former l'adverbe de l'adjectif: **rapide-rapidement**; à l'aide de **-al** se forme l'adjectif du substantif: **principe - principal**.

J. Dubois considère ceux-ci comme moyen de la transformation de l'une de types de constructions à l'autre: personne qui décore/un décorateur, elle a du charme/elle est charmante, la pièce est propre/la propreté de la pièce.

Certains parmi eux conservant l'aptitude du mot de se rapporter à l'une ou l'autre classe influence sur son sens, tels que, les suffixes diminutifs et les suffixes à sens affectif: **buvoter, maisonnette, maigrelet**.

La fonction de formation de mot peut cumuler avec celle de l'appréciation affective: **vantard, chauffard**.

Les suffixes se distribuent d'après les parties du discours et participent à la définition des sous-classes de mots se faisant joindre leur sens à celui de racine. Or, l'une de significations de **-euse** sert à rapporter le substantif au vocabulaire de la technique industrielle: **riveuse, batteuse**. Ceux de la significations étroite, tels que **-tomie, -toxie** servent à former les termes de medecin: **hemotoxie, gastrotomie**; **-on** participe à la formation de termes physiques: **proton, photon** et etc.

Dans la sphère de la terminologie scientifique ces suffixes servent non seulement de moyens de la formation de mots mais aussi ceux de différencier la terminologie.

La flexion ne change pas de signification de mots : les flexions, ce sont les catégorisateurs servant à distinguer les parties du discours, aussi bien que distribuant les mots d'après les derniers formant un système clos.

Dans la constitution de mot ils suivent le suffixe.

La distinction établissant entre les suffixes et les flexions n'exclut pas la cumulation de leurs fonctions dans un morphème. Les premiers comme les deuxièmes peuvent être les catégorisateurs des parties du discours. Dans le système de la formation du verbe les morphèmes **-er/-ir** servent à former les verbes des radicaux substantif: **action/actionner** et d'adjectifs: **rouge/rougir**; il est transpositeur, par ailleurs l'un des élément du paradigme verbal. La terminaison de participes devient en même temps le suffixe des adjectifs qui peuvent être formé des substantifs: **numéroté, cacaoté** et etc.

Certains linguistes rapportent **-able** aux flexions du verbe, la possibilité de la formation des adjectifs à l'aide de **-able** des radicaux verbaux est tellement haut.

C'est ainsi que les définitions attribuées plus haut aux éléments construisant le mot sont basées sur leurs particularités et leurs fonctions les plus générales, mais n'excluent pas d'interactions et zones intermédiaires entre eux. Ces éléments sont définis par ses rapports réciproques avec le radical et leur distinction est aussi basée à l'opposition commune de la grammaire au lexique.

Les mots-outils

D'après les propriétés les mots ne sont pas identiques et la classification suivant leurs fonctions contribue à distinguer les mots indépendants ayant habituellement le lexème et ceux qui n'en contiennent pas se voient de service à l'égard des premiers. Les mots-outils aux relations syntagmatiques ne sont pas autonomes et se distinguent des indépendants par ses fonctions. Selon ce qu'à laquelle de ces particularités s'est attribué le sens essentiel, les mots se divisent d'après l'usage de préférence en autonomes et non autonomes, libre et liés. Parfois, on distingue les mots pleins et les mots vides. Il ne faut pas estimer le terme «les mots vides» bien réussi: il n'y a pas de mots privés de sens, mais sans doute, les mots-outils se distinguent par le haut degré de l'abstraction.

Les mots de service se caractérisent aussi par certaines particularités distributionnelles, ils se bornent à ses propriétés combinatoires, ne commutent pas avec d'autres mots et dans la plupart de cas ne peuvent pas être exclus du contexte. Tous ces traits sont propres aux différents groupes de mots-outils au degré divers.

La division tenant compte simultanément de particularités sémantique et fonctionnel fut adopté le plus largement. Or, les mots se divisent en ceux qui ont le lexème auxquels se rapportent le substantif, le verbe, l'adjectif et l'adverbe et en ceux de service, fonctionnels à l'égard d'eux, c'est-à-dire, de premiers :

A) ceux qui les déterminent, tels que, articles, adjectifs pronominaux, adjectifs numéraux, adverbes de degré et d'intensité ;

B) les mots qui servent à établir les rapports entre eux, tels que, prépositions, conjonctions.

Entre le mots-outils et les formants de mots il existe la similitude fonctionnelle évidente, mais les derniers sont les éléments liés du mot, et ce qui concerne les premiers, ils possèdent les particularités générales du mot – la séparation et celle de mobilité – et de grandes possibilités combinatoires par rapport aux formants, conditionnés par ces particularités.

La classification analogique est, sans doute, indispensable dans la grammaire, n'avance que les critères généraux de distinguer les deux types de mots parmi lesquels il faut estimer la particularité de fonction de service à titre d'essentielle. La division de mots en ceux de non service et en ceux de service ne dépend pas de répartition de mots en parties du discours ; les limites de deux classifications ne coïncident pas, se croisent. Certains groupes de mots ne peuvent être que de service : prépositions, conjonctions, articles; d'autres se révèlent au sein des parties du discours, par exemple, les pronoms conjoints ou à l'égard d'eux, comme les mots qui sont susceptibles de remplir la fonction dans une condition déterminée, par exemple, les verbes auxiliaires.

La notion de la forme grammaticale.

Les éléments linguistiques qui composent une langue peuvent être divisés en deux groupes. Ce sont:

1. Les mots ou les parties de mots à valeur lexicale .
2. Les mots ou les parties de mots à valeur grammaticale.

Parmi ces derniers on distingue les mots-outils, les affixes et les flexions. Les affixes et les flexions font partie des mots à valeur grammaticale. Les éléments qui ont un sens lexical possèdent une fonction nominative: ils nomment les personnes, les choses et les phénomènes de la réalité objective. Ce sont des mots significatifs: directeur, journal, formation, parler.

Les éléments qui ont un sens grammatical sont privés de fonction nominative. Ils expriment différents rapports qui existent entre les mots significatifs et les conditions de leur existence.

Les éléments ayant un sens grammatical sont nommés formes grammaticales: au directeur, du journal, formation, parler, le parler.

Le sens grammatical diffère du sens lexical. Le sens lexical représente toujours le concret. Le sens grammatical est toujours abstrait. Comparons une série de mots: chanter, jouer, diviser, parler, crier. Ce sont des mots ayant un sens lexical différent. Ces mots désignent des choses différentes. Pourtant il y a quelque chose de commun dans ces mots. C'est la terminaison – er, leur forme.

Ce qui diffère ces mots appartient au sens lexical, ce qui les réunit appartient au sens grammatical, c-à-d. à la forme.

L'abstraction du sens nous a donné la forme. La terminaison – er indique que tous ces mots indépendamment de leur signification sont des verbes à l'infinitif.

Comparons d'autre part cette série de mots: parler, parlons, parleur.

Nous distinguons ici la partie commune "parl". Cette partie du mot sert à nommer un objet, elle est porteuse du sens lexical.

Mais cela ne signifie pas que la deuxième partie n'a aucun sens. Associée à la première partie, elle indique que le mot est soit un infinitif, soit la I –re personne du pluriel d'un verbe, soit un substantif. Cette partie a un sens grammatical.

"Divis" n'est pas un mot proprement dit, c'est quelque chose qui n'a pas de forme.

Pour que cet élément devienne mot, il faut y donner la forme, c-à-d., ajouter un élément grammatical.

En se servant d'éléments grammaticaux différents, on peut obtenir d'un seul élément lexical plusieurs mots: division, diviser, indivisible.

Il y a dans la langue une série de mots dans lesquels il est difficile de distinguer l'élément grammatical: jadis, auparavant, là. Ces mots n'ont pas de partie formelle, mais tout de même ils ont une forme, la forme zéro.

En russe: разговорчив +ый, +ал, +ость

разговорчив+ о

Un élément grammatical a généralement plusieurs sens grammaticaux. Par ex., dans "un homme" "un" marque genre, nombre, indétermination.

Dans "homme" marque genre, nombre, génitif. Dans "vous partez" "ez" exprime personne, nombre.

D'autre part, le même sens grammatical peut être exprimé par des formes différentes: le genre est exprimé par article, suffixe, termination (un livre, formation, oiseau) la personne est exprimée par pronom, terminaison (nous parlons, vous parlez).

Les rapports entre les éléments lexicaux et les éléments grammaticaux dans les langues synthétiques et les langues analytiques.

Dans les langues synthétiques les éléments lexicaux se réunissent avec les éléments grammaticaux en seul mot:

L'élément grammatical apparaît sous la forme d'une désinence, d'un suffixe, d'un préfixe.

Dans les langues analytiques les éléments lexicaux se réunissent avec les éléments grammaticaux par la juxtaposition de deux mots séparés: à *l'homme, de l'homme*.

Il n'existe pas de langues purement synthétiques, comme il n'existe pas de langues purement analytique.

On peut parler seulement de la prédominance de l'un ou de l'autre procédé dans la structure grammaticale d'une langue.

Le français est une langue à tendances analytiques. Mais on y trouve aussi des éléments synthétiques:

nous venons – vous venez

journal – journaux

blanc – blanche

Une forme n'existe pas d'elle même, elle entre en rapport avec d'autres formes. Toutes les formes se trouvent dans un état de corrélations et d'oppositions constantes. En d'autres termes, une forme existe grâce à ce qu'il existe d'autres formes corrélatives. Par ex., on peut parler des formes non personnelles du verbe car il existe des formes non personnelles du verbe. On parle des verbes du 1-er groupe parce qu'il y a des verbes du 2-me et du 3-me groupe, etc.

Les formes sont indépendantes du sens, c'est pourquoi elles peuvent être étudiées à part. Ex. de Cherba: Глокая куздра штеко будланула бокренка.

Les mots inventés sont employés aux formes propres à la langue russe, c'est pourquoi le rapport entre les éléments de cette phrase est bien clair. Cet exemple prouve qu'on peut analyser les rapports formels entre les éléments de la langues indépendamment de leur sens.

La catégorie grammaticale.

Les éléments grammaticaux sont porteurs des catégories grammaticales.

Une catégorie grammaticale c'est un sens grammatical et toutes les formes qui servent à exprimer ce sens.

Le verbe, par ex., se caractérise par les catégorie grammaticales de la personne, du nombre, du temps, du mode, etc.

Les catégorie grammaticales sont des notions grammaticales très abstraits et généralisées, propres aux mots, aux groupes de mots, aux propositions. Elles trouvent leur expression formelle dans une série de signes formels.

Une catégorie grammaticale constitue toujours une unité de sens grammatical et de forme.

Le problème de la classification des mots en parties du discours.

Pour faciliter l'étude des mots on les classifie. Classifier les mots, c'est les répartir en groupes, dont chacun réunit les mots qui ont quelque chose de commun.

Les mots peuvent être classifiés de différentes manières. Cela dépend de ce qui nous intéresse dans les mots.

D'après l'indice sémantique, on divise les mots en deux classes:

- 1) Les mots pleins, qui sont chargés d'une fonction sémantique: cheval, bleu, aller.
- 2) Les mots vides, qui ne sont pas chargés d'une fonction sémantique. Ils servent à exprimer différents rapports entre les mots pleins: le, de, et.

On peut diviser les mots en variables et invariables, indépendants et outils. On divise aussi les mots en classes nommées parties du discours.

La classification des mots en parties du discours en français soulève jusqu'à présent de vives discussions. Cette classification qui a pour source l'ancienne tradition grammaticale et qui est fondée sur des critères parfois conventionnels, paraît ne pas satisfaire linguistes.

Plusieurs savants reconnaissent que le classement des mots en "parties du discours" traditionnelles néglige une chose très importante: le fonctionnement du langage.

L.Tesnière dans son oeuvre fondamentale "Les éléments de syntaxe structurale" (1959) dit que la classification traditionnelle des mots en parties de discours (en dix espèces de mots) est fondée simultanément sur trois critères: nature, fonction et position.

Le verbe, le substantif, l'article et le participe sont définis et nommés selon leur nature propre.

Le pronom, qui remplace le nom, l'adjectif, qui accompagne le substantif, l'adverbe, qui accompagne le verbe et la conjonction, qui relie les mots, sont définis et nommés selon leur fonction.

La préposition, qui est placée devant le substantif, l'interjection qui est interjetée dans le discours, sont définies et nommées selon leur position.

Selon L.Tesnière, une bonne classification ne peut s'appuyer simultanément sur plusieurs caractères. L.Tesnière renonce à la classification traditionnelle des mots en parties du discours.

Estimant que l'essentiel pour la grammaire c'est de comprendre le fonctionnement des faits du langage, L.Tesnière examine les différentes catégories de mots sous l'aspect fonctionnel et propose sa propre répartition du vocabulaire français en classes de mots.

Se fondant sur la répartition fonctionnelle, il inclut dans la catégorie du substantif les pronoms qui au point de vue syntaxique se comportent comme de véritables substantifs.

Les linguistes modernes classifient les mots en parties du discours d'après les critères objectifs. Cette classification est basée sur deux critères formels:

- 1) La forme du mot elle-même, et ;
- 2) La distribution du mot, c-à-d, l'environnement du mot dans la chaîne parlée ou écrite.

Même sans comprendre ce que le mot exprime, on peut dire que “Le courage, formation” sont substantifs et “finissent, parlons” sont verbes, “de, à” – préposition, etc.

La forme elle – même nous renseigne sur l’espèce du mot. Mais ce critère pris seul ne suffit pas pour diviser tous les mots en classes:

part	N	court	V	la - Art
	V		Adj	Pron. pers
			Adv	

Quand on rencontre ces mots dans le contexte les doutes ne surgissent jamais. Ce sont les mots voisins qui déterminent la valeur du mot comme parties du discours.

Il part vite. Il prend une part active à ce travail.

Il court vite. Il a acheté un pardessus trop court.

Il s’arrêta court. La table est ronde. Je la vois.

Les mots qui se rencontrent dans la même distribution appartiennent à la même classe.

Du point de vue de la distribution, le substantif se distingue du verbe avant tout par la nature des mots – outil qui se procèdent.

Un mot précédé d’un déterminatif nominal (article, adjectif démonstratif, possessif) est un substantif: une part, la part, cette part, sa part.

Un mot précédé d’un déterminatif verbal (pronom personnel) est un verbe: il part, elle part, on part.

La grammaire moderne distingue comme de parties du discours:

1. Les noms, subdivisés en substantifs et adjectifs.
2. Les verbes, subdivisés en infinitifs, participes, verbes personnels.
3. Les mots-outils, qui se répartissent en déterminatifs nominaux (article, adjectifs démonstratifs, possessifs, indéfinis), en déterminatifs verbaux (pronoms personnels), en éléments de relation (prépositions, conjonctions).

Pourquoi les substantifs et les adjectifs sont – ils entrés dans la même classe?

C’est que les critères admis ne les distinguent pas toujours. Il est difficile dans certains cas de décider si l’on a affaire à un adjectif ou à un substantif. La forme même du mot ne dit souvent rien: *comédien (n)*, *aérien (adj)*

La distribution des adjectifs et des substantifs est souvent identique: ***Elle est furieuse. Elle est vendeuse.***

Ici, le sens du mot n’apparaît clairement que si les déterminatifs sont présents: ***Elle est bien furieuse. Elle est une bonne vendeuse.***

Elle est la vendeuse de ce magasin.

Tout substantif peut faire fonction d’un adjectif. Tout adjectif peut acquérir la valeur d’un substantif: ***Habit marron. Question argent. Le beau. Le vrai.***

Voici pourquoi la distinction entre les substantifs et les adjectifs est partielle.

Substantif. Définition.

Classification sémantique.

Le substantif présente comme objet indépendant n’importe quelle chose, conception, phénomène ou être vivant du monde réel: ***livre, tristesse, vent, homme.***

La plupart des substantifs n'ont aucune particularité morphologique qui détermine leur appartenance à la classe des substantifs. Par ex.: les mots "porte, lit, livre, livrer, jouer, partir".

Les substantifs dérivés seuls ont cette particularité morphologique: environnement, formation etc. Les suffixes -age, -ation etc. servent à distinguer les substantifs des autres classes de mots.

L'indice principal des catégories grammaticales du substantif est représenté par l'article ou par les déterminatifs. Ces mots – outils qui accompagnent régulièrement le substantif indiquent son genre et son nombre. L'article sert à exprimer également la détermination et l'indétermination du substantif.

Le substantif peut se combiner avec un adjectif qui détermine la qualité des objets.

Les limites sémantiques des substantifs sont très larges.

On distingue les substantifs dits concrets, qui désignent les êtres et les choses: homme, cheval, livre, et les substantifs dits abstraits, qui représentent des qualités, des états, des actions: bonté, blancheur, paresse, lecture.

Il y a des substantifs marquant des phénomènes physiques et chimiques qui se représentent à notre esprit comme les choses visibles, palpables: *lumière, feu, vent*.

On peut les considérer comme substantifs concrets.

Les substantifs se divisent aussi en substantifs nombrables représentant les objets séparés qui peuvent se compter: un livre, deux livres, trois livres, et en substantifs non nombrables qui représentent:

1. Une substance homogène, une masse: *eau, beurre, pain, fromage, vermicelle, paille*.

2. Des phénomènes physiques et chimiques: *feu, lumière, vent*.

3. Les substantifs abstraits: *bonté, patience, curiosité*.

On distingue aussi les noms propres et les noms communs. Les noms propres indiquent un seul objet pris en particulier: *Paris, Alpes, Pierre, Balzac*.

Les noms communs désignent toute une espèce de choses ou de personnes: *ville, montagne, homme*.

Parmi les substantifs on distingue aussi les noms individuels qui indiquent un objet isolé: *homme, ville, montagne*, et les noms collectifs qui marquent un ensemble, une collection de choses ou de personnes sous la forme du singulier: *armée, foule, groupe, troupe, tas, gibier, volaille, dentelle*.

On distingue les substantifs désignant des êtres animés: *homme, cheval* et des substantifs désignant des objets inanimés: *livre, table*.

La catégorie du genre des substantifs.

Le genre en français est une notion grammaticale qui représente la réunion de deux sens grammaticaux: masculin et féminin.

En russe, le genre réunit trois sens particuliers: masculin, féminin, neutre.

La catégorie grammaticale du genre est une catégorie abstraite non motivée dans toutes les langues.

La différence entre le masculin et le féminin est dans la plupart des substantifs purement conventionnelle. Elle ne peut pas être expliquée par le sens réel des notions exprimées.

Peut – on expliquer pourquoi “le sable, le fruit, le plancher” sont du masculin et “la table, la forêt, la maison” sont du féminin?

Egalement on ne peut pas expliquer pourquoi les même objets dans différentes langues sont nommés par les substantifs de différents genres:

стул – la chaise; часовой – la sentinelle.

Les substantifs russes “боль, стены, дробь” sont du féminin et les substantifs de la même origine sont du masculin en ukrainien: боль, стін, дроб.

L’usage seul détermine le genre des substantifs. En français il y a des substantifs qui au cours du développement de la langue changeaient, et plus d’une fois, de genre: rencontre (f) était autrefois du masculin, âge(m) – du féminin.

Certains substantifs sont donnés soit comme masculin, soit comme féminin: après midi (m,f), amour – masculin au singulier, féminin – au pluriel.

Le genre des substantifs est marqué par l’article ou un déterminatif, mais seulement au singulier:

Le livre, ce livre, mon livre

La table, cette table, ma table. Mais:

Les livres, ces livres, mes livres

Les tables, ces tables, mes tables.

Le genre des substantifs dérivés est marqué par les suffixes: - age, qui indique le masculin (bavardage), - tion, qui indique le féminin (formation), etc.

Quand il s’agit de la distinction des sexes, certains suffixes présentent des formes parallèles: ***vendeur – vendeuse, directeur – directrice, tigre – tigresse.***

Mais dans beaucoup de cas le genre reste inexprimé: ***l’école secondaire, ces pommes rouges.***

On observe la même chose pour la distinction des sexes: souvent il n’y aucune différence de formes: un moineau, un éléphant, une alouette, un panthère, etc.

Pour indiquer le sexe, on ajoute le mot “mâle” ou “femelle”: ***un moineau femelle, une alouette mâle.***

Quant aux personnes, la distinction de sexe y est importante: ***le garçon – la fille.***

Mais il arrive que cette distinction perde son importance: ***une connaissance, une personne, un témoin, etc.***

Les substantifs désignant les professions exercées autrefois par les hommes, continuent à s’employer au masculin: un écrivain, un professeur. Pour indiquer le sexe féminin, on ajoute le mot “femme”: ***une femme écrivain, une femme professeur.***

L’expression du genre grammatical est en contradiction avec la réalité dans d’autres exemples:

une sentinelle, une recrue, une vigie – le genre féminin est attribué aux occupations des hommes ;

un Laideron, un mannequin – sont des mots qu’on emploie en parlant des femmes.

Comme on voit, la catégorie du genre sert à classer les substantifs selon les principes différents et souvent arbitraires.

La catégorie du nombre des substantifs.

La catégorie du nombre, contrairement à celle du genre, correspond entièrement à l'opposition réelle du nombre. En français, la catégorie de nombre est exprimée par l'article ou les déterminatifs: *les livres, mes livres, ces livres*.

Il y a aussi la flexion s(x). Mais elle ne se prononce plus, sauf à la liaison, qui disparaît peu de la langue parlée: à bras ouverts, produits alimentaire.

Il y a des changements des terminaisons et même des radicaux de certains substantifs: *cheval – chevaux, travail – travaux, boeuf – boeufs /bo/*.

Mais tous ces moyens ne sont que des survivances de l'expression synthétique du nombre qui était propre à l'ancienne langue.

De nos jours l'expression du nombre est un procédé analytique.

Elle se réalise au moyen d'un mot – outil.

Déterminatifs nominaux.

On comprend sous les déterminatifs nominaux les mots – outils qui précèdent le substantif. Ce sont les articles et les adjectifs pronominaux.

D'une part, ils caractérisent le substantif en exprimant les sens grammaticaux propres aux substantifs. D'autre part, du point de vue communicatif, ils indiquent de quelle manière on se représente l'objet désigné par le substantif.

Le même substantif peut être procédé de différents déterminatifs selon la conception que nous voulons exprimer par le substantif.

Article.

L'article était étranger au latin classique. On sait que son développement a commencé au latin postclassique et surtout en latin dit vulgaire. Ce sont certains pronoms démonstratifs et le numéral "un" qui ont donné naissance à l'article.

Le développement de l'article est dû à la tendance analytique du français. L'article a remplacé les désinences marquant le genre et le nombre du substantif en latin. L'article et le substantif forment un syntagme nominal.

Le problème de l'article a éveillé une grande attention chez les linguistes et est l'objet de vives discussions.

Dans son ouvrage "La notion d'article chez nos grammairiens" (1995-96), H.Yvon examine toutes les définitions de l'article français données par les grammairiens à partir du XV s. jusqu'au XX siècle.

En exposant divers points de vue sur l'article, H. Yvon lui – même adhère à la théorie de G.Guillaume: l'article c'est un moyen qui sert à actualiser le nom dans le discours. Cette opinion est partagée par plusieurs linguistes.

L'ouvrage de G.Guillaume "Le problème de l'article et sa solution dans la langue française (1919) attire une attention particulière". C'est un travail de psychologie linguistique, utilisant avec les modifications nécessaires la méthode de la grammaire comparée. G.Guillaume s'est proposé de découvrir pourquoi l'article s'est introduit dans les langues qui ne le comportaient pas à son avis, l'article emploie (actualise) le nom dans le discours.

Ce qui est précieux dans l'ouvrage de Guillaume c'est que l'auteur veut attirer notre attention sur tout un ensemble de problèmes qui sont liés à l'article. Il renonce

aux critères strictement formels adoptés par des grammairiens français: article défini, indéfini, partitif.

Ses interprétations de l'article sont fondées sur une compréhension très nette de la nature de l'article et de son fonctionnement dans le contexte. En même temps certaines définitions appliquée par Guillaume à divers emplois de l'article touchent plus à la psychologie qu'à la langue.

Des définitions plus satisfaisantes de l'article au point de vue linguistique sont formulées par G. Gougenheim dans son ouvrage "Système grammatical de la langue française" (1939) et par R.L. Wagner et J. Pinchon dans leur "Grammaire du français classique et moderne" (1960). Ces linguistes soulignent que le substantif français doit être accompagné d'un déterminatif (selon Gougenheim) ou d'un déterminant (selon Wagner et Pinchon). L'article appartient à cette catégorie de mots. La théorie, projetée au début du XX s., par Guillaume, est développée et complétée dans la science moderne par plusieurs linguistes soviétiques et étrangers.

Plusieurs linguistes soviétiques s'occupaient de l'étude de l'article en français. L'ouvrage le plus important est celui de L.I. Иля "Артикль во французском языке", М, 1956.

Selon l'opinion de la plupart des savants, la catégorie grammaticale de l'article comprend deux valeurs opposées appelées détermination – indétermination. La dernière, à son tour, contient une opposition binaire: nombrabilité – non nombrabilité.

A cette répartition de valeurs grammaticales correspondent trois formes d'article: le défini, l'indéfini, le partitif.

L'article "le" exprime l'opposition avec "un". L'article défini c'est un référent, il renvoie à une situation familière. Le plus souvent c'est une référence à la situation dont il a déjà été question, c-à-d., à la situation exposée antérieurement: ***J'ai acheté un livre. Le livre est intéressant.***

L'article indéfini "un" signifie l'absence de référence: ***J'ai acheté un livre.*** La référence est absente, elle est impossible. Cette référence à la situation (anaphore) constitue la fonction essentielle de l'article défini.

L'article "un" et l'article "du" exprime aussi une opposition. "Un" exprime une idée de quantité nombrable, "du" exprime une idée de masse, de quantité non nombrable: ***J'ai acheté un pain. J'ai acheté du pain.***

L'article défini.

Donne la possibilité de présenter le substantif de deux manières:

1) comme pris au sens général ou 2) comme bien déterminé.

Le substantif employé au sens général désigne tout les objet nommes: ***L'homme est mortel.***

Le substantif "homme" désigne la totalité des hommes. Il ne désigne rien d'existant dans la réalité, mais seulement dans la pensée. Quel homme? Tous qui existaient, qui existent, qui existeront. Il ne s'agit pas d'un objet concret, mais d'une notion générale: ***Le lait est blanc.***

Le substantif bien déterminé désigne un ou plusieurs objets qui existent dans la réalité et qui sont limités quantitativement. Cette limitation peut être exprimée par différents moyens de la langue:

Le livre de mon ami.

Les livres que vous m'avez donnés.

Le premier livre de ma vie.

Fermez le livre et écoutez.

Les objets uniques dans leur genre, comme “terre, ciel, soleil” sont déterminés par le fait qu'ils sont uniques. C'est pourquoi ils s'employaient autrefois sans article, comme noms propres.

A l'aide de l'article indéfini les substantifs peuvent être représentés aussi de deux manières:

1) comme insuffisamment déterminés ou 2) comme ceux qui marquent une espèce.

Le substantif qui n'est pas suffisamment déterminé désigne un objet, n'importe lequel parmi plusieurs objets de la même espèce:

J'ai acheté un livre. Mais: J'ai acheté le livre que vous m'aviez recommandé.

Dans les substantifs au singulier l'idée de quantité déterminée est toujours sensible: ***Prenez une pomme de mon panier.***

Les mêmes substantifs au pluriel marquent une quantité indéterminée: ***Prenez des pommes de mon panier (=quelques pommes)***

Le substantif est employé avec l'article indéfini quand on veut indiquer l'espèce à laquelle appartient l'objet dont on parle: Le fer est un métal.

Dans la phrase: Avez – vous une mère? Le substantif ne sert pas à nommer un objet, mais à indiquer l'espèce de l'objet, une espèce de parent.

Il est également facile de distinguer l'idée de l'espèce quand il s'agit d'un aspect particulier sous lequel l'objet se présente: ***Une vie charmante commença pour elle.***

Les noms de phénomènes de nature peuvent être aussi présentés comme quelque chose de particulier, sous un des aspects possibles:

Un beau soleil de printemps éclairait la pleine.

Une fine pluie froide tombe depuis le matin.

L'idée de l'espèce est surtout sensible dans les noms propres précédés de l'article indéfini. Ils désignent non pas la personne qui porte ce nom, mais une autre personne qui lui ressemble, qui est de la même espèce, qui se caractérise par les mêmes qualités: ***C'est un vrai Dumas. C'est un Tartuffe.***

Ils peuvent désigner aussi une espèce que la personne peut prendre à nos yeux:

J'ai vu un Pierre méconnaissable.

Mais il y a des cas où il est difficile de distinguer s'il s'agit de l'espèce ou d'un objet indéterminé, le substantif peut être compris de deux manières. Par ex.: Qui vous l'a dit? - Une femme.

“Une femme” peut désigner ici une personne indéterminée ou l'espèce de la source d'information.

Dans les cas où le substantif au singulier et au pluriel marque une espèce, l'idée de quantité n'est pas présente. Il s'agit seulement de la caractéristique. Quand on

dit: Mes parents étaient des personnes instruits on n'a pas en vue une quantité indéterminée de personnes. Le pluriel indique seulement que la caractéristique se rapporte à plusieurs personnes.

L'article partitif

L'article partitif présente le substantif comme indéterminé. Cette indétermination est purement quantitative. Nous savons que l'indétermination quantitative est marquée par l'article indéfini "des". Mais "des" s'emploie seulement devant les substantifs au pluriel. Quand on a besoin d'exprimer une quantité indéterminée par les substantifs au singulier, on se sert de l'article partitif.

Dans quel cas apparaît le besoin d'exprimer une quantité indéterminée des substantifs au singulier? Quand il s'agit des substantifs non nombrables. Ce sont les substantifs qui désignent une masse, une matière homogène (sable, sucre) ou une notion abstraite (tristesse, attention).

Il faut souligner que les substantifs non nombrables s'emploient avec n'importe quel article, selon l'idée qu'on veut exprimer par le substantifs. L'article partitif est employé quand on parle justement d'une quantité indéterminée de manière: ***J'ai acheté du lait.***

Mais: ***Le lait est blanc. Le lait que j'ai acheté est bon.***

Donnez – nous un lait et deux thés.

Même les substantifs nombrables précédés de l'article partitif prennent la valeur des substantifs non nombrables et désignent non pas l'objet mais la masse, la manière: du boeuf, du mouton.

Parfois les noms nombrables grâce à l'article partitif ont la valeur des noms collectifs: ***Il y a du poisson dans cette rivière.***

Quant aux substantifs abstraits, l'indétermination marquée par l'article partitif doit être comprise d'une manière plus large. Ces substantifs précédés de l'article partitif expriment toutes sortes d'indétermination: quantité, intensité, degré: ***Il a du courage. Il inspire de la confiance.***

Ces substantifs peuvent exprimer également une caractéristique approximative: ***Il y avait du dimanche en l'air.***

Ou une ressemblance approximative: ***Il y a du gymnaste en lui.***

Absence de l'article.

Quand le substantif est employé sans article, ce peut être:

1. L'article zéro, c'est l'absence de l'article qui a une valeur grammaticale. Le substantif employé sans article perd sa valeur de nom. Il ne désigne plus un objet particulier, il sert à caractériser un autre objet quand il joue le rôle de l'attribut. Il correspond dans ce cas à l'adjectif: ***Il est étudiant.***

Quand le substantif en fonction d'attribut désigne un objet, on emploie l'article: ***Il est un bon étudiant. Il est l'étudiant de notre groupe.***

L'attribut peut désigner une espèce à laquelle le sujet appartient. Alors c'est l'article indéfini qu'on emploie: ***Il est un étudiant.***

L'article zéro a lieu quand le substantif sert à caractériser un autre substantif et correspond à un adjectif: ***une odeur de mer, un sac de voyage.***

Ici le substantif ne désigne pas un objet comme tel, mais la caractéristique d'un autre objet.

Une voix d'enfant – quelle voix?

La voix d'un petit enfant – de qui?

Le substantif avec l'article zéro entre les locutions adverbiales et correspond à un adverbe: ***lutter avec courage = courageusement, regarder avec tendresse = tendrement.*** Mais:

***regarder avec une tendresse maternelle,
avec la tendresse d'une mère.***

Le substantif avec l'article zéro fait partie des locutions verbales: ***avoir peur, prendre part.***

Dans ces locutions le substantif ne remplit pas la locution du nom.

Il fait corps avec le verbe. Les deux mots équivalent à un verbe simple: ***prendre part=participer, prendre place=s'asseoir.***

Ces locutions sont souvent déterminées par l'adverbe "très" qui qualifie un adjectif ou un substantif pris adjectivement:

J'ai très faim

Il faut faire très attention

Il y a des locutions où le substantif avec l'article zéro désigne le contenu de l'action: ***parler politique, causer théâtre.***

Ces locutions expriment en même temps l'action de parler et le sujet de la conversation.

Les locutions verbales s'opposent parfois aux constructions libres où le substantif désigne l'objet lui-même et s'emploie avec l'article: ***Prendre part, prendre une part active, rendre service, rendre le servis promis.***

La fonction syntaxique de ces mots est différente: ***Il prend part à l'excursion***

Prend part-predicat verbal, exprimé par un groupe de mots figé;

Il prend une part active prend prédicat verbal simple, une part-complément d'objet.

Ainsi, l'article zéro a lieu quand le substantif perd sa valeur de nom pour prendre la signification d'une autre partie du discours.

2. Absence de l'article indéfini "des" et de l'article partitif "du", "de la" après la préposition "de".

Comme l'article partitif "du, de la" et l'article indéfini "des" contiennent étymologiquement la préposition "de", ils sont régulièrement absents après les mots qui exigent la préposition "de". C'est l'absence de l'article pour des raisons formelles.

Dans tous les cas le substantif garde sa valeur de nom:

La terre est couverte de neige.

Un bouquet de fleurs. Un verre plein d'eau.

Le conseil d'amis (Ne pas confondre avec le conseil d'ami = amical).

L'article indéfini "un, une" et l'article défini restent après la préposition "de":
La table est couverte d'une nappe. La terre est couverte de la neige tombée pendant la nuit.

3. Le remplacement de l'article partitif et de l'article indéfini par la préposition "de" a lieu après les mots exprimant la négation. Ce remplacement

s'effectue quand il s'agit de l'absence absolue d'un objet, quand on nie l'existence de l'objet:

J'ai un frère – Je n'ai pas de frère.

J'ai des livres – Je n'ai pas de livres.

J'ai de la patience – Je n'ai pas de patience.

Quand la négation ne porte pas sur l'existence d'objets, l'article indéfini ou partitif est employé:

Ce n'est pas du sucre, c'est du sel.

Ce ne sont pas des livres, ce sont des cahiers.

L'article indéfini "des" est remplacé par la préposition "de" quand le substantif est précédé d'un adjectif: *Il a acheté de beaux livres.*

Mais: *Il a acheté des livres intéressants.*

Tout de même l'article s'emploie et devient même obligatoire quand l'adjectif et le substantif forment une certaine unité sémantique: *Des jeunes gens, des jeunes filles, des petits pois, des petits fours, des petits patés.*

4. Absence stylistique ou facultative.

Il y a des cas où l'emploi de l'article et son absence soient également possibles. Cela signifie que les deux variantes sont grammaticalement correctes. La différence entre le substantif avec ou sans article est purement stylistique

Le substantif peut être employé sans article dans les propositions à un terme. Il sert à nommer un objet, une notion et rien de plus. *Nuit. Chant de rossignol. Voyage à pied. Comme c'est beau !*

L'article défini concrétise le substantif, indique son rapport à une situation: *L'été 1942. L'occupation.*

L'article indéfini signifie que le substantif nomme des objets sans rapport à une situation, sans les concrétiser: *Une cour. Des fenêtres ouvertes. Un vagabond qui entre.*

Dans les titres des ouvrages littéraires le substantif sans article, sert à nommer le thème d'une manière générale: *Enfance. Histoire vraie.*

L'article défini indique que l'oeuvre prétend éclairer le plus largement possible ce qui est désigné par le substantif dans le titre. Tels sont le plus souvent les titres des ouvrages scientifiques: *La langue. La pensée et la langue.*

Le substantif avec l'article défini peut désigner aussi qu'il s'agit de quelque chose de très typique ou de grande importance: *L'argent. Le débacle. L'évasion.*

L'article indéfini fait allusion à un cas particulier: *Une vie. Un coeur simple.*

L'article est nécessaire quand le substantif en fonction d'opposition doit être mis en relief: *Paris, la capitale de la France, avait autrefois un grand nombre de rues sales et étroites. Il parle de Rousseau, le poète, et non de Rousseau, le philosophe.*

Adjectifs pronominaux.

Les adjectifs de ce type ont une fonction particulière: une fonction sémantique (rapports possessifs, démonstratifs, etc.) et une fonction de moyens formels d'exprimer le genre et le nombre des substantifs. La plupart de ces adjectifs s'approchent des mots - outils. Ils sont toujours atones.

Employés devant le substantif, ils forment avec lui une unité inséparable du point de vue syntaxique et phonétique. Pourtant, ils ne sont pas complètement grammaticalisés et conservent leur sens lexical.

Les adjectifs pronominaux présentent souvent la même idée que l'article:

pour ce moment – pour le moment

j'ai reçu plusieurs lettres = j'ai reçu des lettres.

Les adjectifs démonstratifs et possessifs correspondent à l'article défini. On sait que l'article défini provient du démonstratif dont le sens devenait de plus en plus abstrait.

Les démonstratifs et les possessifs rattachent l'objet à une situation en l'indiquant directement ou en indiquant le professeur:

Je lirais volontiers ce livre.

Il m'a donné son livre.

A la différence de ces deux adjectifs qui ont une valeur concrète, l'article apporte au substantif une détermination plutôt abstraite.

Les adjectifs indéfinis correspondent à l'article indéfini et à l'article partitif:

Donnez – moi quelque livre = un livre.

J'ai acheté quelques livres = des livres.

Il a quelque patience = de la patience.

Tout (chaque) étudiant doit bien travailler = un étudiant (sens général)

Mais: Chaque soir il va à la bibliothèque = Le soir ...

On peut y ajouter les nombres cardinaux qui précisent ce que "des" n'exprime que vaguement: ***J'ai acheté des livres = deux, trois, quatre livres.***

"Quel" interrogatif exige la réponse qui pourrait contenir l'article défini ou indéfini: ***Quel étudiant est – il? Il est un bon étudiant.***

Quel livre lisez – vous? Le livre que vous m'avez donné.

Ainsi, les adjectifs pronominaux constituent avec les articles le système des déterminatifs nominaux.

Adjectif. Définition. Classification.

Les adjectifs marquent le caractère d'un objet: ***un petit enfant, une table ronde, il est heureux.***

Dans la phrase ils sont attachés aux substantifs en qualité des termes secondaires tels que complément déterminatif, attribut.

Les adjectifs s'accordent avec le substantif, ce qui désigne grammaticalement leur liaison logique: substance et sa qualité sont pratiquement inséparables. L'adjectif par sa sémantique complète le substantif.

En français la structure morphologique de l'adjectif manque de précision. L'expression du genre et du nombre fait souvent défaut.

Les suffixes spéciaux qui aident à reconnaître l'adjectif sont propres à un petit nombre de mots.

La plupart des grammairiens distinguent d'après le sens deux groupes d'adjectifs:

1. Les adjectifs qualificatifs qui expriment une qualité comme telle: ***froid, blanc, large, joli, grand, petit, etc.***

2. Les adjectifs de relation qui caractérisent un objet par sa relation, avec d'autre objets: *français, chimique, scolaire, etc.*

industrie pétrolière – industrie de pétrole.

La distinction entre les adjectifs de ces deux groupes s'appuie sur le sens et la distribution.

Les adjectifs qualificatifs indiquent que l'objet possède une qualité à un degré plus ou moins élevé: ils forment les degrés de comparaison et sont employés avec les adverbes qui précisent une qualité: *si, très, trop, assez, plus, moins, etc.*

Elle est si (très) belle.

Elle est plus belle que sa soeur.

Les adjectifs de relation expriment le rapport à un objet (un rapport local, temporel, etc.)

Du point de vue sémantique leur emploi n'admet pas la comparaison. Ils ne sont pas accompagnés d'un adverbe. Leur distribution diffère de celle des adjectifs qualificatifs.

On dit: un livre français. On ne dit pas: un livre très français.

Le sens des éléments ne permet pas cette liaison.

Il existe une différence entre ces deux groupes d'adjectifs dans leur emploi syntaxique.

Les adjectifs qualificatifs s'emploient comme complément déterminatif, attribut du sujet, attribut du complément d'objet: *Un livre intéressant. Ce livre est intéressant. Je trouve ce livre intéressant.*

Les adjectifs de relation s'emploient seulement comme complément déterminatif: *un livre français.*

Les adjectifs qualitatifs peuvent se combiner avec le verbe "être", car l'idée de degré est liée à l'idée de temps. C'est pourquoi l'attribut peut être exprimé par un adjectif qualitatif.

Les adjectifs de relation ne peuvent pas se combiner avec le verbe être. Ces deux groupes d'adjectifs ne doivent pas être considérés comme définitivement séparés l'un de l'autre.

La classification en adjectifs qualificatifs et adjectifs relation est basée sur l'indice fonctionnel et sémantique qui admet le passage des adjectifs de relation en classe des adjectifs qualitatifs.

Certains adjectifs de relation employés au sens figuré, prennent une valeur abstraite et deviennent de véritables adjectifs qualitatifs: *Une très vieille et très française tradition. Vous êtes bien matinale.*

Les catégories grammaticales de l'adjectifs.

Les catégories grammaticales de l'adjectif sont: le genre, le nombre, les degrés de comparaison.

Presque chaque adjectif possède le genre et le nombre.

Ces catégories de l'adjectif se distinguent de celles du substantif par leur caractère subordonné: l'adjectif prend le genre et le nombre du substantif qu'il détermine:

Un grand arbre – une grande maison

De grands arbres – de grandes maisons

Le genre des adjectifs ne s'exprime pas d'une manière suffisamment nette. En ce qui concerne la formation du féminin, les adjectifs peuvent être divisés en deux groupes :

Les adjectifs invariables (jeune, riche, chimique, facile, immobile, etc.) et les adjectifs variables, dont le genre est exprimé morphologiquement, par un changement formel: joli – jolie, nul – nulle, cher – chère, petit – petite, sot – sotté, concret – concrète, léger – légère, bon – bonne, heureux – heureuse, vif – vive, créateur – créatrice, etc.

Certains adjectifs ont un seul genre, soit le masculin soit le féminin, parce qu'ils s'emploient seulement avec les substantifs du genre masculin: **nez aquilin**, **miel violat** (*фиалловый*), **hareng saur** – (*fumé*) **кончѐная**, **papier vélin** – *веленевая*, *пергаментная*

Ou du genre féminin:

Faim canine

Dent canine

Fièvre scarlatine

Porte cochère

Bouche bée

Le pluriel des adjectifs se forme par l'addition d'un "s" ou "x" un petit garçon – de petits garçons, un beau jardin – de beaux jardins.

Mais le plus souvent cette marque du pluriel n'est qu'un signe graphique, car "s" et "x" ne sont pas prononcés dans la plupart des cas, sauf dans le cas de liaison: de grande arbres, de beaux enfants.

La formation du pluriel de certains adjectifs présente des particularités:

Un regard amical – des regards amicaux

Un pays oriental – des pays orientaux

Un pays natal – des pays natals

Un pay natal – des combats navals etc.

Les adjectifs qualitatifs possèdent : le positif, le comparatif, le superlatif: **petit – plus petit – le plus petit, moins petit – le moins petit, aussi petit**

Le comparatif et le superlatif sont des formes analytiques.

Dans les formes analytiques des degrés de comparaison, les adverbes «plus, moins» sont devenus de véritables mots – outils qui servent à exprimer des relations purement grammaticales.

Au superlatif ils se sont soudés avec l'article défini.

Il reste encore en français quelque s vestiges de la formation synthétique des degrés de comparaison héritée du latin :

Bon – meilleur – la meilleur

Mauvais – pire – le pire

Petit – moindre – le moindre.

Outre ces formes synthétique, il existe des formes analytiques: **plus petit, le plus petit, plus mauvais, le plus mauvais.**

Place de l'adjectif.

En français, l'adjectif qualitatif suit habituellement le substantif : **un vent froid, un travail difficile.**

Certains adjectifs (grand, gros, petit, bon, mauvais, jeune, vieux beau, joli, haut, long, vrai) sont presque toujours placés devant le substantif: un petit enfant, une jeune femme.

Pour plusieurs adjectifs qualificatifs deux positions sont possibles:

un bruit léger – un léger bruit

une nuit sombre – une sombre nuit.

La proposition de l'adjectif entraîne souvent le chargement du sens: ***un grand homme – un homme grand, mon cher ami – un livre cher***

Les adjectifs de relation sont toujours postposés: ***un livre français, une fabrique textile.***

Ainsi, la place des adjectifs peut servir, dans une certaine mesure, de critère distributionnel pour distinguer ces deux classes d'adjectifs.

Rapports de l'adjectif avec d'autres parties du discours.

Les parties du discours ne représentent pas les classes de mots absolument séparées les unes des autres. Un passage permanent d'une catégorie dans une autre s'effectue au cours de l'évolution de la langue française.

L'adjectif devient substantif ou adverbe. D'autres parties du discours peuvent ne pas transformer en adjectifs.

En devenant adjectifs, le substantif perd sa valeur grammaticale, c-à-d la valeur de désigner un objet et prend les traits caractéristiques d'un adjectif: il marque le caractère d'un objet et s'accorde en genre et en nombre avec le substantif qu'il détermine: ***un homme travailleur – une femme travailleuse***

La plupart des substantifs employés comme adjectifs sont invariables: ***une robe marron – des robes cérise.***

Le participe présent et le participe passé peuvent être employés adjectivement et sont variables: ***Une élève négligente, une robe passante, l'eau dormante, des lettres écrites.***

Les adverbes employés comme adjectifs sont invariables:

Voilà une idée qui n'est pas mal.

Une jeune fille très bien.

Devenu substantif, l'adjectif marque aussi une qualité: ***un muet, un sourd, une blonde.***

L'article devient une marque indispensable de l'adjectif pris substantivement.

L'adjectif peut devenir adverbe quand il prend tous les traits caractéristiques de l'adverbe: s'il est invariable, s'il suit un verbe et sert de complément circonstanciel.

Les adjectifs «bas, haut, bon, cher, fort, droit, ferme, net, faux, dru, court» sont devenus de vrais adverbes.

En général, l'emploi des adjectifs adverbialisés est assez restreint car ils sont habituellement liés à des verbes bien déterminés: ***sentir bon, couter cher, aller droit, travailler ferme, chanter faux, s'arrêter net, couper court, semer dru.***

Pronom.

Les pronoms sont des mots qui ont un sens abstrait, très général. Ils expriment des phénomènes sans les nommer directement: ils les indiquent tout simplement (pronoms démonstratifs), ils indiquent le possesseur (pronoms possessifs), ils

établissent les rapports réciproques entre les interlocuteurs et les personnes qui les entourent (pronoms personnels). Au moyen des pronoms on interroge sur quelqu'un ou sur quelque chose. Les pronoms expriment également l'absence de toute chose ou de toute personne: rien, nul, aucun, etc.

Conformément à son origine, le pronom "tient la place" d'un substantif (pronom = pour le nom). Mais il peut aussi bien représenter un adjectif, un adverbe, un infinitif.

Ainsi, les pronoms, désignant d'une façon abstraite toutes sortes de phénomènes, servent de substituts à d'autres parties du discours:

Pierre lit, il est étudiant.

Etes – vous attentive? – je le suis.

Il y est (=ici).

Je désire parler. – Je le désire.

Les pronoms peuvent aussi se trouver à la place de toute une proposition:
Le dois partir. Vous le savez.

La distribution des pronoms coïncide avec celle des substantifs, mais avec certaines restrictions. Les pronoms ne sont pas déterminés par les articles et les adjectifs.

Les pronoms possessifs sont précédés de l'article défini, mais cela ne les rapproche pas des substantifs, parce que le rôle de l'article y est différent: il n'alterne pas avec l'article indéfini et n'a point le même sens.

Avec certains pronoms indéfinis l'emploi de l'article est à peu près normal:

L'autre – другой, второй

Un autre – другой какойнибудь другой

Les autres – все другие, остальные

D'autres – некоторые, другие

Ces pronoms se rapprochent le plus des substantifs.

Par leur significations les pronoms se rapprochent des substantifs.

Mais ils indiquent des objets et des personnes d'une manière très généraux. Lorsqu'on prononce "il", le mot n'évoque aucune image concrète.

C'est pourquoi les pronoms ne se combinent pas avec les adjectifs.

Le sens très généralisé des pronoms explique le fait que cette classe de mots est peu nombreuse et se caractérise par l'absence de nouvelles formations. Il n'y a pas de suffixes, il n'y a pas de dérivation.

Ce qui est caractéristique pour les pronoms français, c'est une double série de formes.

Les uns ont une existence indépendante, ils peuvent être employés isolément, comme termes de la proposition ou peuvent former une proposition: ***J'irai au cinéma avec lui. Qui est la ?-Moi.***

D'autres pronoms n'admettent pas ces emplois.

Certaines formes pronominales sont des mots-outils. Tels sont, par ex., les pronoms personnels conjoints qui expriment la personne et le nombre du verbe personnel et qui sont devenus indispensables depuis que les formes personnelles des verbes ont perdu leurs désinences: ***je parle, tu parles, il parle.***

Telles sont les formes pronominales dont on se sert pour créer une structure syntaxique particulière: *Il est plus fort que vous ne le croyez. Votre soeur, je l'ai vue. Cette affaire, j'y pense.*

La fonction du pronom, dans ce cas, est purement grammaticale.

Le pronom n'y a ni existence, ni valeur individuelles.

Aux formes qui ont la fonction grammaticale s'opposent en français les formes correspondantes au même sens qu'on appelle toniques ou indépendantes. Leurs séries parallèles constituent un des traits caractéristiques de la langue française.

Les catégories grammaticales du pronom français sont: personne, genre, nombre, cas, animé/ inanimé, totalité/ partie.

Ces catégories se manifestent dans le système des pronoms d'une manière spécifique.

La catégorie de la personne distingue le pronom du substantif. Le substantif a seulement la 3^e personne.

Pour que le discours ait lieu, il faut avoir les pronoms qui servent à la communication, en désignant la 1^{re} et la 2^e personne.

La catégorie du genre n'est pas toujours indiquée dans les pronoms.

Pour les pronoms personnels le genre est marqué à la 3^e personne: *il-elle, ils-elles.*

L'opposition entre le masculin et le féminin est nettement exprimée dans le système des pronoms possessifs (le mien-la mienne), et démonstratifs (celui-celle, ceux-celles). En ce qui concerne les relatifs et les interrogatifs, le genre est marqué seulement dans les formes composées (lequel-laquelle).

Parmi les indéfinis, les uns varient en genre (certain-certaine, aucun-aucune), les autres sont invariables (autre).

Certains pronoms ont conservé le neutre: *ce, ceci, cela.*

Le problème du nombre se pose pour les pronoms d'une manière différente. La notion du nombre est très vivante dans les démonstratifs et les possessifs. (celui-ceux, le mien-miens).

Dans les relatifs et les interrogatifs le pluriel est exprimé seulement dans les formes composées (lesquels).

Parmi les indéfinis, les uns ont seulement le singulier (personne, autrui), ou le pluriel (plusieurs), les autres ont deux formes distinctes (tout-tous).

Dans les pronoms personnels la distinction du singulier et du pluriel est exprimée par : *je-nous, tu-vous*, etc.

Le substantif n'a pas de formes casuelles. Les prépositions et la place du substantif ont cette fonction.

Les pronoms personnels ont conservé les restes de la déclinaison perdue depuis longtemps par le système du substantif: *je-me, tu-te, il-le-lui*, etc.

Je me - sont les formes casuelles de la 1^{re} personne, *moi* - variante combinatoire qui s'emploie selon le contexte: *Il me donne ce livre. Donnez-moi ce livre.*

Dans les formes "me, te" sont fondus deux cas (datif et accusatif).

Ce sont des formes qui cumulent des fonctions différentes :

Je te donne ce livre - compl. d'objet indirect.

Je te vois - compl. d'objet direct.

Dans le système des pronoms on peut parler de l'opposition de l'animé et de l'inanimé .

Verbe. Généralités.

Le verbe (du latin “verbum” - le mot) est le membre essentiel de la proposition qui constitue son centre organisateur. Cette qualité réservée au verbe lui place la place la plus élevée dans la hiérarchie des parties du discours considérées dans leur fonctionnement.

Des les grammaires antiques dans toutes les langues on opposait le verbe à une autre partie du discours –le nom (le substantif).

Ces deux parties du discours ont seulement une catégorie commune - le nombre. Dans quelque langue (hongroise, finnoise) le verbe et le nom peuvent avoir la même forme n'ayant qu'une différence sémantique. C'est pourquoi le côté sémantique prédomine dans la définition du verbe.

On a longtemps prétendu diviser les verbes en deux grandes parties, ceux qui marquent l'état et ceux qui marquent l'action. Mais on place les verbes des phrases: ***L'appartement comprend 4 pièces.***

L'appareil consiste en un tube..etc. Et, comme dit F.Brunot, “il faut ajouter qu'un même verbe signifie tantôt l'état tantôt l'action, suivent la forme ou l'on l'emploie”. Comparez : il fortifie sa position. Et sa position est singulièrement fortifiée. Il arrive même que la forme ne change pas, et que cependant il s'agit dans un cas d'action, dans l'autre - d'état. Comparez : les lettres sont distribuées à 8 heures du matin (action). Il est 8 heures et demie, les lettres sont distribuées (état).

Puis, l'action et l'état peuvent être exprimés par un nom: la marche, la danse, l'exploit.

Pour exprimer une action on peut utiliser des participes, des particules, des infinitifs, des présentatifs : voici, voilà :

Te voilà revenue. Ou tout simplement: Te voilà.

Alors, pour donner la définition du verbe il faut avoir en vue outre la sémantique encore quelques traits caractéristiques. Damourette (J) et Pichon (F) – linguistes structuralistes dans leur ouvrage: “Essai de grammaire de la langue française” appellent le verbe “un semiome pourvu de puissance modale” (100, I) (Значимая единица снабжения конструктивной способностью связывать слова)

Damourette et Pichon prennent en considération le côté sémantique et la fonction syntaxique du verbe, son caractère prédicatif. Mais le caractère prédicatif peut être rendu par d'autres moyens : par l'ordre des mots :

Chauds, les marrons !

Formidable ! Ton truc ! (Laffitte)

Par une pause : Pierre, toujours le même .

Par l'intonation : Quel bonheur! Le beau soleil! La cirène! Les gars! (Laffitte)

Donc, pour définir le verbe, il faut encore avoir en vue (outre la sémantique et la fonction prédicative) le côté morphologique.

Morphologiquement le verbe se distingue des autres parties du discours morphologiquement le verbe se distingue des autres parties du discours par son

aptitude à la conjugaison. La conjugaison est l'ensemble des formes dans lesquelles peut se présenter un verbe. Ces formes se composent d'un radical et d'une désinence.

Le radical exprime le sens lexical du verbe. Le radical des verbes réguliers conserve la même forme à travers toute la conjugaison.

Dans les verbes irréguliers le radical s'altère suivant le mode, le temps et la personne. Cela l'explique par des raisons historiques .

La désinence est une partie variable du verbe. Elle est porteuse des sens grammaticaux du verbe qui constituent ses catégories grammaticales. Elles sont suivantes: personne, nombre, temps, mode, voix et en partie - aspect .

Maintenant, en prenant en considération les trois points de vue (sémantique, syntaxique et morphologique) on peut définir ainsi le verbe: "Le verbe est une partie du discours pourvue de fonction nodale qui exprime soit un état, soit une action localisés dans le temps, et qui a des indices morphologiques de la personne, du nombre, du temps, du mode et de la voix"

La question de l'aspect est discutable puisqu'il n'y a pas de forme grammaticale spéciale pour l'exprimer. On le rend par plusieurs moyens.

La personne et le nombre sont marqués par les désinences verbales, mais partiellement. C'est pourquoi la langue dispose d'autres moyens pour garantir l'expression de ces catégories d'une manière complète. Il s'agit des pronoms conjoints qu'on appelle généralement déterminatifs verbaux. Ce sont des mots-outils à seule destination de marquer la personne du verbe : je , tu, il, on, n'existent même pas en dehors du verbe.

Dans la langue orale où les terminaisons des verbes ne sont pas toujours différenciées phonétiquement (je, tu, il parle), ces pronoms seuls permettent de distinguer les trois personnes du singulier et la 3-me personne du pluriel.

Les catégories de la personne et du nombre réalisent le rapport entre le sujet et le prédicat, elles les réunissent, donc elles jouent un rôle important, mais elles ne sont pas les catégories propres au verbe lui-même. Le verbe en est en dépendance du sujet. Quant aux catégories de la voix, du mode et du temps, ce sont les catégories inférieures du verbe, les catégories verbales.

La catégorie du temps est marquée par la forme du verbe simple ou composés, et par la désinences. Les formes temporelles, d'après la manière de leur expression se divisent en temps simples et en temps composés. Les temps simples se distinguent les uns des autres par des terminaisons spéciales. Les temps composés se distinguent les uns des autres par la forme du verbe auxiliaire.

Aux temps simples et composés il convient d'ajouter les temps appelés "surcomposés" formés d'un temps composé du verbe auxiliaire et du participe passé.

Les temps surcomposés les plus employés dans la langue moderne sont:

- le passé surcomposés (J'ai eu fini),
- le conditionnel passé surcomposé (J'aurais eu fini).

Enfin, on ne pourrait exclure du système temporel les formes périphrastiques du passé et du futur qui ont une formation autre que le reste des temps composées, mais qui sont des "temps" tout à fait constitués et d'un usage très courant:

- le passé immédiat (Je viens de parler) ;
- le futur immédiat (je vais parler) ;
- le futur immédiat dans le passé (j'allais parler).

L'imagination humaine se représente le temps comme une durée abstraite, ce qui peut être exprimé schématiquement par une ligne. Cette ligne est divisée dans la conscience en périodes, nommées: passé, présent, futur. Cette division est conventionnelle et relative.

On rapporte généralement au présent ce qui est lié avec le moment de la parole, au passé – ce qui précède ce moment, etc.

Mais les limites entre ces périodes ne sont pas stables dans la conscience des sujets parlants:

Je fais mes études a l'institut depuis 1976.

Je suis entré a l'institut en 1976.

Demain je pars pour Moscou.

On dit que la langues reflètent la manière de voir le monde, propre à une peuple.

Ainsi les conceptions du temps et des relations temporelles sont rendues dans différentes langues d'une manière linguistique différente.

En russe il y a trois formes temporelles qui correspondent à trois périodes du temps: présent, passé, futur.

Cela ne signifie pas tout de même que ces formes marquent toujours ce qu'elles désignent.

Он увидел, что он бежит – forme du présent, mais l'action est passé par rapport au moment de la parole, et présent (ou simultanée) par rapport au passé.

Он увидет, что мы бежим.

Le français emploie pour ces cas les formes spéciales:

Il a vu que nous courions ; il a vu que nous avions couru.

Le système français des formes temporelles est donc plus compliqué. Outre les temps essentiels : le présent, le passé, le futur qui marquent une action par rapport au moment de la parole, il y a encore des formes qui marquent le présent, le passé ou le futur par rapport au passé ou au futur.

Schéma : Passé composé

Présent

Futur simple

De là la division ont temps absolus (on ce sens qu'ils ont rapport seulement ou moment de la parole) et temps relatifs.

Mais tandis que le russe n'a que trois formes pour marquer le temps, il est riche quant aux formes exprimant l'aspect.

En français, comme nous le verrons plus bas, la situation est contraire: la richesse des formes temporelles au détriment des formes aspectuelles.

Le mode, en tant qu'une catégorie grammaticale, réunit le sens grammaticale de modalité et les formes expriment ce sens. La modalité signifie la manière de présenter un fait dans le discours comme réel, supposé, probable, désiré. La modalité est propre à n'importe quel énoncé, même constitué par un seul mot. Silence !

La modalité peut être exprimé par les moyens les plus variés : phonétiques, lexicaux, grammaticaux.

Le moyen phonétique : l'intonation.

Il parle (une affirmation). Il parle ? (une supposition).

Silence “ - ” Silence ! (un ordre)

Le moyen lexicale. Ce sont certains mots spéciaux: sans doute, certainement, probablement, peut-être etc.

Le moyen le plus efficace est le moyen grammatical – les modes.

La grammaire traditionnelle distingue quatre modes. Le mode est défini comme l'expression du rapport de l'action à la réalité. Ainsi la grammaire traditionnelle part de la valeur modale et réunit dans un mode les formes expriment cette valeur.

La théorie linguistique moderne n'est pas satisfaite de ce système de modes, car il ne mène pas une distinction nette entre les formes.

L'indicatif est défini comme mode de réalité. Mais les formes de l'Indicatif n'expriment pas toujours une action réelle. Le futur simple et le futur antérieur peuvent s'employer avec la valeur de la probabilité, l'Imparfait – avec la valeur du conditionnel, le futur simple - de l'imparfait. Ayant réuni toutes ces formes dans le cadre d'un mode, on attribue à l'indicatif les valeurs de la certitude et de la probabilité.

Tout cela rend la notion du mode au sein de la grammaire traditionnelle peu exacte et par conséquent déficiente du point de vue scientifique.

Les grammairiens modernes cherchent à baser la catégorie du mode sur la forme; ils définissent cette catégorie comme un système de formes verbales. Les auteurs de la “Grammaire du français classique et moderne” R.L. Wagner, J. Pinchon disent que “Les modes sont les cadres dans lesquels se rangent les formes du verbe” (Paris, 1962, p.295) et ils distinguent cinq modes en français: deux modes qui ne comportent pas de formes personnelles – l'Infinitif, le participe (et le gérondif), et trois modes où se rangent les formes personnelles: l'Impératif, le Subjonctif, l'Indicatif.

Chacun de ces modes a des particularités formelles qui le diffère des autres modes: écrire, écrivant, écris, j'écris, que j'écrive.

Les formes du Conditionnel sont associées à celles de l'Indicatif et s'appellent temps: futur hypothétique, simple et composé. Ce explique cette réunion par la communauté de formes de l'Indicatif et de Conditionnel. Le Conditionnel présent est apparenté au futur simple par l'indice -r- parlerai – parlerais/ et avec l'imparfait par les terminaisons – ais. Historiquement, cette forme est de la même nature que le futur. Toutes les deux sont issues, en roman, d'une périphrase composée – de l'indicatif d'un verbe et du présent ou de l'imparfait de l'auxiliaire “avoir” (Wagner, Pinchon, p. 295).

Il y a également des grammairiens qui ne reconnaissent que deux modes: l'Indicatif et le Subjonctif, dont les conjugaisons sont bien distinctes (malgré quelques confusions dans les verbes du 1 groupe).

L'Impératif ne possède pas de formes propres et utilise soit les formes de l'Indicatif, soit les formes du Subjonctif. Ce qui le caractérise c'est l'absence du

pronom – sujet, c-à-d. l'indice syntaxique. De la l'Impératif est considéré par certains linguistes comme une forme de proposition avec la modalité d'ordre.

On peut voir que le problème de mode n'est pas encore définitivement résolu.

La catégorie de la voix exprime le rapport entre le sujet et l'action. On peut présenter l'action comme faite par qn ou comme subie par qn. D'où la distinction de l'actif et du passif. Le moyen essentiel de rendre cette opposition c'est la forme du verbe dite active ou passive. Mais ces formes par elles – même ne sont pas toujours suffisantes pour marquer la voix. Le verbe ayant la forme active n'exprime pas toujours l'action du sujet actif: le chien dort, le jour tombe. D'autre part, la forme passive (le verbe «être» + participe passé) ne sert pas toujours à l'expression de la voix passive.

Les oeufs sont pourris (qui ont pourri)

Les oeufs sont battus (qui ont été battus).

Dans la phrase il a été fatigué «fatigué» est compris plutôt comme adjectif marquant l'état, et non pas comme participe passé. Cette phrase est analogue à «il a été malade». Ainsi, la forme du verbe n'est pas suffisante par elle – même pour marquer si le sujet est actif ou passif.

La voix s'exprime par le forme du verbe plus l'environnement syntaxique et la sémantique du verbe. Elle a été fatiguée par le voyage. Ici le complément d'agent décide de la nature passive du prédicat.

La forme pronominale peut exprimer la voix, mais non par elle – même non plus, mais selon le sens de la phrase.

La porte s'est ouverte. (d'elle - même)

Mais: ***La ville se construit vite.***

Il est clair que ce n'est pas la ville qui se construit seule sans intervention d'agent extérieur.

Dans «il s'ennuie, il se meurt» toute intervention extérieur est exclue.

Les constructions du type «La ville se construit vite»

«Les marchandises se transportent par action» sont considérés comme équivalentes à la forme passive.

La forme pronominale avec le pronom réfléchi est plutôt active: Il se lave. – Le sujet est actif, bien que l'objet coïncide avec le sujet.

La forme factitive du verbe est rapportée par certains linguistes (J.Dubois) à la voix active, parce que le sujet est ici la vraie source de l'action.

En résumant, il faut dire que la voix s'exprime non pas au niveau morphologique, mais au niveau syntaxique; non pas par la forme du verbe elle – même, mais par les relations syntaxiques et sémantiques de ces formes aux autres éléments de la proposition.

En observant l'exposé de la voix des grammairiens, nous pouvons voir comment on recherche une description plus adéquate de cette catégorie.

Ainsi, dans la vieille édition de la grammaire de L.I. Ilia il y a au trois voix: active, passive et réfléchie – moyenne; dans la dernière édition de la même grammaire il y en a que deux: active et passive, ce qui correspond plus à la conception linguistique moderne.

S. Ctheinberg dans sa «Grammaire française» identifie la voix et la forme. Il y a, selon l’auteur, tant de voix qu’il y a de formes, à savoir: active, passive, pronominale, factitive, impersonnelle.

D’autres linguistes (Б.В. Нихендзи, В.В.Блоговещенский, А. Sauvageot) trouvent qu’il y a deux voix: active et passive, mais il existe plusieurs formes pour exprimer ces voix: active, passive, pronominale, factitive, impersonnelle.

Le linguiste moderne Pottier, très apprécié aujourd’hui, aborde le problème de la voix d’une manière originale. Le sujet est passif selon lui, quand il est porteur d’une qualité qui lui est attribué.

Le loup est tué. L’enfant est bien élevé. Il est père de famille.

De sorte il élargit la notion de la voix en distinguant deux pôles opposés: l’action et l’attribution de la qualité au sujet comme l’actif et le passif.

La classification lexico – grammaticale des verbes.

D’après les fonctions qu’ils remplissent dans la langue, les verbes se divisent en verbes significatifs et en verbes auxiliaires. Ces derniers, à leur tour, forment deux groupes: verbes auxiliaires proprement dite et verbes demi – auxiliaire. Les verbes significatifs servant à désigner les actions et les états qui se rapportent au sujet: Le temps passé. Les oiseaux volent.

Les verbes “avoir” et “être”.

Les verbes “avoir” et “être” ayant une signification propre bien déterminée peuvent être employés comme verbes significatifs; comme verbes auxiliaires ils servent à former les temps composés et la voix passive (être). Dans ce cas, leur rôle est purement formel. On distingue assez nettement les verbes qui se conjuguent avec “avoir” et ceux qui se conjuguent avec “être”. Mais il y a des verbes qui construisent leur temps composés tantôt avec “avoir”, tantôt avec “être”. Avec “être” ces verbes indiquent l’état, résultant de l’événement, avec “avoir” ils indiquent l’événement en lui-même (ou l’action elle – même). Tels sont les verbes: monter, descendre, paraître, tomber, casser, passer, apparaître, demeurer.

Ils sont montés jusqu’au sommet. Il ont monté pendant une heure. Ce livre est paru depuis un an. Ce livre a paru l’année dernière.

La langue dit “vulgaire” n’observe pas cette différence, et emploie de préférence le verbe “avoir” dans tous les cas. La langue (l’usage) “soutenu” distingue toujours cette différence sémantique dans les formes composées des verbes.

Parfois le choix de l’auxiliaire est déterminé par le sens du verbe. Le verbe “convenir” utilise “avoir” lorsqu’il signifie “plaire” et “être” lorsqu’il signifie “tomber d’accord”: ***Ce projet m’a convenu. Nous sommes convenus d’agir ensemble.***

Le verbe “demeurer” au sens d’ “habiter” prend “avoir”: ***J’ai demeuré dans ce quartier.***

Le même verbe au sens de «continuer à être» (rester) se conjugue avec «être». ***Il est demeuré longtemps mon ami.***

Verbes factitifs.

Ce sont essentiellement les verbes “faire” et “laisser” employés avec l’infinitif d’un autre verbe. Le verbe “faire” indique que le sujet ne produit pas lui – même

l'action de l'infinitif, mais pousse un autre agent à la produire. On l'appelle aussi verbe causatif parce qu'il peut marquer que le sujet et la cause de l'action: ***Il l'a fait chanter. Je me fais faire une robe neuve.***

Le verbe "laisser" indique que le sujet n'empêche pas d'effectuer l'action: ***Le gardien a laissé passé les visiteurs. Laissez les enfants jouer.***

Ces rapports entre le sujet et l'action ne sont pas rendus dans la langue russe. Ces deux idées en français: ***Je me suis fait raser*** et ***Je me suis rasé.***

S'expriment en russe de la même manière: ***Я побрился.***

Verbes transitifs et intransitifs.

Les verbes transitifs sont ceux qui admettent un complément d'objet (lire, chanter).

Les verbes intransitifs sont ceux qui n'admettent pas de complément d'objet (aller, revenir).

Le critère qui fait reconnaître avec certitude le verbe transitif, c'est la possibilité de ce verbe d'avoir la forme passive. Au cours du développement de la langue française beaucoup de verbes intransitifs sont devenus transitifs, et ce procès n'est pas terminé, il est vivant. F.Brunot dans son oeuvre "La pensée et la langue" a exprimé l'idée que tout verbe français sauf quelques verbes auxiliaires peuvent devenir transitif. Le verbe intransitif peut acquérir la transitivité par les voies suivantes:

1. On donne au verbe un objet exprimant l'idée nominale contenue dans son radical: dormir mon sommeil, vivre sa vie: ***Elle vivait aussi la vie de ceux qu'elle connaissait ou qu'elle avait connus (R.Rolland).***

Dans tous ces cas la valeur transitive est exprimée non par le verbe même, mais par son emploi, par sa construction. Cela prouve encore une fois que dans le français les moyens syntaxiques prévalent sur les moyens morphologiques. En russe, par ex., la valeur transitive est exprimée par le verbe même: жить, прожить, плакать, оплакивать, стареть, старить.

2. Une autre façon consiste à ce que le verbe prend la valeur factitive: "Je sonne une cloche" signifie "Je la fais sonner", "Je fais qu'elle sonne".

Le verbe "restrer" prend la signification: faire, rentrer, sortir – faire sortir, tomber – faire tomber: Il a fait tomber la chaise.

Le même est le passage de l'intransitif au transitif des verbes dérivés des adjectifs: vieillir, grossir, grandir, maigrir. Ces verbes comme intransitifs expriment le passage d'un état à l'autre, comme transitif – le résultat de cette action: Il a vieilli avant l'âge– le chagrin l'a vieilli.

3. L'emploi du verbe au sens figuré peut la rendre transitif. Les verbes "courir, valoir, couter", employés au sens figuré se construisent avec un complément d'objet direct: ***Ce travail m'a coûté de grands efforts. Nous avons couru les magasins.***

Mais il y a des cas contraires. Le verbe au sens propre est transitif, un sens figuré perd sa transitivité: tenir qch, et tenir à qch: ***Je tiens à votre estime.***

Verbes perfectifs (terminatifs) et imperfectifs (cureifs).

L'action exprimée par le verbe "chanter" est indéterminée, durable. Le sens du verbe "tousser" comprend plusieurs action qui se passent vite.

Le sens du verbe “tomber” au contraire, exprime une action limitée, déterminée dans sa durée.

Les verbes tels que: naître, mourir, entrer, sortir, tomber, partir, qui ont un terme naturel et ne peuvent pas se prolonger infiniment, sont appelés les verbes perfectifs (terminatifs) ou les verbes à terme fixe.

Les verbes: aimer, estimer, attendre, écouter, hésiter réfléchir, marcher, tenir, travailler, n’ont pas de terme naturel, ils ne sont pas déterminés dans leur durée. Ces verbes sont appelés les verbes imperfectifs (cureifs) ou les verbes sans terme fixe.

La distinction entre les verbes perfectifs et imperfectifs est une distinction plutôt lexicale que grammaticale, elle dépend du sens lexicale du verbe. Elle, non plus, n’est ni absolue, ni même bien nette. Les verbes: boire, manger, lire, écrire, parler, décider, regarder, entendre, envoyer etc. ne peuvent pas être appelés ni perfectifs ni imperfectifs.

La valeur de perfectivité et d’imperfectivité dépend de la forme du verbe et du contexte.

Ex. de “Tartarin de Tarascon”:

“Un fusil devant lui, un autre dans la main, Tartarin mit un genou en terre et attendit... Il attendit une heure”.

La forme du verbe est la même mais les valeurs d’aspect exprimées par cette forme sont différentes.

Le contexte peut toujours montrer que l’action est déterminée, limitée ou durable, illimitée: **Il fut longtemps malade. Il chantait. Il chantait chaque jour. Il s’est réveillé. Il s’est réveillé trois fois cette nuit.**

Verbes impersonnels.

On appelle verbes impersonnels ceux qui présentent une action comme un produit d’elle – même, sans un agent actif. C’est le côté sémantique de ces verbes. Grammaticalement ils se caractérisent par l’emploi exclusif avec le pronom. IL qui ne marque pas une personne et qu’il est impossible de remplacer par un nom. Voilà pourquoi on dit que IL est impersonnel.

Dans l’ancien français ou le pronom conjoint ne s’employait pas encore dans beaucoup de cas, on disait: pluit, neige. Quand le pronom – sujet est devenu nécessaire on a donné à ces verbes par analogie avec les autres, le pronom “Il” comme sujet, qui est de pure construction.

Dans la langue moderne il y a quelques traces de l’emploi des verbes impersonnels sans “Il”: **Peut importe, qu’importe; mieux vaut tard que jamais.**

Des verbes qui ne s’emploient que comme impersonnels se réduisent à trois: falloir, advenir, bruiner.

Dans les autres peuvent s’employer tantôt comme personnels, tantôt comme impersonnels (il est bon, il est tard, il fait son travail, il fait froid).

Même les verbes marquant les phénomènes de la nature (atmosphériques): pleuvoir, neiger, tonner, gêler, - prennent, au sens métaphorique, la forme personnelle:

**L’eau gèle à zéro degrés. Les plumes neigeaient dans la cour.
Les bombes pleuvaient. Les canons tonnaient.**

Les autres verbes qui s'emploient comme impersonnels sont nécessairement accompagnés d'un complément, dit complément du verbe impersonnels; logiquement ils expriment l'agent de l'action: il est arrivé une délégation.

(Иля, р. 83, 92 - 94). Атрибутивные глаголы (самостоятельное изучение)

Les catégories grammaticales du verbe: personne, nombre, temps, mode, voix, aspect. Les changements subis par le verbe au cours de son évolution.

Les changements que le verbe français a subi au cours de son développement touchent essentiellement les catégories propres au verbe (temps, mode, voix). Ces catégories sont plus indépendantes que les catégories du nombre et de la personne qui lient le verbe et le nom. Cette liaison est très importante et c'est pourquoi ces catégories sont plus stables aux changements. Le verbe lui-même a subi des changements considérables.

Les phrases latine de Cesar: "veni, vidi, vici" est plus courte que la phrase française: "Je suis venu. J'ai vu, j'ai vaincu".

La catégorie du temps était exprimée en latin par les terminaisons. Par ex, le verbe **ornare** avait des formes: orno (praesens indicativus), ornari (perfectum); ornabo (futurum I); orna-ba-m (Imperfectum); ornaveeram (plusqueperfectum); ornav-ero (futurum II).

Dans la langue française cette catégorie est exprimée par des moyens analytiques. Le français a beaucoup de formes temporelles (plus de 30 formes) tandis qu'en latin il n'y avait que six. La différence est quantitative.

Quant à la conjugaison, en français il y a trois groupes, en latin il y en a quatre: I groupe en – are, II – ere; III – ere; IV – ire.

En français les verbes en **-er** viennent de la I conjugaison latine (cantare - chanter).

Mais parmi les verbes du I groupe il y a aussi les verbes qui viennent de la II conjugaison (absorbere - absorber).

Les verbes du II groupe viennent des verbes de la IV conjugaison latine (finire - finir).

Les verbes du III groupe se divisent en quelques sous – groupes:

1. vient de la IV conjugaison latine:

venire > venir, venant

sentire > sentir, sentant.

2. vient de la II conjugaison latine. Ce sont les verbes en – oir:

habere > avoir: debere > devoir.

3. vient de la III conjugaison latine:

defendere > défendre.

Ce sont les verbes en – er. La conjugaison des verbes du III groupe est très difficile. Ce sont les verbes irréguliers. Dans ce groupe, il y a des verbes qui ont dans leur conjugaison trois radicaux. Par ex.: le verbe **aller: je vais, nous allons, j'irai.**

Ces trois radicaux viennent des trois verbes latins:

Ambulare – бродить, ходить

Vadere - бродить

Ire – идти

Dans le dictionnaire académique il y a 4 mille verbes simples: 3600 – sont du I groupe; 300 – du II gr. ; presque 100 – du III gr. On forme chaque jour de nouveaux verbes, mais ce sont les verbes du I groupe. On forme les verbes du II groupe mais rarement. Pendant toute l’histoire du français pas un seul verbe du III groupe n’a pas été formé. Au contraire, ces verbes disparaissent ou passent dans d’autres groupes. Par ex. Le verbe **clore** est remplacé par cloturer, emouvoir – émouvoir, résoudre – par solutionner, traire – tirer, faillir – manquer etc.

La conjugaison française a apparu à la suite des changements morphologiques, phonétiques et syntaxiques de la conjugaison latine.

1. Les formes parallèles ont disparu et la conjugaison s’unifiait.

2. Les éléments flexionnels se réduisaient et étaient remplacés par les moyens analytiques (pronoms ou les verbes auxiliaires). Grâce à l’unification plusieurs formes ont disparu. Par ex., l’unique terminaison – ons a remplacé 4 terminaisons, le participe présent a remplacé 3 terminaisons latines: – antem – entem – ientem.

3. Les verbes de la conjugaison vivant ont unifié leurs radicaux, pour la plupart des cas d’après la position atone:

il trouve (position tonique). Maintenant: il trouve, nous trouvons. Nous trouvons (position atone), il prouve – prouvons.

Quelques verbes, au contraire, ont unifié la forme d’après la position tonique.

Je pleure - nous pleurons (maintenant: pleurons).

Il aime – nous aimons (maintenant: aimons).

L’alternance des radicaux se maintient seulement dans les verbes de la conjugaison archaïque: je meurs – nous mourons.

Les verbes du I groupe ont quelques rares exceptions: lever, promener, jeter (je lève – nous levons).

L’unification a eu lieu au XIV siècle, mais quelques verbes ont conservé deux formes jusqu’au XVII siècle.

Catégories de la personne et du nombre.

Pour la plupart des verbes la catégorie de la personne au singulier est exprimée en français moderne par des moyens analytiques. Les désinances verbales se sont conservées dans l’orthographe et non pas dans la prononciation. Elles se sont développées d’une part étymologiquement, d’autres part, par analogie. La terminaison - e (I pers. du sing.) a apparu par analogie avec les verbes qui se terminaient par un groupe de consonnes – entre, semble ou cette “e” était une voyelle d’appui, et par analogie avec les formes de II et III personnes du singulier (chantes, chante).

Les verbes du II gr. avaient un – s étymologique à la I personne.

Les verbes du III gr. n’en avaient pas jusqu’au XIV – XVI siècles. Ils l’ont pris par analogie avec les verbes du II groupe. Dans le français moderne tous les verbes de la conjugaison archaïque ont cet – s, excepté le verbe “avoir”: j’ai. Dans les formes: je peux, je veux, je vaudrais – nous avons -x qui représente la variante orthographique de -s. Ainsi, les désinances verbales, sauf la I e et II e personne du pluriel, sont graphiques, elles ne sont pas grammaticales.

Pour exprimer les notions de la personne et du nombre on emploie les pronoms personnels conjoints, qui accompagnent généralement les formes verbales. Les

pronoms conjoints ont perdu leur indépendance et se sont transformés en une sorte de mots – outils qui ne servent qu’à actualiser le verbe. C’est pourquoi certains grammairiens les appellent les préfixes ou les morphèmes du verbe, les flexions initiales. Mais il y a bien des différences entre ces deux groupes de particules:

1. Ces formes sont moins liées avec le verbe que les préfixes. On peut les en séparer, bien que cette séparation soit assez relative (négations pronoms – compléments en, y, particules personnelles, pronominales).

2. Ces formes peuvent changer de places: à la forme interrogative elles sont après le verbe et sans l’accent.

3. Les préfixes et les morphèmes ont seulement une valeur grammaticale, tandis que je, tu, il ont quelque valeur sémantique. Leur emploi assez rare dans quelque expressions en témoignent: je soussigné, être à tu avec qn, se dire tu.

4. Places devant le verbe, je, tu, il forment un tout phonétique avec lui. Ils n’ont pas d’accent, excepté la forme interrogative.

Ces formes sont une espèce de mots – outils, de particules qui servent à marquer les catégories grammaticales du verbe. On ne peut pas les nommer “préfixes ou morphèmes”, car les derniers sont les parties du mot.

Formes non personnelles du verbe.

Les formes non personnelles du verbe sont: infinitif, participes, gérondif. Ces formes expriment dans la phrase des action secondaires. Elles sont privées de certaines catégories grammaticales propres au verbe personnel. C’est l’expression morphologique de la personne qui leur manque avant tout: elles ne se conjuguent pas et ne se combinent pas avec les pronoms conjoints. De ce point de vue, elles sont invariables.

L’infinitif (du latin “infinitum” - non fini, non déterminé) – ne fait que nommer l’action en la présentant sans rapport à la personne, au nombre et au temps.

Dans ce sens l’Infinitif correspond au nom exprimant une action: lire – lecture, mouvoir – mouvement. Cela explique la facilité avec laquelle il devient un véritable nom: le coucher, le savoir.

Les grammairiens (L.Tesnière, Ch. Bally) trouvent que l’Infinitif et une forme verbale qui a des traits d’un nom. Dans la proposition l’Infinitif remplit toutes les fonctions syntaxiques du nom. Comme nom, il peut être précédé de diverses prépositions (ce qui est impossible pour la forme personnelle du verbe). Enfin, il peut être remplacé par des pronoms, tels que: en, y, le: ***Partir seul, n’y pensez plus! Je partirai s’il le faut.***

Contrairement au nom exprimant l’action, l’Infinitif exprime l’idée verbale avec une certaine nuance de durée. Comparez:

J’aime (à) lire et ***J’aime la lecture.***

Comme forme verbale l’Infinitif a certains traits communs avec le verbe. A savoir: L’Infinitif peut avoir un complément circonstanciel exprimé par un adverbe une construction prépositionnelle du nom:

Parler beaucoup - Il parle beaucoup.

L’Infinitif a les formes de voix: active – aimer; passive – être aimé, pronominale – s’aimer.

L'Infinitif a les formes exprimant la simultanéité et l'antériorité de l'action: doner – avoir doné. Il prétend lire ce livre. Il prétend l'avoir lu.

L'Infinitif dit présent exprime non seulement la simultanéité, mais aussi l'aspect imperfectif de l'action, l'Infinitif passé exprime l'aspect perfectif: ***Manger est bon, avoir mangé est meilleur (A.France.)***

La langue russe n'a pas de formes analogues à l' Infinitif passé, ce qui constitue une difficulté pour la traduction: ***On ne peut pas être et avoir été (Maupassant.)***

L'Infinitif joue le rôle de prédicat verbale dans les propositions à un terme: ***Comment juger pareille question (Beaumarchais.)***

Dans les propositions impératives à un terme ou l'ordre, la recommandation, la prescription ne s'adressent pas, en général, à une personne déterminée: ***Fermez la porte ! Résoudre les problèmes suivantes. Ralentir au tournant.***

Dans les simples notes, quand on fixe des actions à accomplir: ***Visiter la couturière. Acheter du café.***

Après la présentatif voici: ***Voici venir une nouvelle.***

Infinitif de narration: ***Ainsi dit le renard, et flatteur d'applaudir. Et la foule de rire.***

Un peu à part il faut examiner la construction dite proposition infinitive. C'est l'Infinitif qui joue le rôle du complément direct des verbes de perception.

D'après le sens, il est prédicat d'un autre complément direct du même verbe. Syntaxiquement ce n'est qu'une partie de la proposition indépendante. En fait, les deux propositions prétendues se sont pénétrées d'une dans l'autre si bien que cette dissection de la phrase en deux proposition est assez artificielle et parfois même impossible: ***Je l'entend parler.***

Les grammairiens discutent sur le sens qu'il convient de donner a l'expression de proposition infinitive. F. Brunot et ses disciples étendent ce terme a tout infinitif complément. Ils voient une proposition infinitive dans: ***Je travaille pour vivre. Je veux oublier. Je dois partir.***

La proposition infinitive n'a rien d'analogue dans la langue russe ou le terme инфинитивное предложение s'applique à toute autre construction syntaxique. Ce sont des proposition dont le prédicat est exprime par l'Infinitif même:

Не догнать тебе бешеной тройки (Некрасов)

Кому назначено, неминовать судьбы (Грибоедов)

Le participe.

C'est une forme non personnelle qui réunit la valeur verbale et la valeur adjectivale. La valeur verbale du participe passé est manifestée seulement dans les formes composées des temps construits avec le verbe "avoir". Ici la distribution seule suffit pour faire reconnaître le p.p. Dans les autres emplois du p.p. sa valeur verbale dépend de sa distribution et de son sens. Comp.: ***Fatigué de sa longue marche, il ... Rouge de sa longue marche, il ...***

Difficile à lire. Destiné à lire.

La distribution du participe et de l'adjectif est la même, le sens seul permet les distinguer. Comp.: ***Une robe bien faite. Une robe faite pour ma soeur.***

Dans la parlée c'est l'intonation qui sert souvent a distinguer le p.p. et l'adjectif.

Il a pris une chemise // déchirée par sa main sale.

Il a pris une chemise déchirée // par sa main sale.

Cette communauté formelle du p.p. et de l'adjectif a amené certains linguistes (p.ex.J.Dubois) à réunir ces formes en une classe.

Selon J. Damourette et E. Pichon, le participe avec “être” dans la phrase “les volets sont fermés” n’est pas une forme verbale: Le participe indique seulement une qualité et est un vrai adjectif: les volets sont opaques. Le participe présent, contrairement au p.p., caractérise toujours le substantif, comme adjectif, en tant que forme verbale, il peut avoir un complément d’objet direct: les yeux brillant d’attention.

Dans les cas où le participe présent accompagne le nom féminin ou pluriel, il est reconnaissable d’après l’absence de l’accord avec le nom. Dans les autres cas la différence est déterminée par la distribution et le sens.

Outre les formes simples il y a une forme composée: ayant chanté, étant sorti, qui réunit le participe présent du verbe auxiliaire et le p.p. du verbe essentiel. Cela a donné lieu à différents termes pour cette construction. On l’appelle tantôt gérondif passé (voir Ганшина, Петерсон. Сов. фр. язык) – parce qu’elle se rapproche au verbe, tantôt le participe passé composé – d’après la forme.

Toutes ces formes, bien qu’elles s’appellent p. près, p.p., p.p. composé, n’ont pas de valeur temporelle, mais une valeur aspectuelle.

Le p. présent marque une action inachevée, le p. passé – une action achevée, le résultat de l’action. Cette opposition n’est pas rigoureuse. Le p.p. de certains verbes exprime un état: une maison habitée, un fils aimé. Dans ce cas la valeur aspectuelle ne s’appuie pas sur la forme, mais sur le sens du verbe.

La forme en -ant peut perdre ses traits verbaux et ne plus exprimer l’action. Elle devient alors adjectif verbal qui lié avec le verbe seulement par la forme, le radical. L’adjectif verbal désigne une qualité constante. Il ne peut pas avoir de complément. Mais il peut être déterminé par l’adverbe: ***Une personne séduisante (très séduisante)***

Il peut être employé comme attribut: ***Ces enfants sont obéissants.***

La forme en -ant, précédée de la préposition-préfixe en (gérondif) -en marchant - qualifie un verbe et se distingue du participe par son sens adverbial : marcher en sifflotant.

Le gérondif peut être considéré comme la forme adverbiale du verbe, car il exprime comme adverbe certaines circonstances de l’action. Il se rapporte seulement au sujet de la proposition et se distingue du participe qui peut se rapporter à n’importe quel terme de la proposition :

J’ai vu mon ami en traversant le boulevard.

J’ai vu mon ami traversant le boulevard.

La catégorie grammaticale du temps dans le verbe français.

La catégorie du temps marque le placement de l’action dans un des trois moments de la durée – le présent, le passé, l’avenir.

Le système paradigmatique du verbe français convient un nombre défini de formes simples et un nombre correspondant de formes composées.

D’après l’origine les temps simples se subdivisent en :

Temps remontent aux formes simples latines: présent, imparfait, passé simple, présent de subjonctif, présent de l'impératif.

Temps remontant aux tours périphrastiques du latin: le futur, le conditionnel.

L'imparfait du subjonctif tient son origine du plus-que-parfait du conjunctivus latin.

Les formes latines du futur n'ont pas passé dans le français.

Grâce aux changements phonétiques on ne pouvait pas le distinguer de l'imparfait (Imp.-amavat ; futur-amavit).

Le futur et le conditionnel proviennent des tours comprenant l'infinitif+ le verbe "habere" au présent pour le futur - à l'imparfait pour le conditionnel. Au commencement ces tours avaient une valeur modale qui désignait seulement le désir. Cicéron écrivait : "Habeo ad te scribere".

Puis ils ont commencé à indiquer tout simplement l'action futur.

Cantare habeo > cantario > chanterai

Cantare habebam > chanterais.

Nous voyons que le futur et le conditionnel se sont formés à l'aide des moyens analytiques qui se sont transformés en flexions. Maintenant nous disons que ce sont des formes simples ou la flexion marque le temps.

Temps composés.

Les temps composés se sont formés dans le français du verbe auxiliaire et du participe passé. Dans le latin il y avait des formes composés pour les verbes déponentia "отложительные" qui avaient la forme passive mais le sens actif. Ils se conjugaient avec le verbe "esse": profectus sum - Je suis parti (proficisci-отправляться)

Les verbes qui conjuguent avec "avoir" tiennent leur origine des tours périphrastiques "habeo epistolam scriptam". Le verbe "habere" conserve sa valeur et correspond à : "Je possède une lettre écrite".

Peu à peu il se désémantise, se transforme en verbe auxiliaire.

Le participe passé employé autrefois dans la fonction d'épithète la perd, change de place, devient invariable mais porteur de tout le sens. Au début cette tournure n'était pas possible qu'avec les verbes transitifs, puis elle devient possible avec tous les verbes. Cette tournure nous explique l'accord qui existe dans le français moderne, l'accord du participe passé avec le complément d'objet direct qui le précède.

Temps surcomposés.

Aux temps surcomposés l'auxiliaire est dédoublé. Ces temps ont une valeur aspective bien exprimée, ils expriment une action achevée et marquent l'antériorité par rapport à un temps passé.

Quant aux rapports qui existent entre le temps et l'action, ce sont les formes de l'indicatif qui servent en premier lieu à situer l'action dans le temps. Elles peuvent indiquer d'une façon absolue le moment de l'accomplissement de l'action - un moment du présent, du passé, du futur.

Cette fonction est propre aux formes dites "simple" du verbe et quand elles la remplissent on les nomme "temps absolu".

Les formes temporelles de l'indicatif peuvent servir également à désigner le moment relatif de l'action, c-à-d. si cette dernière est simultanée, antérieure ou postérieure par rapport à une autre action. Les formes composées et certaines formes simples peuvent remplir cette fonction.

Les formes du présent expriment des actions s'effectuant au moment de la parole: Il parle ou des actions qui se transposent sur le plan hors du temps: **Pierre fume beaucoup, c'est un fumeur acharné.** Les formes du passé expriment des actions ayant eu lieu dans le passé. Les formes du futur présentent les actions comme débutant se produire dans l'avenir. La langue française dispose de deux paires de formes servant à exprimer une action future. Ce sont: le futur simple et le futur composé (dit antérieur), et le futur hypothétique simple et le futur hypothétique composé qui portent dans la grammaire traditionnelle le nom de conditionnel présent et de conditionnel passé. Toute action future comporte une certaine nuance d'hypothétique incertain. La différence entre ces deux formes du futur hypothétique consiste en ce que le futur hypothétique simple situe le moment de la réalisation d'une action probable dans le présent ou le futur. Le futur hypothétique composé correspond à une action envisagée comme probable du point de vue d'un moment passé, mais ensuite non réalisée.

Il viendrait demain, s'il avait le temps.

Il serait venu hier, s'il avait eu le temps.

Les diverses formes du passé présentent l'action de manière différente. L'Imparfait représente l'action passée qui n'est pas limitée dans sa durée: **Il habitait alors Moscou.**

Le passé simple présente une action passée qui est limitée dans sa durée: **Elle entra dans la chambre et ferma la porte. Il marcha longtemps.**

Le passé composé, par son emploi, est très proche des formes simples du passé, car il se transforme de plus en plus en une forme narrative voisine ou même identique au passé simple quant à sa valeur grammaticale.

La première valeur grammaticale du passé composé, déterminée par la composition de la forme (présent du verbe auxiliaire + participe passé) consiste en ce qu'il désigne une action accomplie par rapport au présent, qui contient les résultats de cette actions.

Le passé composé pénètre peu à peu dans la langue littéraire pour exprimer surtout des actions achevées au moment de la parole et ensuite - des actions simplement antérieures à ce moment.

Au cours des siècles la valeur du passé composé s'est rapprochée de plus en plus du passé simple. Le passé composé se rapporte maintenant aux formes du passé.

Le plus-que-parfait et le passé antérieur sont employés surtout pour désigner des actions antérieures par rapport au passé :

Chaque jour, quand il avait fini son travail, il allait se promener.

Quand il eut fini son travail, il sortit.

Le caractère particulier du système temporel français se découvre quand entre en vigueur la loi de la concordance des temps. La concordance c'est la dépendance

des temps de la proposition subordonnée des temps de la proposition principale. Elle est déterminée de deux facteurs :

- de ce que nous devons exprimer.
- de la sémantique des formes temporelles de la langue française.

Les règles de la concordance des temps ont été établies au XVII^e siècle.

La concordance n'est pas toujours observée, on ne la fait pas si l'action n'est pas liée au temps du récit. Dans la subordonnée on emploie parfois les temps absolus qui est possible dans deux cas:

- si l'action de la subordonnée est rattachée dans la plan temporel avec le moment de la parole: ***“J’ai passé toute la matinée étendu sur l’herbe devant la maison, sous l’énorme platane qui la couvre, l’abrite et ombrage tout entière” (Maupassant).***
- si le verbe de la subordonnée indique une action présente hors du temps : ***“Rudelle avait faim, une faim des bêtes, une de ces faims qui jette les loups sur les hommes” (Maupassant)***

Ainsi, nous voyons que la concordance des temps ne se fait pas mécaniquement, elle dépend du sens de la phrase.

Dans d'autres modes la valeur temporelle est moins différenciée.

Les formes du subjonctif désignent une action sans déterminer le temps précis ou elles se fait. Employées principalement dans la subordonnée, les formes du subjonctif expriment seulement le temps relatif et servent à désigner soit une action accomplie, soit une action non-accomplie: ***Je suis content que vous lisiez ce livre (que vous avez lu ce livre)***

Dans une proposition indépendante ou principale, le subjonctif marque une action située dans l'avenir: ***“Qu’il soit heureux ! Qu’on dise ce qu’on voudra! ”.***

Les formes de l'Impératif sont personnelles, mais elles ne désignent pas le moment de l'accomplissement de l'action avec précision. L'action se situe dans la domaine du présent – future. Le moment de l'accomplissement de l'action doit être précisé au moyen d'adverbes : aujourd'hui, demain, immédiatement, etc.: ***Venez demain ! Faites cela immédiatement !***

La catégorie de l'aspect.

La catégorie de l'aspect sert à marquer la manière dont l'action s'accomplit . L'action exprimée par le verbe peut être présentée comme achevée ou inachevée (c-à-d. durable) , comme unique ou répétée .

En russe comme dans les autres langues slaves le verbe par lui seul, par sa forme indique le caractère aspectuel de l'action :

L'idée de l'aspect s'exprime ici morphologiquement à l'aide d'un préfixe (y compris “préfixe zéro”).

Le fait que l'aspect est exprimé en français par la forme qui est celle du temps, a permis aux plusieurs linguistes (A. Meillet, J.Vendryes, F.Brunot et Ch. Bruneaut) de refuser en français la catégorie de l'aspect. Les linguistes modernes (R.Z.Wagner et J.Pinchon, J.Perrot) reconnaissent la catégorie de l'aspect. Ils désignent cette catégorie comme grammaticale et comme sémantique.

Le dernier temps certains savants sont d'avis que la catégorie grammaticale de l'aspect est exprimée en français par l'opposition des formes simples, composées

et surcomposées. La valeur différente des formes verbales est le résultat de l'influence réciproque du sens lexical du verbe et de la valeur aspectuelle de la forme verbale.

Les formes verbales simples indiquent l'existence d'une action: ***Il part. Il attend. Il parlait. Il attendait.***

Les formes verbales composées indiquent grâce au participe passé qu'elles contiennent, le résultat d'une action s'il agit d'un verbe à terme fixe, ou la cessation d'une action s'il s'agit d'un verbe sans terme fixe: ***Il est parti. Il a oublié sa promesse. Il est entré dans la chambre. Nous avons regardé cet homme. Je l'ai attendu un demi-heure.***

Mais il existe d'autres valeurs aspectuelles (répétition, commencement, rapidité de l'accomplissement de l'action), elles sont exprimées par de divers moyens, grammaticaux et lexicaux, qui ne constituent pas un système comme c'est le cas des préfixes russes.

Aux moyens grammaticaux on rapporte avant tout les formes de certains temps.

Le présent qui marque le moment de la parole est toujours conçu comme durable. L'imparfait exprime une action durable ou répétée. Le futur antérieur est le passé antérieur, marquant en tant que les temps composés une action achevée, présent encore l'action comme rapidement accomplie.

Il y a tout de même les temps qui ne marquent en aucune façon l'idée aspectuelle. Tel est le plus-que-parfait, il exprime l'action achevée ou inachevée selon le sens du verbe, ou selon le contexte: ***Quand il avait accompli cette tâche, il est parti. Il avait lu un roman avant notre arrivée.***

Le passé simple présente aussi l'action sans rapport à l'aspect est non comme achevée. Cette illusion vient du fait que ce temps exprime une action détachée du présent: ***Il lu longtemps ce livre.***

On ne sait pas s'il a fini, on sait seulement que la période est limitée.

L'aspect est exprimé aussi par certains préfixes: re- marque une action momentanée: abaisser - rabaisser (опустеть), abattre - rabattre, rattraper (догнать, поймать); en + la forme pronominale du verbe marquant le commencement de l'action: fuir- s'enfuir, dormir-s'endormir, aller-s'en aller, crier- s'écrier.

Les périphrases verbales "être à + l'infinitif", "être en train de + l'infinitif" marquent une action en cours d'accomplissement: ***Madame est à s'habiller (Elle s'habille en ce moment). Quand Anne-Marie entra, ils étaient en train de parler de la guerre civile (Triolet).***

Se mettre à + infinitif - la commencement de l'action, "l'entrée dans l'action": ***Un pluie fine s'était mise à tomber (Cogniot).***

Pour exprimer la durée ou le terme bref de l'action on utilise aussi des moyens lexicaux-des adverbes, des noms circonstanciels (longtemps, rapidement, en une seconde, en rien de temps, en un clin d'oeil), le contexte.

La même forme du verbe marque soit une action unique, soit une action répétée selon les moyens lexicaux qui l'accompagnent: ***Il neigeait toujours (sans cesse). Il neigeait de temps en temps. Elle a sonné plusieurs fois. Elle a sonné de temps en temps dans une petite cloche. Elle a sonné la nouvelle dans toute la ville.***

On utilise les verbes dont le sens lexical exprime l'aspect - commencer, finir, continuer à, cesser de etc.

Le problème du mode en français.

Le subjonctif, en tant que porteur de certaines valeurs grammaticales, se place au centre du problème des modes en français. Le subjonctif de la langue française vient du coniuunctions de la langue latin, c'est pourquoi, il a conservé plusieurs significations de ce dernier. Certaines significations on passé au conditionnel. Dans la langue latine le coniuunctions seul s'opposait à l'indicatif est dans tous les cas sont trait principal était ce qu'il caractérisait l'action comme qch d'incertain et opposé a la réalité. Le coniuunctions s'employait aussi bien dans les propositions indépendantes que dans les propositions subordonnées. Dans les propositions indépendantes le coniuunctions désignait des actions supposées ou possibles, l'ordre, la défense, l'invitation, le désir, l'incertitude etc.

Le subjonctif français n'a conservé qu'une partie de ces significations, les autres ont passé au conditionnel.

En étudiant l'emploi et les formes du subjonctif dans les propositions subordonnées est dans les propositions indépendantes on est obligé de remarquer que nous avons affaire a de subjonctifs différents. Il y a tout d'abord une différence de forme. Le subjonctif de la proposition indépendante s'emploie avec "que" ou sans "que". Nous trouvons ce "que" dans les propositions subordonnées, mais nous avons affaire ici avec des phénomènes tout à fait différents. Comparons les deux propositions suivantes: *qu'il vienne!* et *Je veux qu'il vienne!*

Bien sûr, dans le premier cas "que" n' est pas une conjonction comme dans le second. Dans "Qu'il vienne" "que" est plutôt la marque du subjonctif et forme une sorte d'unité avec ce verbe. C'est un élément morphologique, tandis que dans "Je veux qu'il vienne" "que" est un élément syntaxique.

Indépendamment de son emploi avec un "que" ou sans lui, le sens primaire et essentiel du subjonctif des propositions indépendantes et la volonté, le désir. Toutes les autres nuances apparaissent grâce au contexte. Un cas spécial est représenté par les emplois du subjonctif avec le sens du conditionnel dans les tours tels que : que je sache ou est exprimé une affirmation atténuée (adoucie).

Déterminer le sens du subjonctif dans les propositions subordonnées est plus difficile.

Il faut trouver la valeur commune pour toutes les propositions subordonnées ou le verbe est au subjonctif, mais comment définir les différentes nuances du subjonctif dans les phrases telles que: *Je ne connaie personne, qui en soit capable.* *Que cela soit vrai, c'est certain.*

Il n'y a ici qu'un trait commun – l'indication de la subordination de la phrase exprimée dans la proposition subordonnée a une autre pensée. Le subjonctif peut s'employer dans tous les types de propositions: complétives, relatives et circonstanciellles, il y a pourtant une certaine différence entre l'emploi du subjonctif dans les propositions complétives et relatives d'un côté et les propositions circonstanciellles – de l'autre. Dans les propositions complétives et relatives l'emploi du subjonctif dépend en général de la sémantique de la

proposition principale; dans les propositions circonstancielles c'est plutôt la sémantique de la subordonnée qui décide de l'emploi des modes.

Comme le subjonctif souligne plus la dépendance que la modalité, il n'y a pas de règles fixes pour tous les cas de son emploi.

L'emploi de l'indicatif ou du subjonctif dépend très souvent de l'appréciation subjective du degré de la dépendance d'une pensée de l'autre.

A côté de: ***Je me réjouis que vous soyez guéri.***

Nous avons: ***Je me réjouis de ce que vous êtes guéri.***

Une certaine influence sur l'emploi du subjonctif était aussi exercée par des grammairiens. Les règles de la langue moderne se sont formées au cours du développement de la langue ce qui a pour résultat des phénomènes étranges. Par ex.: Après si on n'emploie pas le subjonctif ainsi qu'après lorsque, mais après que on le mot s'il remplace la conjonction si.

"Si demain nous sommes libres et qu'il ne pleuve pas, nous ferons une partie de tennis".

Et on met l'indicatif si que remplace lorsque.

C'est pourquoi le problème du subjonctif a éveillé de vives discussions entre les savants pour qui le subjonctif n'a pas de valeur modale et représente un moyen grammatical marquant la subordination. La dépendance d'un verbe de l'autre, d'une action de l'autre et ceux qui reconnaissent du subjonctif certaines valeurs modales. Mais les derniers ne sont pas d'accord sur ce quelle est cette valeur modale.

L'opinion la plus répandue jusqu'au XIX^e siècle a été que le subjonctif exprime le doute. Il est facile de voir que le doute accompagne le subjonctif seulement dans certains emplois: ***Il doute qu'il fasse ce travail. Je ne crois pas qu'il le fasse.***

Et puis, la nuance modale de doute est exprimée par le verbe et le sens et la structure de toute la phrase.

Au XX^e siècle G. et R. Le Bidois dans leur ouvrage bien connu "Syntaxe du français moderne" (1935) exposent la théorie suivant laquelle la modalité est comprise comme "affectivité". Ils considèrent le subjonctif comme le plus "modal" de tous les modes, le plus imprégné d'affectivité et de supposition. Pour G. et R. Le Bidois, le subjonctif exprime à la fois la volonté, le désir, le but, la crainte, en somme n'importe quel sentiment que le sujet parlant peut éprouver à l'égard d'une action.

Un autre auteur moderne G. Moignet (Essai sur la mode subjonctif en latin postclassique et ancien français, 1959) conteste cette opinion. Il dit que la grammaire ne peut pas servir à exprimer des émotions. Les émotions peuvent être exprimées par n'importe quelle forme:

Orage, o désespoir, o vieillesse ennemie !

Que cela est beau ! Comment, serait-il malade ?

D'autre part, le subjonctif peut figurer dans les phrases qui n'expriment aucun sentiment : ***Qu'il soit en retard, je le sais.***

Certains linguistes opposent l'indicatif comme l'expression du "réel", de l'"existant", au subjonctif, expression de l'"irréel", de l'"inexistent". Pour ces

savants le subjonctif est une forme d’“irréalité” (J.Haas Französische Syntax, 1916; E. Tanase, Essai sur la valeur et les emplois du subjonctif en français, 1943).

Mais cette thèse elle aussi peut être facilement réputée par les faits de la langue, c-à-d. des cas où le subjonctif exprime une action réelle. Dans la phrase: “Je suis contente qu’il soit venu” le fait exprimé ne peut pas être considéré comme “Inexistant”.

La théorie qui est admise par la majorité des grammairiens modernes considère le subjonctif comme mode qui sert à l’expression d’un fait qui n’est qu’“envisagé par l’esprit”. Le subjonctif présente l’action comme l’objet, le contenu de la pensée sans la lier avec la réalité, de le subjonctif ne porte pas de jugement, n’affirme ou ne nie rien. Tout cela oppose le subjonctif à l’indicatif qui sert à exprimer ce qui est affirmé (indépendamment des rapports effectifs avec la réalité).

Parmi les linguistes qui partagent cette opinion on peut citer L.Clédat (En mange des grammaires, 1923, F.Brunot et Ch.Bruneau, Précis de grammaire historique, 1949) E. Damourette et J. Pichon. Des mots à la pensée. Ils affirment que la langue ne reflète pas directement la réalité, mais l’interprète à travers la prisme de la pensée.

Peu à peu s’est dégagé un trait commun à un certain nombre de linguistes: ils reconnaissent le caractère double du subjonctif. Dans la proposition indépendante le subjonctif est chargé de valeurs modales, c’est à dire qu’il a une signification grammaticale particulière. Dans la subordonnée cette forme est amodale, ce n’est qu’un signe linguistique n’ayant aucun rapport avec la réalité.

La difficulté de donner une seule définition à la valeur grammaticale du subjonctif dans les subordonnées a fait penser que ce mode n’a actuellement qu’une seule destination qui est de remplir une fonction syntaxique: être la forme du verbe en subordonnée. Ainsi L.Foulet, Ch.Bally affirment que dans la langue moderne, le subjonctif représente les formes doubles de l’indicatif, dont l’usage est commandé par des lois traditionnelles. Selon ces auteurs, le subjonctif est une forme morte qui a perdu toute la valeur indépendante et qui fait double emploi avec l’indicatif. Le subjonctif a été conservé artificiellement dans la langue en vertu de la tradition. Dans la langue littéraire, le subjonctif a une certaine raison d’être en tant que procédé de style, qui donne au discours un aspect plus recherché. Il est douteux que le subjonctif étant mort soit employé seulement comme procédé stylistique. Le subjonctif dans la subordonnée relative, par ex. A une certaine valeur sémantique qui le distingue des formes de l’indicatif: ***Je cherche une maison qui a (ait) un jardin.***

Le subjonctif est une forme vivante dans la langue française. Ce mode est très courant dans la langue des gens peu cultivés. Le subjonctif présent apparaît tôt dans la langue des enfants.

Bien des linguistes d’aujourd’hui sont enclins à adopter la théorie du subjonctif proposé par G.Guillaume dans son ouvrage « Temps et verbe » (1929). La théorie des modes proposée par Guillaume se résume ainsi: tandis que l’indicatif exprime l’idée d’une action localisée avec précision sur le plan temporel, le subjonctif exprime l’idée d’une action dont la localisation dans le temps reste imprécise.

L'indicatif est un mode temporel, le subjonctif est un mode non temporel. Le seul fait que le subjonctif comprend quatre formes et l'indicatif dix formes temporelles témoigne de l'altitude différente de ces modes vis – à – vis du temps.

Ainsi, la division des formes verbales en français en quatre modes – indicatif, subjonctif, conditionnel, impératif – ne répond pas toujours à la réalité de la langue. Ces quatre groupes de formes verbales n'ont pas de distinction bien nettes quant à leur manière de désigner la modalité. Toutes les formes verbales peuvent désigner les différentes nuances modales et toutes les nuances modales peuvent être exprimées par n'importe quelle forme verbale. Les formes de l'indicatif peuvent exprimer des actions probables, supposées, désirées, et les formes du subjonctif peuvent désigner des actions réelles.

On peut dire que la différence entre les “modes” consiste en ce qu'ils rendent les différents rapports de l'action avec le temps, mais c'est encore tôt de dire que le problème des modes sont déjà résolu.

La catégorie de la voix.

On appelle “voix” les moyens grammaticaux dont on se sert indiquer les rapports spécifiques entre le sujet et l'action. On peut présenter l'action comme faite par qn. D'où la distinction de l'actif et du passif qui est exprimée par les formes du verbe (active, passive, pronominale, factitive, impersonnelle) et par l'environnement syntaxique, c'est-à-dire par les relations syntaxiques et sémantiques de ces formes aux autres éléments de la proposition

Le verbe à la forme active exprime que le sujet fait une action, que le sujet représente l'agent de l'action. Cette forme n'exige aucune remarque spéciale.

Le verbe à la forme passive montre que le sujet subit une action faite par une personne quelconque qui est nommée “agent”. L'agent est introduit dans la phrase par la préposition “par” ou “de”. “Par” est employé quand l'agent fait une action qui exige de sa part de l'énergie. “De” est employé quand l'agent joue un rôle plutôt passif: ***La lettre est écrite par Pierre. La terre est couverte de neige***

Le paradigme de la voix passive consiste en formes composées, dites “analytiques”. Elles se construisent à l'aide des formes temporelles du verbe “être” et du participe passé du verbe conjugué.

De cette façon, la conjugaison passive comporte les formes dites “temporelles” qui situent l'action dans un moment déterminé du temps.

Le livre a été écrit par un bon écrivain.

Ce livre est lu par les enfants du monde entier.

Seuls, les verbes transitifs peuvent avoir la forme passive. Les verbes intransitifs n'ont pas de forme passive. Pourtant, certains verbes intransitifs (ou “transitif indirects”) font exception et peuvent être mis au passif: obéir à, désobéir à, pardonner à qn, parler et quelques autres employés à la forme impersonnelle.

La construction dont il vient d'être parlé.

Votre altesse sera obéie (Stendhal)

Il y a aussi quelques verbes transitifs qui n'ont pas de forme passive: avoir, pouvoir, vouloir.

La distinction entre les verbes transitifs et intransitifs n'est pas très nette. Il y a un grand groupe de verbe qui passent de la valeur intransitive à la valeur transitive:

La cloche sonne. Et on peut dire: Je sonne la cloche. Il a tombé son adversaire (dans le sport).

Il arrive encore qu'en verbe a deux significations.

Pierre est monté chez lui. Pierre a monté la valise chez lui.

Le verbe à la forme pronominale marque qu'une action faite par le sujet revient sur lui – même: ***Il se lave.***

Au point de vue sémantique les verbes pronominaux n'ont pas tous la même valeur: ils peuvent avoir un sens réfléchi, réciproque, ou « subjectif », ils peuvent, enfin, avoir le même sens qu'un verbe à la forme passive.

A. Les verbes pronominaux sont réfléchis lorsque l'action qu'ils expriment retourne sur le sujet. Le pronom réfléchi garde dans ce cas son sens étymologique, c-à-d. il désigne l'objet de l'action qui commence avec le sujet même.

Pierre lave Paul. Pierre se lave.

B. Les verbes à la forme pronominale employés avec une des trois personnes du pluriel ou ayant on pour sujet peuvent avoir un sens réciproque. La forme pronominale sert alors à exprimer des actions qui sont accomplies et en même temps subies par deux ou plusieurs personnes: ***La chien et la loup se battent.***

Ces deux sujets font la même action

C. Les verbes pronominaux appelés "subjectifs" sont ceux auprès desquels le pronom MF, TH, SH etc n'est qu'une participe faisant partie du verbe.

Tels sont: s'écrier, s'en aller, s'endormir, s'évader etc.

Un nom considérable de ces verbes n'existent que sous la forme pronominale. On les appelle / essentiellement pronominaux. Ils sont tous intransitifs.

Pour les verbes qui existent sous les deux formes, la forme pronominale a valeur subjective peut être considérée comme la forme de l'intransitivité du verbe: généralement transitifs à la forme non pronominale, ils deviennent intransitifs en prenant la forme pronominale. Le changement de forme est accompagné d'un changement de sens plus ou moins sensible.

Jeter qch – se jeter sur qch

Diriger qch – se diriger vers qch

Taire qch – se taire

Parfois tous les deux verbes sont intransitifs, mais ils ont un sens différent:

Douter de qch – se douter de qch

Passer – se passer de qch

Plaire à qn – se plaire à qch.

D. Les verbes pronominaux peuvent avoir le sens de voix passive. Cet emploi est propre pour une quantité de verbe assez limitée et seulement à la 3-me personne du singulier et du pluriel: ***Ce livre se vend (se lit) facilement.***

Pour les verbes essentiellement pronominaux, la ligne de démarcation entre les pronominaux de divers sens n'est pas bien nette; le même temps peut avoir tantôt l'un, tantôt l'autre sens, suivant le contexte:

Elle se trouvait jolie (sens réfléchi)

Elle se trouvait dans le jardin (sens subjectif).

Des deux hommes se reconnaissent et se saluent (sens réciproque).

Les grands chefs se reconnaissent soudonneté de leurs décisions (Dorgalis) (sens passive).

Le verbe à la forme factitive indique que le sujet ne produit pas lui – même l'action marquée par le verbe, mais pousse un autre agent à la produire. Cette construction est formée du verbe faire combiné avec l'infinitif: Elle le fait manger.

La construction "faire + infinitif" occupe dans le système du verbe français une place à part. Personne ne discute sa caractéristique principale. Mais les linguistes ne sont pas toujours d'accord sur le caractère principal de ce groupe, sur le degré de sa "grammaticalisation".

F.Brunot et A.Maillet le comptent parmi les formes verbales, G. et R. Le Bidois hésitant à le faire. J.Damourette et R.Pichon pensent que dans le groupe "faire + infinitif" le verbe "faire" ne peut pas être considéré comme verbe auxiliaire, car il ne prend pas complètement sa signification grammaticale.

Les grammairiens M.Steinberg, F.Référovakana nomment cette construction "forme ou voix factitive" parce que la construction garde la même valeur grammaticale d'une voix pour tous les temps du verbe "faire". Elle sert à désigner les rapports entre le sujet et l'action. C'est une valeur propre à la voix. Le verbe "faire" perd sa valeur formelle, cela se manifeste en ce qu'il peut se combiner avec lui – même: La mère a fait faire une robe à sa fille.

Quand au sens de la construction, c'est plutôt le sens de la voix active, parce que le sujet est ici la vraie source de l'action.

La construction formée du verbe "laisser" avec un infinitif a aussi une valeur grammaticale construite. Mais le verbe "laisser" ne perd pas sa valeur sémantique propre comme le verbe "faire". Cette construction n'est que partiellement grammaticalisée.

Le verbe à la forme impersonnelle ne s'emploie qu'à la 3-e personne singulier et a pour sujet le pronom Il neutre (parfois CF). Ce pronom n'est que le signe grammatical de la 3-e personne du singulier, il ne représente aucun être, aucune chose, aucun agent réel de l'action. Outre les verbes essentiellement impersonnels (falloir, advenir, bruiner) et les verbes expriment des phénomènes de la nature qui peuvent s'employer à la forme personnelle avec un sens figuré (la lune neige sa lumière), d'autres verbes peuvent s'employer tantôt comme personnels, tantôt comme impersonnels. Parmi ces derniers on distingue 3 groupes:

A. les verbes qui forment des locutions impersonnelles: ***avoir (il y a), arriver (il arrive que), être (il est bon, il est trois heures), faire (il fait froid), paraître, sembler (Il paraît, il semble que) etc.***

B. les verbes transitifs tels que: ***dire, répondre, prouver, décider, résoudre, permettre, défendre, interdire***, etc. peuvent être présentés comme impersonnels à la forme passive, lorsqu'on ne veut ou on ne peut pas préciser l'agent de l'action: ***Il a été décidé que . . . Il est prouvé que . . . Il est défendu de fumer ici***

C. tout verbe intransitif ou pronominal à valeur passive ou non réfléchi peut se présenter sous la forme impersonnelle. Il est alors suivi d'un substantif désignant le sujet réel du verbe: Il est arrivé trois voyageurs.

Les verbes: manger, rester, venir, arriver, monter, se présenter sont d'un usage courant: ***Il manque plusieurs pages dans ce livre. Il reste quelques minutes jusqu'au départ du train. A chaque arrêt, il montait du monde.***

La distinction entre l'animé et l'inanimé est souvent marqué par une forme spéciale: personne – rien; tout le monde – tout, quelqu'un – quelque chose, à lui – y; qui ? – qu'est - ce qui ?

Les pronoms peuvent exprimer l'opposition la totalité / une partie.

Voulez – vous du café ? – Donne – le – moi. Donne m'en.

Ces oppositions rapprochent le pronom du substantif.

Les pronoms jouent un rôle important dans la connexion des parties du contexte. Ils servent à la cohésion du contexte: Pierre est sérieux. Il l'a prouvé.

“Le” remplace la proposition précédente. C'est un moyen d'économie linguistique.

Les pronoms relatifs permettent de relier deux propositions en une seule phrase. C'est un moyen de connexion: ***Une femme remontait l'escalier (Cet escalier) qui conduisait à la rivière.***

Le choix du pronom dans le discours dépend du style. « On », qui est considéré par les nouvelles grammaires comme pronom personnel, car il peut prendre la place de n'importe quelle personne, a souvent une nuance familière: On se verre tous les jours. Tu viendras, je viendrai (Rolland).

“ça” a une valeur expressive très forte et s'emploie dans la langue familière: Tout ça est si neuf.

Adverbe.

L'adverbe qualifie un verbe, un adjectif, un autre adverbe: ***travailler bien, follement gai, très exactement.***

Les adverbes sont invariables. L'indice morphologique est propre seulement aux adverbes formés à l'aide du suffixe – ment.

Les autres adverbes peuvent être divisés en deux groupes:

- Adverbes simples: bien, loin, quand.
- Adverbes composés: beaucoup, bientôt, cependant, longtemps, parfois.

On emploie en qualité d'adverbes:

- certains adjectifs: sentir bon, vendre cher, s'habiller jeune ;
- les locutions adverbiales: par bonheur, tout à l'heure ;
- les pronoms « en, y » j'y vais, il en vient.

Les adverbes jouent le même rôle auprès des verbes que les adjectifs, auprès des substantifs: ***Une marche rapide – marcher rapidement; Un sourire nanf – sourire nanvement.***

Les adjectifs et les adverbes expriment généralement la même notion: ***Large – largement, poli – poliment.***

Les adverbes et les adjectifs peuvent s'employer les uns pour les autres : un homme bien, des places debout, parler haut, sentir bon.

Ces deux parties du discours ont une ressemblance de sens et de fonction.

Les adverbes et les adjectifs ont en commun une catégorie grammaticale, notamment, les degrés de comparaison: **vite - plus vite – le plus vite**.

C'est la seule catégorie grammaticale propre à l'adverbes.

Les adverbes se forment constamment des adjectifs à l'aide du suffixe – ment. C'est la seule marque morphologique dont l'adverbes dispose en français et qui s'ajoute seulement aux formes provenant des adjectifs.

Mais ces indices, c-à-d. les degrés de comparaison et le suffixe – ment, ne caractérisent pas tous les adverbes et ne peuvent pas leur servir de signes distinctifs.

L'analyse distributionnelle permet d'établir quelques classes d'adverbes :

Certains adverbes qualifient seulement les verbes : travailler beaucoup d'autres qualifient les verbes et les adjectifs: **S'amuser follement, travailler trop, follement gai, trop aimable**.

Il y a des adverbes qui qualifient les adjectifs et les mots employés adjectivement: **si belle, si enfant**.

Certains adverbes qualifient les adjectifs et les adverbes: **très belle, très bien, trop riche, trop tard**.

Parfois les adverbes peuvent qualifier les substantifs: **avoir très faim, avoir très peur**.

Qu'est – ce qui permet l'emploi de l'adverbes devant le substantif ?

Le substantif qui fait partie d'une construction verbale perd l'article, perd toutes les valeurs propres au substantif et se prête à l'emploi avec l'adverbe.

L'emploi de certains adverbes est plutôt celui d'un substantif ou d'un pronom: **Beaucoup estiment que c'est vrai**.

Dans la proposition l'adverbe est le plus souvent employé en fonction de complément circonstanciel. C'est son rôle principal, car il exprime la qualité d'une action, les différentes circonstances qui l'accompagnent, ainsi que son caractère quantitatif: **Il travaille bien. Elle arrive demain. Elle travaille beaucoup**.

L'adverbe peut s'employer comme complément d'adjectif: **totalelement désert, rudement bon**, et comme complément d'adverbe: **éclairer bien mal**.

Parfois l'adverbe s'emploie en qualité de complément déterminatif: **le journal d'hier** et d'attribut: **C'est bien**.

L'adverbe a un sens concret et précis, ce qui le distingue des mots – outils.

Pourtant la limite entre certains adverbes et les mots – outils est encore peu marquée.

Certains formes, du même sens, sont tantôt adverbes, tantôt prépositions : Les enfants marchent devant. Ils sont assis devant la table.

C'est la distribution qui permet de distinguer ces deux parties du discours.

La limite entre les adverbes et les conjonctions n'est pas bien marquée non plus: Quand partez – vous ? (adverbe)

Je veux savoir quand vous partez (conjonction).

“Quand” sans changer de forme fonctionne comme adverbe et comme conjonction.

Certains adverbes deviennent facilement instruments de liaison entre deux phrases ou entre deux termes d'une même proposition: **alors, ainsi, puis, d'abord, enfin, etc.**

Il n'y a pas de limites strictes entre les adverbes et les particules. Beaucoup de formes adverbiales dont le sens lexical s'affaiblit, perdent le rôle des termes de la proposition et deviennent particules: **Il venait toujours à temps. Allez toujours, ne vous arrêtez pas.**

Quelques adverbes d'intensité et de comparaison sont devenus indices grammaticaux qui expriment les degrés de comparaison. Ce sont : plus, moins, aussi, très.

Le caractère grammaticale de ces mots se manifeste en ce qu'ils ont perdu la liaison avec la classe des adverbes.

"Aussi" et "très" ne s'emploient pas avec un verbe, fonction qui est obligatoire pour tout adverbe.

"Plus" a tendance de changer son aspect phonétique, dès qu'il s'associe à une forme verbale /plys/ : Lisez encore plus.

Pour déterminer la nature des mots à fonctions différentes, il faut prendre en considération leur caractère distributionnel.

Selon le sens lexical, on pourrait grouper les adverbes en :

- Adverbes qualitatifs qui qualifient un processus : **vite, lentement, ensemble, à pied, etc.**
- Adverbes quantitatifs qui expriment la qualité, la mesure, le degré: **beaucoup, peu, assez, complètement, énormément, etc.**
- Adverbes circonstanciels qui localisent l'événement dans le temps et l'espace : **partout, nulle part, loin, en bas, à présent, etc.**
- Adverbes modaux qui marquent le rapport entre l'énoncé et la réalité: **peut-être, vraiment, sans doute, certes, probablement, etc.**

Les adverbes modaux sont classés dans un groupe à part non seulement d'après le sens, mais aussi par les indices distributionnels : ils sont habituellement détachés, ils ne se rapportent pas à un verbe isolé, mais ils qualifient toute une proposition : Il savait, malheureusement, qu'il devait partir.

Comme on voit, l'adverbe manque d'unité sémantique. Mais la fonction est la même. – détermination du verbe.

Certains linguistes parlent du problème de l'adverbe. Est-ce une classe s'il n'a pas de morphologie qui lui soit propre?

Certains grammairiens ont conclu que les adverbes ne présentent pas une parties du discours.

L'absence d'unité dans la forme et dans le sens a donné lieu à douter cette classe comme une classe unie.

Pourtant, on peut voir dans les adverbes une partie du discours. L'adjectif est incident (принадлежащий) au substantif, l'adverbe est incident au verbe.

Ce caractère d'incidence au verbe peut le présenter comme partie du discours.

Préposition.

Les prépositions sont des mots invariables qui n'ont pas de sens lexical, qui ne sont pas termes de la proposition.

On distingue :

- Les prépositions simples (a, après, avant, de, en, entre, etc.) Cette classe est peu nombreuse (une vingtaine).
- Les locutions prépositionnelles (a cause de, a coté de, loin de, par rapport a, près de, quant a, etc). Cette classe est très nombreuse.

Les prépositions ont la valeur purement grammaticale. Leur fonction principale est de lier deux termes en exprimant les rapports qui existent entre eux.

Le rôle des prépositions consiste a marquer une subordination, c'est-à-dire, un état de dépendance grammaticale.

Les prépositions s'associent ordinairement aux substantifs, aux pronoms, aux infinitifs. Elles servent a introduire des compléments d'un substantifs, d'un pronom, d'un adjectif, d'un adverbe, des compléments d'objet, des compléments circonstanciels: *un moulin a vent, rien a faire, content de voir, beaucoup de travail, penser a quelqu'un, jouer dans le jardin, etc.*

Les prépositions désignent des rapports très variés: les rapports de caractère concret – locaux et temporel: *Nous nous trouvons dans une salle. Il sort de la maison.*

Les enfants jouent pendant trois heures. Je me suis couché après votre départ.

Les rapports purement logiques, abstraite – de cause, d'appartenance de destination, etc.

Il meurt de faim. Le livre de Pierre. Une salle à manger.

Les liens purement grammaticaux qui n'expriment que la dépendance grammaticale et ne reflètent aucune relation logique.

Il commence à travailler. (Il commence son travail).

Ce rapport abstrait est caractéristique surtout pour le verbe a la forme personnelle et l'Infinitif qui en dépend et lui sert de complément.

Dans ce cas la préposition peut perdre toute sa signification et ne devenir qu'un signe grammatical de liaison.

Les préposition qui se prêtent surtout a cet emploi sont "à" et "de". La valeur sémantique d'origine de ces deux prépositions était opposée. "à" désignait la direction vers un point, "de" - l'éloignement d'un point.

Dans certains emplois "à" et "de" sont devenus a tel point abstrait qu'ils peuvent parfois s'employer indifféremment avec les mêmes verbe. ***Il commença à lire. Il commença de lire.***

Les prépositions peuvent rendre des nuances très diverses du rapport qui existe entre les notions. Le choix de la préposition dépend du point de vue dont ce rapport est considéré.

Quand on veut rendre d'une manière exacte le rapport existant entre les objets de la parole, le choix de la préposition demande beaucoup de soin : Le livre est sur la table. Le livre est sous la table. Le livre est derrière la table.

Si l'on rend un rapport général, on peut choisir la préposition moins minutieusement.

De la découle le fait que dans des circonstances linguistiques semblables, sont parfois employés des prépositions différentes: destiné à, destiné pour

Il m'a traité en ami. Il m'a traité comme un ami.

La valeur de certaines préposition est proche, c'est pourquoi le choix de la préposition s'appuie parfois seulement sur la tradition grammaticale: Il commence à lire (de lire). C'est à moi de parler (à parler).

Conjonction.

Les conjonctions sont des mots invariables dont la fonction principale est de lier les mots et les propositions, en exprimant les rapports qui existent entre eux.

Selon la nature du lien, on distingue les conjonctions de coordination et les conjonctions de subordination.

Les conjonctions de coordination (et, mais, ou, donc, ni, car) servent à relier deux termes semblables d'une proposition ou deux propositions de même nature.

Elles ne produisent aucune influence sur la fonction grammaticale des termes reliés.

L'emploi de ces conjonctions est dictée seulement par leur sens lexical : "ca" exprime un rapport de cause, "donc" - de conséquence, "et" - de liaison, "mais" - d'opposition, "ou" - alternative.

On emploie en qualité de conjonctions de coordination les combinaisons de mots appartenant aux différentes parties du discours : prépositions, substantifs, infinitifs, etc: par conséquent, en revanche, à savoir, non seulement ... mais aussi etc.

Les adverbes et les locutions adverbiales peuvent faire fonction de conjonctions de coordination: ***pourtant, cependant, alors, ainsi, etc.***

Le différence d'emploi est marquée par la différence de sens : par ex. "seulement " est adverbe de restriction: ***J'ai seulement une heure à ma disposition = Je n'ai qu'une heure.***

"Seulement " est conjonction quand il exprime une nuance d'opposition: *J'ai une heure libre, seulement je ne sais pas comment l'employer = mais je ne sais pas...*

C'est la substitution qui nous permet de reconnaître la nature du mot en question.

Les conjonctions de subordination (que, si) servent à relier deux propositions et les subordonnant l'une à l'autre. Leurs fonctions dans la phrase ressemblent à celles des prépositions.

La différence consiste en ce que la préposition sert à lier les termes de la proposition.

La possibilité de la transformation de la subordonnée en construction prépositionnelle prouve le parallélisme des conjonctions de subordination et des prépositions: ***Pendant que vous travaillez - Pendant votre travail.***

Les conjonctions de subordination simples "que" et "si" se combinent dans différents contextes avec des prépositions, adverbes, participes, substantifs, pronoms et forment des locutions conjonctives: après que, bien que, supposé que, de sorte que, qui que, etc.

Certains adverbes jouent le rôle des conjonctions de subordination:

Quand, comme, combien, pourquoi –Je voudrais savoir quand vous partez.

Les conjonctions font partie du système des éléments de relation.

Syntaxe

La syntaxe est une partie de la grammaire. Elle concentre son attention sur les recherches des liens et des rapports entre les unités du langage. P.Guiraud la détermine en gros : «La syntaxe est l'étude des relations entre les mots dans le discours ». (P.Guiraud. «La syntaxe du français »Paris, 1962, p.11)

Donc, on peut définir d'une façon plus générale la syntaxe comme partie de la grammaire qui s'occupe des études de la combinaison des mots dans le langage.

D'autre part, on peut trouver la définition plus détaillée de la syntaxe tenant compte du développement de la linguistique textuelle: "La syntaxe est la partie de la grammaire décrivant les règles de la combinaison des mots et de l'organisation des phrases, ainsi que celles de l'insertion des phrases dans des formations plus importantes telles que l'unité superphrastique et le texte". (В.Г.Гак. Теоретическая грамматика французского языка. Синтаксис. Москва, 1986, стр. 4.)

Le procédé de décrire le mot comme partie du discours embrasse aussi l'étude de sa distribution - les structures que le mot forme se combinant avec les autres mots, par conséquent, la nature combinatoire.

Les mots se combinant avec les autres forment les constructions de différente complexité et type, c'est ainsi que le mot doit être considéré comme unité de départ et minimale qui est nécessaire de construire la proposition.

Dans la linguistique moderne une place centrale occupent les problèmes d'analyse de structures syntaxiques et de méthodes de les systématiser. Les linguistes vont par les différentes voies vers leurs solutions dont la méthode de la division syntagmatique en constituants immédiats et celle de distributionnelle qui est liée avec elle et ensuite plus tard la grammaire transformationnelle obtinrent une large popularité et ne cessent pas d'exercer une influence sur le développement de la théorie grammaticale.

Les théories syntaxiques de la grammaire classique et la théorie de répartition de la proposition en terme actuel continuent à se développer parallèlement. La méthode de répartition syntagmatique à laquelle peut être soumis un segment de la chaîne parlée ne découvre que les rapports linéaires ou comme l'on les nomme aussi, les rapports "surface", ils ne peuvent pas épuiser la complexité ou le profond de structures syntaxiques. Le sentiment d'insatisfaction aux résultats de la méthode de constituants immédiats aboutit à la création de la grammaire transformationnelle, à sa délibération étendue et à son extension.

La grammaire traditionnelle ou classique met toujours à la syntaxe le but de découvrir à l'aide d'une analyse intuitive en partie quand même et de décrire toutes les structures syntaxiques, des plus simples comme les groupes de mots constituant de deux mots, jusqu'aux plus compliqués, comme du côté de contenu, ainsi que du côté de formes expressives de ces rapports et ensuite de les systématiser.

L'analyse sémantique des structures syntaxiques de la langue française fut poussée au fond et au tréfonds dans les travaux des linguistes-romantistes bien éminents du XIX et XXe siècle qu'il est difficile de les compléter à cet égard. Mais la méthode à l'aide de laquelle furent atteints de pareils résultats ne fut toujours

découverte et ne fut toujours argumentée du point de vue théorique. Le caractère empirique d'accumuler des faits et le principe de les systématiser constitue du point de vue de courants modernes dans la linguistique l'un des défauts essentiels, si ce ne serait pas le défaut essentiel de la grammaire classique.

Un autre défaut commun de la linguistique jusqu'à la période Saussurienne est de ne pas distinguer en tas de faits observés ceux qui se rapportent à la structure de la langue et ceux qui doivent être considérés à l'égard d'eux comme leurs variantes contextuelles.

Structures syntaxiques

Le groupement de mots et le groupe de mots

L'étude de particularités combinatoires de mots peut être commencée par celle de structures minimales, c'est-à-dire les structures constituantes de deux mots liés syntagmatiquement.

La possibilité de leur formation est conditionnée par les propriétés de classes de mots et puisque le nombre de ces classes de mots dans la langue est restreint, alors de pareils groupes de mots peuvent être décrits et catalogués d'une manière exhaustive au moyen d'en appliquer les méthodes d'analyse syntagmatiques et paradigmatiques.

Toute détermination met la restriction sur le choix des signes de l'unité définissable sous condition au sens déterminé (donné). Dans la théorie du groupe de mots adopté par la grammaire russe et dans ce travail le terme "groupe de mots" signifie non seulement une combinaison de mots quelconque, mais deux mots non outils, contenant le morphème radical. Sauf la restriction essentielle on tient parfois compte d'autres concernant le contenu du rapport entre les termes du groupe de mots.

Dans cette théorie on reconnaît à titre de l'indice obligatoire du groupe de mots le rapport subordonné et de cette façon ne se rapportent pas aux groupes de mots les structures formées à l'aide de la coordination. Le groupe de mots représente une construction à deux termes, le syntagme à sa définition qui fut avancé par F.Saussure et qui fut acceptée dans la linguistique générale pour toutes les espèces de structures binaires.

Le rapport subordonné entre le substantif et le verbe à la forme personnelle (*l'homme marche*) n'est pas avoué de tous les linguistes. Ce rapport ne coïncide pas avec celui qui relie le substantif avec l'adjectif: *feuille blanche* ou le verbe avec l'adverbe: *marcher rapidement*, autrement dit, le groupe de mots dans lequel l'élimination du deuxième terme dans la proposition ne prive pas le premier de sa fonction. Si l'on met à l'origine du dégagement des types de groupes de mots l'indice combinatoire des mots comme parties du discours "*l'homme travaille*" répond à cet indice ainsi que à "*un homme fort*", à "*parler fort*" et "*écrire une lettre*".

C'est pourtant certain que la combinaison lexicale de mots, le signe le plus commun pour tous les types combinatoires de mots – embrasse dans l'analyse syntaxique les différentes constructions à l'égard fonctionnel et structural qui s'opposent comme deux différentes structures de la langue: d'une part, c'est le groupe de mots (*la rose rouge*) avec le rapport du détermine et celui de

déterminant et d'autre part, c'est la proposition (*la rose est rouge*) avec le rapport prédicatif.

Le rapport de coordination est incompatible avec le signe de deux termes puisque la coordination forme un rang ouvert avec le nombre illimité de termes. Si l'on compte le signe de deux termes en qualité de l'indice principal pour les groupes de mots, il faut considérer le rapport de coordination comme l'un des procédés de l'élargissement des groupes de mots: *des tapis rouges et noirs*.

Pourtant, il est incontestable que les rapports de coordination et ceux de subordination ne sont pas toujours distingués précisément, mais dans le groupe de mots ils se distinguent alors même que les deux termes du groupe de mots sont présentes par la même partie du discours et le rapport entre eux n'est exprimé ni morphologiquement, ni au moyen du mot-outil: *bleu-gris, ingénieur constructeur*.

Dans ce cas le critère de convertibilité peut être appliqué. Le rapport de coordination ou l'indépendance entre les unités cohérentes est défini comme convertibilité, le rapport de subordination – comme inconvertibilité et ce critère peut être suffisant en cas de faute de moyens expressifs du rapport: *gris-bleu* ne coïncide pas selon le sens avec *bleu-gris*. La tendance propre au français d'être suivie le complément attributif après le complété – le signe complémentaire, et de position permet habituellement d'interpréter la relation dans pareils groupes de mots comme le rapport de subordination du complété et du complément attributif:

...un décor de roses roses. (A. Peire de Mandarignes)

La ville est inépuisable. Et pour la conquérir il n'est que d'être justement *vagabond-poète* ou *poète-vagabond*. (J.P. Clebert)

Les signes formels les plus communs du rapport de coordination et le distinguant de celui de subordination sont avoués: la présence des conjonctions de coordination, la nonfermeture du rang (la coordination représente le rang illimité, ouvert des unités): *rouge, blanc, bleu; hommes, femmes, enfants...*, l'ordre libre de termes. Le rapport de subordination forme la structure fermée: *drapeau rouge, le vent du Midi*. Dans sa définition prise plus haute le groupe de mots – la structure fermée.

Le groupe de mots

Deux facteurs déterminent les propriétés combinatoires de la classe de mots: leurs sens lexicaux et le moyen de combinaison avec d'autres mots. La reconstruction du potentiel combinatoire des parties du discours permet de construire la classification sur ces traits des types des groupes de mots. Cette classification est commencée par les parties du discours ayant le plus haut potentiel combinatoire avec d'autres parties du discours. Les groupes de mots nominaux et verbaux constituent les nombreux types des groupes de mots par leur composition et sens. La différenciation ultérieure se poursuit selon le degré de décroissance combinatoire des parties du discours et à l'intérieur de chaque type par le procédé expressif du rapport dans le groupe de mots.

Les différences dans la constitution lexicale des groupes de mots, le dégagement des sousclasses lexico-syntaxiques aux parties du discours donnent les fondements pour la classification sémantique la plus délicate et pour la distinction des types les plus particuliers des groupes de mots.

Les derniers dix ans les chercheurs du problème de la classification semantico-syntaxique de mots n'étant pas satisfaits du critère sémantique cherchent les fondements formels pour ces classifications s'appuyant sur les méthodes distributionnelles, statistique, transformationnelle.

On peut certainement compter que les groupes de mots à deux termes constituant de parties du discours principales représentent l'ensemble organisé des éléments liés par les rapports stables c'est-à-dire forment l'un des sous-systèmes de la langue. L'investigation des types de groupes de mots permet de définir le volume de la combinaison de chaque partie du discours et les moyens de l'expression du lien entre elles. Ayant défini le groupe de mots, il est pourtant nécessaire de poser aussi la question sur sa place dans le système grammatical.

Le groupe de mots ne peut être défini comme l'unité intermédiaire entre le mot et la proposition de la langue. La proposition peut être considérée sur deux différents niveaux – sur les niveaux syntagmatique et communicatif. La proposition déterminante comme unité communicative, comme un énoncé peut se composer d'un seul mot: **Viens! Attention!** Mais un énoncé complet et explicite contient le noyau prédicatif constituant de syntagme nominal et syntagme verbal: **Pierre travaille. Ce chien est méchant. De l'avoir revu m'à suffi.** En cas du manque l'un des termes du noyau, nominal ou verbal, sa fonction accomplit la situation: **Ta soupe! Vite.**

Il découle de ci-dessus dit que le groupe de mots représentant sur le niveau syntagmatique le syntagme constituant de mots liés par le rapport hiérarchique peut sur une autre – sur le niveau communicatif – servir de l'énoncé mais non explicite: **Bonne chance! Belle consolation! Inutile d'attendre!**

Classification des groupes de mots

La classification des groupes de mots a le double but: 1) la définition du potentiel combinatoire des parties du discours; 2) le dégagement des types formels de groupes de mots. Les types des groupes de mots se dégagent en tant que structures syntaxiques se répétant dans les énoncés ayant une particularité à deux termes se basant sur la subordination hiérarchique entre les termes de groupes de mots.

Les types des groupes de mots se dégagent selon la particularité commune du rapport de subordination différent d'après les propriétés complémentaires auxquelles se rapportent:

- 1) la constitution des parties du discours dans le groupe de mots;
- 2) le moyen de leur fonction (les mots outils, la forme du mot, la position dans le groupe de mots).

Aux mots outils se rapportent les déterminatifs définissant le nom et les prépositions reliant les termes du groupe de mots et servant d'exprimer la relation entre eux. La définition de la fonction d'outil du mot dans le groupe de mots est conditionnée avec le type de cette unité syntaxique. On ne reconnaît comme termes du groupe de mots que le substantif (le pronom), le verbe, l'adjectif et l'adverbe. La fonction auxiliaire du mot peut être établie en général seulement pour des conditions préalablement fixées et par conséquent limitées.

Les pronoms remplaçant les noms forment les groupes de mots qui ne se distinguent pas considérablement des groupes de mots nominaux ni d'après le rapport y exprimant, ni d'après le moyen de formation, mais en rapport avec la particularité distributionnelle les pronoms ne forment pas de certains groupes de mots avec le rapport attributif, par exemple, avec l'adjectif.

A l'exemple du groupe de mots nominal peut être montré le rôle des moyens distinctifs à la différenciation de types des groupes de mots et en même temps l'insuffisance des particularités formelles à l'établissement de corrélation entre la forme et la signification dans le groupe de mots. Selon la particularité de la présence ou l'absence du déterminatif devant le nom s'opposent les groupes de mots.

<i>l'établi du menuiser</i>		<i>son métier de menuiser</i>
a) {	et	b) {
<i>la maison du medecin</i>		<i>un homme de talent</i>

Ceux qui se distinguent d'autant que le substantif du groupe a) a de la signification d'objet se reflétant à sa suppléance au cours d'extension par le pronom: ***la maison du medecin (qui est parti).***

Les substantifs ***talent, acier*** dans le groupe b) ***un homme de talent, un regard d'acier*** ne peuvent pas être remplacé par le pronom n'ayant pas cette signification d'objet.

Mais l'application du critère distributionnel de la suppléance par le pronom montre que dans les groupes de mots “ ***un tas de neige, une foule d'enfant, une dizaine d'oeufs*** » malgré l'absence de l'article le substantif subordonné est suppléant par le pronom et admet l'extension au moyen de la subordonnée avec le pronom relatif: ***une foule d'enfants qui jouaient dans la cour.***

Donc, la particularité formelle de l'absence de l'article pour l'opposition des groupes de mots d'après la particularité d'objet du substantif subordonné n'est pas encore suffisante. L'analyse de la constitution lexicale de pareils groupes de mots indique la quantité ou le nombre, autrement dit, la particularité nécessaire sémantique appartenant au contenu de la signification d'objet. Le premier terme du groupe de mots commute par l'article ***du*** (de la neige) ou par l'article ***des*** (des enfants, des oeufs) et cette substitution sert de preuve suffisante de ce que le premier terme détermine lexicalement le second lui subordonne formellement.

Dans le groupe de mots de type b): ***un regard d'acier (S+de+S)*** le deuxième terme n'est pas suppléant par le pronom au cours d'extension, mais pourtant est suppléant par l'adjectif, s'il y en a un adjectif convenable a radical unique ou synonymique: ***un regard dur, froid.*** Le deuxième terme est du point de vue sémantique et formel subordonné au premier.

Pour le décellement de la signification d'objet et non-objet le critère distributionnel de suppléance et d'extension fut suffisant. Mais la classification sémantique ne se restreint pas à cette opposition. Parmi les groupes de mots de type à) ***S+de+le+S (la maison du medecin)*** les rapports sémantiques sont surtout variés.

E.Spang-Hanssen distingue dans le groupe de mots avec le substantif ayant un déterminatif les significations suivantes de ce substantif:

- a) origine : **le bruit de la mer (=le bruit qui vient de la mer);**
- b) qualité, matériel : **deux ceintures d'un tissu soyeux;**
- c) partitivité: **trois élèves sur trente de la classe;**
- d) définition : **les journaux du matin (c'était ce qu'on appelle) un peintre des dimanches;**
- e) appartenance : **les amis de Pierre, la maison de son père;**
- f) signification de l'objet : **son amour du pays, le montage d'une machine.**

Dans sa classification E.Spang-Hanssen indiquant la multiplicité extraordinaire de rapports exprimants dans le type considérant du groupe de mots fait l'essai de s'appuyer sur le critère formel à la classification de ces rapports et estime la corrélation avec les pronoms (les substantifs et les adjectifs) de pareil critère, mais il avoue que le critère choisi de sa part ne le satisfait pas entièrement tout de même.

Les rapports repartissants selon un seul critère, par exemple, la suppléance par le pronom ne coïncident pas complètement du point de vue sémantique et il arrive à les grouper en partie d'après l'analogie. Les rapports d'origine et d'appartenance par exemple, sont parfois très étroits: **la lettre de Pierre.**

Les groupes de mots sont polysémiques, par exemple: “ **le bruit de la mer** » peut signifier **a) le bruit que fait la mer, b) le bruit qui vient de la mer.** La suppléance par l'adjectif possessif “son” est possible pour les rapports de propre appartenance: **la maison du medecin (=sa maison)** et pour les rapports d'origine: **les lettres de ses parents (=leurs lettres).**

L'expérience de l'application dans l'ouvrage de E. Spang-Hanssen du critère syntaxique pour la classification des groupes de mots nominaux, quoiqu'elle ne donne pas de résultats complètement satisfaisants, est certainement intéressant.

Le problème de convertibilité réciproque du groupe de mots et de la proposition à la théorie de Ch. Bally

La proposition ne se répartit pas directement en groupes de mots. Les rapports entre le syntagme de mots et la proposition ne se découvrent pas à l'aide de la méthode de constituants immédiats. A la suite de la combinaison du démembrement successif syntagmatique avec la construction de classes paradigmatiques peut être obtenu qu'un inventaire de groupe de mots, autrement dit, les unités d'un même plan, linéaire.

Le problème du rapport mutuel entre la proposition et le syntagme comme entre les unités de différents niveaux peut être résolu au moyen de l'établissement de convertibilité réciproque de ces deux différentes unités à l'égard de la structure. Pour le décèlement du mécanisme de leur convertibilité réciproque il est indispensable pour que ce mécanisme soit présenté en forme la plus abstraite du hasard de la réalisation langagière.

Ch.Bally traça pour la langue française les principes essentiels de convertibilité réciproque des schémas plus simples de la proposition, autrement dit, des constructions contenant le verbe à forme personnelle et des syntagmes nominaux ne contenant de verbe.

Comme il a déjà été dit plus haut en un autre rapport, Ch.Bally réunit à l'égard de signification tous les rapports de subordination à ceux de rection et d'accord qui se réalisent lexicalement bien variés. La rection exprimée d'habitude

dans la langue française par la préposition est exprimée à sa forme la plus abstraite et la moins lexicalisée par le verbe **avoir**, et l'accord – par le verbe **être**.

Le verbe **avoir** est équivalent à la copule de rection **être à** formante avec l'objet de prédicat de rection. **Mon père a cette maison = cette maison est à mon père**, qui peut être présenté dans le langage par n'importe quel verbe : **contenir, prendre, manger** et etc.

Le rapport exprimé par la préposition dans **être à** peut être aussi transmis théoriquement par n'importe quelle autre préposition : **dans, sur, sous**, quoiqu'il n'y ait toujours de moyens lexicaux pour cela.

Le rapport de rection est exprimé par conséquent, d'une manière très variée : par le verbe, préposition et même par l'adjectif ; **une bouteille pleine de vin**.

Le syntagme nominal prépositionnel contient à la forme réduite la rection verbale et est suppléant réciproquement avec elle : **la maison de mon père=la maison qui est à mon père=la maison qui appartient à mon père**.

Le syntagme nominale sans préposition de type **chandail sport, tiroir caisse** peut être équivalent au syntagme prépositionnel: **chandail pour le sport** ou à la proposition: **un tiroir qui sert de caisse**. Le pas suivant dans la chaîne de transformations consiste à tourner la proposition simple en phrase complexe par l'intermédiaire de la conjonction: **on attend son départ/on attend qu'il parte**.

L'adjectif et le participe avec le substantif subordonné, tels que **blanche neige, blanchie par la neige**, sont aussi équivalents à la rection verbale ou prépositionnelle: **une montagne blanche (blanchie) par la neige**, autrement dit, représentent le moyen lexicalisé du lien prépositionnel : **un ciel plein d'étoiles**. Le syntagme nominal avec l'adjectif (**douce chaleur**) ne renferme pas la transposition et n'est pas équivalent à la proposition verbale: **il exprime le rapport de propriété**.

Ainsi est fixée la méthode d'analyse créante pour la syntaxe du français la possibilité de se transformer les syntagmes nominaux en propositions verbales, les propositions simples en phrases complexes et vice versa, la possibilité de nominaliser les constructions verbales.

Elargissement des groupes de mots

Le groupe de mots est la moindre structure syntaxique dans lequel se découvrent les particularités combinatoires des parties du discours, par ailleurs (de plus), c'est un contexte plus proche, dans lequel les propriétés des parties du discours s'élargissent au moyen de la transcription et se forment les nouveaux types ou sous types des groupes de mots.

Le groupe de mots peut être élargi à l'aide de l'expansion de chaque de ses termes. L'élargissement du groupe de mots se passe en français principalement (particulièrement, surtout) dans la direction du terme subordonné. La pareille direction (nomme progressive dans la grammaire française ou parfois valence active du mot) est conditionnée avec les propriétés combinatoires de terme élargissant-du principal: **un signal vert ; un vieux pont ; l'âge de raison ; obtenir un délai ; fier de sa force** ou du terme subordonné: **une vielle dame- une très vieille dame (du principal)**

La disposition prépositive du mot déterminant (du principal) dans le syntagme ne viole pas cette conformité générale à la loi, mais peut être facultatif ou servir de

la transposition sémantique, par exemple, la préposition de l'adjectif : **un bon sourire** ; **un faible pourcentage** ; de l'adverbe : **nettement visible**. La préposition peut être strictement obligatoire, par exemple, pour les pronoms devant les verbes : **on le voit**.

L'élargissement peut se compléter par le rapport de coordination: **un homme grand et bleu**.

L'élargissement linéaire à ses usages aux quels se soumettent les rapports structuraux au cours de leur réalisation à la chaîne parlée.

La description des règles d'élargissement sort bien hors de celle de la structure de groupes de mots et de ses types et constitue le contenu essentiel de la syntaxe traditionnelle.

Par rapport au processus de l'élargissement ainsi que par rapport à la transposition, les parties du discours sont considérées comme unités caractérisant par les stables particularités morphologiques et distributionnelles, ayant la fonction dominante syntaxique, mais en même temps changeant ces particularités selon les rapports avec les autres mots dans la chaîne parlée.

Certaines méthodes d'analyse linguistique dans la grammaire française moderne

La théorie de la transposition fonctionnelle de Ch. Bally

Les ouvrages de Ch. Bally et L. Tesnière qui ne perdent pas leur portée jusqu'à présent précèdent immédiatement l'étape actuelle du développement de la grammaire structurale en France et en préviennent sous plusieurs rapports. Les brillants représentants de l'école linguistique de Genève A. Séchéhayé, H. Frei et Ch. Bally avancèrent une théorie originale qu'ils nommaient "la transposition fonctionnelle" et qui fut développée et complétée un peu plus tard par L. Tesnière. A peine Ch. Bally fut-il le premier linguiste appréciant complètement l'importance de ce mécanisme langagier qu'il avait décrit comme un système de rapports réciproques entre les unités d'un même niveau et celles de différents niveaux. Il découvrit aussi en gros le mécanisme formel au moyen duquel s'effectue la transposition ou l'échange de fonctions entre les unités d'un même niveau ou de différents niveaux.

Le changement de la fonction est exprimé par le placement du mot dans l'environnement typique pour les autres classes de mots et le changement conforme de ses particularités combinatoires. L'adjectif est destiné à déterminer le substantif, l'adverbe – le verbe et etc. Les catégorisateurs rapportent la constitution du mot à l'une des classes lexicales, mais ils servent du moyen tournant la sémantème en une autre catégorie, du moyen de la transposition entendu comme le moyen du changement ou l'élargissement de fonctions de la partie du discours.

Le mécanisme de la transposition, dit Ch. Bally, embrasse toute la grammaire de la langue, la théorie de la transposition met la grammaire sur la nouvelle base. Les mots ne sont pas seulement les groupements typiques des morphèmes, ce sont des organismes complexes avec les fonctions compliquées. La fonction pour eux est aussi une particularité importante bien que l'environnement. La constitution morphologique du mot prédétermine sa "conduite", la signification prédétermine les fonctions et les potentiels combinatoires du mot. Dans la théorie de Ch. Bally les classes de mots ne sont pas seulement les catégories

fonctionnelles, les points d'intersection de rapports: ce sont par ailleurs des classes des unités intègres dégageant réellement avec leurs particularités spéciales.

Selon l'idée de Ch. Bally la transposition ne nie pas non seulement l'existence des parties du discours, mais, au contraire, confirme leur réalité.

La théorie de la transposition établit la relation entre le syntagmatique et le paradigmatique. Ch. Bally souligne le rôle des rapports paradigmatiques pour la classe lexicale des unités, ainsi que généralement pour n'importe quelle classe des unités dégageant.

La transposition entendant si largement se représenter ainsi qu'une méthode qui embrasse tous les éléments de la langue en commençant par les plus simples jusqu'aux plus complexes, par la transposition d'une partie du discours en autre au moyen de l'affixation jusqu'à la transposition d'un terme de la proposition en proposition entière. La proposition subordonnée, par exemple, doit être considérée comme une espèce de la transposition effectuant au moyen de la conjonction:

J'affirme mon innocence: J'affirme que je suis innocent.

Ch. Bally et L. Tesnière montrèrent que l'unité, s'occupant une place stable dans le système de la langue peut être adoptée en qualité de la forme de départ à la chaîne de métamorphose en commençant par le morphème radical qui est un élément commun formant des mots de quelques parties du discours: ***clair*** – ***clairement*** – ***clarté*** – ***éclairer*** jusqu'à celle du mot en proposition subordonnée. Ainsi, les processus de convertibilité et d'élargissement des éléments simples en plus compliqués se lient en un système uni, embrassent tous les niveaux et établissent les relations et corrélations en dedans des niveaux, et de même entre les niveaux. Ch. Bally nomme la métamorphose du groupe de mots en proposition le plus haut degré de la transposition que précèdent ses formes plus simples de l'équivalence fonctionnelle. Tous les degrés de métamorphoses successives se réalisent au moyen de la transformation morpho-syntaxique, qui sont étudiés plus tard par J. Dubois.

La transposition se répand aussi sur le domaine de la sémantique. La dérivation impropre de la lexicologie classique constitue un cas particulier de la transposition implicite, autrement dit, la transposition se réalisant dans le cadre du sens des mots sans signes extérieurs.

La transposition est un facteur vigoureux de la flexibilité syntaxique et sémantique de la langue, un facteur du développement de la synonymie syntaxique, de l'établissement des rapports paradigmatiques parmi les unités d'un niveau ou de différents niveaux.

Ch. Bally prête son attention à l'utilité pédagogique pour l'enseignement des langues de la théorie de la transposition découvrant le mécanisme de métamorphose réciproque et de la synonymie de formes et stimulant l'étude de ressources qui nous découvrent par cette théorie.

Il ne faut pas croire bien sûr que Ch. Bally a fondé la théorie terminée de la grammaire transformationnelle. Comme il a dit lui-même qu'il a tracé certains principes qui peuvent servir de l'hypothèse de travail pour les recherches futures, mais il n'est pas possible de ne pas apercevoir l'identité entre la théorie de la transposition et le développement que la grammaire transformationnelle a subi

dans certaines de ses directions. L'hypothèse de Ch. Bally dans laquelle il fut tout à fait original, se distingue par une intuition profonde et une large vue.

La syntaxe structurale de L. Tesnière

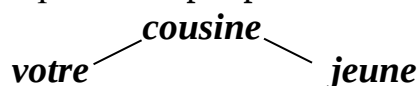
Dans la théorie de L. Tesnière plusieurs règlements coïncidents avec ceux qui constituent la base du courant structural moderne dans la grammaire mais ils furent développés par lui d'une façon originale. L. Tesnière est le premier linguiste français étudiant systématiquement la relation parmi les mots dans la proposition et les présentant en stemmes.

L. Tesnière n'est pas satisfait de l'orientation de la grammaire qui attache trop d'importance à la morphologie comme à la base de la grammaire. La base véritable de la grammaire selon l'opinion de L. Tesnière - la syntaxe et sa tâche consiste tout d'abord à l'étude de la fonction des mots dans la proposition. Le structuralisme de L. Tesnière porte ainsi un caractère particulier. Chez L. Tesnière ce terme signifie l'aspiration à rompre avec la grammaire traditionnelle. L. Tesnière critique sévèrement la théorie traditionnelle des parties du discours non seulement pour l'inconséquence de sa classification basée sur le mélange de différentes particularités. Il s'arme contre la tendance se reflétant souvent dans la grammaire à la morphologisation des rapports syntaxiques. L'environnement syntaxique dans sa théorie est une particularité essentielle de la partie du discours. Sa critique pourrait être aussi dirigée contre le courant qui tente d'aboutir l'analyse du segment langagier aux rapports linéaires parmi les mots.

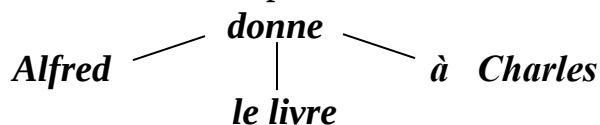
L. Tesnière distingue les parties du discours d'après leurs traits de valence, leur particularité de combinaison avec d'autres mots; ils doivent être considérés comme les classes de mots qui se caractérisent par ses liens et fonctions. Les parties du discours composent les noeuds dont ils sont le centre ou le noyau. Ainsi se distinguent chez L. Tesnière les noeuds verbaux, nominaux, adjectivaux, adverbiaux développables selon le schéma fixé. Les deux derniers noeuds sont hiérarchiquement subordonnés aux deux premiers, font partie de leur constitution. Le développement est conditionné non seulement grammaticalement, autrement dit, par les possibilités combinatoires des parties du discours comme les centres du noeud, mais aussi par la valence lexicale de mots, leur combinaison irrégulière. Le figement phraséologique des groupes de mots empêche en général son développement.

La théorie syntaxique de L. Tesnière a un grand avantage devant la méthode de constituants immédiats à l'égard de ce que L. Tesnière ne limite pas de rapports syntaxiques par linéaires, mais insiste sur la nécessité de l'étude des rapports structurales dans la proposition. L'ordre linéaire et l'ordre structural sont autonomes, dit L. Tesnière, et en même temps ils sont liés par les rapports complexes réciproques. Dans la syntaxe de L. Tesnière l'hiérarchie de dépendances syntaxiques est représentée par les stemmes graphiques reflétant les rapports structurals.

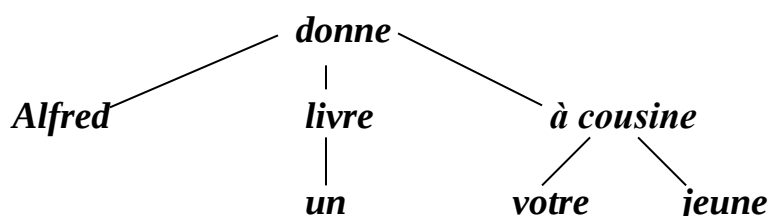
Par exemple, dans le noeud nominal les rapports parmi le nom et ses déterminatifs sont présentés par pareil schéma:



le verbe sert dans la théorie de L. Tesnière du centre des rapports structuraux auquel sont soumis d'une manière hiérarchique tous les éléments de la proposition y compris le sujet. Les rapports entre l'action et ses participants sont représentés pour le verbe à trois actants par un tel stemme:

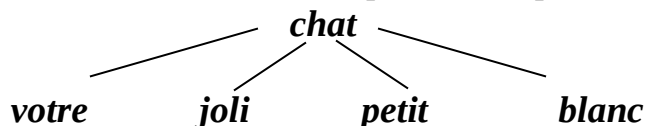


Les rapports entre le noeud nominal et le noeud verbal se découvrent dans le stemme suivant :



Le noeud syntaxique de L. Tesnière embrasse les rapports syntagmatiques en deux orientations, y sont concentrées les rapports de dépendances bilatérales.

Le noeud de L. Tesnière peut avoir, par exemple, le schéma structural :



Dans le langage l'expression linéaire de ce schéma est soumis à l'ordre de la succession des éléments syntaxiques au cours du développement des groupes de mots et des propositions.

Le rôle principale à l'expression des rapports bilatérales syntaxiques appartient au verbe et à la préposition comme montra déjà Ch.Bally. La conjonction ne complétait que la fonction de la proposition comme nominalisateur de la proposition subordonnée au cours de l'expression de la relation mutuelle syntaxique. Parmi ces deux constructions syntaxiques s'établit le rapport paradigmatique :

j'irai après --- ton départ
j'irai après --- que tu seras parti

Le verbe se distingue à l'égard sémantique de la préposition par le concret du rapport exprimant au moyen du sens lexical et à l'égard structural-par la complexité des rapports syntaxiques le centre desquels il constitue.

En qualité d'actants peuvent être seulement les substantifs et ses substituts remplissants à l'égard du verbe les fonctions du sujets ou des objets.

La syntaxe structurale, c'est d'autre part aussi, la syntaxe fonctionnelle. Les actants dans les rapports fonctionnels sont opposés aux circonstant, aux compléments circonstantiels. L.Tesnière reconnaît pourtant que la différence entre les compléments circonstantiels et les actants n'ont pas entièrement suffisants de particularités formelles, mais la diversité sémantique peut être difficile à déterminer.

L'idée principale consistant en ce que le verbe est le centre formant la proposition, son sommet auquel sont soumis tous les autres rapports et connexions, pour le français aussi bien que pour les autres, n'éveille pas de doutes. Les rapports

logiques se trouvant à la base de conformités syntaxiques, sont présentés dans les différentes langues d'une façon différente à la formation d'actants. La structure et la sémantique, dit L. Tesnière, sont autonomes et les procédés divers de la représentation du contenu unique à son fond peuvent être le fondement de la comparaison typologique des langues.

Le livre de L. Tesnière qui est riche en idées nouvelles se rapporte au nombre des plus grands ouvrages dans la linguistique française. L'un des chapitres les plus importants du livre est consacré au problème de la translation dans laquelle L. Tesnière, comme il reconnut lui-même, poursuit et développe la théorie de la transposition de Ch.Bally, mais élargit sa base théorique et recherche d'une manière successive ses mécanismes.

Dans la théorie de la translation L. Tesnière exprima sa conception de relations réciproques entre la morphologie et la syntaxe, autrement dit, la théorie d'échange de fonctions syntaxiques parmi les classes de mots. Estimant que le mot est généralement une unité fonctionnelle déterminant par ses rapports aux mots d'autres classes, L. Tesnière rapporte toutes les études sur les parties du discours à la syntaxe. La translation se représente à titre du système ramifié des rapports fonctionnels parmi les parties du discours auquel correspond le système complexe de changements syntaxiques embrassant tous les procédés au moyen desquels se réalise le changement des fonctions des mots.

La théorie syntaxique de L. Tesnière continue à exercer une influence sur le développement de la théorie grammaticale. La théorie d'actants comme éléments de la structure de la proposition reflétant objectivement les éléments de la situation se développent dans les ouvrages de A.Greimas, K.Heger et V.G.Gak.

La grammaire structurale en France. L'analyse distributionnelle.

Le nouveau trait important et le progrès de la linguistique descriptive consiste dans le sens qui attribue dans l'analyse linguistique aux aptitudes des unités dégagant à se combiner avec d'autres du même niveau. La tâche du linguiste consiste à étudier les combinaisons typiques. Une unité est déterminée par l'ensemble d'environnements typiques, dans lesquels elle se rencontre, par sa distribution. L'étude de la distribution des éléments consiste en combinaison de l'analyse syntagmatique définissant le rapport entre eux et la position de chacun d'eux dans chaîne avec l'analyse paradigmatisante définissant de la classe de cette unité.

L'analyse distributionnelle n'est pas une découverte exceptionnelle de la linguistique descriptive. Le neuf, ce fut la portée exceptionnelle qui lui s'attribuait à la période précoce du descriptivisme. La distribution est reconnue à titre du critère uniquement objectif et suffisant pour dégager les unités et les classes des unités linguistiques même sans aborder le sens.

La base théorique de l'analyse distributionnelle à sa forme initiale et extrême qu'elle obtint dans les ouvrages des classiques du descriptivisme se heurta à une critique sévère et trouva une saine appréciation. Mais cette analyse à son développement postérieur occupa une place importante parmi les méthodes de la linguistique moderne, reste à titre de l'une des notions essentielles du structuralisme moderne. Les expériences de son application pratique en grammaire

La faiblesse théorique de la méthode consiste en vulnérabilité de ses formules principales – la distribution et la substitution. Un élément cherché doit être défini par l'environnement qui n'est pas encore déterminé. P.Pottier montre à l'exemple suivant que la possibilité du remplacement, l'équivalence fonctionnelle ne peut pas être la preuve pour l'équivalence structurale :

***Il faut revaloriser { } nos traitements.
hiérarchiquement***

La méthode des constituants immédiats (CI)

La méthode des constituants immédiats (CI) fut dans l'analyse distributionnelle le pas au passage de la méthode de trouver des unités discrètes (par ex, morphème ou mot) par la voie de rechercher la régularité dans leurs emplois combinés aux expériences de les intégrer dans l'énoncé. Le ségment du langage soumettant à l'analyse se divise successivement en deux constituants immédiats. Par exemple, dans la phrase «**Les chiens de la rue aboyerent doucement**» la division peut être commencée «**les chiens de la rue**» et «**aboyerent doucement**». Si les constituants représentent aussi la construction binaire, comme dans ce cas la division se fait ensuite de façon que les constituants immédiats de chaque construction deviendront les constituants pour le niveau plus haut :

La division continue jusqu'à la réception des éléments inséparables plus loin, autrement dit, des éléments ne formant pas la construction binaire, des unités simples. Dans la syntaxe le mot est choisi à titre de pareille unité simple.

91

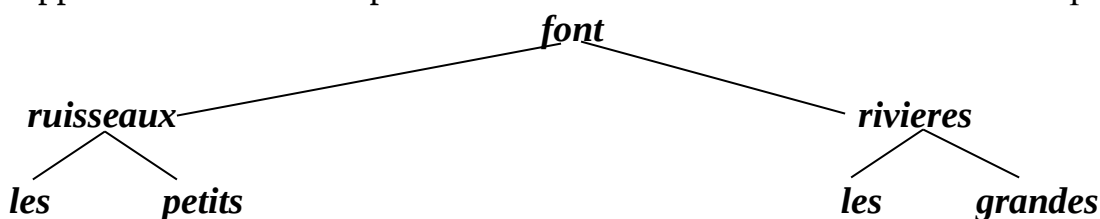
critique dans la linguistique et il n'y a aucun besoin de l'analyser en détail encore. Il est principalement désigné les côtés forts et faibles ci-dessous.

Par rapport aux méthodes qui se mettent à l'analyse par les rapports sémantiques, la méthode des constituants immédiats (CI) jouit du privilège d'une grande objectivité: les rapports syntagmatiques et paradigmatiques s'établissent par l'observation directe sur les données de la langue, sur le texte.

Elle découvre les rapports de binaire de la constructions, la réduction, le développement, la suppléance des éléments constituants de constructions. La recherche de suppléance mène au dégagement des classes paradigmatiques à leur inventaire et classification.

L'arbre de dérivation de la méthode de CI permet de présenter le résultat de l'analyse de l'énoncé conformément à son développement linéaire. Exemple cité par L. Tesnière: «Les petits ruisseaux font les grandes rivières »soumet à l'analyse de telle façon: ***Les petits ruisseaux font les grandes rivières.***

Si on a recours au stemma de cet énoncé chez L. Tesnière, on trouvera que conformément à sa compréhension de la structure de la proposition est le verbe auquel sont soumis tous les autres rapports dans l'énoncé et le stemma reflète ces rapports structuraux indépendamment de leur réalisation dans la chaîne parlée :



Le procédé de représenter les rapports structuraux à l'arbre de dérivation jouit sans doute du privilège devant leur représentation chez L. Tesnière.

Le défaut considérable de la méthode des constituants immédiats (CI) – à la restriction des résultats de l'analyse. L'analyse syntaxique s'arrête sur le niveau de la combinaison des mots et se découvre seulement la structure hiérarchique de la proposition en termes corrélatifs, grammaticalement déterminés, autrement dit, le problème d'organiser la proposition comme unité complète de la langue, ne se met pas. Tous les rapports dans l'énoncé aboutissent d'une manière simplifiée à deux types : syntagmatique et paradigmatique ; cependant, les rapports dans la proposition ne se restreignent pas à ces deux types. La tentative de mener tous les rapports à la dépendance hiérarchique aboutit à l'impossibilité de distinguer des rapports prédicatifs et ceux de subordination les rapports de coordination et ceux de similaire fonctionnelle.

La méthode des constituants immédiats (CI) nie même la nécessité à pareille distinction. La représentation de la structure de la proposition comme l'arbre de dérivation ne peut pas transmettre la complexité de rapports dans la proposition puisqu'au cours de l'analyse selon les conditions de la méthode seulement deux symboles se lient par le rapport de dépendance immédiate.

Dans l'énoncé les rapports surgissant au cours de la superposition du niveau de supersegment (d'intonation) sur le niveau syntagmatique, rompent les rapports de dépendance immédiate qui n'y sont pas aboutis.

Les rapports syntagmatiques de dépendance successive peuvent être interrompu par la répartition d'intonation et de syntaxique: ***Tout, peut-être, ne dépend pas de nous.***

Les termes détachés à l'aide de l'intonation de la proposition peuvent être reliés par le rapport de dépendance avec deux termes de la proposition de même temps, n' étant pas susceptible de s'unir syntagmatiquement avec lui: ***Perlexe, il se demandait s'il allait les accompagner.***

La méthode des constituants immédiats (CI) ne considérant pas la proposition comme un entier structural, ne crée pas le fondement pour les recherches typologiques de la proposition.

Grammaire transformationnelle

La méthode distributionnelle découvrant les rapports combinatoires parmi les unités de la langue et ayant le but final de les classer n'est pas suffisante non seulement pour la définition stricte de classes découvrant par son intermédiaire, mais ne peut pas être considérée du tout à titre de la méthode menant à la description d'une langue concrète.

La grammaire transformationnelle et «générative» prit naissance, selon l'idée de ses fondateurs, comme le développement et le complément de la méthode distributionnelle de l'analyse. Le but de grammaire transformationnelle et générative de N.Chomsky consiste à trouver, selon sa définition, le système formel qui pourrait aboutir à la présentation grammaticale de la langue naturelle. La grammaire transformationnelle est basée sur la supposition que les parlants possèdent une connaissance intuitive de leur langue leur permettant de construire n'importe quelles propositions et d'entendre les propositions qu'ils n'arrivaient pas à entendre auparavant. Cette compétence permet d'établir la différence entre les propositions correctes et incorrectes et d'associer aussi les constructions entre elles en les réalisant par les rapports de transformer. La transformation de la proposition consiste dans sa métamorphose d'après les règles fixées.

Donc, l'une des transformations importantes dans la syntaxe consiste dans la métamorphose de la phrase active en passive :

Les nuages cachent le soleil – Le soleil est caché par les nuages ;

De la phrase nominale en verbale :

La neige est blanche – La blancheur de la neige.

En cas de l'identité du sonnet et de l'orthographe la transformation permet de découvrir leurs différences en les associant avec de différentes phrases. Donc, «la présentation de l'ami »est associé avec deux phrases :

1. l'ami présente quelqu'un

2. quelqu'un présente l'ami

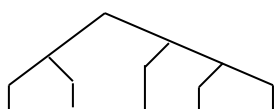
La méthode des constituants immédiats fait partie avec certains changements comme partie intégrante de la méthode transformationnelle. La méthode de CI basée sur la segmentation et la classification a, à titre du résultat, la description statique de la langue, son inventaire des éléments, son défaut essentiel comme il a déjà été dit, est en cela. L'insuffisance de l'analyse grammaticale d'après les constituants immédiats se reflète aussi dans sa représentation graphique : l'arbre de

dérivation au cours de la segmentation d'après CI peut correspondre à deux différentes structures et par cela même est insuffisant par leur caractérisation.

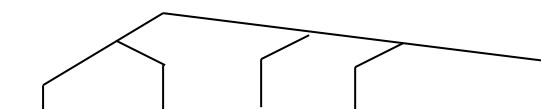
Ainsi, par exemple, ces deux propositions :

1) *l'oncle lit un livre*

2) *il fit une belle chute* correspondent à une même configuration :



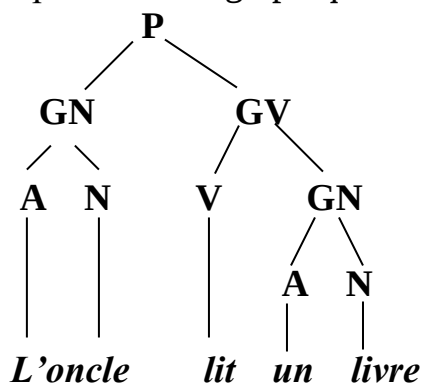
l'oncle lit un livre



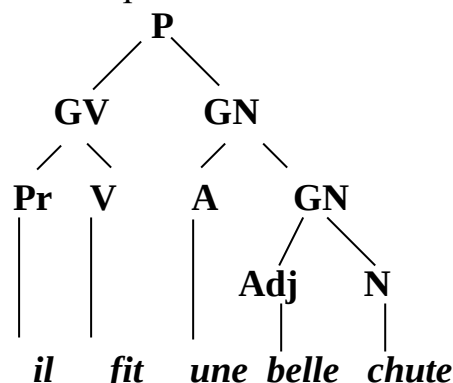
il fit une belle chute

C'est pourquoi dans la grammaire transformationnelle les constituants obtenant à la segmentation selon CI sont désignés par les symboles auxquels les unités linguistiques doivent se correspondre par exemple : P=phrase, GN=groupe nominal, GV=groupe verbal, N=nom, V=verbe, À=article, Adj=adjectif, Pr=pronom.

La représentation graphique des mêmes phrases prend l'aspect suivant :



L'oncle lit un livre



il fit une belle chute

Les règles grammaticales correspondent à ces étapes à l'arbre de dérivation. Le système formel de la grammaire transformationnelle, son mécanisme génératif est construit sur ce parallélisme supposant.

D'après le plan théorique la grammaire transformationnelle est basée sur la supposition que toutes les propositions grammaticalement possibles peuvent être extraites au moyen d'opérations strictement systématisées d'un certain nombre relativement peu considérable des énoncés de départ ou minimale. La naissance de la grammaire transformationnelle fut acceptée comme la réaction naturelle au caractère statique de méthodes de la linguistique descriptive et fut accueillie avec un vif intérêt. Le privilège de la grammaire de tel type parut aux plusieurs beaucoup plus évident. Les rapports d'être transformé ne peuvent pas se borner en général à deux axes de l'analyse syntagmatique et paradigmatic, déterminant la structure «surface» de l'énoncé. La grammaire transformationnelle trace les voies à la découverte de la structure «profonde» de l'énoncé comme le système de rapports grammaticaux sur lesquels est basée leur interprétation sémantique.

Sous ce rapport la grammaire transformationnelle de N.Chomsky rompt avec le structuralisme américain, mais aussi tente argumenter l'analyse syntaxique formellement stricte. N.Chomsky estime que la grammaire traditionnelle donne le fondement acceptable pour la grammaire transformationnelle. Il avoue les parties du discours comme les catégories précisément grammaticales et les rapports parmi elles dans les constructions ainsi que les rapports objectifs, attributifs et etc. –

comme les catégories fonctionnelles. Seulement les règles de construire peuvent être l'objet de la syntaxe ses mécanismes qui sont connus intuitivement aux parlants et qui sont réalisables dans le langage se rapportent au domaine de la langue. Le caractère grammatical de phrases est établi d'une manière intuitive pour chaque langue puisque les critères de l'appréciation à l'égard de la correction chez N.Chomsky ne sont pas déterminés.

En même temps N.Chomsky reproche justement la linguistique descriptive au manque de l'intérêt à l'aspect créateur de la langue ou, comme il dit, à l'usage normal de la langue.

Les bases théoriques de la grammaire transformationnelle et générative furent néanmoins, soumise à la critique sous plusieurs rapports. Comme remarque l'un des critiques ayant recherché les bases linguistiques de la grammaire transformationnelle de N.Chomsky, la successivité stricte de sa théorie fut empruntée à la logique, à la théorie nonlinguistique.

L'hypothèse principale selon laquelle la formation de phrases renferme la nature transformationnelle suivant sa substance fut justifiée du point de vue linguistique, mais dans la formule mathématique de N.Chomsky elle contient un caractère général dans les opérations et comme estiment certains linguistes, le chercheur ne peut s'en servir que disposant de propre conceptions précisément linguistiques.

On soumit à la critique d'autres règlements théoriques de la grammaire transformationnelle. On émettait le doute à propos de ce que la méthode transformationnelle est suffisante pour la formalisation complète de l'analyse linguistique.

La continuité du mouvement dans la langue empêche cette formalisation. La langue – non seulement un système synchronique relativement stable, mais aussi, et le résultat de l'évolution historique conservant dans son état moderne les faits isolés qui ne peuvent être embrassés par les règles génératives et transformationnelles.

Seulement les phrases grammaticalement correctes intéressent la grammaire transformationnelle et la grammaire en général. La correction de phrases génératives est déterminée intuitivement, et justement il en consiste la difficulté et la faiblesse de la méthode. Il est nécessaire de remarquer que les critères de la correction grammaticale ne doivent pas se mêler avec l'intelligence (le sensé).

Les phrases grammaticalement correctes peuvent ne pas contenir le sens et vice versa. Le critère de la grammaticalité qui se détermine intuitivement limite non seulement l'usage de la méthode par une langue, mais, comme estime, par exemple, B.Grunig, fait généralement se douter du caractère strict de la méthode fondée par N.Chomsky.

Il fut aussi remarqué dans la critique de la grammaire transformationnelle qu'on y utilise les catégories de la grammaire traditionnelle dont on refuse les bases théoriques et reste inexplicable la possibilité de les conserver dans la théorie susceptible de révolutionner la grammaire. Il fut aussi indiqué que la grammaire transformationnelle se fait mettre les mêmes buts qui se mettaient toujours par la grammaire, et à savoir – métamorphoser les formules pour certains

régularités observant dans la langue et à cet égard la grammaire transformationnelle n'est pas une découverte tout à fait nouvelle dans la linguistique. Il fut aussi remarqué justement une certaine identité entre les opérations de la grammaire transformationnelle et les translations de L. Tesnière et, il faut ajouter, entre les idées exposées encore plus tôt par Ch.Bally.

La syntaxe fonctionnelle de A. Martinet

Le courant spécial dans la syntaxe est représenté dans la théorie fonctionnelle de A. Martinet. L'énoncé se divise en «monèmes» (la plus petite unité signifiante) qui se placent à la ligne de continuité linéaire prédéterminant par la nature même de la langue. Pour transmettre d'une manière linguistique son expérience aux autres le parlant doit dégager ceux de ses côtés qu'il estime plus important. Le choix de ces aspects lui est dicté non seulement par son importance relative mais aussi et par la structure grammaticale et lexicale de la langue dont il se sert.

A chaque des aspects de l'expérience communiquant par lui correspond dans la langue une unité qu'il doit placer à la ligne du langage. L'auditeur se fait rétablir dans cette ligne de continuité de monèmes non seulement les aspects de l'expérience lui transmettant, mais aussi les rapports réciproques de monèmes créant l'entier du communiqué.

C'est possible de différents procédés pour exprimer les rapports parmi les segments de la chaîne. Pour ce but peuvent être utilisés l'ordre de monèmes, les monèmes fonctionnels et, comme estime A.Martinet, le degré d'autonomie de monèmes.

Parmi les unités minimales signifiantes de la langue A.Martinet distingue trois types de monèmes : monèmes autonomes, monèmes fonctionnels, et monèmes dépendants qui ne sont ni autonomes, ni fonctionnels, comme, par exemple, article. Les monèmes autonomes indiquant eux-mêmes leur fonction et ne dépendent pas à sa réalisation ni de sa position, ni des autres monèmes : ***Hier, il y avait fête à village.*** Les monèmes fonctionnels communiquent l'autonomie aux autres monèmes: ***avec mes valises, sur le chemin.*** Les monèmes dépendants n'ont pas de cette destination. Ce sont les monèmes non pas obligatoirement liés, mais n'importe quels monèmes dont la fonction n'est pas indiqué formellement. Les substantifs peuvent être aussi les monèmes dépendants puisque pour exprimer leur fonction ils ont besoin de la position spéciale ou du monème fonctionnel. Donc, dans le syntagme «sur le chemin» il y a deux monèmes grammaticaux, en particulier, le monème fonctionnel «sur» et le monème dépendant «le» pourtant sans «sur» le chemin n'a pas de fonction dans la proposition même avec l'article, l'article ne fait pas intégrer, ne fait pas entrer «chemin» dans le constituant de la proposition, mais ne détermine qu'un des aspects de «chemin» conformément à une détermination n'importe quelle: ***chemin ombrage, montant.***

Les mêmes monèmes peuvent être autonomes ou fonctionnels selon la fonction qui se réalise. Dans l'énoncé «les enfants s'ennuient le dimanche», «le dimanche» est autonome, mais dans «le dimanche est le jour où l'on s'ennuie» - n'est pas autonome, sa fonction est indiquée par la position.

Les monèmes verbaux occupent une place particulière parmi les monèmes : ils constituent la base ou le fondement de l'énoncé à l'égard de laquelle s'organisent tous les autres éléments de l'énoncé; ils sont caractérisés par la non autonomie estime À.Martinet, mais par contre, par l'indépendance puisque le verbe n'a pas besoin de l'indication à sa fonction, il est toujours le monème prédicatif.

L'importance de l'analyse fonctionnelle de l'énoncé est reconnue par tous les linguistes, pourtant dans la théorie de À.Martinet il n'est trace que ses principes communs. En rapport de l'importance de la particularité syntaxique d'autonomie il fut emis le doute par certains linguistes à l'égard de la distinction de l'autonomie syntaxique et la non autonomie.

La syntaxe immanente de K. Togeby

Dans la syntaxe immanente de K.Togeby on prend le segment syntaxique qui peut avoir la modulation de la phrase pour l'unité la plus petite. La méthode de K.Togeby se distingue tout d'abord de ce que conformément aux principes glossématique l'expression et le contenu se considèrent séparément et cette division représente la première opération syntagmatique. La répartition suivante se poursuit jusqu'à l'obtention des moindres unités inséparables. La deuxième procédure de la description – la classification ou systématisation des unités. La syntaxe est une discipline purement du contenu; au plan de l'expression l'intonation est - une particularité unique structurale des unités dégageant. On reconnaît comme le point de départ de l'analyse «la phrase» dans laquelle l'expression – l'intonation et le contenu sont solidaires. La phrase se divise d'une manière dichotomique par le même principe de l'unité de la modulation et du contenu en deux parties : la partie maximum qui permet la division suivante et une telle partie qui représente une forme réduite de la phrase. Par exemple, dans la phrase: ***Un soir, le malheureux Tartarin était seul dans son cabinet*** qui se compose de deux constituant immédiats, le premier constituant «un soir» ne peut pas être reparté en deux pareilles parties dont chacune pourrait avoir l'intonation de la phrase, alors que pour la deuxième la répartition peut être continuée.

Les unités homogènes qui se dégagent à la suite de la répartition comme ceux qui peuvent avoir la modulation de la phrase composent les couches d'unités qui constituent l'inventaire syntaxique de la langue et se déterminent ensuite seulement du côté du contenu aux termes de la syntaxe traditionnelle, autrement dit, pour eux, se distinguent les rapports prédicatifs, attributifs, les rapports de mis en apposition, d'objet et etc. Dans la langue française K.Togeby rapporte à l'inventaire des unités de la syntaxe, par exemple, les propositions introduisant par la conjonction: ***et la guerre de Troie aura lieu***; les subordonnées à l'emploi indépendant, introduisant par la conjonction «si»: ***si le grain ne meurt***; le groupe prépositionnel à l'emploi indépendant: ***à la recherche du temps perdu***; les substantifs avec les articles: une vie; l'épithète avec le substantif: ***très grand succès*** !

Les opérations se poursuivent jusqu'à la répartition de la moindre unité - du mot qui peut être la phrase, autrement dit, avoir la particularité de la modulation de la phrase: oui ou non. La solidarité du contenu et de l'expression est parfois rompue et la répartition ne peut être accomplie d'une manière dichotomique à

l'égard de celui-ci et celui-la en même temps. Le critère de l'intonation est inapplicable, par exemple, à l'analyse du groupe sujet – prédicat formant sur le plan du contenu le noyau de la proposition, si le sujet est le pronom personnel qui dans le français est incorporé au verbe.

En ce cas on trouve suffisant la répartition fonctionnelle et on la préfère.

L'analyse grammaticale dans son entendement usuel comme basée sur la coordination des rapports sémantiques avec les moyens formels de les exprimer, s'exclue, le plan du contenu et le plan de l'expression sont complètement isolés.

La tentative de K. Togeby d'appliquer la méthode de L. Hjelmslev à la description du français se heurta de la part de A.Martinet à une critique sévère adressée à la méthode même de la recherche. Le glossématique dit À. Martinet ne répondit pas à la question principale se posant devant le linguiste: comment le linguiste peut-il dégager les unités de l'expression sans traiter la substance ? A.Martinet prouve d'après une série d'exemples que pour appliquer sa théorie successivement K. Togeby a été obligé de sacrifier les faits qui empêchent de l'admettre. Le français, conclut A. Martinet, pour K. Togeby n'est qu'un prétexte pour appliquer la méthode choisie par lui. La critique de À.Martinet se rapporte tout d'abord à la conception générale linguistique de L.Hjelmslev. Mais dans son livre K.Togeby suit bien F.de Saussure dans son opposition successive de la langue à la parole que L.Hjelmslev. L'ouvrage de K.Togeby sans doute est l'une des expériences intéressantes sur la description de la structure immanente du français comme forme abstraite de diversités de l'usage individuel.

**L'essai de créer la
grammaire
transformationnelle
dans la linguistique
française**

Le but final de la grammaire transformationnelle constituant à embrasser tous les types de structures grammaticales, et étant fondé à admettre que la langue – un système fermé, ne fut pas atteint jusqu'à présent. Mais la grammaire transformationnelle ayant concentré son attention sur l'interdépendance parmi les plans de la langue et sur la régularité de liens parmi les structures, avança l'une des méthodes de découvrir et de systématiser ces liens – la méthode attirée d'un grand intérêt et obtenue un large développement précisément dans cette direction. La grammaire transformationnelle stimulait l'intérêt à la synonymie syntaxique et morphosyntaxique en découvrant les rapports de l'équivalence sur les niveaux divers de la langue.

L'un des privilèges de la grammaire transformationnelle dans la syntaxe comme estiment certains linguistes est ce qu'elle présente la possibilité de découvrir l'ambiguïté ou l'homonymie de structures syntaxiques. Comme exemple pour cette construction ambiguë, autrement dit, la construction qui peut être interprétée hors du contexte diversement on cite de pareils groupes de mots pour lesquels l'analyse d'après CI coïncide: 1) arrivée des marchandises, 2) la vente des marchandises, dont le premier avec le rapport du sujet s'érige au moyen de l'application de la transformation en proposition: les marchandises arrivent, et le deuxième avec le rapport de l'objet s'érige en proposition: on vend les marchandises.

La construction nominale – propositionnelle : le train de Paris peut être comprise comme a) le train arrive à Paris et comme b) le train qui part pour Paris.

On peut citer beaucoup d'exemples de la coïncidence formelle de construction, mais dans le langage leur ambiguïté est d'habitude fautive et se résout entièrement par le contexte. La valeur principale de la transformation n'y est pas. La transformation obtint un large développement non pas comme méthode de découvrir les sens de structures polysémiques mais comme procédé de systématiser les sens basés sur le type de processus de transformer – la particularité plus objective que le sens déterminant intuitivement des constructions.

La grammaire transformationnelle susceptible de reconnaître la possibilité de métamorphoser les constructions verbales et les constructions nominales en verbales fut reliée à l'un de problèmes de la syntaxe, au problème de rapport réciproque de deux types de structures syntaxiques, du groupe de mots et de la proposition et d'une façon plus générale, au problème d'équivalence de structures, se rapportant aux divers niveaux et à la possibilité de leur métamorphose réciproque. Ce problème se met parfois plus étroitement en qualité du problème de synonymie syntaxique et dans la grammaire moderne russe les littératures d'un nombre étendu lui sont consacrées.

Dans la grammaire française le problème de rapports réciproques entre les unités diverses – morphologique, syntaxique et sémantique – fut, comme il a déjà dit plus haut, posé en gros par Ch. Bally en rapport avec sa théorie de transposition. Ch. Bally traça pour la langue française les règlements communs de métamorphose de syntagmes verbaux en nominaux en s'appuyant sur l'équivalence fonctionnelle entre eux (la maison) que possède (à) mon père – (la) maison de mon père.

L'équivalence fonctionnelle trouve, selon l'idée de Ch. Bally, son expression linguistique dans la dérivation morphologique et syntaxique.

Ch. Bally aborda avec cela la question qui fut l'une des questions les plus importantes dans le développement de la théorie transformationnelle et exactement – sur les critères de l'invariant sémantique de transformations comme une condition nécessaire de processus de transformer. Dans la théorie de Ch. Bally ce problème se met comme le problème de l'entier morphologique de morphèmes radicaux dans la chaîne de métamorphose morpho-syntaxique. Dans les transformations syntaxiques le radical du mot se soumet au changement et Ch. Bally admet même le supplétivisme du radical ne rompant pas de rapports fonctionnels dans les constructions. En comparant la métamorphose du substantif en adjectif dans les syntagmes «boucherie chevaline» et «statue équestre» Ch. Bally considère ces syntagmes comme un même type de transposition, mais se faisant accomplir dans «chevaline» à l'aide de suffixation et dans «équestre» – au moyen du changement complet du radical et du suffixe.

La tentative de systématiser certains types principaux de transformations morphosyntaxiques fut entreprise pour le français par J. Dubois dans sa «Grammaire transformationnelle» J. Dubois étudie les rapports transformationnels entre la phrase verbale et le syntagme nominal connectés par communauté du radical dans le verbe et avec le substantif.

Les processus de la transformation syntaxique s'accomplissent au moyen de la métamorphose morphologique et syntaxique découvrant leur interdépendance, et la succession dans les opérations de transformer les fait systématiser. Une très grande variabilité du verbe comme partie du discours et la diversité de ses liens syntaxiques le fait celle de partie du discours qui doit être choisie comme le fondement de systématiser les types de métamorphoses. Ci dessous on cite certains exemples tirés de l'ouvrage de J.Dubois découvrant le mécanisme de la métamorphose de la phrase verbale en syntagme nominal.

Si l'on peut représenter cette métamorphose par la formule commune $P = S_n + S_v$, alors la nominalisation de la phrase verbale dans laquelle le syntagme verbal se compose par exemple, du verbe être et de l'adjectif : «la glace est transparente», signifiant par la formule $P = S_n + (\text{être} + \text{adj})$, se transforme en syntagme nominal : la transparence de la glace d'après la formule : $P - S$.

La glace est transparente – la transparence de la glace $S_{n1} + (\text{être} + \text{adj}) - (S_{n2}) + (\text{de} + S_{n1})$.

Suivant ce modèle il est possible de transformer les structures du même type :

Le ciel est clair – la clarté du ciel

La maison est laide – la laideur de la maison

Le linge est blanc – la blancheur du linge

Le processus de transformation demande observer les règlements morphosyntaxiques et morphologiques auxquels se rapporte dans ce cas par exemple le règlement syntaxique de l'inversion de positions de groupes constituant l'énoncé P1 se faisant compléter en introduisant la préposition et par le règlement d'être transformé morphologiquement l'adjectif en classe de substantifs: clair – clarté. La transformation morphologique est plus compliquée que la transformation syntaxique à cause de la diversité de suffixes : -ence, -ité, -eur.

Selon le fond le même type de la transformation (P1-S2) est applicable à la phrase avec le verbe même dans le cas si le suit non pas l'adjectif, mais le substantif: les enfants marchent sur la route – la marche des enfants sur la route:

$(S_{n1}) + (S_v2) + (S_{n3}) - (S_{n2} + (\text{de} + S_{n1}) + (S_{n3}))$

Le passage du verbe en substantif ne demande pas de changement du radical, les particularités caractérisant ces deux classes de mots se sont seulement changées.

La transformation de la phrase qui se forme à l'aide du verbe avoir+S_n se rapporte au même groupe :

La salle a des dalles – les dalles de la salle

$(S_{n1}) + (\text{avoir} + S_{n2}) - (S_{n2}) + (\text{de} S_{n1})$

Il est possible sa métamorphose ultérieure en phrase avec le verbe être :

La salle a des dalles – la salle est dallée et la transformation du syntagme nominal en phrase avec le verbe :

Le numéro de la place – la place est numérotée.

La dernière transformation se fait accomplir d'après la formule :

$S_{n1} + (\text{avoir} + S_{n2}) - S_{n2} + (\text{être} + \text{participe})$

Le participe passé se forme du S_{n2} à l'aide de l'ajoutage de l'affixe (-e, -u, -i) ou du changement du radical. Il est possible les métamorphoses ultérieures de

groupes verbal et nominal, qui sans changer de type commun de transformation demande d'appliquer les règlements morpho syntaxiques plus compliqués. Ainsi, se forment les groupes, ou «les familles» de transformations embrassant les mécanismes principaux de la langue.

La proposition

Dans la linguistique moderne il fut adopté largement la définition de la proposition d'après sa fonction comme unité de la communication. L'indice nécessaire de cette unité est le phénomène de la prédication, autrement dit, le phénomène de rapporter à la situation langagière la distingue de toutes les autres unités. Le phénomène de la prédication fait la proposition l'unité du niveau spécial et la caractérise entièrement.

La plupart des linguistes s'unissent selon leurs points de vue à l'égard du phénomène de la prédication comme trait déterminant la proposition et son contenu. Ce qui concerne le rapport du phénomène de prédication à l'organisation grammaticale de la proposition et les moyens de son expression, ici il y a la divergence considérable dans les points de vue. Si la proposition n'est considérée que comme un acte du langage, alors même la possibilité d'étudier son organisation grammaticale son rapport au système grammatical de la langue en général se fera nier parfois.

Le sous-entendu de la proposition de telle manière est fixé par E. Benveniste. Il est difficile de former plus exactement l'opposition de la langue comme du niveau «de signes», «de code» et du langage comme du niveau de la communication. La proposition sur le niveau de la communication est privée de l'organisation grammaticale. Le phénomène de la prédication est son trait unique le distinguant de toutes les autres unités, pourtant n'ayant pas le rapport à la structure grammaticale. Sur le niveau de la communication selon le but de l'énoncé l'intention du parlant n'importe quelle partie de l'énoncé peut être le prédicat.

La «phrase» définissant comme unité du langage et la proposition comme construction grammaticale sont sans doute des notions de niveaux diverses, mais la distinction des niveaux ne signifie pas leur exception mutuelle. La réitération de la combinaison des éléments du code, malgré leur diversité inépuisable dans le langage dépendant de diversité infinie des situations langagières est conditionnée, évidemment, avec la restriction de règlements syntaxiques avec les possibilités de leur combinaison dans la proposition.

La réitération de la combinaison des éléments fonde les types ou les schémas de propositions grammaticales qui peuvent être «les phrases» du langage au cours de la communication.

Dans la théorie connue de la division actuelle de la proposition étant développée par l'école linguistique de Prague l'énoncé se divise en «thème» - ce qui est communiqué dans la proposition comme le point de départ de l'énoncé et est supposé connu à l'auditeur et «rhème» - ce de qui se fait la communication.

Quoi que dans la théorie «de la division actuelle» de la syntaxe la répartition en «thème» en partie du départ de l'énoncé et son nucleus soient opposés contre la division formelle au sujet grammatical on suppose, par ailleurs, la possibilité

d'établir entre eux la corrélation stable, autrement dit, de déterminer les moyens linguistiques de l'expression du thème et du noyau de l'énoncé.

A ces moyens se rapportent certaines constructions syntaxiques se liant essentiellement avec l'ordre des mots, et certainement l'intonation. C'est ainsi que le thème et le rhème dans la proposition sont considérés non seulement comme les catégories logiques ou psychologiques et aussi bien que comme les catégories linguistiques observant essentiellement dans le langage.

La théorie de la division actuelle élaborée par W. Mathezeys et l'école linguistique de Prague obtint le développement ultérieur à l'époque moderne dans les études de cette école sur trois degrés de l'abstraction syntaxique.

La proposition est considérée 1) comme un acte unique, du langage 2) comme la structure syntaxique, formule se formant à l'aide des éléments de langue s'abstrayant des contextes situatifs et appartenant directement à la grammaire et 3) comme l'énoncé dans lequel s'effectue la division actuelle de la proposition. C'est ainsi que dans la définition de la proposition s'unissent les résultats de l'analyse multilatérale de cette unité la plus complexe de la langue.

La théorie linguistique de la proposition se représente ainsi dans les ouvrages de F. Daneš. Le niveau grammatical est autonome et ne dépend pas unilatéralement du niveau sémantique: c'est un composant déterminatif de la proposition. Les catégories grammaticales comme le sujet et le prédicat ne sont pas basés sur leur contenu sémantique mais seulement sur leur forme syntaxique: elle sont porteuses de la fonction dans ce système. Pour la structure sémantique sont importantes les généralisations pertinentes des significations concrètes linguistiques, non pas les significations mêmes telles que l'animé, la qualité, l'action ou les rapports entre ces catégories. Ces significations s'abstraient de la nature réelle et de la société et les nomme parfois les significations logiques mais elles ne doivent pas se mêler avec le sujet, le prédicat, les compléments – avec les catégories de la grammaire.

L'organisation de l'énoncé est le troisième niveau de l'analyse, celui du fonctionnement de la proposition dans l'acte de la communication. En perspective fonctionnelle l'énoncé se divise en deux parties: en thème ou l'on communique le fait connu et en rhème – le fait inconnu. Le même principe organise le contexte. Les moyens existant pour ce but et formant le système tels que, par exemple, l'ordre de mots et l'intonation, se mêlaient incorrectement parfois avec la stylistique et la grammaire. Quelques points de vue particuliers à la proposition sont présentés dans les ouvrages de A. Martinet.

Dans la syntaxe fonctionnelle de A. Martinet la proposition est définie comme unité de message mais il est admis la possibilité de la détermination linguistique du syntagme prédicatif et sa fonction dans «le code» de la langue. Pour le français, comme estime A. Martinet, l'actualisation du message consiste dans sa division en porteur du message et en son actualisateur, contexte. Dans le syntagme prédicatif en français le verbe à la forme personnelle sert de pareil contexte. Les énoncés se composant d'un seul monème de type **Va ! Ici ! Salut !** sont actualisés par la situation ou représentent les fragments de l'énoncé plus développé, par exemple: **Defendu !** au lieu de: **C'est défendu !**

A. Martinet variant sur ce sujet avec E. Benveniste n'estime pas illimité la possibilité de fermer les syntagmes prédicatifs (d'après une autre terminologie "phrases", "propositions") puisque la quantité de monèmes grammaticaux est restreinte. La distinction que A. Martinet établit entre la qualité illimitée de monèmes lexicaux et l'inventaire limité grammatical a une signification décisive pour la possibilité de former les constructions syntaxiques et par conséquent, les catégories syntaxiques d'un nombre restreint.

La fréquence de l'usage de monèmes grammaticaux est plus élevée que de monèmes lexicaux. S'apparaissant dans des positions définies, dans le cadre de syntagmes autonomes ils fixent ainsi leurs limites.

Dans les théories de la proposition dans lesquelles on reconnaît à titre de la particularité de la proposition la prédicativité déterminant comme la correspondance du contenu de l'énoncé à la réalité, le rapport entre le sujet et le prédicat, dans lequel s'exprime explicitement cette correspondance, on appelle prédicatif.

Dans la linguistique descriptive la différence entre le rapport subordonné et le rapport prédicatif ne fut pas nécessaire : le syntagme N+V fut pris pour l'apogée hiérarchique de l'énoncé à raison que ce syntagme admet la plus grande possibilité de la répartition ultérieure.

Pratiquement V symbolise le verbe à la forme personnelle puisque notamment le verbe se caractérise par le haut degré du pronostic dans le syntagme N+V et dispose d'une plus grande aptitude au développement. Le rapport dans le syntagme N+V ainsi que dans tous les autres syntagmes dégagant par la méthode de CI, est l'objet de la sémantique et les termes «la prédication», «la prédicativité» ne s'emploient que pour désigner le type «préférable» ou le plus usé de la proposition contenant le verbe à la forme personnelle.

Si le syntagme du type N+V (groupe de nom et groupe de verbe) ne se considère que le sommet de rapports hiérarchiques dans l'énoncé et tous les rapports aboutissent aux rapports de subordination, alors se déterminent seulement les particularités combinatoires de tous CI de la structure hiérarchique et, comme il a déjà été dit, seulement la liste de constructions dégagant paradigmatiquement peut être le résultat de pareille analyse, mais la question sur l'organisation grammaticale de propositions et généralement la question sur la distinction de types de propositions ne se mettent pas.

En appréciant du point de vue de l'école linguistique de Prague la contribution de la grammaire transformationnelle au développement de la théorie linguistique J. Vachek estime que tout de même malgré la rupture de la grammaire transformationnelle de N. Chomsky avec celui du courant de la linguistique descriptive qui isole complètement la langue de la réalité hors de la langue, la grammaire transformationnelle, toutefois considère la langue comme un système immanent, autrement dit, ignore la fonction communicative et expressive et sa nature dynamique. La conception linguistique reste dogmatique, si l'on ne tient pas compte du fait que jamais la langue n'est pas et ne pourra pas être un système tout à fait équilibré et que c'est en cela que consiste son mouvement –le trait le plus important de la langue.

Dans les ouvrages de l'école linguistique de Prague et de certains autres on avoue la possibilité de définir le sens commun de l'acte du langage qui est considéré à titre de la désignation de l'événement. L'unité du langage dans ce cas est rien d'autre que la dénomination plus complexe que le mot, le signe de la langue, l'élément du système de signes de la langue en sa correspondance avec la situation concrète.

Pour cela même on admet la possibilité de construire la classification du matériel même pour lequel les actes du langage servent de la dénomination des situations hors de langue comme elles sont représentées dans les actes de la communication, dans les énoncés. Les méthodes de la recherche de la langue dans ce sens sont peu élaborées, mais la nécessité de son étude en correspondance avec la situation linguistique trouve le plus d'avantage de reconnaissance.

La théorie des termes de la proposition

Il est peu probable que n'importe quel autre problème de la syntaxe fut l'objet de la critique si aigüe que la théorie de termes de la proposition, il paraît tellement compliqué la correspondance des catégories logiques et linguistiques en cette unité principale de la langue. Néanmoins, les chercheurs continuent à revenir à elle à la recherche de l'argumentation linguistique qui permettait de considérer les termes de la proposition comme ses parties constitutives formant ce que A. Martinet appela «l'architecture» de la proposition représentant avec simplification à la hiérarchie des rapports de subordination.

Le problème sur la nature linguistique des termes de la proposition se résout selon la définition qu'on attribue à la proposition. Si les mots comme les moindres éléments de la proposition s'unissent dans les plus grandes parties se soumettent aux formules fermées, autrement dit, s'organisent grammaticalement dans l'énoncé, alors la question sur les méthodes de l'étude de cette organisation doit être posée. Le développement linéaire de la proposition à ses limites qui se mettent non seulement par la mémoire des parlants et des auditeurs, mais pour les normes du développement syntaxique.

Les moyens de l'expression des rapports, tels que les propositions, les conjonctions permettent l'expansion illimitée des parties de l'énoncé par la voie successive de subordination ou de coordination. Pourtant, non seulement les normes stylistiques font obstacle au pareil développement, mais aussi ce qui est important pour la structure de la proposition. C'est la restriction de ces moyens comme le montre parfaitement les recherches de B. Pottier. Il existe des types ou des formules de développement qui en vertu de leur restriction se répètent d'une manière inévitable dans la proposition, sans compliquer sa construction. Le corps lexical de la proposition a beau changer l'introduction du mot par la préposition, la conjonction ou par le régime direct est la forme unique du développement de la subordination.

La restriction des moyens du développement de la proposition permet de poser la question sur la possibilité de l'étude des parties de la proposition au plan paradigmatique.

Les termes principaux et secondaires de la proposition

Dans le sens de la grammaire où l'on reconnaît les termes de la proposition à titre de catégories linguistiques, l'étude des termes de la proposition se rapporte tout d'abord au type de propositions qui renferme dans sa constitution la structure «le sujet+le prédicat» nécessaire pour la formation de ce type. Par rapport à ces deux termes principaux les autres sont dépendants.

Les termes de la proposition sont des catégories syntaxiques et ils doivent être définis par les particularités syntaxiques. Tout d'abord la position des parties de la proposition et le caractère de suppléer le terme de la proposition par la partie du discours qui est reconnue comme l'expression de sa signification invariante s'y rapportent. La fixation de rapports paradigmatiques pour les termes de la proposition s'appuie sur le rapport de suppléance parmi les parties du discours au cours de l'accomplissement de la même fonction syntaxique. Le caractère de suppléer demande habituellement la métamorphose morphosyntaxique de la partie du discours pour accomplir la fonction «secondaire» pour elle, comme le montrèrent Ch. Bally et L. Tesnière.

L'unité morphologique choisissant à titre de l'interprète de la signification invariante du terme de la proposition, par exemple, l'adjectif en fonction de l'attribut est destiné pour cette fonction primaire pour elle selon sa signification, aux particularités et à l'emploi principal dans le syntagme nominal. L'attribut ne se rapporte qu'aux termes de la proposition avec la signification d'objet. Le changement morphologique au genre peut être un trait important de cette fonction dans certaines relations syntaxiques, par exemple, il permet de distinguer l'attribut comme la particularité caractérisant qualitativement l'objet: il dort tranquille et le complément circonstanciel caractérisant qualitativement l'action: il dort tranquillement.

L'expression du terme de la proposition par une partie du discours se rapporte aux particularités morphosyntaxiques du terme de la proposition ainsi que les mots outils faisant partie de leur constitution, tels que les prépositions et les déterminatifs.

La suppléance du mot appartenant aux différentes classes en accomplissement d'une même fonction est la manifestation de la généralité de rapports syntaxiques ou l'équivalence paradigmatique et c'est pourquoi doit être considérée comme l'une des particularités du terme de la proposition.

Entre les termes de la proposition comme les catégories syntaxiques et leur expression morphologique il y a ainsi que la corrélation, mais la reconnaissance de cette corrélation ne signifie pas encore leur identification ou la morphologisation dans laquelle on reprochait parfois justement l'étude des termes de la proposition. Les termes de la proposition sont l'abstraction de la diversité de leur expression morphologique des énoncés concrets.

La possibilité d'établir les rapports paradigmatiques parmi les formes expressives du terme de la proposition ne change de fait que les termes de la proposition ne se distinguent que comme ses parties: ils se chargent de certaines fonctions dans la proposition comme une construction formée avec le nombre limité de rapports et avec les procédés relativement limités de l'expression de ces

rapports. Il existe des procédés typiques ou prédominants de la manifestation de ces rapports qui servent en même temps de leurs particularités.

Le sujet et le prédicat sont des termes adoptés pour désigner des syntagmes les plus autonomes. Ses termes principaux se déterminent selon leurs rapports réciproques. Leur interdépendance et d'autre part, indépendance à l'égard des autres termes, se manifestent seulement dans la proposition et constituent leur caractéristique syntaxique. Ce qui concerne le procédé de l'expression de ce rapport, alors, le sujet dans la langue française peut être n'importe quel mot ou combinaison de mots: à sa fonction indique sa position devant le verbe à la forme personnelle et cette particularité est suffisante pour définir le sujet :

Jamais, d'avoir été heureux, ne me suffit. (A Gide).

Seulement le verbe à la forme personnelle, comme ceci découle d'en haut expose ne peut pas être le sujet.

Pour remplir la fonction du prédicat il est suffisant de l'exprimer par le verbe. Le verbe à la forme personnelle ne peut être que le prédicat et s'oppose ainsi donc à toutes les autres parties du discours par sa fonction syntaxique et d'une manière morphologique.

Pourtant, malgré que le sujet et le prédicat soient nécessaires pour la proposition comme son nucléaire, centre, organisateur, chacun d'eux, à part, peut être omis, autrement dit, n'est pas exprimé d'une manière morphologique. Dans le rang paradigmatique syntaxique le manque pareil qu'on appelle parfois le morphème zéro, est aussi possible bien que dans le paradigme morphologique. Le manque du sujet a le caractère de l'écartement stylistique des normes, par exemple, dans les lettres, les journaux intimes et etc.

12 mars. – Hier soir, à six heures, suis allé prendre un verre de sirop chez Perruque, l'académicien.

20 mai. – Suis en Normandie depuis quatre jours. (M. Aymé)

Le manque d'expression du verbe dans la proposition à deux constitutions est possible dans certains types de propositions dans lesquels il peut être rétabli sans changer le type de la proposition, par exemple, dans les zeugmes à la coordination des propositions dans lesquelles le verbe commute avec l'intonation :

L'ameublement était rudimentaire, le parquet poussieréux.

ou dans telles propositions qui peuvent être considérées comme variante ou transforme de la proposition à deux constitutions et dans lesquelles on reconnaît aussi la répartition d'intonation à titre du suppléant du verbe. Souvent en combinaison avec la particularité positionnelle l'inversion du prédicat :

Très nouveau, tout cela.

Pas bête, toi.

Finies, les vacances.

Les termes secondaires peuvent manquer tout à fait: ***Le chat dort.***

Il n'y en a pas de nécessité de former la proposition, quoi qu'ils soient souvent importants ou nécessaires pour le contenu ou la structure de l'énoncé concret. Par exemple, dans la proposition :

L'homme de demain sera le plus complexe, le plus riche de vie qu'ait jamais connu l'histoire.

L'élimination de l'attribut de demain altérerait le contenu de cette proposition. Surtout souvent dans la langue française pour le fini de la proposition il est nécessaire du complément du verbe: ***Il se sert d'un stylo.***

Pourtant d'après le fait que ce n'est pas obligatoire de l'apparition des termes secondaires dans les énoncés concrets, il ne s'ensuit pas encore qu'ils ne contiennent pas de particularités syntaxiques, et le rapporte aux autres termes de la proposition, sert de pareilles particularités pour eux, aussi bien que pour les termes principaux. Leur dépendance du type lexico-grammatical du verbe peut être pour les termes de la proposition subordonnés au verbe à titre du preuve indirect de leur relation réciproque, qui se manifeste dans des propositions impersonnelles.

Dans de pareils cas la fonction du terme de la proposition se détermine à l'égard du verbe inexprimé dans cette proposition. Par exemple, dans la proposition: ***Lui est électricien, et elle dactylo.***

«dactylo»ne peut être que l'attribut du sujet dans ce cas entre le sujet et l'attribut ne peut être que le verbe attributif. Dans la proposition: ***Un de nos compagnons possède une boîte de confiture, un autre un pain d'épice.***

«un pain d'épice »ne peut être que le complément dépendant du verbe transitif comme dans la proposition avec le verbe «posséder»liée par la coordination avec la proposition de zeugme.

La nature paradigmatic des termes de la proposition se découvre aussi dans le langage du dialogue : le type du verbe à la question, prédétermine d'après la règle la fonction syntaxique et la construction du terme de la proposition à la réponse qui forme avec la question un entier du contenu :

- ***En entrant chez moi, qu'avez-vous espéré ?***
- ***Rien de précis. (M. Aymé)***

La proposition comme unité de la langue est une construction de ses termes est restreinte. Les termes de la proposition disposent ses particularités distributives.

Ils se déterminent ainsi que les unités discrètes – les mots et les groupes de mots - par la combinaison de l'analyse syntagmatique avec l'analyse paradigmatic, mais le fait de leur appliquer la méthode distributive s'effectue plus difficilement: la proposition - unité beaucoup plus compliquée que le groupe de mots.

Les termes secondaires de la proposition - contexte pour le noyau de la proposition - le contexte se faisant aboutir avec le noyau, malgré la diversité illimitée de sa constitution lexicale, à un nombre restreint de schémas ou types de proposition. La formation de ce schéma dépend pour la proposition à deux constitutions du nombre de types distinguant distributivement du verbe dans le prédicat.

La théorie des termes de la proposition construit la classification de types de propositions sur la base de réitération de rapports et de constructions diversifiées d'une manière inépuisable dans leur expression langagière dont ils doivent être abstraits.

La restriction de procédés de leur combinaison et la réitération élevée permettent d'estimer que le nombre de constructions syntaxiques accomplissant la fonction des termes de la proposition, ont une limite.

La théorie de termes de la proposition dans la grammaire française.

La théorie de termes de la proposition dans son interprétation qui s'est formée dans la grammaire russe, manque au fond dans la grammaire normative française, mais l'une des divisions de la grammaire est consacrée d'habitude à la description de la phrase et de rapports fonctionnel dans la phrase.

Dans la plupart de grammaires françaises modernes la phrase, c'est un entier syntaxique dont les parties ou les termes remplissent de fonctions déterminant suivant leurs rapports réciproques. Dans le langage la phrase est caractérisée par la particularité prosodique, par la mélodie.

Dans la grammaire française on appelle la construction renfermant le verbe à la forme personnelle à titre de la proposition. C'est ainsi que la phrase comme unité du langage avec sa particularité d'intonation et la proposition comme construction grammaticale se distinguent terminologiquement mais il reste d'une manière vague en quelle corrélation elles se trouvent dans le système de la langue.

Le verbe est le centre de la proposition autour duquel sont groupés ses termes. Les termes de la proposition – ce sont des parties de la proposition remplissant en elle des fonctions déterminées pour lesquels sont conservés les termes traditionnels de sujet, prédicat présente normalement par le verbe dans la langue française, attribut de compléments, de compléments circonstanciels, de deux espèces d'attributs (épithète et complément déterminatif). Les termes de la proposition ne sont pas en corrélation avec la réalité objective, mais, comme les catégories morphologiques, ils ont la valeur grammaticale qui détermine leurs fonctions dans la proposition.

Les termes de la proposition se distinguent ainsi donc selon son contenu, mais pour certains d'eux sont indiquées les particularités formelles telles que la position à l'égard du verbe pour le sujet et l'objet, la construction prépositionnelle ou sans préposition pour le complément d'objet direct et indirect – les particularités, sont certainement insuffisantes pour les distinguer.

Si pour le sujet la position devant le verbe dans la proposition énonciative indique sa fonction, alors la postposition du complément le caractérise encore insuffisamment comme c'est évident de la comparaison de deux constructions identiques d'après la constitution et l'ordre de succession de leurs termes :

- 1) Le chat mange la souris.
- 2) Le train passait le soir.

Le verbe dans le prédicat prédétermine la fonction du terme postverbal, mais avec une exactitude insuffisante.

Le complément est un terme postverbal joint au verbe transitif, l'attribut – aux verbes attributifs, mais les mêmes verbes peuvent se rencontrer dans des distributions diverses, autrement dit, peuvent joindre le complément: ***Le concierge monte les lettres.*** et l'attribut. ***La fumée monte droite.***

Dans les ouvrages modernes sur la syntaxe on fait des essais de trouver les particularités distributives des termes de la proposition.

Le rapport syntaxique est habituellement exprimé par non pas une seule particularité, mais par quelques découvrant parfois par une analyse complexe, distributionnelle et morpho syntaxique en leur connexion. Les prépositions jouent

le rôle étudié encore insuffisamment de particularités des termes de la proposition. Mais pour distinguer la fonction du terme postverbal le type du verbe le prédicat possède le sens principal.

Dans la grammaire française on attirait déjà plus d'une fois l'attention sur la proximité des particularités formelles à l'aide desquelles se distinguent l'attribut et le complément. Les deux termes de la proposition peuvent être exprimés par un substantif avec l'article, ceux-ci peuvent être remplacés par le même pronom le: il se fait une question, s'il y a fondement de distinguer l'attribut et le complément comme les structures diverses ?

M. Arrivé lance une proposition de nommer ce terme de la proposition comme le substantif placé après le verbe. En approfondissant l'analyse de la structure verbe-substantif. M. Arrivé montre, pourtant que le complément et l'attribut se distinguent formellement non pas dans le syntagme se formant par le verbe et le substantif, mais dans le système morphosyntaxique de la langue.

Vu l'intérêt que ce problème présente pour la méthode de l'étude des rapports syntaxiques citons d'une manière abrégée la solution du problème proposé par M. Arrivé établit les critères suivants permettant de distinguer ces constructions comme variantes d'un syntagme.

1. Les verbes se distinguent par la distribution. Si le verbe peut être employé à la forme du participe passé en combinaison avec le verbe «être» sans changer de signification temporelle et d'aspect du syntagme, alors le sujet se placera après le verbe et sera introduit par la préposition «par» et le substantif se trouvant après le verbe deviendra le sujet ;

L'élève voit le professeur.

Le professeur est vu par l'élève

Autrement dit, M. Arrivé, dans la terminologie de la grammaire traditionnelle, le verbe que renferme ce syntagme, est transitif, alors que le syntagme verbal est la forme passive du verbe. Si la métamorphose du verbe en participe est impossible, alors ces verbes pareils sont appelés attributifs. L'ordre des termes de tel syntagme est aussi convertible, mais il se borne par une simple déplacement de ses terme ; la construction du terme postverbal avec cela ne se change pas: ***Monsieur Dupont est le professeur de 5^e.***

Le professeur de 5^e est Monsieur Dupont.

C'est ainsi que, conclut M. Arrivé, deux fonctions du substantif postverbal sont discernables formellement et pour eux on peut garder les termes de «complément d'objet» et «attribut du sujet».

2. Les syntagmes à terme postverbal sont aussi hétérogènes morphologiquement. Dans certains cas après le verbe il n'est possible que l'emploi du substantif , mais non pas l'adjectif qualificatif: ***Monsieur Dupont voit le professeur.***

(Dans le syntagme «il voit» grand l'invariabilité de l'adjectif désigne son emploi adverbial). Dans d'autres cas le substantif peut être remplacé par l'adjectif variable, autrement dit, par l'adjectif dans sa fonction essentielle: ***Monsieur Dupont est le professeur./ Monsieur Dupont est grand.***

L'adjectif et le substantif en remplissant la même fonction, son remplaçables réciproquement. La possibilité de tel remplacement est le deuxième critère discernant formellement les deux fonctions syntaxiques du verbe postverbal.

Le problème se complique de ce que les fonctions du terme postverbal ne s'épuisent pas par les fonctions de l'attribut et du complément. M. Arrivé distingue encore trois types de syntagmes à terme postverbal :

- a) avec le verbe «avoir»
- b) avec le verbe qui possèdent «l'objet intérieur», tel que, aller son chemin.
- c) Avec les verbes exprimant la mesure: le pont mesure 300 m; la bête pèse 2 tonnes.

Le critère de la nonsuppléance du substantif par l'adjectif dans ces constructions les distingue de la construction attributive, mais l'inmétamorphose de l'ordre des termes les discerne simultanément de la construction attributive, permet de les dégager en troisième construction de verbe+substantif. C'est ainsi qu'en se servant de l'analyse de M. Arrivé on peut estimer que le syntagme qui est déterminé comme verbe+substantif, forme trois constructions formellement discernables aboutissant dans la structure de la langue à une formule commune : N1+V+N2.

La proposition dans la grammaire structurale française

Le rôle principal du verbe à la construction de la proposition française était évident depuis longtemps pour les linguistes, mais la terminologie traditionnelle en mêlant le sens lexical du verbe et sa fonction grammaticale ne donna pas la possibilité d'apercevoir l'unité du principe de construire le syntagme se composant du verbe et du terme joint à lui. Dans les ouvrages modernes syntaxiques les classifications se construisent sur les propriétés de valence de cette partie du discours.

La grammaire structurale tente de découvrir les structures essentielles de la langue à cause de variété linguagière. L'une des méthodes de décrire la proposition française suivant ce principe est avancée par B. Pottier et elle s'est formée en partie à la suite de ses activités dans le domaine de la traduction automatique.

Voici que se représente dans l'ouvrage de B. Pottier la structure essentielle de la proposition.

Tout énoncé se forme normalement dans la langue française par un élément nominal (à la fonction du sujet) et un élément verbal. Une quantité indéfinie des éléments complétants X (élément marginaux) peuvent se joindre aux éléments essentiels. Par ailleurs, la syntaxe n'opère qu'avec les unités fonctionnelles et significatives à l'égard desquelles le mot graphique est considéré comme un élément composé. Les exemples de telles unités : **cheval, cheval-vapeur, plaque tournante, rendre justice**. Tout énoncé français répond à la formule: N+V (+X) N possède la structure linéaire et cyclique (construction cyclique). La structure linéaire est prédite dans la succession linguagière :

<i>deux de</i>	<i>ses trois petits frères</i>	<i>adorés</i>
<i>un de mes</i>	<i>ses trois frères</i>	<i>les plus jeunes</i>
	<i>frères</i>	

Par rapport à ce schéma tout groupe nominal est un cas particulier.

La construction cyclique correspond à des développements divers, qui sont possibles pour le groupe nominal sans que la construction de l'énoncé progresse:

Niveau 0 – coordination (et, ou, ni, mais)

Niveau 1 – détermination (de)

Niveau 2 – complémentation (que, qui, dont...)

Le nombre de ces cycles n'est pas pronostique, pourtant leur structure est la même que dans le groupe nominal. Tout long énoncé n'est que la répétition de structures essentielles.

On sait que «de» introduit le groupe nominal (N), et «que» en fait l'énoncé (NVX) :

N	V	X		N	V	X
1	2		ou	1	~	
				2		

Dans cette formule N et V sont éléments centraux, alors que X est toute progression. Telle formule correspond à la phrase suivante :

Le petit chien de la locataire que le nouveau concierge a interpellée hier est mort cette nuit.

La structure du groupe au développement :

Formation de l'énoncé	N	V	X
↓ N	le petit chien		
	└─ [de] ─┘		
1	└─ la locataire ─┘		
	└─ [que] ─┘		
2	└─ le nouveau concierge ─┘	a interpellée	hier
V		est mort	
X			cette nuit

La méthode proposée par B. Pottier permet de manifester de réalisations infiniment diverses de langage au moyen du nombre final de mécanismes de la construction. Le parlant n'invente pas de nouvelles structures et ne se sert que des possibilités combinatoires que possède la langue.

L'étude de la structure essentielle de l'énoncé conclut B. Pottier, montre que le langage n'est pas linéaire dans sa structure et que l'analyse binaire (CI) est seulement la technique n'ayant pas de base linguistique. La linguistique générale (surtout la linguistique typologique) doit se relever du niveau du langage linéaire prenant souvent pour la unique «réalité» linguistique en niveau de simples mécanismes de la langue.

Syntaxe et intonation

Dans la syntaxe l'intonation est considérée à titre du moyen de l'expression

de la prédicativité, autrement dit, du fait de rapporter le contenu de l'énoncé à la situation langagière.

Sur le niveau syntaxique l'analyse fonctionnelle de la proposition permet d'apercevoir sa structure se combiner réciproquement et s'associer avec celle de l'intonation. L'établissement de la corrélation entre elles est l'un des problèmes importants de la syntaxe de la proposition. On sait que les diverses structures syntaxiques peuvent avoir les mêmes caractérisations intonatoires et certains chercheurs des fonctions de l'intonation nient même la possibilité de découvrir les corrélations régulières entre le niveau prosodique et le niveau syntaxique. Selon, les idées de certains linguistes, la phrase comme unité du langage est caractérisée par un dessin intonatoire et la proposition comme construction du type spéciale à laquelle se rapporte le verbe à la forme personnelle sont tellement diversifiées d'après la nature linguistique qu'il n'y a pas de motifs suffisants pour la tentative de définir les fonctions syntaxiques de l'intonation.

Un groupe de chercheurs de ce problème important pour l'analyse syntaxique retiennent un autre point de vue. Le linguiste tchèque F. Daneš estime que l'intonation remplit les fonctions structurales suivantes: 1) elle transforme les mots comme unités désignant les choses en unités communicatifs, autrement dit, en énoncés et permet, d'autre part, de distinguer aussi les types essentielles de la proposition que l'affirmation et la négation; 2) elle signale l'intégration de deux parties essentielles thématiques de l'énoncé (le thème et le noyau prédicatif de la proposition) par la voie de la simulation du centre intonatoire de l'énoncé avec le prédicat. La fonction nonstructurale, pourtant aussi bien importante de l'intonation consiste à exprimer la modalité.

Sur la base de l'étude de l'intonation de la phrase dans la langue française W. Zwanenburg arrive à la conclusion que la prosodie ne peut pas être rapporté seulement à la sphère du langage dans l'interprétation saussurienne de l'opposition de la langue et de la parole. La place du système prosodique dans le système entier de la langue peut et doit être devenir l'objet de la recherche linguistique. La recherche de la structure intonatoire de la phrase française, dit W. Zwanenburg, lui montra que la prosodie est synthétisée plus étroitement avec l'égalisation linéaire de l'énoncé que l'admettent les chercheurs affirmant l'autonomie de l'intonation à l'égard de la syntaxe.

En critiquant la théorie descriptive de l'intonation comme niveau supersegmentaire qui se superpose sur le niveau de morphème et la combinaison de morphèmes, W. Zwanenburg estime absurde la théorie qui considère les phénomènes supersegmentaires ou leurs parties comme morphèmes. Cette conception est basée sur l'entendement purement formel de la combinaison des éléments linéaires.

On y ignore la différence profonde entre les phonèmes et les morphèmes – entre les unités non pas seulement distinctives mais aussi significatives. Le passage d'un niveau à l'autre demande le changement des critères pour chaque étape de l'analyse. L'établissement de critères uniques pour les niveaux divers signifie le refus de la distinction des niveaux.

La définition de la place de la prosodie dans la langue, selon l'avis W. Zwanenburg, demande l'étude des indications syntagmatiques qui permettent à l'auditeur de synthétiser les éléments des phrases en un entier représenté dans le langage à l'ordre successif linéaire.

En s'appuyant dans son entendement de la place de la prosodie dans la langue sur l'énoncé de Saussure qui rapporte à la langue ce qui est enregistré passivement et à la parole – les actes individuels de volonté et d'intelligence W. Zwanenburg indique justement ce que dans la phrase avec une intonation ascendante «Tu viens» les mots «tu» et «viens» et leur disposition linéaire se rapportent certainement à la langue et le choix de ces mots et de la combinaison même se rapportent à la parole comme acte individuel de se servir du code de la langue. Mais aussi la combinaison de la proposition ascendante «Tu viens» est une combinaison que le parlant dut «assimiler passivement» pour s'en servir alors que son usage en temps déterminé se rapporte à la parole.

W. Zwanenburg rapporte aux fonctions linguistiques de la prosodie de la phrase les suivants: 1) la délimitation de la phrase 2) la distinction des types des phrases 3) le dégagement des parties de la phrase. C'est ainsi qu'à la détermination de la fonction de l'intonation son point de vue coïncide en gros comme il dit lui-même, avec celui de F. Daneš, mais W. Zwanenburg estime que les fonctions syntaxiques de l'intonation sont plus compliquées que croit F. Daneš. L'intonation est étroitement liée avec la syntaxe et même l'intonation ascendante et descendante dans la langue française n'exprime pas l'affirmation ou la question en soi, mais seulement en combinaison avec d'autres éléments composant une phrase à l'aide des mots et de leur ordre.

Pour la théorie de termes de la proposition il est particulièrement important la 3^e des fonctions de l'intonation discernant par W. Zwanenburg: la répartition intérieure de la phrase et le dégagement de ses parties. Il rapporte cette fonction à la segmentation de la phrase en «thème» et «propos», mais admet que les moyens de l'intonation contribuent à la distinction des rapports grammaticaux à la signification traditionnelle du terme.

Dans la grammaire russe depuis longtemps on reconnaît et recherche la corrélation entre l'intonation et la division syntaxique: la fonction grammaticale des moyens intonatoires à l'expression de certains rapports syntaxiques dans la proposition est connue et obtint le développement sous le nom commun «la mise en apposition des termes secondaires de la proposition».

La fonction de l'intonation dans la proposition à deux termes.

Dans certains types de propositions le phénomène de deux termes base sur le dédoublement du noyau de la proposition se composant du sujet et du prédicat, est possible même si manque le verbe à la forme personnelle; dans de pareilles propositions le phénomène de deux termes est exprimé d'habitude au moyen de l'intonation.

Il existe quelques types de propositions sans verbes, mais propositions à deux termes dans lesquelles la répartition intonatoire commute avec le verbe, par exemple, dans le type de proposition répandu dans la conversation:

Finies, les études.

Pas bavarde, la dame.

Dans la constitution de phrase complexe ***Dis oui. Qu'il soit content et toi tranquille.***

Il existe aussi le type de proposition à l'ordre d'inversion des termes du syntagme prédicatif propre non pas seulement à la conversation: ***partout, le silence.*** Le prédicat en ce cas coïncida avec le complément circonstanciel, l'intonation est suffisante pour exprimer le rapport prédicatif. Le phénomène de deux termes à tel type de propositions est possible même sans inversion, d'habitude dans la proposition interrogative: ***Moi, soucieux ?***

Dans le cas où manque le verbe à titre du prédicat de la proposition peut être celui de termes de la proposition qui aurait dépendu du verbe dans la proposition avec un verbe exprimé: ***L'ameublement était rudimentaire, le parquet poussiéreux.***

La présence du verbe pour le phénomène de deux termes n'est pas obligatoire; le terme dépendant du verbe est suffisant ou, autrement dit, le prédicat peut être représenté par ce terme: ***Chacun ses goûts.***

Le verbe, évidemment, ne se confond pas dans la langue avec le prédicat. Ce sont des catégories de niveaux divers de l'analyse.

La mise en apposition comme structure syntaxique

La mise en apposition se rapporte au niveau grammatical qui se caractérise par la combinaison réciproque de la structure syntaxique et prosodique de la proposition.

La fonction syntaxique du terme de la proposition, évidemment, n'est pas déterminé immédiatement par les indices prosodiques, mais la prosodie remplit dans la répartition de la proposition une fonction syntaxique connue sous le nom «de la mise en apposition». Dans la grammaire russe on considère depuis longtemps la mise en apposition comme catégorie syntaxique A.M. Pechkovski détermine la fonction de la mise en apposition comme «l'isolement exprès dans proposition d'une ses parties du terme plus proche auquel elle peut se joindre» et introduit ainsi la particularité du rapport modal du parlant à l'énoncé dans la caractérisation de la mise en apposition. La particularité prosodique rapporte la mise en apposition à celui des niveaux de l'analyse de l'énoncé sur lequel l'intonation est considérée comme expression de la prédication.

Les moyens intonatoires peuvent faire n'importe quelle partie de la proposition d'un des sommets du relief intonatoire, son hiérarchie intonatoire, et sur le plan de contenu ils peuvent en faire son prédicat, le sommet logique de la proposition: ***Le fiacre passait, vide. (R. Martin du Gard)***

Déjà A.M. Pechkovski indiqua à ce qu'il ne faut pas confondre la mise en relief intonatoire n'ayant pas une fonction grammaticale avec celle de la fonction syntaxique qu'il nomme la mise en apposition du terme secondaire de la proposition. Les moyens intonatoires peuvent compliquer et différencier certains rapports syntaxiques parmi les termes de la proposition par un type de rapport qui ne peut pas être exprimé sauf l'intonation et qu'on appelle actuellement prédicatif dépendant. L'essence de ce rapport consiste dans la relation que l'intonation établit entre le terme de la mise en apposition et le noyau prédicatif de la proposition.

Donc, en cas de faute de la mise en apposition le complément attributif se rapporte immédiatement à son déterminant: ***Une chaleur suffocante***.

La mise en apposition intonatoire rompt la relation syntagmatique directe du déterminé et du déterminant: ***Une chaleur, suffocante, pesait sur la ville***.

Le complément attributif en restant selon l'expression morphologique et la signification en qualité du complément attributif à l'égard du sujet, se rapporte aussi un même temps au prédicat comme complément circonstanciel accompagnant l'action.

Le complément forme le syntagme avec le verbe au cas de faute de la mise en apposition: ***Il partit furieux***.

Le complément attributif ne perdant pas la relation avec le sujet, acquiert une signification supplémentaire circonstancielle à l'égard du prédicat, telle que le circonstanciel de manière, de cause: ***Il se leva d'un bond, stupéfait***. (P. Bernanos)

Christophe revient chez lui, étourdi de joie. (R. Rolland)

Elle s'éloigna, indignée... (R. Rolland)

Le complément attributif avec telle signification peut être appelé le circonstanciel attributif. Les significations supplémentaires se formant auprès de la mise en apposition, bien sûr, est conditionné avec la signification du mot à la fonction du terme de la mise en apposition de la proposition. La mise en apposition ne contribue qu'à l'apparition du rapport complexe qui n'aurait pas été exprimé à la répartition syntagmatique. Par exemple, le rapport de cause se fait joindre au rapport déterminatif ainsi qu'attributif: ***L'homme, inquiet, a ralenti le pas***.

Du circonstanciel de manière: ***A demi somnolente, elle entendait le va-et-vient***.

De concession: ***Le petit Mouron, doux et modeste, toujours timide, s'élevait chaque semaine***. (A. France)

On met aussi en relief l'apposition – une espèce du complément attributif exprimé par le substantif: ***Il se tourna avec mépris vers Goddefer, l'homme de la ville, l'homme à veston et à cravate*** (P. Vialard).

L'apposition, comme aussi complément attributif de la mise en apposition, peut être relié sémantiquement avec le verbe par une signification quelconque, telle que, de concession: ***Fils d'un Saxon, Luther le fut peu lui-même***.

Du temps: ***Adolescent, il avait aide à la manoeuvre des treuils***. (R. Vailland)

L'apposition est plus autonome sémantiquement que le complément attributif exprime par l'adjectif. L'autonomie relativement vigoureuse se reflète surtout dans les cas où l'apposition deviendra selon la signification le prédicat logique: ***Mais c'était du dernier romanesque: du cinéma*** (M. Constantin Weyer)

Semblable à l'attribut dans le prédicat nominal, l'apposition peut avoir la signification du signe identifiant et est remplaçable réciproquement par une proposition subordonnée: ***Mme Florent, la caissière, m'à fait un gracieux sourire***. (J. P. Sartre)

C'est ainsi que l'apposition se distinguant du complément attributif par le moyen de l'expression de sa corrélation avec le complément attributif coïncide avec lui selon sa fonction sémantique.

La distinction entre le complément attributif et le complément circonstanciel de la caractérisation renfermée de l'action s'appuie sur leur signification propre, sur la différence à la liaison des verbes de différents types, attributifs et intransitifs qui représentent non pas de groupes lexicaux, mais les sousclasses de verbe caractérisant par sa distribution.

Le complément circonstanciel de la caractérisation renfermée de l'action et le complément attributif sont proches selon la signification commune pour eux du signe qualificatif, mais le complément circonstanciel se rapporte au verbe comme indice de l'action, et le complément attributif – au substantif comme marque de l'objet. En mise en apposition se trouvant dans le même rapport double à l'égard du noyau de la proposition, ils peuvent se joindre aux mêmes verbes proposition, tels que, aux verbes d'état, étant en même temps entre eux dans un rapport de coordination: ***Il restait inerte, debout, le regard tendu.* (R. Martin du Gard)**

La mise en apposition, après avoir éliminé la relation immédiate du mot déterminant avec le mot déterminé généralise le complément attributif, l'attribut et l'apposition en une fonction unique qui acquit dans la grammaire russe le nom le complément circonstanciel, complément circonstanciel attributif et le même terme à l'égard de ce terme de la proposition est proposé par certains linguistes français. La conservation de telle terminologie qui distingue l'attribut de la mise en apposition, le complément attributif de la mise en apposition, l'apposition se base sur leur signification et sur le parallélisme de rapports en partie qui pourrait être restitué au cas d'éliminer la mise en apposition: ***Il partit, mécontent – Il partit mécontent.***

Bien sûr, ces constructions ne sont pas tout à fait équivalents d'après le rapport exprimé en elles, et la signification du mot ne permet pas toujours la métamorphose éliminant la mise en apposition. La mise en apposition complément circonstanciel caractérisant extrinsèquement l'action est la plus répandue: le complément circonstanciel de lieu, de temps, de concession, de cause. Le complément circonstanciel comme aussi le complément attributif peut définir le verbe immédiatement: «il arrive le soir», mais peut être la mise en apposition: ***Je reçus, huit jours après, dix lignes me rendent ma parole.* (Maupassant)**

La mise en apposition peut faire le complément circonstanciel du sommet de contenu de la proposition: ***La lettre arriva, le soir.* (R. Rolland)**

Au cas de la mise en apposition du complément circonstanciel sa fonction ne change pas. A la différence du complément attributif, la mise en relief du complément circonstanciel n'établit pas pour lui aucun rapport supplémentaire au verbe; le complément circonstanciel est lié par son contenu avec le verbe et comme estime E. Kourilovische, se rapporte, c'est déjà pour cela, à la proposition tout entièrement. Déterminer la proposition entièrement, cela veut dire, définir le prédicat de la proposition, dit E. Kourilovische. C'est ainsi que, ajoute-t-il se fait résoudre la question souvent discutée de ce que si le complément circonstanciel est lié avec toute la proposition entièrement ou seulement avec le prédicat. C'est la même chose grammaticalement puisque le prédicat représente toute la proposition.

La mise en apposition intonatoire du terme de la proposition ne dépend pas directement de la nature morphologique du terme mise en apposition et ne change

pas sa fonction syntaxique essentielle, mais peut le compliquer. Sur le plan de rapports paradigmatiques le terme mise en apposition de la proposition peut être considéré comme variante de terme non pas mise en apposition, de même que commutant avec le terme mise en apposition de la proposition la subordonnée.

La mise en apposition établit la relation du terme mise en apposition avec le prédicat sur le niveau intonationno-syntaxique et c'est pourquoi, le terme «la prédicativité dépendante». La proximité fonctionnelle de la mise en apposition intonatoire et la phrase comme unité prédictive du langage se confirme que la mise en apposition peut posséder en qualité d'équivalent syntaxique, comme estime A. M. Pechkovski la subordonnée avec un verbe.

La mise en apposition généralise certains rapports syntaxiques dans la proposition, mais par ailleurs la position du terme mise en apposition dans le segment intonatoire du contour commun de la proposition sert de moyen de fine différenciation sémantique et stylistique de sa fonction dans la proposition étudiée encore en plusieurs manières, qu'on rapporte habituellement à la stylistique.

La mise en apposition intonatoire de la partie de la proposition modifie la structure intonatoire de la proposition en annonçant l'autonomie et la mobilité à ses termes et en créant les variantes de types de proposition.

La mise en apposition n'est qu'un des moyens de la modification du type de la proposition se formant par les relations syntagmatiques.

La mise en apposition intonatoire peut se combiner avec les procédés appelés les moyens syntaxiques mise en relief qui se rapportent aussi aux moyens de la division intérieure de la proposition et surtout est liée immédiatement et étroitement avec la division actuelle.

La mise en apposition comme procédé du développement de la proposition

Le développement de la proposition au moyen de la subordination syntagmatique successive a ses limites derrière lesquelles il devient inacceptable stylistiquement.

La mise en apposition intonatoire rompant les relations syntagmatiques entre les constituants immédiats, introduit les termes développant la proposition sans intermédiaire de prépositions et de conjonctions. L'autonomie intonatoire sémantique et syntaxique de termes mise en apposition leur donne la possibilité d'occuper une place non pas seulement à la proximité immédiate du mot déterminant mais aussi n'importe quelle autre place dans les limites du contours intonatoire commun permettant par les normes grammaticales.

La possibilité du développement du groupe du sujet est plus restreinte que le prédicat. La mise en apposition élargit la possibilité du développement du sujet et, en général, de la partie de la proposition qui procède le prédicat. N'importe quelle terme mise en apposition de la proposition indépendamment de sa fonction peut occuper la position jusqu'au sujet et être mise en relief logiquement et être mise en apposition intonatoire: ***Un soir, je reçus une dépêche qui m'appelait à Cologne...***

A son silence, je m'aperçus qu'elle ne comprenait pas. (A. France)

Farouche, la canne haute, Tartarin s'enfonçait dans la nuit. (A. Daudet)

La mise en apposition est particulièrement important pour le groupe du sujet puisqu'elle donne la possibilité de placer le complément attributif par le pronom personnel atone, ne permettant pas en général le complément attributif: Vetu de sombre, mal réveillé, amer, j'attirais, ca et la, les regards rapides. (P. Gascar)

Le terme mise en apposition de la proposition peut renfermer assez de groupes élargissant ses mots ce qui augmente encore plus l'expansion de la proposition: ...heureux de m'être égaré, je restait assis sur un arbre mort. (P. Gascar)

La similitude des termes de la proposition comme catégorie syntaxique

La similitude des termes de la proposition comme catégorie syntaxique est basé sur le rapport sémantique de coordination opposé à celui de subordination. La similitude comme procédé de l'extension de la proposition est liée avec la théorie de termes de la proposition. On appelle termes similaires ou multiples les termes se rapportant au même terme de la proposition et remplissant une même fonction dans la proposition.

La définition de la similarité exige pourtant, la précision. La similarité comme catégorie syntaxique est possible au cas de non similarité morphologique. Les termes multiples de la proposition à l'égard fonctionnelle peuvent être divers morphologiquement: Emma prit à son service une jeune fille de quatorze ans, orpheline et de physionomie douce. (G. Flaubert)

Surtout, c'est bien différent selon la composition morphologique l'expression de termes mise en apposition de la proposition liés en même temps fonctionnellement avec deux termes déterminant de la proposition: Il se tenait devant elle, gêné sans savoir pourquoi, ne pensait même pas à soulever son chapeau. (R. Martin du Gard)

Un air léger vint au-devant d'eux, savoureux, laissant un arrière-goût de sel (R. Martin du Gard)

Certains linguistes définissent la fonction structurale de coordination comme augmentant quantitativement l'énoncé et la subordination comme possédant proprement la fonction structurale.

Une telle définition simplifie le contenu grammatical de la construction syntaxique avec les termes multiples. En dedans d'elle les termes également fonctionnels sont subordonnés à un terme commun pour eux et se trouvent en relation de l'interdépendance entre eux. Les rapports dans la construction et les moyens grammaticaux de l'expression de ces rapports – les conjonctions connectant les termes multiples, les adverbes en fonction de conjonction et l'un des moyens de l'expression de la coordination – l'intonation de l'adjonction – admettent les cas de transition à sa base logique entre de pareilles catégories différentes comme coordination et subordination. Même entre les termes morphologiquement multiples, il est possible d'établir la gradation en degré de la cosubordination au moyen de leur position différente à l'égard du terme subordonnant. Par exemple, dans le groupe nominal le degré de la subordination et l'ordre de la succession des compléments attributifs ne sont pas libres et sont conditionnés par l'expression morphologique du complément attributif: {une (faible clartés) glauque} baignait les rideaux de l'alcôve. (A. Fournier)

La coordination et la subordination dans la phrase ne se distinguent pas au fond de la coordination et de la subordination dans la proposition simple. Certains conjonctions peuvent connecter aussi les mots bien que la proposition, par exemple, les additions «et», «ni» et l'alternative «ou».

La similarité de termes de la proposition est une catégorie syntaxique, l'une des moyens de l'extension de propositions remplissant une fonction structurale et stylistique importante.

La phrase

La phrase possède une fonction commune avec la proposition simple et un indice commun intonatoire; la phrase comme la proposition simple est une unité communicative ayant les limites intonatoires. L'intégrité fonctionnelle de la phrase comme la proposition simple est exprimé dans son fini structural intonatoire et de contenu.

Les moyens intonatoires expriment l'indice principal de chaque proposition – la prédicativité, autrement dit, le fait de rapporter à la situation langagière. La phrase renferme la particularité structurale obligatoire de deux termes exprimant par la conjonction formelle. Les parties de cette structure à deux termes sont seulement sous condition, elles peuvent être nommées terminologiquement les propositions, seulement la phrase tout entière possède l'indice de proposition ; l'intégrité fonctionnelle. Ses parties ne sont pas des unités communicatives et n'ont pas de signe de l'indépendance intonatoire.

Dans la phrase comme principale ainsi que les subordonnées contiennent la construction sujet+prédicat dans sa constitution et la nécessité de cette construction dans les parties de la phrase sert pour eux du signe structurale. Dans le langage la structure de la phrase peut se réaliser d'une manière différente: ***Cela s'est vu, quoique rarement.***

L'un des termes principaux de la proposition peut manquer comme dans la subordonnée: ***Je ne savais que dire ni que faire,*** ainsi que dans la principale : ***Heureusement que le fond est pres de la surface.*** On peut considérer le pareil type de la proposition comme variantes de la phrase: l'insuffisance du noyau de la proposition ne rompt pas leur caractère à deux termes.

La simple structure en fait de la phrase acquiert l'expression excessivement diverse dans le langage. La conjonction ou le mot la suppléant et aussi la préposition dans le groupe de mots remplit une double fonction:

a) de transpositeur du mot dans la subordonnée

b) de moyens de l'expression du rapport subordonnée. Ces deux fonctions sont inséparables et servent de fonction directement structurale du mot subordonné. Tous les moyens de l'expression de la subordination de la proposition subordonnée à la principale peuvent être considérées comme les variantes contextuelles de la conjonction «que». Comme moyen de l'expression du contenu sémantique dans la phrase la conjonction – unité lexicale avec une signification très générale et seulement avec la signification de la subordonnée et de la principale et les particularités, telles que, l'ordre des parties de la phrase, la conjonction contribue à distinguer les types structural-sémantique de la phrase.

SYNTAXE SUPERPHRASTIQUE ET TEXTUELLE

Quelques principes liminaires pour comprendre la GT³

Jusqu'à une date très récente, le linguiste (surtout français), s'intéressait essentiellement au rôle fonctionnel d'unités minimales ou segments (mots, monèmes ou morphèmes) au sein de cette unité plus vaste ou macrosegment qu'est la phrase.

Quelles que soient les difficultés qu'on puisse rencontrer à définir les unités du langage (Saussure a dit à ce propos des choses toujours actuelles), ce mode d'approche — linguistique ou grammatical — est toujours bien vivant et donne lieu à des travaux d'un grand intérêt⁴. On s'accorde, toutefois, à reconnaître que la phrase n'est pas la dimension idéale pour une étude sérieuse des problèmes de communication (sémantique et pragmatique) que nous allons donc tenter d'envisager ici dans un cadre textuel.

Le texte : une vision globale

Le premier des principes, en grammaire de texte, c'est de se dégager des détails. Il faut donc prendre un point de vue dominant, faire l'hypothèse qu'un acte de discours est un acte de communication qui, pour être interprété adéquatement, doit être replacé dans un ensemble signifiant global qui ne peut être que le texte. Nous tenterons, plus loin, de définir ce concept de texte. Bornons-nous, pour l'instant, à montrer qu'il faut dépasser la phrase pour comprendre l'intention communicative (réelle ou supposée) du locuteur ou du scripteur :

1^{er} exemple : Dans un de ses derniers romans, *La Naissance du Jour*, Colette nous raconte qu'étant enfant, malgré l'interdiction de sa mère, elle avait eu la tentation de toucher l'aile d'un papillon. Le bout de son doigt portait la trace de son «forfait»:

«Une trace de cendre, éteinte, sur le bout du doigt, l'aile déshonorée, la bestiole affaiblie».

À première vue, la notation contenue dans *éteinte* semble relever de la tautologie. Cet adjectif ne fait que renforcer une notion déjà contenue dans *cendre* qui connote une idée de mort. Dans son environnement immédiat, la signification de cet adjectif, comme celle de *n'importe quel* segment, est donc assez claire. La phrase même pourrait fonctionner comme un texte poétique complet et autoriser une série ouverte, indécidable, de connotations. Le texte romanesque dont elle est extraite nous invite toutefois à poursuivre notre investigation, donc à élargir notre information vers l'amont ou vers l'aval. En fait, l'exemple du papillon n'est que l'illustration métaphorique d'une leçon que Colette en tire :

«A n'en pas douter, ma mère savait, elle qui n'apprit rien, comme elle disait, «qu'en se brûlant», elle savait qu'on possède dans l'abstention, et seulement dans l'abstention. Abstention, consommation — le péché n'est guère plus lourd ici que la, pour les «grandes amoureuses» de la sorte, de notre sorte».

En schématisant considérablement la pensée de Colette, on parvient à une sorte d'opposition binaire qui souligne le rôle non plus phrastique mais textuel de *éteinte*

³ Grammaire de texte.

⁴ L'un des plus récents étant *La Grammaire fonctionnelle du Français* d'André Martinet, Didier-CREDIF, 1979.

(+) abstention spiritualité possession «on possède (...) seulement dans l'abstention »	(-) consommation matérialité mort (éteinte)
--	--

2^e exemple : Toujours dans La Naissance du Jour, nous trouvons le passage suivant :

«L'authentique méchant, le vrai, le pur, l'artiste, il est rare qu'on le rencontre même une fois dans sa vie. Le méchant ordinaire est métissé de brave homme».

Les 2 groupes soulignés constituent un chiasme réparti sur 2 phrases successives. Les grammairiens savent quelles polémiques a suscitées, historiquement, le problème de la place de l'épithète. C'est sans doute parce qu'il n'a guère été envisagé au-delà du groupe nominal. Passé les limites de la phrase on se rend bien compte que les considérations psycho-sémantiques cèdent le pas à la matérialité des faits. La place de l'adjectif, ici, (n') est explicable (que) par la volonté de Colette de croiser, pour les opposer, deux notions. La forme - c'est-à-dire l'ordre des mots — ne fait que souligner l'opposition choisie par l'application d'une sorte de formule combinatoire interphrastique :

Si Adj précède Subst en 1

alors Subst précède Adj en 2

3^e exemple : Même la grammaire peut se trouver éclairée par une saisie textuelle des faits comme le montre clairement ce 3^e exemple. Dans un journal méridional, à la rubrique Faits Divers, j'ai trouvé le titre suivant :

Le Malfaiteur ivre dévalise une station-service, désarme 2 policiers et réussit à s'enfuir.

Si l'on s'interroge sur la valeur de ivre, on s'aperçoit que cet adjectif peut avoir deux fonctions: s'il s'agit d'une simple épithète, on peut le supprimer sans préjudice pour le sens du passage: l'ivresse n'explique pas les méfaits.

s'il s'agit d'une apposition, il participe de la prédication et devient nécessaire : c'est parce que le malfaiteur était ivre qu'il a commis tous ces méfaits.

La lecture du texte de l'article a levé tous les doutes que je pouvais avoir :

« Un jeune malfaiteur marseillais a réussi, tôt, hier matin, un « coup » d'une audace stupéfiante. Il faut dire qu'il était saoul et que le fameux dieu des ivrognes a certainement pris fait et cause pour lui.»

Il s'agissait donc bien d'une apposition.

4^e exemple : Toujours dans le cadre de notre plaidoyer pour une vision élargie, nous allons montrer, par ce 4^e et dernier exemple, la nécessité impérieuse, pour comprendre un texte isolé, de le situer par rapport à d'autres textes (notions d'intertexte) qui permettent de le limiter notionnellement, donc d'en identifier le contenu. En camouflant simplement deux points de repère, on constate que le texte ci-dessous est difficilement localisable dans la mesure où il peut convenir à des « Républiques » très diverses :

«Mineures les divergences d'appréciation quant à l'opportunité d'élections législatives anticipées : le Ministre de l'Intérieur persiste à la susurrer, le chef de l'État proclame que «sauf accident», elles auront lieu à la date prévue. Subtiles les

nuances entre le Président souhaitant que — le moment venu — la « majorité présidentielle » soit organisée (ce qui ne signifie en rien son rééquilibrage en faveur des [ici le nom du parti présidentiel⁵] et le Ministre d'État prêchant la « ... sation»⁶ [suffixe dérivé du nom du Président] de la majorité et ambitionnant que son parti devienne le plus important de l'actuelle majorité. Unilatérales les interprétations constitutionnelles du 17 février et du 26 juin derniers faisant du Premier Ministre et du Ministre d'État des égaux dans leur commune conformité aux « instructions » présidentielles en tous domaines.»

Ce texte est construit sur 3 entrées adjectivales qui lui confèrent un rythme global très caractéristique. Il convient donc de ne pas le découper formellement en 3 tranches ou phrases prises séparément mais de le saisir dans sa globalité interphrastique.

Il est parfaitement clair aussi que, pour en comprendre le sens, on a besoin de le situer «historiquement», donc de recourir à un intertexte explicatif du type suivant :

«Exemple pris dans l'actualité politique de l'été 75. Grande période giscardienne. Poniatowski est Ministre d'État, Ministre de l'Intérieur et patron des R.I., la formation politique du Président en exercice ; Jacques Chirac, lui, est Premier Ministre et Chef de file du parti gaulliste. Entre Giscard et Chirac, suite notamment à l'activisme du Ministre de l'Intérieur, la situation se dégrade. Le 19.08.75 Bertrand Fessard de Foucault en parle dans le Monde, de façon ironique et désabusée.»

Qu'il s'agisse donc de l'approche d'un texte littéraire et poétique, de l'élucidation d'une construction stylistique, de l'explication d'une nuance grammaticale ou de la saisie en profondeur d'un texte polémique, on se rend compte que le point de vue textuel, en mettant en relation une dispersion d'indices, replace chaque détail dans l'ensemble qui le fonde, le porte et le justifie. Est-il utile de préciser qu'une telle vision globale l'emporte sur les approches analytiques linéaires pratiquées jusqu'ici ?

La GT : une dynamique de l'investigation

Il s'agit donc, tout à la fois, de changer de dimension et d'état d'esprit, d'envisager les faits de langue, même de détail, dans une perspective faisant intervenir, bien au-delà des limites de la phrase, ce à quoi ils réfèrent explicitement ou implicitement, les réseaux notionnels ou formels auxquels ils sont rattachés, les conditions les plus diverses dans lesquelles ils sont émis et dont découlent des modalités, des effets d'ordre complexe dont on ne peut faire l'économie sans se couper des réalités de la communication.

Ce souci de «coller au texte», c'est-à-dire à un ensemble ouvert (ou «pluriel») de significations, est une préoccupation tout à fait normale que la linguistique contemporaine a pourtant négligée au profit de ce que Weinrich appelle les « grammaires paradigmatiques ». Il n'est évidemment pas question de nier la nécessité, pour un sujet donné, de connaître la structure paradigmatique de

⁵ Les Républicains Indépendants - R.I.

⁶ Giscardisation.

sa langue. Cette connaissance préalable a l'émission de tout message (écrit ou oral) permet de former ce dernier, de le construire conformément à la Grammaire et au Lexique du code utilisé. Mais il convient aussi d'observer, avec l'auteur de *Tempus*⁷ que les outils de référence ainsi pratiqués (grammaires et dictionnaires) ne sont rien d'autre que le résultat « d'un découpage des textes » ou mieux de « leur mise en fiches », opération qui ne tient évidemment aucun compte des « structures textuelles ».

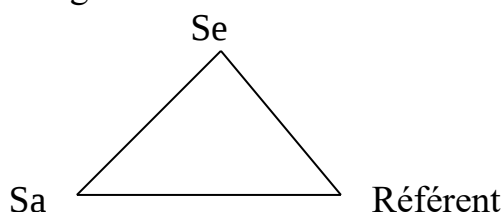
Sans frapper d'interdit les descriptions à caractère paradigmatique qui sort « nécessaires » (« ne serait-ce que par économie mentale sinon la linguistique serait sans utilité ») Weinrich définit avec pertinence le champ de la GT qui, pour lui, se présente comme « fragment d'une grammaire ».

Les signes linguistiques viennent à nous et nous reviennent à travers des textes au sein desquels ils dessinent des « réseaux de valeurs textuelles », où ils fonctionnent de façon « indicielle ».

Trouver, retrouver, découvrir, inventer ces réseaux en traçant et en entrecroisant des chaînes isotopes d'indices à différents plans d'analyse, tel est le rôle de la GT que Weinrich considère comme « un véritable programme de travail ». Dans le même état d'esprit, mais pour mieux marquer le caractère de structuration systémique que vise la GT, nous proposons, quant à nous, de la considérer plutôt comme une dynamique de l'investigation textuelle.

Qu'est-ce, qu'un texte ?

Tout ce qui vient d'être dit présuppose la saisie du texte comme signe global, c'est-à-dire, comme le propose avec pertinence Lita Lundquist⁸ comme un macro-signe doté d'un signifié, d'un signifiant et d'un référent



La longueur d'un texte est donc une variable : une histoire sans paroles, un silence, une simple interjection peuvent être considérés comme des textes. À l'opposé, un livre entier, voire l'ensemble des œuvres d'un auteur aussi productif que Balzac est également un texte. D'où la définition de Weinrich : « Un texte est une succession signifiante de signes linguistiques entre deux ruptures manifestes de communication. » Il suffit, à l'oral comme à l'écrit, de bien caractériser ces fameuses « ruptures », donc de les rendre aussi « manifestes » que possible. C'est cela aussi la GT, cette liberté de choisir et de délimiter soi-même un champ d'investigation dont la saisie ne peut être que globale.

Ce signe global est pour L. Lundquist « une manifestation délimitée de la parole ». Pour qu'il y ait texte, il faut donc qu'une séquence d'éléments linguistiques ait une existence « concrète », « matérielle », qu'elle constitue une énonciation dans le cadre d'un acte de communication interpersonnelle. Cette manière de voir les

⁷ Harald Weinrich. *Le temps*, Editions du Seuil, Paris, 1973. (Traduction de *Tempus*, Stuttgart, 1964.)

⁸ Lundquist (Lita), *La Cohérence Textuelle - Syntaxe, Sémantique, Pragmatique*, Nyt Nordisk Forlag, Copenhagen, 1980.

choses, comme chez Weinrich, nous introduit dans le domaine de la pragmatique (c'est-à-dire de la parole en action).

Que l'on adopte la «succession signifiante de signes» de Weinrich ou les «séquences d'éléments» de Lundquist, le principe constituant de la textualité est la cohérence qui, selon Maingueneau⁹, est pour le texte un concept équivalant à celui de grammaticalité pour la phrase. Entre toutes les unités qui composent le texte : par exemple les phrases (Ph), s'interpose un lien cohésif (c) qui permet de poser la formule suivante: Texte = Ph 1 + c + Ph 2 + c + ... Phn

Dans cette perspective globale cohérente, L. Lund-quist découvre fort justement un acte énonciatif ou acte de langage selon Austin et Searle, qu'elle propose de décomposer en 3 actes fondamentaux :

- L'acte de référence,
- l'acte de prédication,
- l'acte illocutionnaire.

En d'autres termes, un texte, pour elle, est un acte de langage au moyen duquel:

- on parle de quelque chose (référence),
- pour en dire quelque chose (prédication),
- afin de communiquer avec quelqu'un dans une intention spécifique (illocution).

Il présente donc trois niveaux principaux d'analyse dessinant 3 structures normalement imbriquées dans l'acte communicatif :

1. le niveau référentiel → structure thématique
2. le niveau prédicatif → structure sémantique
3. le niveau illocutionnaire → structure pragmatique

Il s'agit là d'un schéma abstrait sans doute très simplificateur mais il nous semble qu'il prépare avec clarté le terrain à l'analyse des faits linguistiques qui assurent une fonction dans la constitution du texte.

Procédures d'investigation textuelle

Le découpage de L. Lundquist nous paraît globalement juste au terme structure près qui présente l'inconvénient de fermer ce qui est et doit rester ouvert. Nous préférons, quant à nous, parler d'investigation textuelle, quitte à intervenir, comme le suggère notre collègue danoise, dans les 3 étages qu'elle a le mérite d'avoir clairement localisés.

On peut considérer la Cohérence d'un texte, comme le développement de ce dernier à partir d'un thème de base. Ce développement se fait :

- en continuité d'abord puisque chaque phrase contient des éléments de rappel récurrents, redondants, donc pré-supposés connus ;
- en expansion ensuite car chaque phrase nouvelle est susceptible d'introduire des éléments nouveaux qui assurent au texte sa dynamique.

À la suite du linguiste pragoise Danes, on appelle thème ce qui est connu et rhème ce que la phrase apporte de nouveau.

⁹ Maingueneau (D.), Initiation aux Méthodes de l'Analyse du Discours, Hachette, Paris, 1976.

L'investigation textuelle consiste d'abord à analyser la progression thématique. Toujours en nous référant aux travaux de Daněš, nous rappellerons ici les 4 principaux schémas auxquels elle donne lieu :

L'investigation thématique

La thématisation linéaire

Le rhème de la 1^{re} phrase devient le thème de la phrase suivante et ainsi de suite :

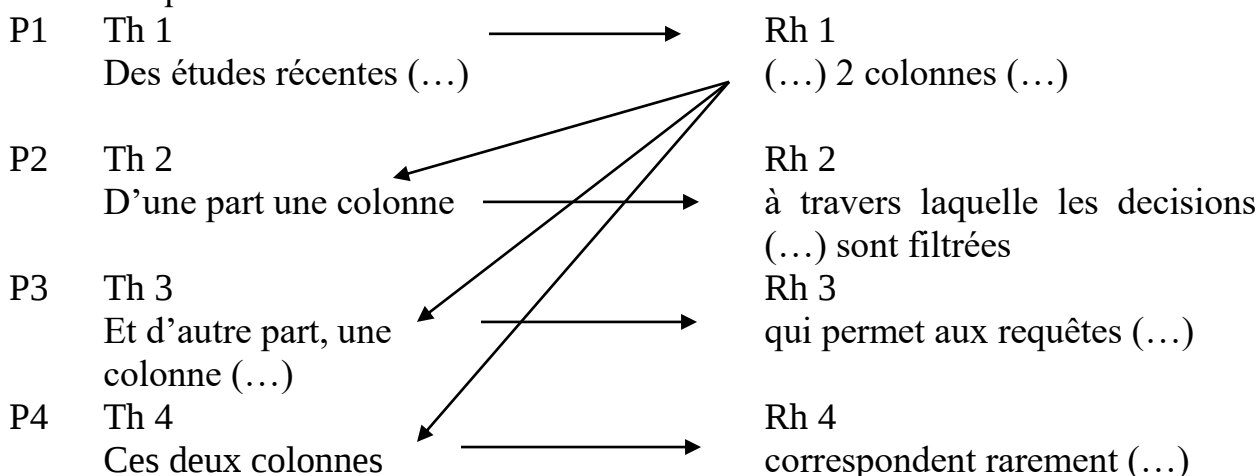


Les deux exemples qui suivent sont empruntés à un ouvrage de C. Northcote Parkinson (*Les Lois de Parkinson*, Robert Laffont, 1983).

Dans le premier, le rhème de P1 est décomposé en P2 et P3 puis repris en P4.

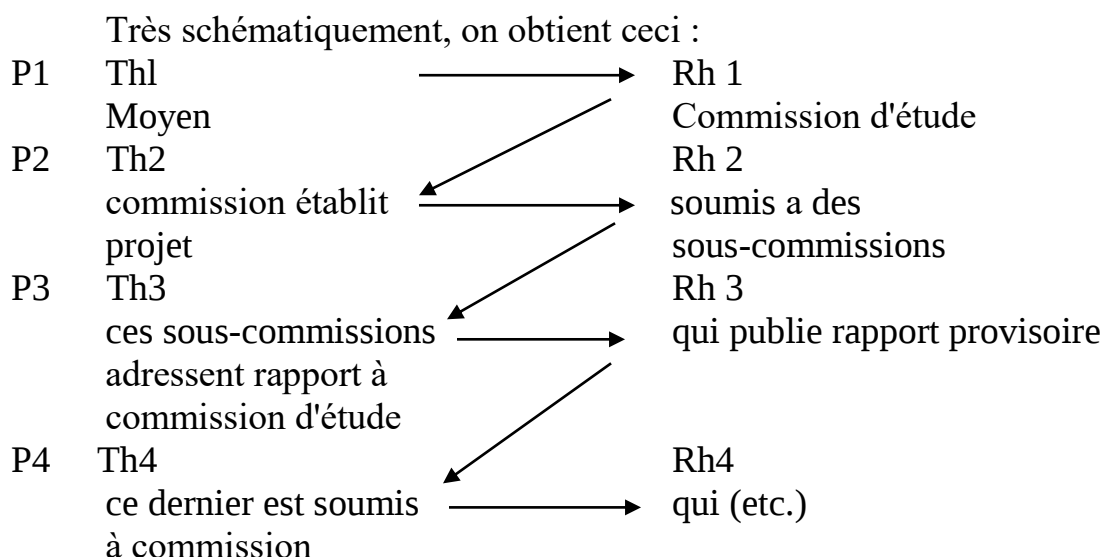
« Des études récentes ont montré que les organismes administratifs, qu'ils soient gouvernementaux ou industriels, s'appuient sur deux colonnes verticales. D'une part, une colonne à travers laquelle les décisions prises au plus haut niveau sont filtrées progressivement jusqu'à la base de la pyramide. Et d'autre part, une colonne qui permet aux requêtes, aux suggestions et aux recours de se frayer un chemin de la base vers le sommet. Ces deux colonnes correspondent rarement à celles qui existent sur le papier. »

Ce qui donne le schéma suivant :



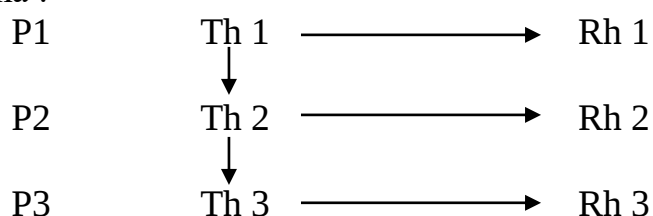
Le deuxième exemple, beaucoup plus caractéristique, illustre, de façon toujours aussi ironique, le rôle du Temporisateur Systémique (TS) dans la prise de décision.

« Le meilleur moyen, dira-t-il sur un ton apparemment bien intentionné, est de désigner une commission d'étude. Elle mettra sur pied un projet schématique dont les différentes rubriques seront soumises à des sous-commissions chargées d'en analyser les implications juridiques, économiques, cyniques, techniques, politiques, hystériques, statistiques, critiques et classiques. Ces sous-commissions feront leur rapport à la commission d'étude qui publiera alors un rapport provisoire. Ce dernier devra être soumis à une commission d'enquête qui se réunira en 1985, au plus tard, et qui aura pour objet de mettre en évidence les procédures à adopter en décidant, tout d'abord, s'il y a lieu ou non de pousser plus avant les investigations en la matière. » (p. 178)



La progression à thème constant

Le même thème se maintient tout au long d'une séquence de phrases selon le schéma :

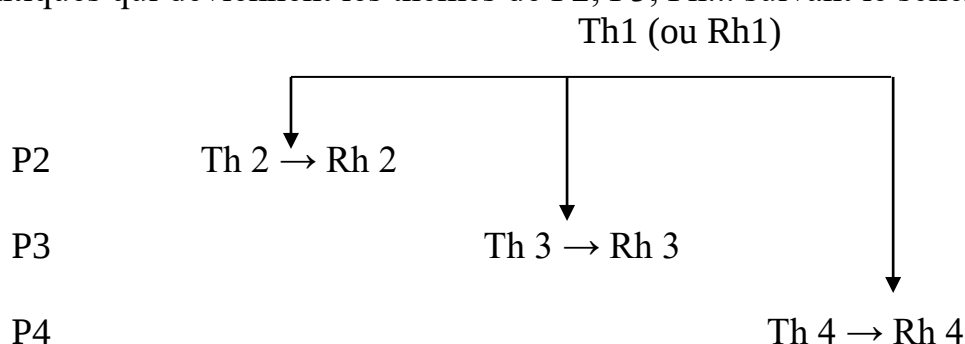


Construction fréquente où le sujet grammatical se confond avec le thème repris de phrase en phrase comme dans l'exemple suivant de Tournier (op. cit. p. 17) :

«Après plusieurs heures d'escalades, il parvint au pied d'un massif rocheux a la base duquel s'ouvrait la gueule noire d'une grotte. Il s'y engagea et constata qu'elle était de vastes dimensions, et si profonde qu'il ne pouvait songer a l'explorer sur-le-champ. Il ressortit et entreprit de se hisser au sommet du chaos qui semblait être le point culminant de cette terre. De la, en effet, il put embrasser tout l'horizon circulaire du regard : la mer était partout. Il se trouvait donc sur un olot beaucoup plus petit que Mas a Tierra et dépourvu de toute trace d'habitation. Il comprenait maintenant l'étrange comportement du bouc qu'il venait d'assommer: cet animal n'avait jamais vu d'être humain, c'était la curiosité qui l'avait cloué sur place. Robinson était trop épuisé pour mesurer toute l'étendue de son malheur...»

La progression à thème dérivé d'un hyperthème ou d'un hyperrhème

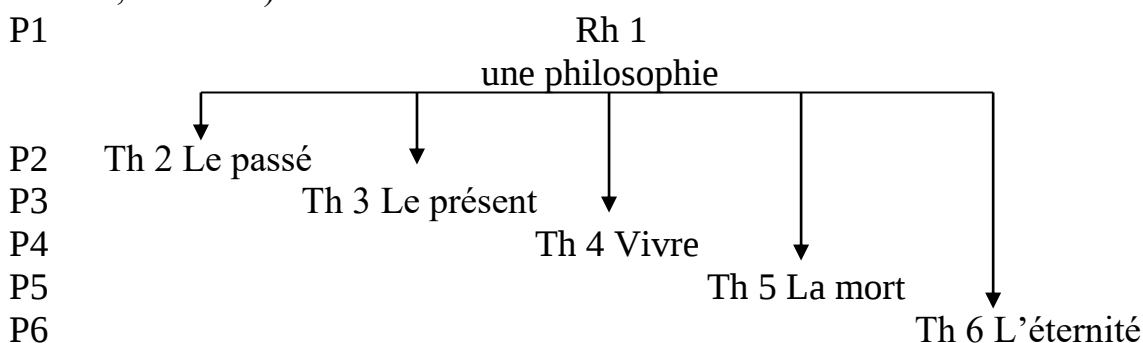
Le thème ou le rhème de P1 est décomposé analyti-quement en traits sémantiques qui deviennent les thèmes de P2, P3, Pn... suivant le schéma suivant :



Voici un exemple typique de cette progression thématique emprunté à Tournier (op. cit. p. 39).

«Dans ses longues heures de méditations brumeuses, il développait une philosophie qui aurait pu être celle de cet homme effacé. Seul le passé avait une existence et une valeur notables. Le présent ne valait que comme source de souvenirs, fabrique de passé. Il n'importait de vivre que pour augmenter ce précieux capital de passé. Venait enfin la mort : elle n'était elle-même que le moment attendu de jouir de cette mine d'or accumulée. L'éternité nous était donnée afin de reprendre notre vie en profondeur, plus attentivement, plus intelligemment, plus mensuellement qu'il n'était possible de le faire dans la bousculade du présent.»

Le Rh1 : philosophie est décomposé en 5 thèmes (le passé, le présent, vivre, la mort, l'éternité) selon le schéma :



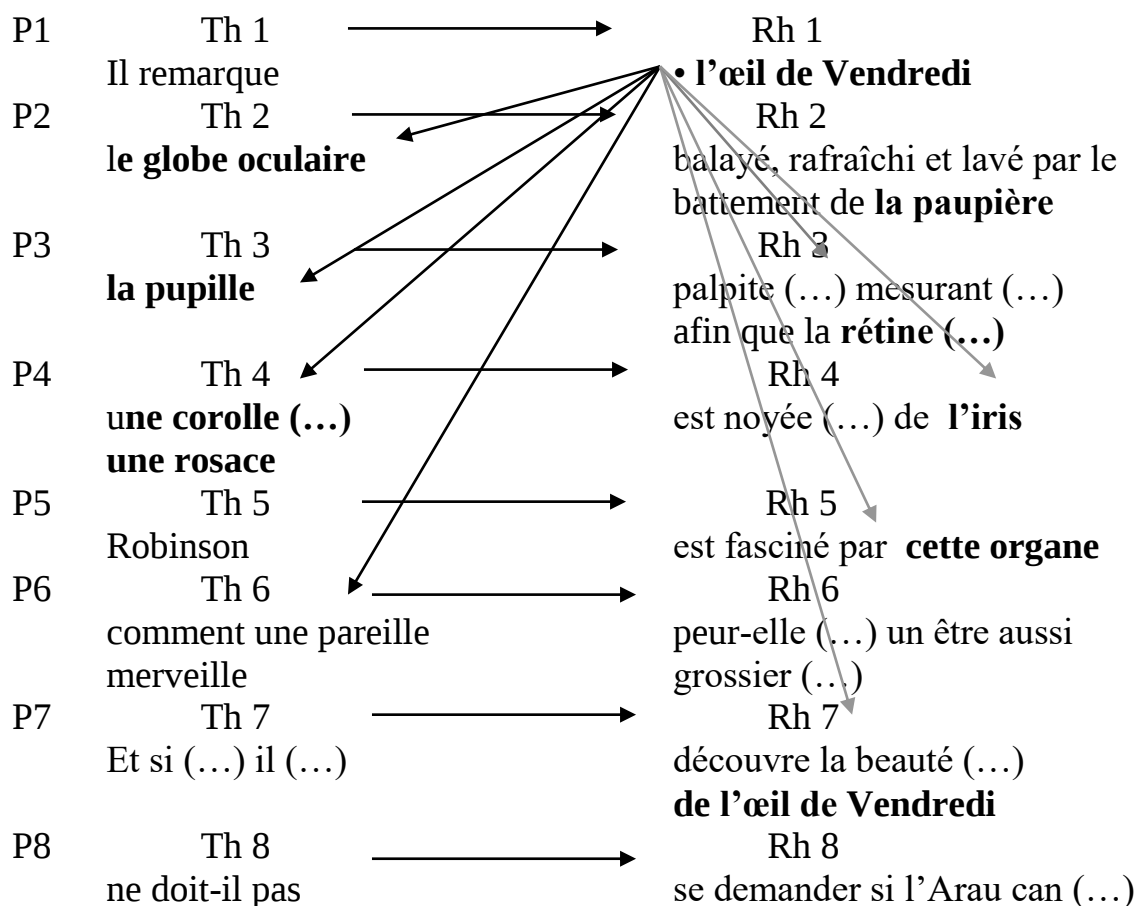
La progression à thème ou rhème éclaté

Le thème ou le rhème de PI éclate dans le texte où il peut apparaître tantôt dans un thème, tantôt dans un rhème sous-jacent de P2, P3, P4, Pn.

Il en résulte une cohérence forte faite d'un entrelacs serré de notations comme dans ce dernier exemple de Tournier (op. cit., pp. 180 et 181) où l'on voit Robinson découvrir, avec surprise et émotion, la beauté de l'œil de Vendredi :

«C'est alors qu'il remarque dans ce paysage de chair souffrante et laide quelque chose de brillant, de pur et de délicat: l'œil de Vendredi. Sous ces cils longs et recourbés, le globe oculaire parfaitement lisse et limpide est incessamment balayé, rafraîchi et lavé par le battement de la paupière. La pupille palpite sous l'action variable de la lumière, mesurant exactement son diamètre à la luminosité ambiante, afin que la rétine de l'iris soit toujours également impressionnée. Dans la masse transparente de l'iris est noyée une infime corolle de plumes de verre, une rosace ténue, infiniment précieuse et délicate. Robinson est fasciné par cet organe si finement composé, si parfaitement neuf et brillant aussi. Comment une pareille merveille peut-elle être incorporée à un être aussi grossier, ingrat et vulgaire ? Et si en cet instant précis il découvre par hasard la beauté anatomique stupéfiante de l'œil de Vendredi, ne doit-il pas honnêtement se demander si l'Araucan n'est pas tout entier une addition de choses également admirables qu'il n'ignore que par aveuglement ? »

Il est clair ici que c'est le Rh 1: l'œil de Vendredi qui est décomposé en notations multiples tout au long du texte selon le schéma très simplifié suivant :



Cette investigation thématique permet donc de classer, d'agencer la matière textuelle en vue d'en mieux apprécier le sens (ce que l'auteur a voulu dire de ce dont il parle) et la portée (la force illocutoire de son discours pour celui qui le reçoit et qui l'interprète).

L'investigation sémantique

Nous avons recherché les indices de cohérence, jusqu'ici, dans la matérialité même du texte, dans sa construction, dans les outils grammaticaux qui tissent, en amont et en aval, un réseau de relations. Ce jeu intratextuel se trouve encore précisé et affiné par ce que Lita Lundquist, après Dressler¹⁰, désigne sous le nom de contiguité sémantique ou d'anaphores sémantiques, ces deux expressions ayant le mérite de souligner ce qu'il peut y avoir d'artificiel à séparer la sémantique de la syntaxe comme on le fait traditionnellement.

La contiguité sémantique, c'est la récurrence de traits sémantiques (ou sèmes) tout au long du texte (les « long cohesive chains » de Halliday et Hasan¹¹), permettant de déterminer dans ce dernier des chaînes isotopes, c'est-à-dire des réseaux signifiants situés sur le même plan de signification (penser à l'expression populaire : « être sur la même longueur d'onde »). Ces sèmes, identiques sous les variations lexicales, nous aident à opérer des groupements de repérage, à établir une mise en scène du texte définissant les rôles et les fonctions de chaque entité perçue.

¹⁰ Dressler, Einführung in die Textlinguistik, Tübingen, 1972.

¹¹ Halliday et Hasan, Cohésion in English, 1976.

L'isotopie peut se présenter sous forme compacte, immédiate, suivie, facile à déchiffrer, ou, au contraire, être diluée dans l'implicite d'un texte ambigu donnant libre carrière à l'interprétation du lecteur. Le texte démonstratif ou narratif illustre parfaitement le premier cas ; le texte poético-romanesque, en revanche, offre une dispersion d'indices nécessitant une vigilance toute particulière et autorisant des lectures plurielles. C'est ce dernier qui nous intéressera ici. Les indices présents dans le texte liés à ceux auxquels ils renvoient ou qu'ils préparent, en amont et en aval, permettent de construire ces chaînes isotopes dont chaque lecteur, selon son degré de vigilance, de sagacité, de sensibilité ou de culture, est capable de nourrir les signes qu'il perçoit. Cette investigation sémantique empiète d'évidence sur le traitement pragmatique du texte que nous envisagerons dans notre dernière partie.

Pour une amplification de ces principes, se reporter aux 3 poèmes de Ponge étudiés dans l'article suivant.

L'investigation pragmatique

Nous avons parfaitement conscience, dans les analyses qui suivent (cf. article suivant), d'avoir allègrement mêlé le sens sémantique et le sens pragmatique des textes que nous avons examinés¹². Nous n'éprouvons, toutefois, nul remords à avouer cette confusion parfaitement explicable dans les perspectives didactiques où se situe notre travail. Le découpage en strates signifiantes d'un texte reviendrait à le considérer d'abord comme un énoncé doté d'une forme syntaxique ; puis comme un échantillon de langage ayant en tant que tel, un sens sémantique à caractère symbolique dans un certain système de règles ou de conventions; enfin comme une énonciation chargée d'effets de sens pragmatique dont les indices¹³ seraient à rechercher dans l'énoncé, mais en prenant un point de vue en quelque sorte extérieur au langage, dans l'usage qu'en font les sujets parlants, c'est-à-dire dans la signification de fait et non plus de droit des messages qu'ils encodent ou décodent. À ce titre, le sens pragmatique nous rapproche plus «de la psychologie ou de la sociologie que de la logique ou de la linguistique»¹⁴. Disons même, pour être complet, qu'il conviendrait de convier la psychanalyse à ce débat, car le texte — notamment littéraire et poétique — plonge délibérément ses racines dans cette mémoire ou cet inconscient collectif que Bachelard nommait notre «champ de ruines psychologiques, notre bric-a-brac de souvenirs». En acceptant de suivre Lita Lundquist dans sa tricho-tomie du texte (thématique, sémantique et pragmatique) c'est un point d'appui méthodologique que nous nous sommes donné, mais il est clair que les points de vue ainsi ordonnés s'inscrivent dans une démarche générale englobante de type circulaire correspondant à un élargissement, c'est-à-dire à un enrichissement et un approfondissement littéralement infini du sens, avec tous les implicites et les «situations empiriques»¹⁵ qu'il infère ou qui le déterminent.

Si nous centrons notre examen sur le sens pragmatique d'un texte poétique (cf. ci-dessous notre étude sur *Le Feu* de F. Ponge), c'est-à-dire si, dans l'acte de

¹² Pour une claire explication de cette différence conceptuelle, voir Recanatì (F.) ; *Le Développement de la Pragmatique* in *Langue française* n° 42, mai 1979 ; p. 6 et ss.

¹³ Cf. Coquet (J. Cl.), *L'Implicite de renonciation* in *Langages* n°70, juin 80, p. 10.

¹⁴ Voir note.

¹⁵ Au sens que Culioli (A.) donne à ce syntagme dans « Valeurs modales et opérations énonciatives » in *Modèles linguistiques*, P.U.L., 1979, Tome 1, fasc. L.

communication complexe qu'il constitue nous envisageons principalement sa valeur illocutoire, force nous est de prendre en considération, dans les six facteurs du schéma de Jakobson, le Destinataire et le Destinateur, a condition, toutefois, de ne pas faire du premier l'émetteur et du second le récepteur mais de les envisager tous deux comme des sujets énonciateurs. Car pour qu'il y ait communication, il faut « que quelque chose se passe entre deux individus »¹⁶, même si la terminologie qui les désigne semble indiquer que le mouvement communicatif est unilatéralement orienté d'un producteur de sens qui serait le Destinataire (encore dit émetteur, locuteur ou énonciateur) a un consommateur de sens qui serait le Destinataire (encore dit récepteur, allocutaire ou énonciataire). Un texte est évidemment un cas limite du circuit d'échange puisque le(s) sens produit(s) par le Destinataire ne revient (reviennent) pas au Destinateur mais il est indiscutable que tous deux «participent toujours virtuellement a l'acte énonciatif», que «la double activité de production/reconnaissance met en place les deux fonctions d'émetteur et de récepteur, compliquées par le fait que tout émetteur est simultanément son propre récepteur et tout récepteur un émetteur de puissance». C'est donc dans cette optique de reconnaissance et de production du sens que nous allons tenter d'approfondir l'investigation du texte, notre objectif fondamental étant simplement d'illustrer de façon concrète ce qu'une démarche d'inspiration systémique peut apporter de correctifs à cet ennemi de toute culture qu'est le spontanéisme libertaire actuel.

Quels types de textes ?

Le propos¹⁷ qui suit ne se situe pas dans le cadre d'une «grammaire» (au sens strict) du (des) texte(s), mais dans celui d'une approche de la compétence textuelle des sujets. Cette réflexion se situe donc au point de rencontre des recherches linguistiques, pragmatiques, sémiotiques, sociolinguistiques et surtout psychocognitives. A la lumière des travaux contemporains sur la compréhension et la mémorisation, on peut dire que la compétence discursive des sujets est, a la fois, constituée par une compétence communicationnelle et par une compétence textuelle. A l'intérieur de cette compétence textuelle générale (qui permet d'enchaîner syntaxiquement des phrases et sémantiquement des propositions adaptées a des situations pragmatiques spécifiques), je choisis d'examiner le fait que les sujets savent reconnaître intuitivement un texte comme «narratif», «argumentatif» ou «descriptif». Dans un roman, n'importe quel lecteur repère spontanément des zones descriptives (souvent survolées, voire tout simplement sautées), conversationnelles (les «dialogues») ou purement narratives. Le fait que la lecture soit ainsi sélective et qu'un récit puisse être désigné comme «captivant» ou «lent et ennuyeux», selon que sa dominante est ou narrative ou descriptive, doit absolument être pensé en termes textuels et typologiques. Il est clair qu'on ne lit

¹⁶ Pour une claire discussion de ces problèmes, voir C. Kerbrat-Orecchioni, L'énonciation de la subjectivité dans le langage, A. Colin, Paris, 1980, pp. 11 et ss.

¹⁷ Ne traitant ici qu'un aspect des théories du texte, je renvoie aux deux articles suivants de T.A. van Dijk pour un exposé global : — «Etudes du discours et enseignement», pp. 11-81 du numéro de Linguistique et sémiologie consacré a «Linguistique et enseignement des langues» (Presses Universitaires de Lyon, 1981). — «Le texte : structures et fonctions. Introduction élémentaire a la science du texte», pp. 63-93 du vol. coll. Théorie de la littérature, dirigé par A. Kibédi Varga (Picard, 1981).

pas de la même façon une description, un dialogue ou un poème. Ces différents types de textes ou de séquences textuelles exigent des stratégies et des compétences diversifiées.

D'un point de vue didactique, il me semble que l'approche globale des textes¹⁸ doit être aussi pensée en termes de typologie des types textuels. Pour moi, cela est inséparable d'une théorisation des schémas textuels, ces schémas globaux narratif, descriptif et argumentatif (surtout) qui assurent la cohésion-cohérence du texte comme tout articulé et hiérarchisé. Bien qu'une telle théorie générale des schémas superstructurels n'en soit encore qu'à ses débuts, et qu'il semble bien que les types de textes ne possèdent pas tous, au même degré, une telle organisation interne globale, il paraît possible de dire que - en français langue maternelle comme en FLE - la reconnaissance des types et la maîtrise de certains schémas globaux facilitent le traitement cognitif.

Dans ce cadre théorique général, l'organisation globale des textes doit être pensée à trois niveaux interdépendants, dont je ne retiendrai que le dernier:

- La dimension pragmatique du texte (ou de la séquence) considéré(e). On parlera alors du macro acte de discours accompli par le texte (ou la séquence).
- Le contenu global ou macrostructure sémantique.
- La dimension schématique globale ou super structure textuelle.

Les typologies existantes

Il semble possible de distinguer trois grandes tentatives typologiques :

- Un premier courant est issu des fonctions du langage et du célèbre schéma de Jakobson. On se reportera aux classements qu'en tire F. Vanoye dans *Expression-Communication* (A. Colin 1973) et dans «Fonctions du langage et pédagogie de la communication» (*Pratiques* N° 40, 1983). Lita Lundquist oriente sa propre typologie dans le même sens: voir *L'analyse textuelle*, pp. 17-27 (CEDIC 1983).

- Un second courant, plus attentif aux marques linguistiques de surface (temps des verbes, déictiques temporels, pronoms de conjugaison, etc.), est directement issu des thèses de Benveniste sur l'énonciation¹⁹. Les travaux les plus intéressants accomplis dans ce sens sont ceux de Jenny Simonin-Grumbach dont il faut surtout lire « Pour une typologie des discours » (*Seuil* 1975, pp. 85-121 de *Langue, discours, société*, vol. coll. en hommage à Emile Benveniste. Lire aussi l'article de J.S.-G. dans *Pratiques* N° 13, 1977). À ces articles, il faut ajouter les recherches menées à Genève autour de J.-P. Bronckart. Selon lui, les différentes situations d'énonciation génèrent des formes spécifiques d'organisation des énoncés, et c'est dans ce cadre textuel que les unités morphologiques et syntaxiques prennent sens. Il distingue essentiellement le Discours en situation, le Discours théorique et la Narration. Cela recoupe en partie la typologie de J.S.-G. attentive aux trois types d'énonciation identifiés par Benveniste: le Discours, l'Histoire et le Discours relaté (direct, indirect, indirect libre), auxquels elle ajoute les textes qui ne semblent pas présenter de traces des opérations de

¹⁸ Voir H. Portine, pp. 45 et ss. de *L'argumentation écrite*, BELC Hachette/Larousse, 1983.

¹⁹ Pp. 156 et ss. de *L'énonciation. De la subjectivité dans le langage* de Catherine Kerbrat-Oreccioni (A. Colin 1980).

détermination situationnelles, les Textes théoriques (dominés par la présence de l'interdiscours) et les Textes poétiques.

- Un troisième courant, moins connu et moins travaillé en France, mais souvent allusivement cité, est bien représenté par E. Werlich²⁰ qui distingue 5 types structuraux, liés à des processus cognitifs caractéristiques. Selon lui, ces 5 types «sont déclenchés et développés par des actes de locution en direction de l'environnement et par des réactions à des aspects spécifiques de l'environnement»:

1. Le type descriptif présente des arrangements dans l'espace.
2. Le type narratif est concentré sur des déroulements dans le temps.
3. Le type expositif est associé à l'analyse et à la synthèse de représentations conceptuelles.
4. Le type argumentatif est centré sur une prise de position.
5. Le type instructif incite à l'action.

D'accord avec Werlich pour combiner une telle classification avec une conceptualisation des types de processus cognitifs dominants (continuum spatial en 1, temporel en 2, relais de concepts en 4, etc.), je situe surtout la réflexion dans le cadre d'un modèle inférentiel de la compréhension des énoncés: le lecteur perçoit toujours le message le plus probable à ses yeux, et lire c'est, entre autres opérations, émettre des hypothèses sur le type de texte. Repérant certains indices de surface, le lecteur semble construire une base de texte cohérente qui s'appuie (en partie) sur une schématisation du type de celle de Werlich. Ayant identifié l'énoncé comme narratif en raison de la présence de passés simples, ou comme descriptif en raison d'une accumulation d'imparfaits, ou argumentatif en raison de connecteurs spécifiques comme *mais*, *puisque*, etc., ou expositif en raison de connecteurs comme *car* et *parce que*, ou encore instructif en raison d'une accumulation d'impératifs ou de verbes d'action à l'infinitif, le lecteur utilise les stratégies dont il se souvient qu'elles se sont révélées utiles et efficaces en d'autres circonstances. Ce repérage détermine l'utilisation des savoirs (différents selon les types) et surtout la possibilité de leur mobilisation efficace.

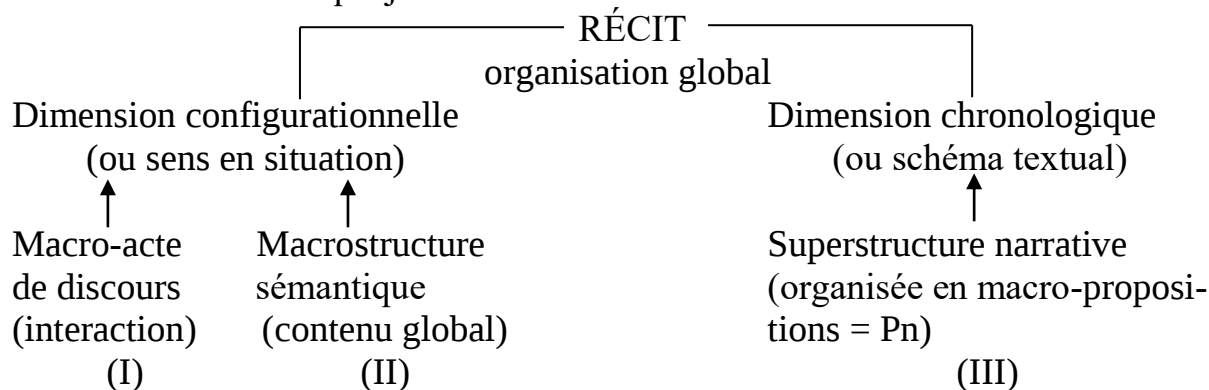
Vers une typologie de base

La classification de Werlich doit être développée et rapidement précisée en gardant bien à l'esprit que cette typologie ne nous retient que parce qu'elle doit nous aider ensuite à aborder la complexité qui fait de tout discours un entrelacs hétérogène de séquences textuelles. Dans l'état actuel de la réflexion, on posera 8 types textuels de base, liés, pour la plupart, aux grands types d'actes de discours (assener, convaincre, ordonner, prédire, questionner). Ainsi, l'assertion (acte de discours par lequel on pose un état de choses comme étant vrai dans un monde donné) semble à la source des trois premiers types :

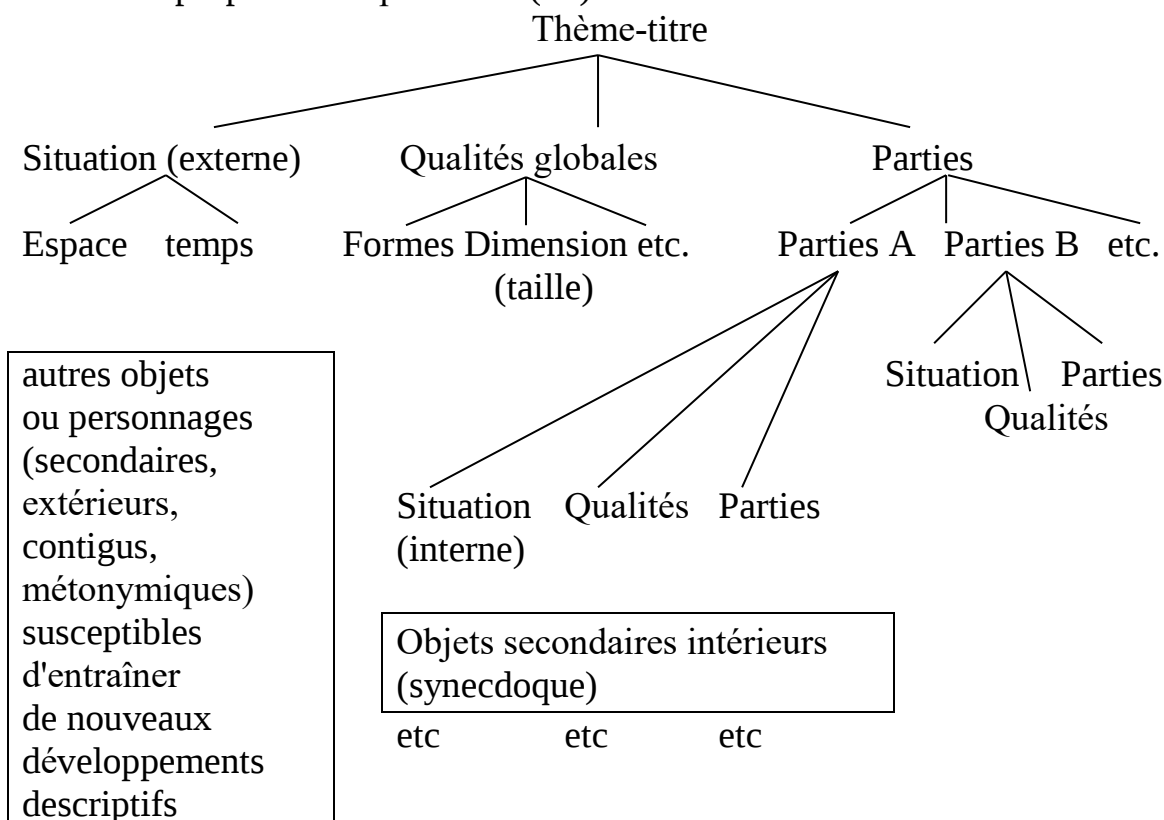
- Asserter des «énoncés de faire» donne le type textuel narratif, à condition que ce faire s'inscrive dans un déroulement, à la fois, temporel et causal (chronologique). Le type narratif s'actualise de façon dominante dans : le reportage (sportif ou journalistique), le fait divers, le roman et la nouvelle, les contes, l'histoire (le

²⁰ Typologie der Texte, Heidelberg, Quelle & Meyer, 1975. Text analysis and Text production, 1. Stories and Reports, 2. Impressionistic and Technical Descriptions, Dortmund, 1975.

récit historique), la parabole, les publicités narratives, le récit politique, le cinéma et la bande dessinée, les histoires drôles et le récit oral en général, les dépositions de témoins et les procès-verbaux d'accidents peuvent apparaître comme une limite du type. Inutile de dire que le récit est le type textuel le mieux connu aujourd'hui. En renvoyant à la mise au point de M. Fayol²¹ et à mes deux synthèses récentes²² j'ajoute que ce qui fait d'un texte un récit c'est, d'une part, sa dimension chronologique et, d'autre part, sa dimension configurationnelle. Ces deux dimensions assurent, à la fois, la succession événementielle et le fait qu'un récit est un tout cohérent. Ce que je résume ainsi:



J'ai proposé de représenter (III) comme suit :

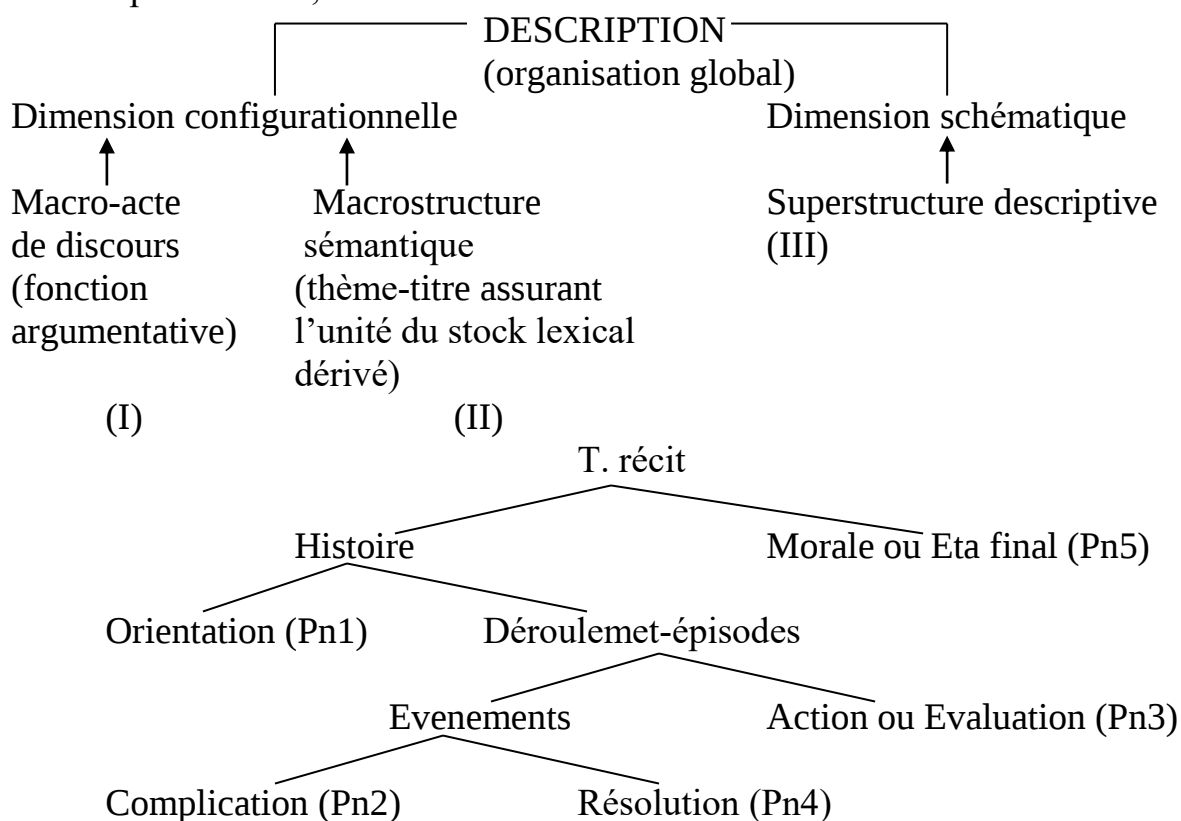


En se reportant au texte 1, donné en annexe, on constate que les trois premiers paragraphes correspondent chacun à une macro-proposition (Pn 1, Pn 2 et Pn 3), le début du quatrième («Alors... éternelle») à Pn 4 et le reste du texte à Pn 5.

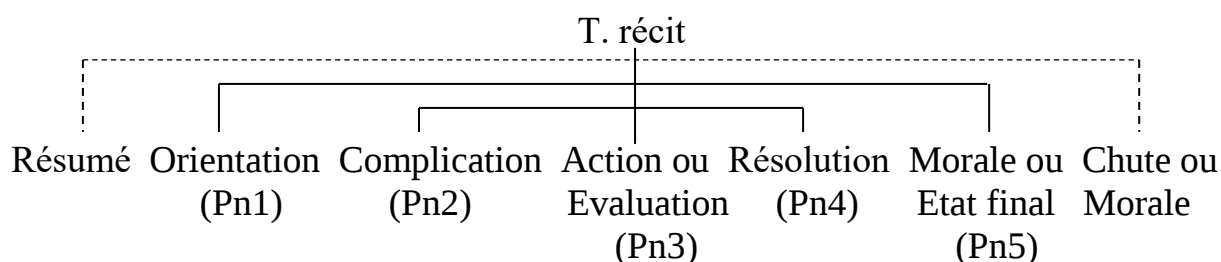
²¹ M. Fayol: Le récit, une approche cognitive (Delachaux-Niestlé, 1985).

²² J. M. Adam : Le récit (PUF, Que sais-je ? n°2149, 1984) ; Le texte narratif (Nathan-Université, 1985)

- Asserter des «énoncés d'état» donne le type textuel descriptif. Lié souvent à un arrangement effectivement spatial des propositions, ce type est, plus largement, en rapport avec le discours lexico-graphique. Il faut suivre une intuition de Barthes: «Le modèle (lointain) de la description n'est pas le discours oratoire (on ne «peint» rien du tout), mais une sorte d'artefact lexicographique» (Le plaisir du texte, p.45). Alors que, confronté à un énoncé qu'il perçoit comme narratif, le lecteur attend avant tout un déroulement événementiel, une issue plus ou moins prévisible selon un ordre logico-sémantique, représenté par les schématisations en arbres données plus haut, et en grande partie indépendant de la manifestation (le récit se traduit aisément d'un code et d'une langue à l'autre), l'énoncé descriptif est davantage réglé, d'une part, par ses structures sémiotiques de surface et, d'autre part, par ses structures lexicales. Le lecteur semble attendre le dévidement d'un paradigme de mots latents et nous pouvons suivre les remarques sémiotiques de Ph. Hamon²³, en soulignant qu'il est fait appel à la compétence lexicale du sujet. À la linéarité dominante du type narratif répond une tabularité dominante de la description, qui se manifeste aussi bien en littérature qu'en publicité. Un inventaire, un guide touristique, un dictionnaire (encyclopédique ou de langue), une grille de mots croisés relèvent d'un même type d'arrangement global : mot d'entrée-dénomination —> définition expansion. Il faudrait développer les facteurs de cohésion-cohérence locale tant syntaxique (connecteurs spécifiques qui organisent le texte en paquets de phrases-propositions, jeux de la coréférence et de l'anaphore) que lexicale (relations entre terme superordonné et termes hyponymiques). Il faudrait aussi voir comment la cohésion-cohérence textuelle globale est assurée, comme pour le récit, aux trois niveaux suivants :



²³ Analyse du descriptif, Hachette, 1981.



J'ai proposé ailleurs de représenter III a partir d'un schéma inspiré des travaux de J. Ricardou sur la description romanesque : la superstructure textuelle suivante semble ordonner en un tout hiérarchisé des macropropositions descriptives autour desquelles les prédicats qualificatifs et fonctionnels s'organisent (antérieurement à leur linéarisation définitive dans un texte).

Pour des exemples développés, je renvoie aux pages 52-57 de *Le Récit* et à deux articles rédigés avec A. Petitjean dans le N°34 de *Pratiques* (1982, pp. 77-117).

Asserter comporte enfin un acte de type Expliquer (des concepts) ou faire comprendre quelque chose à quelqu'un. Il faut déplacer le type expositif de Werlich dans le sens d'un type textuel explicatif. Je suis en cela ce que dit Littré de l'explication: «Discours par lequel on expose quelque chose de manière à en donner l'intelligence et la raison». Rangeant dans cette catégorie le discours didactique et le discours scientifique, on peut voir dans le discours politique l'actualisation de la variante justificative de l'explication. Marqué par des connecteurs comme parce que et car, ce type a été travaillé par les chercheurs du Centre de Recherches Sémiologiques de Neuchâtel dirigé par J.-B. Grize. Citons surtout l'article de M.-J. Borel dans le N°50 de *Langue Française* (1981). À titre d'exemple, choisi pour son hétérogénéité exemplaire, voir le texte 2 cité en annexe ; il s'agit d'un extrait d'un manuel de sciences physiques de la classe de 6e. Le discours explicatif apparaît lorsque l'on passe nettement de l'évaluatif (marqué par les points d'exclamation de la réplique « Ah ! M. Clawbony... ») à l'objectif. Le Docteur domine à la fois son interlocuteur et son objet. La présence de l'interdiscours (du cap. Ross) donne au discours tenu une garantie scientifique supplémentaire.

De l'acte de discours Convaincre (persuader, faire croire), découle bien le type textuel argumentatif, lui aussi largement étudié. Je n'insiste pas, retenant l'hypothèse d'un schéma textuel propre à l'argumentation (Voir sur ce point les pages 75 et ss. De «Le résumé de texte», L. Sprenger-Charolles, *Pratiques* N° 26, 1980 et les pages 90-98 de mon article du N° 30 (1981) de la même revue. Le schéma et le texte cité sont étudiés dans ce dernier article) :

Thèse antérieure (implicite)	Les hommes aiment les femmes qui ont les mains douces.
PREMISE	Vous le savez.
	Mais vous savez aussi que vous faites la vaisselle.
ARGUMENTS	Alors ne renoncez pas pour autant a votre charme utilisez Mir Rosé. Votre vaisselle sera propre et brillante.
	Et vos mains, grâce à l'extrait de péale de rosé contenu dans Mir Rosé, seront plus douces et plus belles.
MAIS	Elles ne pourront que vous dire merci.
(ALORS) CONCLUSION	Votre mari aussi.
NOUVELLE THESE	

Retenons que la place des différentes macro-propositions superstructurelles varie selon les sous-genres argumentatifs. Perelman et Olbrechts-Tyteca ont étudié ces cas dans leur *Traité de l'argumentation* (PUF, 1958, pp. 34-39) : thèse en fin ou début de texte, thèse antérieure exprimée ou non, ordre des arguments, etc.

— L'acte directif Ordonner, qui incite à faire faire, permet de redéfinir le type instructif de Werlich comme, plus largement, un type textuel injonctif réalisé de façon exemplaire dans la recette de cuisine, la notice de montage, les consignes en général. Si la recette et la notice de montage sont chronologiquement ordonnées (et donc proches du récit : elles substituent à un état initial de type cru ou épars, un état final de type cuit ou ordonné), elles ne comportent pas d'organisation hiérarchique du type de celle décrite en 3.1. et elles sont tout entières dominées par le fait d'induire des actes.

A ces 5 types classiques, il est nécessaire d'en ajouter encore 3 :

Un type textuel prédictif qui développe l'acte de discours prédire (quelque chose va/doit se produire) et qui s'actualise dans la prophétie, le bulletin météorologique et l'horoscope.

Un type textuel conversationnel, décrit par tous les travaux récents sur la conversation, et dont T. A. van Dijk, par exemple, ne fait pas un type textuel tout en reconnaissant pourtant que « les dialogues ont quelques propriétés structurales supplémentaires, comme cela a été illustré dans les travaux actuels sur la conversation ». Si l'acte érotatif (Questionner) paraît à l'origine de ce mode de mise en texte, il n'est pas le seul à intervenir : ainsi les salis/actifs (excuses, remerciements, etc.), les commissifs (promesses, annonces, menaces, etc.), les rétractifs et vocatifs. Contentons-nous de noter que ce type est le premier acquis par l'enfant et manifesté dans ses fameux « pourquoi ? ». L'interview, le dialogue (Romanesque ou théâtral) apparaissent comme les manifestations les plus courantes de ce type essentiel qui traverse la plupart des discours réalisés.

Enfin, un dernier type doit être postulé. Généralement exclu des typologies, le poème semble gêner considérablement les chercheurs. Je pense pour ma part — suivant en cela certaines hypothèses des chercheurs liégeois du Groupe 11 dans *Rhétorique de la poésie* (Complexe, 1977) — qu'il faut poser un type

textuel rhétorique englobant le poème, la prose poétique, la chanson, la prière probablement, le slogan, le proverbe, le dicton, la maxime, le graffiti et toute pratique du titre. A travers la « fonction poétique », c'est bien un tel type de réglage textuel que Roman Jakobson tentait de mettre en évidence. Nous retiendrons seulement ici que, dans le texte rhétorique, le postulat d'une corrélation entre plan de l'expression et plan du contenu (Greimas) touche autant le vers que le slogan ou le proverbe. L'utilisation des figures et, plus largement, des moyens rhétoriques, entraîne un réglage du texte par le mètre et le rythme, un jeu des parallélismes (syntaxiques, métriques, phoniques ou graphiques) qui peuvent aller jusqu'à mettre en cause l'ordre syntaxique de la langue. D'un point de vue cognitif, une tabulante et un bouclage du texte (facteur de l'impression d'autotélicité) remplacent le temps linéaire par un temps cyclique. Le texte rhétorique dilate la contenance de la mémoire à court terme et la spatialité de l'inscription joue souvent aussi un rôle essentiel.

Je ne citerai qu'un exemple très court et volontairement choisi pour son caractère mixte²⁴ (entre le type argumentatif (le syllogisme) et le type rhétorique) que j'étudie plus complètement dans *Le Texte poétique* (De Boeck-Duculot, 1985).

Toutes les vertus sont dans les fleurs

Toutes les fleurs sont dans le miel

Le miel Trubert

Syntaxe, mètre et chiasme rhétorique participent à la reconstruction argumentative de la conclusion à déduire des prémisses ($A = B$, $B = C$, donc $A = C$) : «(donc) Toutes les vertus sont dans le miel». L'essentiel se situe pourtant à un autre niveau : si l'on couple systématiquement les unités répétées, il ne reste que deux signes, l'un dépourvu de sens : le nom propre Trubert, l'autre chargé sémantiquement de connotations : vertus. Le rapport anagrammatique aboutit à la sémantisation du nom propre.

Hétérogénéité et dominante

Concluons en posant qu'il n'existe guère (pas ?) de discours réels qui n'actualisent, en même temps, plusieurs types textuels. La question essentielle devient alors celle du repérage des différentes zones textuelles (séquences narratives, descriptives, etc., plus ou moins étendues et homogènes) et surtout de la « dominante », pour reprendre une expression de Jakobson. Ainsi, dans les textes cités en annexe comme dans le document Trubert ci-dessus, la difficulté essentielle consiste à dominer le mélange des textes avec leurs réglages narratif, argumentatif, rhétorique. Disons, pour conclure, qu'il faut voir dans cette hétérogénéité textuelle un aspect du pluri-codage de tout discours. « Tout texte, quelle que soit la volonté qu'il traduit d'être homogène dans sa structure, relève en fait de la causalité de l'hétérogène ou (...) du bricolage », comme l'a écrit F. François. Ajoutons qu'une tentative typologique n'a de sens qu'à la condition de ne pas écraser, de ne pas réduire la complexité propre à tout discours.

²⁴ Voir aussi le texte 3 cité en annexe et examiné en partie (comme 1) dans mon article du n° 43 (1984) de *Pratiques* : « Des mots au discours, l'exemple des principaux connecteurs »

Quelques remarques sur la fonction anaphorique

Dans les deux paragraphes que nous avons choisis, la romancière Paule Constant dresse le portrait psychologique du Juge Bonenfant, l'une des personnalités en poste à Ouregano, cercle administratif d'Afrique Noire à la fin de l'ère coloniale.

1 «Il trouvait prodigieusement drôle que la viande pourrisse dans les réfrigérateurs du Paradis Terrestre, que les poteaux allongent de vraies branches après une bonne pluie, que les crapauds-poissons du fleuve y aillent de leur décharge d'électricité, que les herbes empoisonnent, que les serpents venimeux se confondent de façon étonnante avec le petit tas de feuilles mortes. Perfection des fourmis qui vous récurent un bonhomme dans la nuit, blanchi le type, passez-moi le jeu de mots. La puce-chique qui vous pourrit le pied, les vers qui courent sous la peau, il est passé par ici, il repassera par là. L'exotisme, il y en avait à Ouregano, à en revendre même. Pour survivre, il fallait le combattre pouce à pouce et soulever le drap, le soir, pour voir s'il n'était pas lové au fond du lit... Ce qu'il en disait, c'était pour les autres, les cocus de l'exotisme comme Refons et consorts, parce que lui, il faisait bon ménage. Le vampire remplaçait avantageusement le groupe électrogène et le Juge disait ne pouvoir s'endormir avant que la bestiole ne vint rôder autour de la moustiquaire en agitant lentement ses grandes ailes.

Ce qui était au fond irremplaçable en Afrique, à Ouregano en particulier, c'étaient les Nègres. Ça valait le déplacement, le séjour et la prolongation, il le garantissait. Il valait mieux les voir qu'en entendre parler, cela dépassait tout. À crever de rire du matin au soir. Ah ! les cons, les sales cons. Ils étaient là avec leurs mines, leurs manières, leurs trucs, qui croyaient-ils tromper ? Il y en avait qui s'amenèrent sûrs d'eux, et qu'il était pas coupable, et qu'il avait pas volé, et qu'il avait pas tué. Et ça voulait discuter et ça parlait de preuve, et ça faisait les importants. On leur donnait un doigt, ils vous bouffaient la main. Pas avec moi l'ami, hola ! hola ! Que l'on se bloque la réplique. Le Juge connaît tout, il sait que tu vas dire maintenant : Y a pas à manger, y a pas le médicament. Voilà, alors tu ne le dis pas, je le dis pour toi, cela va plus vite. Qu'est-ce que tu inventes encore ? Rien. Ça te la coupe. Au gnouf. Tous pourris jusqu'à la moelle. Bonenfant suçait l'os de cette moelle-là. » (Ouregano, pp. 66 et 67 Editions Gallimard, 1980)

Un texte comme celui-ci est avant tout une page arrachée au beau milieu du réseau narratif que forme l'ensemble d'un roman. On y retrouve, comme sur un fragment de carte routière, une pléiade d'indications de toutes natures indissociables de l'environnement dont elles sont extraites : des noms propres bien sûr, mais aussi tout un lexique propre à l'univers romanesque concerné, des protagonistes ayant chacun leurs traits stylistiques, leur langage. C'est dans ce système plus ou moins élaboré que le lecteur se forge un jeu de repères facilitant la compréhension globale du roman.

En isolant deux paragraphes, nous prenons le parti d'une lecture cartographique à plus petite échelle : les grandes artères du roman échappent temporairement à l'analyse pour laisser apparaître un réseau plus fin mais tout aussi complexe de relations linguistiques, dont dépend étroitement l'intelligibilité du texte.

(21.22) « Çavalait le déplacement, le séjour et la prolongation, il le garantissait. ». n'est compréhensible que parce que le lecteur tient en mémoire un magasin d'informations lui permettant d'identifier « Ça » comme un rappel de « les Nègres », « il » comme représentant le Juge Bonenfant, et « le » comme la reprise de l'énoncé entier « Ça valait le déplacement, le séjour et la prolongation ». Nous touchons ici aux phénomènes de Yanaphore et de la coréférence.

« Un segment de discours est dit anaphorique lorsqu'il est nécessaire, pour lui donner une interprétation (même simplement littérale), de se reporter à un autre segment du même discours » (O. Ducrot et T. Todorov, 1972). Le terme de discours doit être entendu ici au sens large : on imagine facilement que la portée de l'anaphore par un pronom personnel, par exemple, est limitée dans l'espace de l'écriture et le temps de la lecture. Un énoncé commençant par « il » renvoie nécessairement à un terme de l'énoncé précédent ; s'il renvoie également à un personnage nommé trois pages plus tôt, c'est qu'une suite de relais pronominaux (séquence de termes anaphoriques se référant au même élément de départ) a assuré la permanence de ce personnage en tant que thème du discours.

L'anaphore occupe une place privilégiée dans la Grammaire du Texte en ce qu'elle est, par essence, transphrastique et dépasse fréquemment les limites d'un seul énoncé pour se placer au niveau des liens entre les divers énoncés d'une chaîne textuelle. Nous pouvons l'envisager sous trois angles différents, correspondant à trois fonctions anaphoriques complémentaires :

- l'économie linguistique,
- la surenchère sémantique,
- la cohésion thématique.

Économie linguistique

Les grammairiens de Port-Royal considéraient que l'anaphore était dictée par «un souci d'élégance», a seule fin d'éviter toute répétition disgracieuse au sein du discours. Une vue simpliste mais qui repose sur un fond de vérité inébranlable :

(10.11) « L'exotisme, il y en avait à Ouregano, à en revendre même. »

est un énoncé non seulement plus heureux stylistique-ment mais surtout plus attestable que :

« L'exotisme, il y avait de l'exotisme à Ouregano, à revendre de l'exotisme même. »

L'anaphore est en effet un instrument de concision linguistique. L'antécédent d'un terme anaphorique (c'est-à-dire ce à quoi il se réfère dans le contexte) ne connaît aucune limite :

(13.14) « Ce qu'il en disait, c'était pour les autres... » « c' » est la reprise de la proposition « Ce qu'il en disait », elle-même relais anaphorique marqué par « ce qu' » du paragraphe entier qui nous présente, en discours indirect libre, les vues du Juge Bonenfant sur la vie coloniale. Il n'est pas impensable que l'ensemble d'un roman soit repris anaphoriquement par un ultime énoncé du type : « Voilà tout ce que nous savons de l'histoire d'Ouregano... »

Surenchère sémantique

Si l'anaphore ne servait qu'à épurer de leurs lourdeurs répétitives nos énoncés, nous négligerions d'une part bon nombre de procédés anaphoriques

tendant non pas à la concision mais à l'extension, et d'autre part la surenchère sémantique dont elle est le support privilégié.

(14.15) « ... c'était pour les autres (1), les cocus de l'exotisme (2) comme Refons et consorts... »

On peut porter sur cet exemple deux regards différents : soit l'on considère 1 comme un segment cata-phorique, c'est-à-dire suivi et non pas précédé de son antécédent, soit l'on considère 2 comme la reprise proprement anaphorique de 1, qui non seulement permet l'identification de son antécédent mais en complète considérablement l'interprétation. L'anaphore est alors au service de la qualification, au sens grammatical du terme : en reprenant l'antécédent, elle le qualifie et procède à la mise en place progressive du tissu sémantique complexe dont il est drapé.

« Le vampire » (15) est repris plus avant par « la bestiole ». Notons en premier lieu que l'article défini a dans ces deux groupes nominaux des valeurs distinctes : « le » renvoie à toutes les réalisations du concept de vampire, l'une des réalités propres à l'univers d'Ouregano ; il est donc justifié par un implicite cognitif, du non-dit mais qui fait partie intégrante du microcosme dans lequel se déroule l'action romanesque. En revanche, « la » renvoie à « le vampire » et peut être considéré comme une marque anaphorique à part entière. La détermination, par l'article défini, est ainsi étroitement liée à l'anaphore.

Par ailleurs, la reprise de « vampire » par « bestiole » est l'indice d'une modification du point de vue narratif. Ce qui pourrait sembler un simple changement de niveau de langue signale en effet le passage du point de vue du narrateur principal à une focalisation sur le mode de pensée et le « langage » du protagoniste. Le discours indirect libre se fait ainsi plus pénétrant, le temps d'un mot, dans une phrase dont le profil stylistique, avec notamment le recours à l'imparfait du subjonctif, dépareille sensiblement le reste du paragraphe.

On rencontre parfois le cas de figure inverse, lorsque l'anaphore confirme au contraire un point de vue narratif en jouant cette fois sur une homogénéité du niveau de langue : c'est le cas aux lignes 7-8 où « un bonhomme » est repris par « le type ».

Comme chacun sait, bon nombre de monèmes anaphoriques, et notamment la classe des pronoms, sont sensibles à des phénomènes d'accord en genre ou en nombre : leur morphologie varie en fonction de leur antécédent autant que de leur fonction grammaticale. Or ces règles sont peu flexibles, et toute entorse à ce code morphologique est porteuse de signification. Par la multiplication des reprises de « les Nègres », au second paragraphe, par « ça », l'écrivain nous offre l'indice linguistique des sentiments racistes du personnage décrit et ce, aussi sinon plus efficacement que par le choix lexical de « Nègres », terme tristement marqué sur le plan idéologique. L'usage de « en » (au lieu de « d'eux »), à la ligne 23, malgré son apparente discrétion, relève de la même intention sémantique.

L'homme apparaît ainsi à travers son jeu pronominal. Le Juge en use sans ménagements dans ce deuxième paragraphe : les « Nègres » sont en premier lieu traités sur le mode collectif (« ils », « leur ») ou dépersonnalisés (« ça »). Puis le Juge revêt son manteau d'autorité judiciaire pour s'adresser à l'accusé, symbole de toute

une race, a la troisième personne, sous une forme dite au passage « impersonnelle » (« Que l'on se bloque la réplique », 30.31), pour dévier soudain vers un simulacre de dialogue où il endosse a son tour la troisième personne et tutoie son interlocuteur (« Le Juge connaît tout, Usait ce que tu vas dire », 31.32). Le dialogue se définit, en règle générale, par un échange entre la première et la deuxième personne, une interrelation énonciative du je et du tu/vous : qu'une de ces données soit faussée et le débat devient un discours politique, le procès une parodie de Justice... Vers la fin du paragraphe, le collectif est réinstitué (« Tous pourris jusqu'à la moelle », 34.35) pour sceller, jusqu'au procès suivant, l'ensemble de la communauté noire dans l'anonymat, l'inhumanité et le mépris colonial.

La pronominalisation, nous l'avons suggéré, est une opération linguistique qui ne devient flexible que lorsque des effets de sens particulièrement intéressants sont en jeu :

(1.9) « La puce-chique qui vous pourrit le pied, les vers qui courent sous la peau, il est passé par ici, il repassera par là. »

L'anaphore s'accompagne, dans cet exemple, d'une singularisation des éléments auxquels se réfère l'antécédent pluriel, afin de mieux coïncider avec le vers (avec ou sans jeu de mots ?) de la chanson populaire « Il court, il court, le furet... ». C'est en grande partie sur l'exactitude et la pertinence de cette citation, dans un contexte aussi incongru, que repose l'ironie mordante de la phrase.

Notons, dans un même esprit, le passage déjà partiellement cité :

(1.10) « L'exotisme, il y en avait à Ouregano, à en revendre même. Pour survivre, il fallait le combattre pouce à pouce et soulever le drap, le soir, pour voir s'il n'était pas lové au fond du lit... ».

L'anaphorisation de « l'exotisme » par « il », pronom sujet, et « le », pronom complément, ne va pas à l'encontre des règles d'accord ; cependant, par la nature des contextes dans lesquels ces pronoms sont insérés, la coréférence s'est complexifiée. De toute évidence, un antécédent implicite est venu s'insinuer dans la relation coréférentielle entre pronoms et antécédent exprimé. Un serpent est ainsi venu se glisser dans le tissu anaphorique du discours en créant ce qu'on pourrait appeler une « métonymie inversée » : ce n'est plus un objet qui désigne un concept, mais un concept qui devient, par l'anaphore, la redoutable réalité que ce concept recouvre aux yeux du narrateur. La présence de ce tiers-élément référentiel entre anaphore et antécédent est une illustration fréquente de la surenchère sémantique, et ce, notamment en poésie.

Cohésion thématique

L'anaphore est également un instrument au service de la cohésion thématique d'un texte. Sans l'appareil omniprésent des marques de coréférence, un texte serait inintelligible ; la dynamique du discours, l'élaboration mesurée et tortueuse de sa signification seraient inexistantes. Un texte n'est pas un chapelet d'énoncés isolables, indépendants, en « autarcie » référentielle ; l'investigation textuelle ne peut donc se limiter aux frontières de l'énoncé et se démarque ainsi résolument d'une grammaire de la phrase qui ne se fonde que sur une analyse de structures souvent hors-contexte, presque toujours hors-texte.

La cohésion thématique est ce qui donne au texte son homogénéité, son déroulement logique ; c'est par elle que le lecteur interprète sans interférences fautiveuses chaque nouveau segment et qu'il rétablit notamment les correspondances entre anaphores et antécédents. Mais il convient de souligner que ces correspondances ne sont pas non plus des liens autonomes et qu'elles s'inscrivent dans des réseaux plus larges d'échos sémantiques. A ce sujet, nous avons introduit précédemment le concept de relais anaphorique par lequel l'écrivain (ou le sujet parlant) assure la permanence d'un élément en position thématique.

C'est dans cette perspective que peut s'analyser, dans le texte de Paule Constant, la récurrence obsessionnelle de l'anthropophagie et de la putréfaction, souvent intimement liées : la viande pourrit dans les réfrigérateurs, les fourmis « récurant un bonhomme dans la nuit », la puce-chique « vous pourrit le pied », les vers « courent sous la peau », et le vampire est le gardien des rêves nocturnes ; quant aux « Nègres », « tous pourris jusqu'à la moelle », « on leur donnait le doigt, ils vous bouffaient la main », et le Juge « suçait l'os de cette moelle-la ». Nous avons là un échantillonnage de remarques descriptives parfois réalistes, mais le plus souvent imagées ; or l'effort métaphorique de l'écrivain se marque précisément, en termes linguistiques, par la prolifération de ces échos ou relais anaphoriques dont dépend la rémanence du thème. Une telle obsession traduit ici le comportement charognard du juge colonial, plus sensible à la compagnie du vampire qu'à la misère des populations indigènes. Cerné par un univers naturel où tout être vivant semble rechercher et catalyser la décomposition de l'homme blanc, le Juge nous est dépeint comme vivant sa situation coloniale dans un rapport de forces anthropophagique.

Cette récurrence de traits sémantiques voisins organise donc, au sein du texte, des chaînes cohésives (le terme de « cohesive chains » est utilisé par Halliday et Hasan, 1976) plus ou moins faciles à déchiffrer selon le degré d'explicité que l'écrivain a voulu leur attribuer ; dans un texte poétique, ces chaînes revêtent fréquemment un caractère cryptique et dilué.

La cohésion thématique d'un texte peut aussi être assurée par un autre procédé anaphorique, considéré comme un trait linguistique particulièrement fréquent dans la langue parlée. En voici quelques illustrations :

(1.10) L'exotisme, il y en avait à Ouregano...

Ce qu'il en disait, c'était pour les autres...

lui, il faisait bon ménage...

(1.20) Ce qui était au fond irremplaçable en Afrique, à Ouregano en particulier, c'étaient les Nègres.

Dans chacun de ces exemples, le narrateur met en tête le thème de l'énoncé (on oppose communément thème et rhème d'un énoncé, c'est-à-dire ce dont on parle et ce qu'on en dit, ou encore élément connu et information ancienne), suivi, en apposition, d'une reprise généralement pronominale. Il s'agit là du principe de thématisation par lequel l'énonciateur/narrateur ponctue les articulations de son discours. Parmi les indices linguistiques les plus fréquents de l'opération de thématisation, on peut citer l'ensemble des formules introductrices du type : « pour ce qui est de... », « quant à... », « en ce qui concerne... ». Par ce biais, l'énonciateur

signale le passage d'un thème a un autre. Certains de ces thèmes sont a la fois anaphoriques et cataphoriques : rien, du reste, n'empêche un pronom, par nature anaphorique, d'être aussi l'antécédent d'un segment anaphorique subséquent. «Lui» (1.15) est, a ce titre, un relais anaphorique qui renvoie, en amont et par plusieurs autres pronoms, a Bonenfant nommé en début de chapitre, et en aval, par la thématization, au «il» auquel il est apposé. Si la thématization est un principe apparemment interne a l'énoncé, c'est aussi, on le voit, un procédé transphrastique dont dépend en partie la cohésion textuelle.

A la ligne 20, P. Constant nous fournit une bonne illustration des effets littéraires que permet la thématization, par une disproportion entre un thème/tremplin et un rhème bref et incisif («les Nègres»), mis en relief par cette chute abrupte. Cette présentation différée, qui attire nécessairement l'attention du lecteur, est d'autant plus importante que ce rhème initial devient a son tour le thème maintes fois anaphorisé du paragraphe entier où s'opère une « progression a thème éclaté » (cf. J. Certes, 1984).

Au répertoire des marques linguistiques les plus liées a l'anaphore, il convient de faire une place toute particulière a QU- (surtout sous les réalisations qu', qui et que), qui en français tout comme en latin semble indissociable de la fonction pronominale. On pense immédiatement au pronom interrogatif :

(1.25) «...qui croyaient-ils tromper ? » et au pronom relatif :

(1.7) «Perfection des fourmis qui vous récurant un bonhomme dans la nuit..»

Qu'un monème grammatical se retrouve dans deux environnements syntaxiques n'a rien d'original ; un même lexème peut avoir plusieurs sens, un même mot grammatical peut avoir plusieurs fonctions. En revanche, si l'on s'interroge sur ce que ces deux occurrences de « qui » ont en commun, on s'aperçoit que c'est leur potentiel anaphorique — ou pour être plus précis, la valeur cataphorique du pronom interrogatif et proprement anaphorique du pronom relatif.

De plus, ce sont dans les deux cas des connecteurs a la fois syntaxiques et sémantiques qui servent la dynamique du récit: «qui» interrogatif amorce, par cataphore, une relation de correspondance dont le second terme peut demeurer, comme ici, implicite; «qui» relatif, pour sa part, connecte deux énoncés partageant un même segment, en lui attribuant deux fonctions différentes. Le pronom relatif fonctionne en quelque sorte comme un multiplicateur de fonction syntaxique : ce relais anaphorique, par lequel un même syntagme peut être sujet et complément au sein d'une même phrase, est donc bien un facteur de cohésion textuelle.

Si QU- nous semble être a la fois un connecteur et un indice anaphorique, c'est peut-être parce que le type de connection dont nous parlons et l'opération même d'anaphore sont liées. Dans la première phrase du texte :

(1.1 a 7) «Il trouvait prodigieusement drôle que la viande pourrisse dans les réfrigérateurs du Paradis Terrestre, que les poteaux allongent de vraies branches après une bonne pluie... avec le petit tas de feuilles mortes ».

on note une séquence de cinq complétives introduites par la même conjonction «que». Or, dans cet emploi non-pronominal, « que » sert non seulement de connecteur syntaxique entre la principale et les diverses subordonnées, mais aussi d'indice de reprise de cette proposition principale. «Que»

évite ainsi une répétition tout en privilégiant l'intelligibilité du texte: nous voilà bien proches des critères définitoires de la fonction anaphorique.

Prenons ce dernier exemple où l'on retrouve une structure fréquente à l'oral:

(1.26) « Il y en avait qui s'amaient sûrs d'eux, et qu'il était pas coupable, et qu'il avait pas volé, et qu'il avait pas tué ».

«Qu'» peut ici être interprété comme une conjonction de subordination introduisant des complétives dont la proposition principale commune est implicite (du type: «l'un d'entre eux disait...»). Mais c'est aussi et surtout la marque d'une reprise, l'indice grâce auquel l'énonciateur signale qu'il rappelle des propos tenus par certains accusés noirs. QU- apparaît bien comme la marque d'une reprise textuelle qui nous oblige à élargir le champ de l'anaphore aux nombreux phénomènes de rappels et de discours imbriqués propres aux modes narratifs complexes dont l'écriture de Paule Constant nous semble être une bonne illustration: à ce propos, on aura remarqué dans ces deux paragraphes un bel exemple de modes narratifs gigognes imbriquant à plusieurs degrés style indirect libre, style indirect et style direct libre.

De ces remarques sur l'anaphore on voudra bien retenir deux principes essentiels: L'anaphore n'est certainement pas un phénomène essentiellement syntaxique comme l'ont cru certains générativistes, ni de nature strictement sémantique, comme l'ont défendu Martinet et Tesnière; il s'agit d'une opération linguistique qui, sous des formes syntaxiques très diverses, permet un éventail d'effets sémantiques dont nous avons voulu suggérer la variété.

Si l'on considère l'ensemble des relations anaphoriques au sein d'un texte, elles apparaissent plus rarement à l'intérieur d'une même phrase qu'à l'échelle transphrastique. À ce titre, l'analyse de l'anaphore s'inscrit tout particulièrement dans une perspective sémio-systémique de l'investigation textuelle, par une mise en lumière des liens coréférentiels qui sous-tendent le texte.

La lecture ou l'écoute requièrent une interprétation constante de ces échos anaphoriques, dont la trame complexe peut également, on le sait, engendrer des énigmes. Mais la compréhension, comme l'a fort justement décrite A. Culioli, n'est-elle pas «un cas particulier de malentendu»...

BIBLIOGRAPHIE

1. Абдураззаков М. А. Очерки по сопоставительному изучению разносистемных языков. Ташкент, 1973.
2. Аванесов Р. И. Второстепенные члены предложения как грамматические категории. –Русский язык в школе, 1936, № 4.
3. Адмони В. Г. Опыт классификации грамматических теорий. – ВЯ, 1971, № 5
4. Ахманова О. С. Словарь лингвистических терминов. М., 1966.
5. Балли Ш. Общая лингвистика и вопросы французского языка. М., 1955
6. Бенвенист Э. Общая лингвистика. М., 1974.
7. Богомолова О. И. Современный французский язык. Теоретический курс. Морфология. М., 1948.
8. Вайнрих Х. Текстовая функция французского артикля. – НЛ, 1978, вып. 8.
9. Вольф Е. М. Грамматика и семантика местоимений. М., 1974.
10. Гак В.Г. Теоретическая грамматика французского языка. Синтаксис. М., 1986.
- 11.Ганшина К.А., Петерсон М.Н. Современный французский язык. М., 1947.
- 12.Илия Л. И. (1) Грамматика французского языка. М., 1964; (2) Артикль во французском языке. М., 1956; (3) Синтаксис современного французского языка. М., 1962; (4) Очерки по грамматике современного французского языка. М., 1970.
- 13.Ёкубов Ж. А. Модаллик категориясининг мантиқ ва тилда ифодаланишининг семантик хусусиятлари. Тошкент, 2005.
- 14.Копылов А. Н. Обзор некоторых теорий предлогов. Вопросы грамматики и перевода. – Уч. зап/РГПИ, т. XXXI. Рязань, 1962.
- 15.Курилович Е. Очерки по лингвистике. М., 1962.
16. Мартемьянов Ю. С. Конструкция *avoir parlé* со стороны структуры и значения. –ВЯ, 1959, №2.
17. Мартине А. Основы общей лингвистики. – НЛ, 1963, вып.3.
18. Нехендзи Б.Д., Благовещенский В.В. Грамматика современного французского языка. Морфология. М., 1964.
- 19.Падучева Е.В. Референционные аспекты семантики предложения. –Изв. ОЛЯ АН, 1984, №4.
20. Пешковский А. М. Русский синтаксис в научном освещении. М., 1956.
21. Смирницкий А. И. Лексикология английского языка. М., 1956.
22. Соколова Г. Г. Транспозиция прилагательных и существительных. М., 1973.
23. Степанов Ю. С. (1) Структура французского языка. М., 1956; (2) Французская стилистика. М., 1965.
24. Шигаревская Н. А. Очерки по синтаксису современной французской разговорной речи. Л., 1970.
25. Штейнберг Н.М. Грамматика французского языка. Часть I-II. Ленинград, 1962-1963.
- 26.Щерба Л. В. Избранные работы по русскому языку. М., 1957.

27. Щетикин В. Е. Система грамматических категорий имени во французском языке. Автореф. докт. дисс. Л., 1974.
28. Arrivé M., Chevalier J. –CL. La grammaire. P., 1970.
29. Bally Ch. Linguistique générale et linguistique française. P., 1932.
30. Baylon C., Fabre P. Grammaire systématique de la langue française. P., 1978.
31. Benveniste E. Problèmes de linguistique générale. P., t. I, 1966, t. II, 1978.
32. Blinkenberg A. Le problème de la transivité en français moderne. Kobenhavn, 1960.
33. Bonnard H. (1) Articles de grammaire et de linguistique. – GLLF; (2) Les axioms “temps et mode”. –FM, 1974, № 1; (3) De la linguistique à la grammaire. P., 1974.
34. Borillo A. Les adverbs et la modalisation de l’assertion. – LF, 1976, № 30.
35. Brondal V. Théorie des prepositions. Copenhagen, 1950.
36. Brunot F. La pensée et la langue. P., 1965.
37. Brunot F., Bruneau Ch. Précis de grammaire historique de la langue française. P., 1949.
38. Busse W. Klasse,transivitat, Valenz. Munchen, 1974.
39. Carlson L. Le type “C’est le meilleur livre qu’il avait jamais écrit ...” Uppsala, 1969.
40. Chomsky N. Syntactic Structures. The Hague, 1957.
41. Clédât L. En marge des grammaires. P., 1923.
42. Cohen M. Le subjonctif en français contemporain. P., 1965.
43. Corblin F. Défini et démonstratif dans la reprise immédiate. –FM, 1983. № 2.
44. Damourette J. et Pichon E. Des mots à la pensée. Essai de grammaire de la langue française. P., 2e éd., 1968 – 1971.
45. De Boer C. (1) Essai sur la syntaxe moderne de la préposition en français et en italien. P., 1926 ; (2) Syntaxe du français moderne. P. 1954.
46. De Groot A. W. Classification of World-Groups. –Lingua, vol. 6. 1957.
47. De Poerk G. Modalité et modes en français. –FM, 1950, № 2.
48. Donaldson W. B. Jr. French Reflexive verbs: A case grammar description. The Hague, 1973.
49. Doppagne A. Trois aspects du français contemporain. P., 1966.
50. Dubois J. Grammaire structurale du français. (1) Nom et pronom. P., 1965, v. 1; (2) Le verbe. P., 1967, v. 2; (3) La phrase et les transformations. P., 1969. v. 3.
51. Dubois J. et Dubois-Charlier F. Eléments de linguistique française: Syntaxe. P., 1970.
52. Faucher E. La place de l’adjectif, critique de la notion épithète. –FM, 1971, № 2.
53. Feuillet J. Se débarrassera-t-on un jour des parties du discours? –BSLP, 1983, t. LXXVIII, fasc. 1.
54. Forsgren M. La place de l’adjectif épithète en français contemporain. Uppsala, 1978.
55. Fourquet J. Deux notes sur le système verbal du français. –Langages, 1966, № 3.
56. Frei H. L’unité linguistique complexe. –Lingua, vol.11, 1926.

57. Frei H. La grammaire des fautes. P., 1928.
58. Gak V. G. Essai de grammaire fonctionnelle du français. M., 1974.
59. Galichet G. (1) Essai de grammaire psychologique. P., 1947; Grammaire structurale du français moderne. P., 1970.
60. Garde P. Des parties du discours notamment en russe. –BSLP, 1981, fasc. 1.
61. Gougenheim G., etc. (1) L'élaboration du français fondamental. P., 1964; (2) Etudes de grammaire et de vocabulaire français. P., 1970; (3) Système grammatical de la langue française. P., 1966.
62. Grammaire fonctionnelle du français / Sous la direction de A. Martinet. P., 1979
63. Grammaire Larousse du français contemporain, 1964.
- 64.(La) Grammaire du français parlé / Sous la direction de A. Rigault. P., 1971.
65. Grevisse M. Le bon usage. Ed. 11, 1980.
66. Grosse M. Grammaire transformationnelle du français. P., 1968.
67. Guilbert L. La créativité lexicale. P., 1975.
68. Guillaume G. (1) Le problème de l'article et la solution dans la langue française. P., 1919; (2) Temps et verbe. P., 1929; (3) Langage et la science du langage. P., 1964; (4) Leçon de linguistique. P., 1971-1974.
69. Guiraud P. (1) La grammaire. P., 1958; (2) La syntaxe du français. P., 1963.
70. Haas J. Franzosische Syntax, 1916.
71. Hagége Cl. La grammaire générative. Réflexions critiques. P., 1976.
72. Hupet M., Costermans J. Un passif: pourquoi faire. – La linguistique, 1976, vol. 12/2.
73. Imbs P. L'emploi des temps verbaux en français moderne. P., 1960.
74. Klum A. Verbe et adverbe. Stockholm, Göteborg, Uppsala, 1961.
75. Kurylowicz J. Les structures fondamentales de la langue: groupe et proposition. –Studia philosophica, t. 3, 1948.
76. Le Bidois G. et R. Syntaxe du français moderne. P., 1968.
77. Le Galliot J. Description générative et transformationnelle de la langue française. P., 1975.
78. Martin R. De la double "extensité" du partitif. –LF, 1983, № 57.
79. Martinet A. Le français sans fard. 1969.
80. Moignet G. (1) Essai sur le mode subjonctif en latin postclassique et ancien français. P., 1959; (2) Etudes de psycho-systématique française. P., 1974.
81. Mok Q. J. Contribution à l'étude des catégories morphologiques du genre et du nombre dans le français parlé actuel. The Hague – Paris, 1968.
82. Muller C. Remarques syntactico-sémantiques sur certains adverbes de temps. – FM, 1975, № 1.
83. Peytard J., Genouvrier E. Linguistique et enseignement du français. P., 1970.
84. Pinchon J. (1) Les pronoms adverbiaux en et y. Genève, 1972; (2) Problème de classification. Les adverbes de temps. –LF, 1969, № 1.
85. Pollak W. Un modèle explicatif de l'opposition aspectuelle: le schéma d'incidence. –FM, 1976, № 4.
86. Pottier B. (1) Linguistique générale. P., 1974; (2) Systématique des éléments de relation. Etude de morphosyntaxe structurale romane. P., 1962.

87. Référovská E. A., Vassiliéva A. K. Essai de grammaire française. M., 1983.
88. Reiner E. La place de l'adjectif épithète en français. Wien-Stuttgart, 1968.
89. Ruwet N. (1) Le constituant "Auxiliaire" en français moderne. – *Language*. 1966, № 4; (2) Théorie syntaxique et syntaxe du français. P., 1972.
90. Sabršula J. Un problème de la périphérie du système morphologique: à propos des formations prémorphologiques. Travaux linguistique de Prague, 1966.
91. Sato F. Valeur modale du subjonctif en français contemporain. –FM, 1974, №1.
92. Saussure F. Cours de linguistique générale. P., 1955.
93. Sauvageot A. (1) Analyse du français parlé. P., 1972. (2) Français écrit, français parlé. P., 1962.
94. Schmidt T. L'adjectif de relation en français, italien, anglais et allemand. Göppingen, 1972.
95. Schogt H. Le système verbal du français contemporain. The Hague-Paris, 1968.
96. Séchehaye A. Essai de structure logique de la phrase. P., 1950.
97. Spang-Hanssen E. Les propositions incolores du français moderne. Copenhague, 1963.
98. Stéfanini J. (1) A propos des verbes pronominaux. –LF, 1971, № 11; (2) La voix pronominale en ancien et en moyen français. Aix-en-Provence, 1962.
99. Tanase E. Essai sur la valeur et les emplois du subjonctif en français. P., 1943.
100. Tesnière L. (1) Esquisse d'une syntaxe structurale. P., 1953; (2) Eléments de syntaxe structurale. P., 3 éd. 1976.
101. Togeby K. Structure immanente de la langue française. P., 1965.
102. Wagner R.-L. La grammaire française. P., 1973.
103. Wagner R. –L. et Pinchon J. Grammaire du français classique et moderne. P., 2 éd. 1975.
104. Weinrich H. Tempus. Besprochen und erzählte Welt. Stuttgart, 1964.
105. Wilmet M. (1) Etudes de morpho-syntaxe verbale. P., 1976. (2) Les déterminants du nom en français: essai de synthèse. –FM, 1983, № 57.
106. Yvon H. (1) La notion d'article chez nos grammairiens. P., 1955-1956; (2) La notion Supposition, subjonctif et conditionnel. –FM, 1958, № 3.

Bibliographie de la grammaire de texte

I. Livres et brochures

1. Adam Jean-Michel. Linguistique et discours littéraire. Théorie et pratique des textes. Paris, Larousse-Université, 1976.
2. Beaugrande Robert-Alain de. Introduction to text-linguistique. Par Robert-Alain de Beaugrande et Wolfgang Ulrich Dressler. Londres, Longman, 1981.
3. Charaudeau Patrick. Langage et discours. Eléments de sémiolinguistique (théorie et pratique). Paris, Hachette, 1983.
4. Université de Nancy II. U.E.R. de Lettres. Pour une linguistique textuelle. Par Bernard Combettes. Nancy, C.R.D.P., 1975.
5. Combettes Bernard. Pour une grammaire textuelle. La progression thématique. Paris, Duculot/Bruxelles, A. de Boeck, 1983.
6. Delas Daniel. Poétique/Pratique. Paris, CEDIC, 1977.

7. Dressler Wolfgang U. Ed. Current trends in textlinguistics. Berlin, Walter de Gruyter, 1978.
8. Dumortier J.-L. Pour lire le récit. L'analyse structurale au service de la pédagogie de la lecture. Par J.-L. Dumortier et F. Plazanet. Paris-Gembloux, Duculot, 1980.
9. Everaeri-Desmedi Nicole. Sémiotique du récit. Méthode et applications. Texte littéraire. Livre pour enfants – Bande dessinée – Publicité – Espace. Louvain-La-Neuve, Cabay, 1981.
10. Fossion André. Pour comprendre les lectures nouvelles. Linguistique et pratiques textuelles. Par A. Fossion et J.-P. Laurent. Paris, Duculot, 1978.
11. Goldenstein J.-P. Pour lire le roman. Initiation à une lecture méthodique de la fiction narrative. Paris-Gembloux, Duculot, 1980.
12. Groupe d'entrevernes. Analyse sémiotique des textes. Introduction – Théorie – Pratique. Lyon, Presses Universitaires de Lyon, 1979.
13. Halliday M.A.K. Cohesion in english. Par M.A.K. Halliday et R. Hasan. Londres, Longman, 1976.
14. Halté Jean-François. Pratiques du récit. Par J.-F. Halté et A. Petitjean. Paris, CEDIC, 1977.
15. Hamon Philippe. Introduction à l'analyse du descriptif. Paris, Hachette-Université, 1981.
16. Lafront Robert. Introduction à l'analyse textuelle. Par R. Lafront et F. Cadrès-Madray. Paris, Larousse, 1976.
17. Lunquist Lita. La cohérence textuelle: syntaxe, sémantique, pragmatique. Copenhagen, Nyt Nordisk Forlag Arnold Busck, 1980.
18. Lunquist Lita. L'analyse textuelle. Méthode, exercices. Paris, CEDIC, 1983.
19. Maingueneau Dominique. Initiation aux méthodes de l'analyse du discours. Problèmes et perspectives. Paris, Hachette-Université, 1976.
20. Petofi J.S. Ed. Studies in text grammar. Eds par J.S. Petofi et H. Rieser. Dordrecht, D. Reidel publishing Company, 1973.
21. Peytard Jean. Syntagmes 2. (Enseignement du français oral/Les structures variantes. Lautréamont, Apollinaire). Paris, Les Belles Lettres, 1979.
22. Ruck Heribert. Linguistique textuelle et renseignement du français. Trad. Et prés. par Jean-Paul Colin. Paris, Hatier, 1980.
23. Van Dijk Teun A. Some aspects of text grammars. A study in theoretical linguistics and poetics. Paris, Mouton, 1972.
24. Van Dijk Teun A. Text and context. Explorations in the semantics and pragmatics of discourse. Londres, longman, 1977.
25. Weinrich Harald. Le temps. Trad. par Michèle Lacoste. Paris, Le Seuil, 1973.

II. Articles et revues.

1. Adam Jean-Michel. Ordre du texte, ordre du discours. Pratiques, N° 13, janvier 1977. Metz, Pratiques.
2. Allouche Victor. Lecture d'un texte narratif. Travaux de Didactique du Français Langue Etrangère, N° 4, avril 1981. Montpellier, Centre de Formation Pédagogique de l'Université Paul-Valéry.

3. Boyer Henri. Sémiotique littéraire et modèles linguistiques: un bilan. La linguistique, vol. 16, № 2, 1980.
4. Combettes Bernard. Quelques éléments pour une linguistique textuelle. Pratiques, № 6, septembre 1975. Metz, Pratiques.
5. Combettes Bernard. Ordre des éléments de la phrase et linguistique du texte. Pratiques, № 13, janvier 1977. Metz, Pratiques.
6. Kassai Georges. A propos de la linguistique du texte. La linguistique, vol. 12, Fasc. 2, 1976.
7. Lectures suivies. Pratiques, № 22-23, mars 1979. Metz, Pratiques.
8. Peytard Jean. Enseignement du récit et cohérence du texte. Dir. par J. Peytard et M. Charolles. Langue Française, № 38, mai 1978.
- 9 Récit (1). Pratiques, № 11-12, novembre 1976. Metz, Pratiques.
10. Récit (2). Pratiques, № 14, mars 1977. Metz, Pratiques.
11. Simonin-Grumbach Jenny. Linguistique textuelle et études des textes littéraire. A propos de Le Temps de H. Weinrich. Pratiques, № 13, janvier 1977. Metz, Pratiques.
12. Textlinguistique. Linguistique et Sémiologie, № 5, 1978, Lyon, Presses Universitaires de Lyon.

Sommaire

Avant-propos	5-6
Définition et objet de la grammaire	7-8
Grammaire théorique et normative	9-10
Types de grammaire selon le but de l'étude	9
Courants essentiels dans la grammaire théorique du français	9-21
Le problème de la corrélation de la forme et du contenu dans la grammaire	21-22
Les niveaux de la structure de langue	22-23
Unités de la structure de langue	23-25
Grammaire et lexique	26-27
Le mot et le morphème	27-28
Le problème de discerner des mots	28-29
La composition morphémique du mot	29-32
Le mots outils	32
La notion de la forme grammaticale	33-34
Le problème de la classification des mots en parties du discours	35-36
Substantif la catégorie du genre des substantifs	36-37
La catégorie du nombre des substantifs	37-39
Déterminatifs nominaux	39
Article	39-40
L'article défini	40-42
L'article partitif absence de l'article	42-44
Adjectifs pronominaux	44-45
Adjectif les catégories grammaticales de l'adjectifs	45-47
Place de l'adjectif	47-48
Rapports de l'adjectif avec d'autres parties du discours	48
Pronom	48-51
Verbe	51-56
La classification lexico-grammaticale des verbes	56
Verbes factitifs	56
Verbes transitifs et intransitifs	57
Verbes perfectifs et imperfectifs	57-58
Verbes impersonnels	58-60
Catégories de la personne et du nombre	60-61
Forme non personnelle du verbe.....	61-62
Participe	62-64
Temps composés	64
Temps surcomposés	64-66
La catégorie de l'aspect	66-68
Le problème du mode en français	68-71
La catégorie de la voix	71-74
Adverbe.....	74-76
Préposition	76-78
Conjonction	78
Syntaxe	79-80
Le groupement de mots et le groupe de mots	80-81
Le groupe de mots	81-82
Classification des groupes de mots	82-84
Le problème de métamorphose réciproque du groupe de mots et de la proposition à la théorie de Ch. Bally	84-85
Elargissement des groupes de mots	85-86
La théorie de la transposition fonctionnelle de Ch. Bally	86-88

La syntaxe structurale de L. Tesnière	88-90
La grammaire structurale en France. L'analyse distributionnelle	90-91
La méthode des constituants immédiats (CI)	91-93
Grammaire transformationnelle	93-96
La syntaxe fonctionnelle de A. Martinet	96-97
La syntaxe immanente de K. Togeby	97-98
L'essai de créer la grammaire transformationnelle dans la linguistique française	98-101
La proposition	101-104
La théorie des termes de la proposition	104
Les termes principaux et secondaires de la proposition	104-107
La théorie de termes de la proposition dans la grammaire française	108-110
La proposition dans la grammaire structurale française	110-111
Syntaxe et intonation	111-113
La fonction de l'intonation dans la proposition à deux termes	113-114
La mise en apposition comme structure syntaxique	114-117
La mise en apposition comme procédé du développement de la proposition	117-118
La similitude des termes de la proposition comme catégorie syntaxique	118-119
La phrase	119
Quelques principes liminaires pour comprendre la GT	120-123
La GT : une dynamique de l'investigation	122-123
Qu'est-ce, qu'un texte ?	123-124
Procédures d'investigation textuelle	124-125
L'investigation thématique	125-126
La progression a thème constant	126-127
La progression à thème ou rhème éclaté	127-128
L'investigation sémantique	128-129
L'investigation pragmatique	129-130
Quels types de textes ?	130-132
Vers une typologie de base	132-137
Hétérogénéité et dominante	137
Quelques remarques sur la fonction anaphorique	138-139
Économie linguistique	139
Surenchère sémantique	139-141
Cohésion thématique	141-144
Bibliographie	145-148

